MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

A PARIS.

CHEZ M. DE SOURDON, ÉDITEUR, RUE DE LA JUSSIENNE, N°. 15.

Et chez ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Haute-Feuille, n° 23.

MÉMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

PAR DREUX DU RADIER.

Réimprimé pour M. de Sourdon, Libraire de S. A. I. la princesse de Bade, éditeur de l'Atlas historique de A. Le Sage.

TOME PREMIER.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME,

Rue du Pot-de-Fer, n° 14.

1808.

Université d'Ottawa
Bibliothèque
1808
1/1

AVERTISSEMENT

SUR CETTE NOUVELLE ÉDITION.

Dreux du Radier, jurisconsulte érudit et laborieux, mort en 1780, a consacré la plupart de son temps à des travaux historiques.

Ses *Mémoires critiques et Anecdotes des Reines et Régentes de France* forment le plus intéressant de ses ouvrages. C'est une des faces latérales de notre histoire, une longue galerie où l'on trouve rangées symétriquement toutes les reines et régentes de notre monarchie, ainsi que toutes les femmes illustrées par la faveur de nos rois. Avec elles ressortent, sous le jour qui leur est propre, toutes les affaires qui leur sont personnelles ou sur les-

quelles elles exercèrent leur influence; c'est la partie gracieuse de notre histoire, celle qui peut se parer des attraits du roman. On sent de quel charme elle est susceptible et tout ce qu'elle peut présenter d'intéressant et d'aimable. Malheureusement le style de l'auteur ne répond pas toujours à la légèreté et à l'élégance de son sujet; il est diffus, inégal, parfois même pesant : mais il y a de la bonne foi, de la saine critique, beaucoup d'érudition et d'excellents principes.

Tel qu'il est, cet ouvrage amuse, intéresse, et convient sur-tout aux femmes, auxquelles il offre une instruction tout à la fois agréable et facile. Il n'a pas été imprimé depuis 1776. Sa rareté, le goût du moment pour les lectures historiques, le piquant de celles-ci, dans un temps où une cour nouvelle, la plus nombreuse et la

plus brillante, recherche avec intérêt les étiquettes anciennes et les mœurs passées ; toutes ces circonstances réunies ont décidé la réimpression des *Mémoires et Anecdotes des Reines et Régentes de France*.

L'éditeur a scrupuleusement conservé le texte original, et ne s'est permis de changements que dans la partie typographique, où il s'est efforcé d'introduire tous les progrès de cet art depuis la dernière édition de cet ouvrage ; il espère que son entreprise obtiendra l'approbation du public et l'encouragera à en essayer de pareilles.

Paris, 15 mai 1808.

AVERTISSEMENT

SUR L'ÉDITION DE 1776.

L'intérêt du sujet, les recherches, la critique et les découvertes réunies dans les Mémoires historiques et Anecdotes de France, ont procuré à cet ouvrage un débit assez heureux pour nous engager à le remettre sous presse. L'auteur, instruit de notre dessein, a bien voulu nous seconder. Il nous a engagés à différer la nouvelle édition que nous préparions jusqu'à ce qu'il eût revu son livre. Il n'étoit pas sans défaut. Dans une carrière assez longue, où il s'agissoit de *casser la glace* en bien des endroits, il n'est pas surprenant qu'il ait fait des fautes; il le seroit même qu'il n'en eût pas fait plusieurs:

ce seroit une sorte de prodige. Ne parlons point des écrivains qui ont été les premiers à *défricher*, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'histoire de nos rois ; combien les modernes, qui avoient tant de guides, n'en ont-ils pas de tachés ? Combien d'erreurs dans les faits, dans les noms, dans les dates, même après des éditions réitérées, après des avis multipliés, après des critiques très éclairées ? On n'indiquera point ici les noms de ces auteurs : ils sont connus. Il n'est point de lecteur au fait de notre histoire, qui ne convienne que la France manque encore d'une *histoire parfaite*, et que peut-être n'en aura-t-elle jamais. Pour nous la procurer, il nous faudroit un homme en place, qui fût en même temps grand capitaine, politique éclairé, jurisconsulte profond, antiquaire érudit ; un homme

qui possédât aussi parfaitement l'histoire de ses voisins que celle de sa patrie, les langues, les usages, les lois, les intérêts de toute l'Europe depuis quinze siècles; qui joignît à ces qualités un amour de la vérité à l'épreuve des tentations du préjugé national et de l'esprit de système. Eh ! où trouver ce phénix? Tout ce que peut faire l'écrivain, c'est de s'écarter le moins qu'il est possible de cette perfection imaginaire : consulter les sources, balancer les autorités; ne jamais jurer sur la foi d'aucun auteur; lire avec plus d'attention les critiques de son ouvrage que les éloges, les apprécier tranquillement et s'en défier à propos, distinguer l'honnête homme qui vous encourage du censeur jaloux qui se livre à l'humeur, et s'établit un tribunal où il proscrit aveuglément ce qu'il entend ou ce qu'il n'entend pas; c'est

à quoi s'engage par état un homme qui se dévoue de bonne foi au public, et c'est ce qu'on nous assure qu'a fait l'auteur de ces Mémoires. Il a examiné avec toute l'attention dont il est capable les textes dont il s'est servi. Les premières citations ont été vérifiées : il en a ajouté de nouvelles dans les faits sujets à des discussions ou qui ont été *suspectés* par leur singularité, ou par cela seulement qu'ils présentent une image agréable et dont l'attrait captive d'abord le lecteur. L'expérience qu'il a faite que les auteurs les plus respectés du public ne sont pas des garants sur la foi desquels on puisse tout assurer; que l'écrivain le plus médiocre peut servir à éclaircir un fait, cette expérience l'a déterminé à ne rien négliger pour parvenir à la certitude. De là cet air de dissertation qu'il donne quelquefois à ses

récits. De Thou, l'inestimable de Thou, notre Tite-Live, s'est quelquefois mépris aussi-bien que l'ancien. Une brochure du temps, un poëte contemporain, une épigramme peuvent servir à corriger de Thou, à relever Mézeray. Suétone, Plutarque, parmi les anciens; le célèbre Bayle, Le Laboureur, parmi les modernes, n'ont pas dédaigné d'avoir recours à ces sources: un poëme, une pièce de vers quelconque, publiée sur un évènement du temps, est un monument auquel il n'est dû guère moins de respect qu'à une inscription ou à une médaille. Brantôme, si fertile en anecdotes, si intéressant par son style, par sa négligence, par le désordre même qui règne dans ses Mémoires; Brantôme se méprend très souvent, et tel croit y trouver une perle qui n'y trouve qu'un caillou à rejeter, un fait absolument faux

et démenti par l'histoire de la chronologie. Cela n'est pas extraordinaire : il écrivoit de mémoire, il sacrifioit à ses caprices, et la passion étoit souvent son guide. Le soin qu'on a pris de faire des citations encore plus fréquentes, ou plus étendues que celles qu'on avoit déjà employées, contribuera à écarter l'impression qu'eussent pu faire ces censeurs mal instruits ou de mauvaise humeur, qui, faute de familiarité avec les auteurs originaux, ont accusé celui des ANECDOTES DE FRANCE d'avoir adopté des faits et ce qu'ils appellent des *idées romanesques*. On y verra que si notre auteur a cherché l'approbation des dames, il ne l'a pas ambitionnée aux dépens de la vérité. Il n'en est pas un de ces faits traités de *romanesques* qui ne soit prouvé par des textes traduits ou copiés mot à mot des auteurs

les plus respectables, quelquefois discutés avec toute l'attention possible. On a porté le scrupule jusqu'à ne présenter ni portraits ni caractères qui ne fussent une copie exacte des auteurs du temps, soit en prose, soit en vers. Pour faire voir à ces censeurs peu instruits que leurs remarques n'ont rien de judicieux, on s'en tiendra à un seul exemple. Grégoire de Tours, en parlant de Bazine, la première de nos reines connues, s'exprime en ces termes : « *Qui (Childericus) cùm solli-*
« *citè interrogaret quâ de causâ ad eum*
« *de tantâ regione venisset, respon-*
« *disse fertur. Novi :* inquit, *utilitatem*
« *tuam, quòd sis valdè strenuus ; ideò-*
« *que veni ut habitem tecum. Nam no-*
« *veris si in transmarinis partibus ali-*
« *quem cognovissem utiliorem te, expe-*
« *tissem utique cohabitationem ejus.* »

L'auteur des Mémoires traduisant ce texte du ton que l'état de notre langue permet de le faire, a dit : « Childéric, « surpris que Bazine eût quitté la Thu- « ringe pour le rejoindre, lui demanda « au premier abord quelle raison elle avoit « eue de faire une pareille démarche. Je « n'en ai point eu d'autre, lui répondit- « elle galamment, que l'estime que je fais « de votre valeur, et que l'inclination que « m'ont inspirée votre mérite et vos char- « mes. Si j'eusse cru trouver un prince « plus aimable que vous au bout de l'uni- « vers, j'eusse été l'y chercher. » Là-dessus un critique, qui vouloit faire parade d'une érudition hasardée, reproche à l'auteur que *ce compliment est plus digne d'une Française du dix-huitième siècle que d'une Thuringienne du cinquième ; aussi*, ajoute-t-il, *le discours*

de Bazine est-il plus ferme, plus mâle et moins galant. C'est dommage que le critique n'ait pas pris la peine de rendre littéralement la réponse *ferme et mâle* de Bazine, d'après le texte de Grégoire de Tours; il eût obligé quiconque a de la pudeur à fermer le livre. Pour croire qu'il n'y avoit ni politesse, ni galanterie dans le cinquième siècle à la cour de Thuringe ni à celle de Childéric, il faut n'avoir pas lu les auteurs de ce siècle, il faut n'avoir jamais jeté les yeux sur les écrits de Fortunat, sur les poésies délicates et, j'ose presque le dire, galantes que cet auteur adresse à Radegonde et à Agnès qui l'accompagna à Poitiers. Il faut croire que cette princesse thuringienne, aussi-bien que Bazine son égale, ne savoit ni penser délicatement, ni s'exprimer noblement; il faut ignorer qu'elle a été l'une des plus

polies et des plus savantes de nos reines : enfin il faut croire, avec la multitude et les ignorants, que les Goths étoient des peuples barbares et sans mœurs, et qu'Attila étoit un anthropophage, fils d'un diable et d'une incube, et non pas un héros peut-être plus politique que brave, comme a bien su le peindre le grand Corneille (1).

L'ignorance est toujours injuste, et malheureusement toujours téméraire, et s'il est des Dandins, de ces gens dont la manie *est de vouloir juger*, c'est surtout dans la république des lettres. L'auteur eût pu répondre aux critiques de cette classe ; mais il eût fallu faire un volume, et il a pensé qu'il étoit plus décent de laisser sans réponse ce qui n'en mérite pas. Il s'est contenté de profiter des critiques

(1) *Voyez* l'Attila, acte 1, scène.....

raisonnables et fondées qu'on a faites de son livre, d'ajouter même à la sévérité des censeurs équitables, par l'examen de ses fautes et la correction qu'il a faite de celles dont il s'est aperçu. Belle occupation que celle d'ajouter un libelle à un autre ! Eh ! où en seroient réduits les plus honnêtes gens dans la littérature, s'il falloit se défendre *en forme* contre les critiques *en forme* qu'ils ont à essuyer ? Leur sort seroit plus à plaindre que celui du plus malheureux des plaideurs. Il est plus juste et plus utile de corriger une faute démontrée que de la soutenir par d'autres qu'on pourroit encore relever. Alléguer pour son excuse que Mézeray, de Thou, La Popelinière assurent un fait ; si ce fait est évidemment faux, que sert leur autorité ? à maintenir l'erreur et le préjugé. Eux-mêmes se seroient corrigés. Il faut

imiter leur bonne foi. En histoire, tous les pas vers la vérité sont précieux : elle n'a pas de but plus essentiel. Il faut y viser. L'auteur a suivi ces principes : il a corrigé des dates, il a réformé des faits où il s'étoit mépris dans la première édition. Les fautes d'impression y étoient fréquentes, il les a envisagées comme les siennes propres. A ces corrections qu'il doit ou à l'attention de ses critiques ou à la sienne, il a ajouté plusieurs choses importantes.

1° Un *Discours sur l'état des femmes et des enfants de nos rois de la première et de la seconde race.* Ce morceau avoit été promis et n'avoit point été donné. Il précèdera l'ouvrage, auquel il servira d'une sorte d'introduction.

2° *L'Étymologie* des noms des reines,

concubines ou maîtresses, ou, comme l'on parloit autrefois, *amies* de nos rois des deux premières races, avant que les noms de baptême ou patronimiques les distinguassent. Cette connoissance n'est pas de pur amusement comme on l'imagineroit d'abord. Elle conduit souvent à fixer l'esprit sur le caractère, la patrie, la figure et l'état même de nos reines. Par exemple, celles dont le nom est terminé par la finale TRUDE, paroissent ordinairement n'avoir été qu'au rang des *concubines* ou *amies*. Telles sont *Marcatrude*, *Haldetrude*, *Bertrude*, *Gomatrude*, *Ragnetrude*, etc.; le mot *Trude*, *Trudis*, *Drutti*, en italien *Drudo*, signifiant *amata*, *amasia*, AMIE, MAITRESSE *fidèle*. On peut encore trouver dans ces noms des traces de leur patrie teutonique, gothique, franque ou romaine, ou une

notion de leur mérite du côté de la beauté, de l'esprit ou du caractère; BAZINE est un nom qui présente l'idée d'*une femme intelligente*, de celles que le peuple appelle *brave femme;* BRUNECHILDE ou BRUNEHAUD, *brune aimable;* BLICHILDE, *femme caressante et aimable par sa douceur*, etc. Mais, pour n'arrêter les yeux du lecteur sur ces objets qu'autant qu'ils le méritent, on n'a point employé ces observations étymologiques dans le texte. Elles sont renvoyées dans des notes abrégées et jointes au nom de chaque reine.

3° On a rectifié les notes avec autant d'attention que le texte, et on en a ajouté quelques unes qui ont pour objet ou l'instruction ou l'amusement. Ceux que l'air d'érudition choque n'ont pas toujours approuvé ces notes, qui sont quelquefois

de petites dissertations ; mais des lecteurs de fort bon goût y ont applaudi, et il y auroit une sorte d'injustice à exclure d'un repas les mets qui ne sont pas du goût de tous les convives, sur-tout quand ces mets ne sont que des *hors-d'œuvres*.

4° On trouvera non seulement des additions très considérables à l'histoire des reines, etc., mais de nouveaux articles qui avoient été omis. Telles sont *mesdames de Sauve*, *de Rebours* et *Fosseux*, maîtresses de Henri IV.

5° Quelques personnes, dont l'auteur a dû respecter les avis, l'ont aussi déterminé à joindre aux vies de nos reines celle de la célèbre Marguerite de Valois, sœur de François Ier, et celle de Jeanne d'Albret. Elles ont des droits sur

le cœur d'un lecteur français, quand ce ne seroit qu'à titre, l'une d'aïeule, l'autre de mère de Henri IV. On sait d'ailleurs quelle part elles ont eue aux affaires de France pendant leur vie. Leur histoire est nécessairement la nôtre; et elles nous appartiennent par leur naissance autant que par leurs actions.

6° Bien des lecteurs ayant trouvé à redire de ne pas voir dans les *Mémoires des Reines* ceux des personnes auxquelles Louis XIV s'est attaché, nous avons déterminé l'auteur à réunir sous un même point de vue tout ce qu'on en peut savoir de plus intéressant et de plus certain. Il s'en faut beaucoup qu'il ait pris à tâche de renouveler toutes ces anecdotes fausses et scandaleuses que la malignité et le chagrin ont inspirées aux

auteurs contemporains. Du grand, du prodigieux nombre des mémoires qui ont été répandus dans le public sur cette matière, il n'a adopté que ceux qu'un historien sévère eût pu employer. Si l'on trouve l'entreprise trop hardie au premier coup-d'œil, qu'on fasse réflexion qu'il vaut mieux sacrifier à la vérité, tandis qu'on peut encore en distinguer les traits, que d'attendre qu'ils soient tellement effacés, qu'on soit réduit à les confondre avec ceux du mensonge. On l'a dit, il est des objets qu'on ne sauroit bien voir que dans un certain éloignement. Considérés de trop près on les démêle mal : vus de trop loin, ils ne paraissent plus ce qu'ils sont. Si cette comparaison peut recevoir une juste application, c'est sur-tout à l'égard des personnes dont nous voulons parler. Pendant qu'elles

sont en faveur, elles sont nécessairement l'objet des panégyriques et des éloges, ou de la satire et des libelles. C'est la récompense ou le tribut de leur élévation. Après qu'elles ont disparu, et dans l'éloignement d'un demi-siècle, on en juge sainement. La raison et un examen tranquille prennent la place de l'intérêt, de la jalousie et des autres passions. Dans un trop long intervalle entre elle et l'historien, la lumière s'éclipse, les ombres croissent, et l'on substitue souvent et malgré soi des portraits d'imagination, ceux que la flatterie ou la haine ont tracés, aux véritables. L'auteur a puisé autant qu'il a pu le faire dans des sources respectées et connues, et il a préféré ce qu'on appellera peut-être sécheresse et aridité à cette abondance, à ces fleurs que présentent confusément l'adulation et la malignité.

7° Enfin à l'égard du style négligé en quelques endroits et défiguré en quelques autres par la faute de l'imprimeur, ou de l'éditeur, il a été réformé. Dans les occasions qui exigent des graces et de la légèreté, et ces occasions sont fréquentes, on n'a pas suivi l'avis de ces critiques qui voudroient retrouver le *ton ferme et mâle*, ou, pour parler plus juste, ridicule et grossier des originaux qu'on est obligé de copier. On peut suivre *le costume* d'un siècle, sans *charbonner* ses portraits ni *barbouiller* ses figures, comme l'ont fait les écrivains des premiers temps de notre monarchie. Après ce qu'on vient de dire, il est facile de juger des avantages de cette édition sur la précédente. Cependant on ne demande pas un succès plus favorable, quels que soient les soins que l'auteur ait apportés à la perfectionner et

à satisfaire les critiques raisonnables et les vœux du public, il est très persuadé qu'il aura toujours besoin de beaucoup d'indulgence.

LETTRE

DE MONSIEUR LE C. DE N***,

LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI,

A L'AUTEUR,

Sur ses Mémoires historiques, critiques, et Anecdotes des Reines, etc.

J'AI lu votre manuscrit, et je pense, monsieur, que vous pouvez vous flatter d'avoir joint l'intérêt du sujet au mérite de la nouveauté. Il est vrai que Mézeray a effleuré l'histoire de nos reines, mais c'est avec si peu de soin, qu'on sent bien qu'il n'a regardé cette partie que comme un accessoire qui lui étoit presque indifférent. Nous avons aussi les vies de quelques reines de France de la première et de la seconde race, dans les légendes, et celles de quelques autres de la troisième, par des auteurs particuliers; mais ces sources

peu connues ne sont pas sans défauts ; et le plus général, c'est le ton d'éloge qu'on y a pris. Ce sont presque toujours des tableaux sans ombres ; la draperie enveloppe tellement la figure, qu'elle disparoît. Les légendaires ne présentent que des *saintes;* Hilarion de Coste et Brantôme même, que des *héroïnes*. Les Recueils informes de l'avocat Sauval méritent à peine l'attention des honnêtes gens : ce sont des anecdotes souvent fausses, toujours rassemblées sans jugement, sans critique et sans choix. L'auteur des *Galanteries des rois de France* avoit le dessein d'amuser; mais il a renoncé à celui d'instruire. Ce ne sont qu'erreurs palpables, que mensonges grossiers dans sa première partie ; et la seconde n'est que la copie des rêves et des anachronismes que Varillas a décorés du titre d'Histoires. Un savant protestant, laissant

à part l'Histoire DES REINES, avoit entrepris celle de toutes les favorites de nos rois. Il en parle comme d'un projet exécuté : cependant nous n'en avons que le titre. Ainsi, c'est à vous que le public aura l'obligation d'un ouvrage complet qui manquoit à l'Histoire de France, et qui n'en fait pas la partie la moins intéressante. Si tous les lecteurs aimoient autant la vérité que moi, ils vous sauroient bon gré de votre critique, de votre patience dans les discussions, de vos recherches, de vos découvertes. Mais je crains qu'on ne vous reproche vos citations, vos remarques, ces lambeaux de poésies latines et françaises que vous allez déterrer dans notre ancienne littérature, et qui donnent à votre ouvrage presque la forme que Bayle a donnée à son Dictionnaire. Le reproche, direz-vous, seroit hon-

nête, et le génie de Bayle est fait pour servir de modèle; mais il publioit quatre volumes in-fol., et vous ne donnez que quatre in-12. Préparez vos réponses, ce sont vos affaires. Je souhaite, au reste, que vos Mémoires fassent sur l'esprit du public l'impression qu'ils ont faite sur le mien. Heureusement pour vous, le goût des romans est passé : on a même banni celui de ces nouvelles historiques, où la lumière de quelques vérités faisoit briller une foule de mensonges. Vous nous donnez vos Mémoires dans un temps où tout annonce la renaissance du goût de la vérité discutée et munie de ses garants. Cela me fait espérer quelque succès pour vous. Ne doutez pas que je ne m'y intéresse, étant parfaitement,

MONSIEUR,

Votre, etc.

Ce 18 janvier 1763.

MÉMOIRE

SUR

L'ÉTAT DES FEMMES ET DES ENFANTS

DES ROIS DE FRANCE

DE LA PREMIÈRE ET DE LA SECONDE RACE,

ET DU COMMENCEMENT DE LA TROISIÈME.

Nos anciens historiens, et les modernes même, parlent si confusément de l'état des femmes et de celui des enfants des rois de France de la première et de la seconde race, que j'ai cru devoir développer cette matière à la tête des Mémoires que je publie. L'examen que je me propose de faire ici servira à écarter quelques difficultés et à fixer les doutes du lecteur sur des objets qui ont donné lieu à prendre des partis opposés. Pour exécuter ce projet, auquel je donnerai les bornes les plus étroites qu'il me sera pos-

sible, je ne crois pas qu'il y ait d'autre règle à suivre que celle que présente le droit national et la pratique des Français, avant et depuis l'établissement du christianisme, c'est-à-dire, 1° depuis le commencement du cinquième siècle jusqu'en 496, que Clovis se fit baptiser;

2° Depuis cette époque jusqu'au milieu du huitième siècle, ou à l'avènement de Charlemagne à la couronne;

3° Depuis Charlemagne jusqu'à Hugues Capet, chef de la troisième race.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

Un passage de Tacite nous servira de guide sur l'état des femmes et des enfants des chefs des Francs, avant et depuis Pharamond, c'est-à-dire, avant que le christianisme fût devenu la religion dominante jusqu'au baptême de Clovis. L'historien romain, après avoir parlé de l'habillement des femmes (1) chez les Ger-

(1) *Nec alius fœminis, quàm viris habitus, nisi quòd fœminæ lineis amictibus velantur, eosque purpurâ va-*

mains, de la nudité des bras et de la gorge que leurs habits laissoient à découvert, ajoute aussitôt, pour écarter l'idée d'indécence que présente ce qu'il venoit de dire : *Les mariages y sont réguliers jusqu'à la sévérité ; c'est même, dans leurs mœurs, la partie qui mérite les plus justes éloges. En effet, de tous les barbares, les Germains sont les seuls qui s'en tiennent chacun d'eux à une seule femme, si l'on en excepte un très petit nombre qui en prennent plusieurs, non pas par raison de volupté ni pour satisfaire à leurs désirs déréglés, mais* PAR UNE SORTE DE DISTINCTION *et eu égard au rang qu'ils tiennent dans la*

---

riant, partemque vestitûs superioris in manicas non extendunt, nudæ brachia, ac lacertos ; sed et proxima pars pectoris patet. Quamquam SEVERA ILLIC MATRIMONIA, *nec ullam morum partem magis laudaveris. Nam propè soli barbarorum* singulis uxoribus contenti sunt, exceptis ad modum paucis, qui non libidine, SED OB NOBILITATEM, plurimis nuptiis ambiuntur. *Dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert.* Tacitus in Germaniâ, cap. 18, pag. 548.

nation. Non libidine, sed ob nobilitatem. Du temps de Tacite (1), les Francs, moins réguliers que les Germains, pouvoient donc prendre plusieurs femmes. La polygamie étoit en usage chez eux; mais *sur-tout les chefs de la nation* prétendoient se distinguer par le nombre. C'étoit parmi les Gaulois, comme parmi les Germains, une marque distinctive du rang qu'ils tenoient. César en parle à peu près sur le même pied que Tacite. Suivant César, « lorsqu'un père de famille *d'un* « *rang distingué* meurt, ses parents s'as- « semblent, et si sa mort donne lieu à « quelque soupçon sur la cause, *ses fem-* « *mes sont mises à la question*, comme « le seroient des esclaves (2). »

Lorsque le christianisme eut répandu sa lumière dans les Gaules, ceux qui l'em-

(1) Vers l'an 90 de Jésus-Christ.

(2) *Cum pater familias* ILLUSTRIORI LOCO *decessit, ejus propinqui conveniunt, et de morte si res in suspicionem venit de* UXORIBUS *in servilem modum quæstionem habent.* Cæsaris Comment., lib. 5, cap. 4.

brassèrent devinrent plus réguliers; mais la religion dominante étoit encore le paganisme; les grands conservèrent l'usage de la polygamie, et l'évangile n'y donna aucune atteinte parmi ceux qui l'avoient reçu. On peut même croire que le triomphe de la religion ne fut pas complet chez les chrétiens, au moins parmi les personnes du premier rang et les chefs de la nation, qui tinrent d'autant plus à la pluralité des femmes, qu'ils y croyoient leur vanité intéressée. L'homme a toujours des raisons pour résister à l'esprit de religion, quand son orgueil s'y oppose, et l'amour-propre a trouvé dans tous les temps des casuistes qui l'ont ménagé. Les Francs et les Germains, civilisés par les lois romaines, s'y conformèrent dans leurs mariages. C'est le témoignage qu'Agathias (1) en donne au commencement du premier livre de son histoire des Goths, où il fait

(1) Agathias, auteur grec, natif de Smyrne, écrivoit dans le sixième siècle, sous les enfants de Clovis.

des Francs un fort bel éloge, qu'il termine en disant que *les enfants succèdent aux États de leurs pères.* Pour avoir une idée nette des usages des premiers Francs qui se conformoient aux lois romaines, il est donc nécessaire de donner une esquisse de l'ancien droit romain, concernant les mariages, jusqu'au temps de Constantin, et depuis Constantin jusqu'à l'empereur Justinien. La différence de la qualité d'*épouse* (1) et de celle de *concubine* ne consistoit pas dans des points bien essentiels avant Constantin; tout y étoit civil, et la religion n'y entroit que pour le cérémonial : ce qu'on appeloit *mariage solennel, justæ nuptiæ,* ne pouvoit avoir lieu que de citoyen romain à citoyenne. Une femme légitime se prenoit dans le dessein d'avoir des enfants, qu'on appeloit *justi liberi,* et sur lesquels les pères

(1) Voir le Diction. de Calvin, aux mots NUPTIÆ, CONCUBINÆ; les Institut. de Justinien, *de Nuptiis,* lib. 1, tit. 10; le même titre *de Nuptiis et de Ritu nuptiarum,* au Code.

avoient des (1) droits qu'ils n'avoient pas sur des enfants nés des concubines, et qu'on appeloit *enfants naturels*. On considéroit dans une *femme* l'âge propre à la propagation; on n'avoit point cet égard dans une *concubine*, destinée à la volupté et aux soins domestiques; il suffisoit qu'elle fût nubile. Les magistrats à l'instar desquels ont été créés nos intendants, ou commissaires départis du conseil dans les provinces, pouvoient prendre une *concubine;* mais ils ne pouvoient prendre une *femme* dans la province où ils résidoient. Les donations faites à la femme par le mari n'étoient pas valables : on eût cru déshonorer la dignité du lien. On ne pouvoit révoquer celles qui étoient faites par le concubin à la concubine. La femme n'avoit point d'autre domicile que celui du mari, la concubine ne suivoit ni le *for*

(1) Sur lesquels voyez *Ascanius-Clementinus*, Accurse et les autres jurisconsultes sur le titre 9, des Instit. de Justinien, *de Patriâ potestate*.

ni le domicile du concubin. Enfin le nom de l'une étoit essentiellement honnête, celui de l'autre n'étoit qu'un nom de plaisir ou d'utilité. Au reste, le concubinage étoit autorisé par la loi, réglé par les dispositions du droit, et n'avoit rien de déshonnête ni de criminel aux yeux de la société. Il n'y avoit souvent que l'intention de l'homme qui mît de la différence entre le vrai *mariage* et le *concubinage*. Telle femme avoit joui du titre d'*épouse*, qui pouvoit devenir concubine, et la concubine passoit au rang d'épouse pendant la vie de la femme qui avoit perdu cette qualité. Cela arrivoit toutes les fois que le mari, dégoûté de sa première union, prenoit sa concubine pour femme, sans qu'il y eût un divorce solennel avec la femme. Lorsque la première n'abandonnoit pas la maison de son mari, elle perdoit le nom de femme, et n'avoit plus que celui de concubine. La confusion étoit telle, que, sur la question d'état en ce cas, nous apprenons de Pa-

pinien (1) que la conduite de l'homme étoit la règle de la décision, parcequ'on n'avoit point d'égard à la solennité du contrat. La condition libre de la personne, ni le degré d'estime ne décidoient point de la qualité. Le même jurisconsulte fait mention (2) d'un certain Cassien qui avoit le titre de *clarissime*, lequel ne se donnoit qu'aux magistrats supérieurs, et dont la fille, née d'une femme libre et qu'il avoit traitée avec beaucoup de distinction, est cependant regardée comme bâtarde, *vulgo quœsita*. Suivant le jurisconsulte (3) Paulus, le titre de femme pouvoit avoir lieu sans aucune des cérémonies d'un mariage solennel. Ce n'étoit que dans certains cas prohibés que le concubinage étoit contraire à l'honnêteté. Par

(1) Leg. *Donationes* 13, au Digeste *de Donationibus*. Papinien écrivoit sous l'empereur Sévère, au troisième siècle.

(2) Leg. cum tabulis 16, au Dig. *de his quæ ut indig.*

(3) Loi quatrième, au Dig. *de Concubinis*. Il écrivoit sous l'empire de Septime Sévère.

exemple, la concubine du père (1) ou de l'aïeul ne pouvoit être celle du fils ou du petit-fils. Celle qui étoit concubine d'un autre que de son (2) patron n'obtenoit pas la même considération que celle qui l'étoit de son patron à laquelle on ne refusoit pas le nom honnête de *MÈRE DE FAMILLE*.

Mais, dans l'ancien droit, pouvoit-on avoir une concubine avec une femme, c'est-à-dire, joindre le mariage solennel avec le concubinage ? On n'auroit pas fait cette question, si le texte du jurisconsulte Paulus n'avoit point été corrompu : cela est tellement certain, que, par les clauses du traité de mariage, *la femme pouvoit stipuler en sa faveur que, si le mari reprenoit la concubine qu'il avoit avant le mariage solennel, il paieroit une somme réglée par les parties ;* cela est

(1) Leg. 3, au Digeste *de Concubinis.*

(2) Au droit de patronage a succédé en France celui de seigneurie, et la vassalité à la clientelle des Romains.

prouvé par un texte (1) formel. L'objection qu'on fait que si le patron qui n'avoit pris pour femme qu'une affranchie prenoit une concubine, il renonçoit par cela seul au mariage ; cette objection n'est d'aucun poids, parcequ'en cette occasion il ne s'agit que du patron à l'égard de l'affranchie. En effet, le moindre témoignage, le plus léger indice que donnoit le patron qu'il n'entendoit plus que l'union d'entre lui et son affranchie subsistât, valoit toute la solennité du divorce, sans qu'il fût besoin d'aucune autre formalité Le rang des concubines n'étoit pas égal. Les unes étoient de condition *ingénue* ou libre, les autres étoient *affranchies*, et il y en avoit de *serves* ou *esclaves*. Les premières, si

(1) *Mulier ab eo in cujus matrimonium conveniebat, stipulata fuerat ducenta, si concubinæ tempore matrimonii consuetudinem repetiisset. Nihil esse causæ respondi cur ex stipulatu, quæ ex* BONIS MORIBUS, *concepta fuerat, mulier impletâ conditione, pecuniam adsequi non posset,* dit Papinien, *de verbor. Obligat.*, au Digeste. lib. 45, tit. 1, leg. 121. Papinien mourut en 212, à trente-sept ans.

elles étoient d'une naissance obscure, si elles s'étoient livrées à un libertinage public, s'il y avoit un contrat de concubinage, ou si elles avoient été condamnées pour raison d'adultère, les *ingénues*, en ces cas, pouvoient s'en tenir au rang de concubines. Les affranchies d'un patron ne pouvoient être concubines d'un autre, sans adultère; enfin les *serves*, dans une plus grande dépendance, ne pouvoient devenir *femmes*; le titre de concubine étoit le plus honorable auquel elles pussent aspirer.

Tel étoit l'ancien droit ou la jurisprudence romaine, tandis que Rome, livrée aux ténèbres du paganisme, ne connut point ou ne suivit pas la lumière de l'évangile; presque tous ces principes avoient passé chez les peuples soumis à l'Empire romain, et en particulier chez les Germains dont les Francs les avoient empruntés; il n'y eut que la pluralité des *femmes légitimes* que Rome n'admit jamais, et que les grands admettoient par une sorte

de distinction de rang dans la Germanie, et parmi les Francs encore moins policés que les Germains. Il est même certain (1) que les chrétiens, pendant les premiers siècles ne suivirent point d'autre droit dans les mariages que la loi de Moïse, le droit des gens et l'ancien droit des Romains. De ces sources la nécessité du consentement des parents, du patron, du seigneur, et des tuteurs. La prohibition des mariages incestueux ou adultérins et les autres règles, tant dans la matière du mariage solennel que du concubinage.

Constantin, devenu chrétien au commencement du quatrième siècle, vers l'an 312, défendit, à la sollicitation des évêques, à un homme *marié solennellement* d'avoir une concubine, et de réunir le mariage avec le concubinage, c'est-à-dire, qu'il ne fut plus permis que d'avoir ou une femme ou une concubine. La défense prouve un usage contraire antérieur à la

(1) Pierre Gibert, *de Doctrinâ canonum*, dans la note, pag. 57.

défense, toute défense présupposant l'usage de la chose défendue. Le concubinage réduit à ces bornes, et autorisé sous Constantin, ne fut entièrement prohibé que par la novelle 91 de l'empereur Léon, publiée vers l'an 460 de Jésus-Christ. Par cette loi, le concubinage y est défendu aux personnes mariées et non mariées, et les lois qui le permettent y sont abrogées par des motifs aussi raisonnables qu'ils sont chrétiens : mais cette belle loi eut le sort de bien d'autres, sur-tout en Occident où elle n'eut point d'exécution. Nos rois, encore païens, continuèrent d'avoir en même temps plusieurs femmes, sans différence sensible entre elles ni entre leurs enfants tous également légitimes et admis à la succession de leurs pères, et par la seule raison *qu'ils étoient fils de rois*.

SECONDE ÉPOQUE,

Depuis le baptême de Clovis jusqu'au milieu du huitième siècle.

La novelle de l'empereur Léon n'ex-

primoit que l'esprit de l'évangile. Mais les Francs qui étoient chrétiens étoient peu instruits, et ceux qui ne l'étoient pas (et ils formoient le corps de la nation), ainsi que tous les peuples qu'on comprenoit sous le nom de barbares, se piquoient d'un mépris absolu pour tout ce qui avoit l'empreinte du nom romain, qui étoit devenu un titre odieux. Dans le neuvième siècle, cette idée de haine et de mépris duroit encore. Il ne faut que lire le discours de Luitprand, ambassadeur d'Othon, à l'empereur Phocas (1), elle y est rendue avec les traits les plus marqués. Ce ne fut donc que depuis le baptême de Clovis I que les chrétiens, parmi les Francs, donnèrent à leur mariage une forme chré-

(1) Voyez aussi Salvien, prêtre de Marseille, qui écrivoit vers le milieu du cinquième siècle, dans son livre du Gouvernement de Dieu, liv. 5, vers le milieu, p. 158. *In nomen civium, R. aliquando non solum magno æstimatum, sed magno emptum, ultrò repudiatur, et fugitur; nec vilet antam, sed etiam abominabile penè habetur.* On n'est guère porté à suivre les lois d'un peuple qu'on a en horreur.

tienne. Avant sa conversion, ce prince avoit une femme que l'histoire ne nomme pas, Thierri étoit le fruit de cette union. Étoit-elle morte lorsqu'il épousa Clotilde solennellement, ou fut-elle répudiée? c'est ce qui est ignoré. Mais ce que nous savons, c'est que Clovis devenu chrétien ne forma pas d'autre engagement; au moins n'en voyons-nous pas la moindre trace dans notre histoire. Il lui fut d'autant plus facile de se soumettre en ce point à la pureté du christianisme, qu'il se livra tout entier au goût des conquêtes et à la politique, qui contribua à le dégager des erreurs où il avoit vécu. Il est à présumer que son exemple fut suivi sous son règne, autant que celui d'un souverain pouvoit l'être en pareille matière. Mais ce règne ne fut pas assez long pour anéantir l'esprit national et l'ancien préjugé, ce préjugé qui faisoit regarder *comme une marque de distinction et de supériorité de rang la pluralité des femmes* parmi les Francs. On sait quelles furent les

mœurs et la conduite des enfants de Clovis. Ils se crurent dispensés du joug évangélique sur beaucoup de matières, mais en particulier sur le fait des mariages. Tandis que les rois de la première race faisoient des lois pour en réprimer les désordres à l'égard de leurs sujets, ils se livroient à tous les abus qui avoient eu lieu avant l'abjuration de Clovis, et la confusion parvint à un tel degré, qu'on n'y voit plus de règles, pas même celles de l'ancien droit romain que nous avons expliquées. Suivant le témoignage du second concile de Tours, de l'an 567, Childebert et Clotaire I voulurent qu'on suivît les dispositions du droit qui rendent *le rapt un empêchement dirimant*, et Cherebert en fit une loi. Ils défendirent aussi de contracter mariage avec une fille ou une veuve sans le consentement de ses parents : Clotaire II défendit d'épouser une religieuse ou de l'enlever, à peine de punition corporelle. Mais Thierri, roi de Metz, *renvoya* Wisigarde pour prendre

Deuterie de laquelle le mari étoit vivant, et qu'il laissa pour retourner à Wisigarde qu'il avoit quittée. Clotaire I épousa la veuve de Clodomir son frère. Il avoit au moins deux femmes vivantes, lorsqu'il prit Radegonde. Ce fut vraisemblablement une des causes de la retraite de cette princesse. Le même prince mit les deux sœurs dans son lit. Cherebert fit la même chose. Les noms de *femme*, de *concubine*, et d'*amie* ou de *maîtresse*, ne furent plus distingués. L'inceste, l'adultère, la confusion du sang, celui des rangs furent comptés pour rien, et ces crimes étoient si communs et faisoient si peu d'impression, qu'on voit l'un des prélats les plus célèbres du temps, Prétextat, archevêque de Rouen, employer tout son crédit et ses intrigues à vouloir marier Brunehaud, veuve de Sigebert, roi d'Austrasie, qui en avoit eu plusieurs enfants, avec le jeune Mérouée, *son neveu*. Ces désordres portés à un excès inconcevable, à la face du clergé, qui souvent y avoit

part, font connoître que les rois de la première race, décorés du nom de chrétiens, ne suivoient pas même les règles établies par des princes païens. Le souverain donnoit le nom de *femme* et de REINE à celles qu'il lui plaisoit d'honorer de ces titres, et les leur ôtoit avec autant de facilité qu'il les leur avoit donnés. La passion ou le caprice en décidoit. Les enfants considérés par leur père seulement, et sans aucun égard à l'état ni au rang de la mère, tenoient rang de princes et d'héritiers présomptifs à la cour, et leur âge étoit la prérogative la plus marquée. Les mâles avoués du roi avoient droit au partage de ses Etats. Fils de rois, ils étoient regardés par la nation comme rois en espérance, et ils en avoient le nom (1), les filles avoient la qualité de *reines*, qui

(1) Grégoire de Tours, liv. 3, ch. 22, donne le nom de rois à Théodebert, fils de Thierri, et à Chramne, fils de Clotaire. — Chrodielde, religieuse de Poitiers, prend le nom de reine, *quæ sum regina, regis filia.* Grég. de Tours, l. 10, ch. 15.

n'équivaloit qu'à celle de *princesses*. Enfin on avoit fait une maxime résultante de ces abus, que, quelle que fût la mère, il suffisoit d'être fils de roi pour monter sur le trône. *Prætermissis nunc generibus fœminarum*, REGIS VOCITANTUR LIBERI, QUI DE REGIBUS FUERINT PROCREATI (1), dit Grégoire de Tours, en reprochant à Sagittaire, évêque de Gap, qu'il ignoroit ce principe établi parmi les Français. Lorsque Gondebaud, qu'on disoit fils d'une boulangère, ou, ce qui est la même chose, d'une esclave, fut envoyé à Clotaire par son frère Childebert, Clotaire n'avoit qu'à l'avouer pour fils; au lieu de lui faire couper les cheveux, nous le compterions parmi nos rois. Dans ce désordre horrible, l'état des princes étoit si peu certain, que quelques auteurs ont écrit que Brunehaud *fit croire à Thierri son petit-fils, que Théodebert n'étoit pas*

(1) Dans le récit des Aventures de Gondebaud, liv. 5, n. 20.

son frère. Si de pareils faits pouvoient être équivoques, quelle certitude avoir des autres? Quelles bornes placer entre le mariage et le concubinage, quand on lit que Dagobert, outre *trois* (1) *femmes* qui portoient en même temps le nom de *reines*, avoit encore un grand nombre de *concubines ;* lorsqu'on lit que Clotaire I va à une maison de campagne, y trouve Aregonde, sœur de la reine Ingonde, s'y arrête, et revient annoncer à sa femme qu'*il vient de se donner lui-même pour mari à Aregonde,* sa sœur?

Quelques chrétiens zélés élevèrent sans doute leur voix contre ce débordement. Il est peint avec de très vives couleurs (2) par Salvien, prêtre de Marseille, qui en fait voir toute l'horreur et la honte aux grands et à la noblesse de son temps, auxquels il applique ces paroles de Jérémie:

---

(1) Nantilde, Wulfalde et Berthilde.

(1) Salvi. Massil., *de Gubernatione Dei,* lib. 4, p. mitri 106.

Equi insanientes in fœminas facti sunt. Suivant ce pieux orateur, « point de *riche* « qui eût le moindre respect pour les lois « du mariage. Ils en fouloient le sacre- « ment aux pieds. *Le concubinage étoit* « *regardé comme une pratique de chas-* « *teté.* C'étoit beaucoup faire que de s'en « tenir à *un nombre limité de femmes.* « Les choses en étoient venues au point « que la plupart des chrétiens s'imagi- « noient que leurs esclaves étoient des « personnes dont ils pouvoient user libre- « ment, et après un mariage solennel « avec des femmes d'un rang distingué, « ils prenoient encore des femmes de con- « dition servile, joignant ainsi la bassesse « du sentiment à l'infamie du désordre. »

Il n'y a pas d'apparence que ces sortes d'unions, qu'on ne sauroit regarder que comme des contrats assez informes, fussent décorées d'aucunes solennités ecclésiastiques, ni regardées comme sacrement. Les ministres de l'Église, qui devoient les improuver, ne pouvoient pas prétendre

les sanctifier par des cérémonies religieuses. Aussi Grégoire de Tours n'en parle-t-il jamais. C'est une observation qu'a faite avant moi l'abbé de Marolles, dans sa traduction de cet ancien historien. Tout ce qu'on voit dans les mariages les plus célèbres, dans ceux de Sigebert avec Brunehaud, de Clotaire II avec Audouère et avec Galzuinte, sœur de Brunehaud, c'est une demande en forme, et par ambassadeurs, des promesses réciproques, des serments, un traité de mariage rédigé par écrit, qu'on appeloit *libellus dotis*. Il paroît même par le détail très intéressant sur cette matière, dans lequel est entré Grégoire de Tours, en parlant du mariage que prétendit contracter un certain Antarchius avec la fille d'Ursus, que tout se réduisoit à des promesses de la part des parents et des parties; c'étoient les *fiançailles;* et à un contrat qui se passoit en présence du juge royal, qui y donnoit le sceau de l'autorité publique; c'étoit le mariage. Autrement, que voudroit dire Grégoire de

Tours par ces mots : *Præceptionem* (regis) *ad judicem loci exhibuit* (Antarchius) *ut puellam hanc* (Ursi filiam) SUO MATRIMONIO SOCIARET? Et quel autre sens leur donner que celui d'une véritable célébration de mariage? Nous trouvons dans ces temps peu de traces du pouvoir de l'Église sur les mariages réduits au contrat, et beaucoup de celui des souverains : saint Jean Chrysostôme disoit au quatrième siècle, *les volontés des sujets pour les mariages et les contrats sont entre les mains du prince* (1). La novelle 91 de l'empereur Léon fut, comme nous l'avons dit, sans exécution, au moins en Occident.

La novelle 117 de Justinien n'exige pour la preuve du mariage que de deux choses l'une ; ou la *représentation du titre dotal*, ou *tout autre acte justificatif des serments réciproques des parties.* Il n'y est rien dit de la *bénédiction ecclésiastique :* la loi des Visigoths qui

(1) Conférences de Paris, tome 1, liv. 1. Confér. 3, §. 2.

en parle, citée par un moderne qui ne l'a pas entendue, donne *le choix à un Juif qui épouse une Juive*, *de constater son mariage* ou *par un acte dotal*, ou *par la bénédiction ecclésiastique*. Comme elle se donnoit publiquement à la porte de l'église, elle assuroit la foi du mariage par la solennité et la publicité de l'acte. D'ailleurs on sait que le droit ou les lois de Justinien ont été inconnues dans les Gaules pendant très long-temps, et que Charlemagne qui les fit chercher ne put les trouver. A l'égard de la condition élevée ou inférieure, libre ou serve de la femme, elle étoit indifférente. Tout ce qu'on entrevoit, c'est que le rang *de reine* et le nom d'épouse étoient presque nécessairement donnés aux premières, que le nom de *concubine* étoit le partage des *secondes*, que quelques unes même n'avoient que le titre d'*amies*. Frédégonde, de condition serve, n'avoit que ce dernier titre, ou celui de concubine, lorsque, pour parvenir au degré de *femme* et de *reine*,

elle fit périr Audouère, et ensuite Galzuinte, femmes de Chilpéric. Mais à l'égard des enfants, fils de rois, traités de rois eux-mêmes, leur condition étoit la même, et les distinctions de l'ancien droit romain en *enfants justes*, *justi liberi*, *enfants naturels*, et bâtards, *vulgò quæsiti*, étoient inconnues sous la première race; et si quelques saints prêtres, quelques prélats éclairés voulurent faire valoir ces distinctions et l'esprit de la religion chrétienne, ils n'eurent aucun succès dans le premier âge de la monarchie française. Les souverains les regardèrent ou comme leurs ennemis, ou comme ceux de l'Etat. Les uns, parcequ'ils attaquèrent de front et avec trop de passion des préjugés qui étoient devenus des lois; les autres, parcequ'ils ne surent pas concilier le respect dû à la religion, avec celui que tout sujet, quel qu'il soit, doit au souverain; et peut-être les uns et les autres parcequ'ils confondirent *le contrat*, dont les souverains ont droit de régler la forme et les solennités,

avec le *sacrement*, dont l'Église a l'administration, *et la loi civile qui préside à l'union, avec la loi de Jésus Christ qui répand la bénédiction.* Enfin ils ne vouloient pas séparer ce que les lois du prince n'avoient pas uni, LE LIEN, *d'avec le* SACREMENT; *le* CONTRAT, *d'avec la* GRACE.

TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis Charlemagne jusqu'à Hugues Capet, tige de la troisième race.

L'ÉTAT des femmes auxquelles nos rois s'attachoient, et celui des enfants qui étoient le fruit de ces unions, dépendoient entièrement de leurs caprices sous la première race. Je crois l'avoir démontré, et on en trouvera une infinité de preuves dans ces Mémoires. D'autres écrivains ont été plus loin, et ils ont prétendu admettre le même défaut de principes, la même confusion sous la seconde race, et depuis Charlemagne jusqu'à Hugues Capet, et même sous les premiers rois de la troisième race.

Mais c'est qu'eux-mêmes n'ont pas vu distinctement les objets, et qu'ils ont confondu ce qui étoit déjà très distinct. Il est certain que sous le règne de Charlemagne, le titre de *femme* étoit différent de celui de *concubine*, et ce dernier du nom de simple *amie*. La distinction de l'ancien droit se rétablit, et les bornes furent même posées d'une manière plus fixe et plus stable. La religion chrétienne y avoit mis la main. L'état des enfants nés d'un mariage solennel, celui des enfants nés d'une concubine, ou mariage moins solennel, et celui des enfants nés d'une *maîtresse* ou d'une *amie*, ne furent plus les mêmes. Les premiers furent enfants *légitimes*, les autres enfants *naturels*, et les derniers furent nommés *bâtards* ou *illégitimes*. La maxime dont parle l'évêque de Tours, *qu'il suffisoit d'être né d'un père roi pour être capable de succéder à la couronne, sans égard à la qualité de la mère*, cette maxime s'éclipsa. Charlemagne, le plus religieux et

le plus savant de son temps, ce prince qui paroissoit avec autant d'éclat à la tête d'un concile qu'à la tête d'une armée, théologien, politique et guerrier, Charlemagne contribua puissamment à la réforme des mœurs de la nation, et on peut dire qu'il la fit, cette réforme, *dans le chef et dans les membres*. Dès la seconde année de son règne, il ordonna, pour écarter les mariages incestueux, que les degrés de consanguinité fussent examinés par les évêques, les prêtres, les notables et les seigneurs (1), *cum senioribus populi*, et que la bénédiction du prêtre fût jointe à cet examen; c'étoit entrer dans l'esprit de la novelle de l'empereur Léon, et aller plus loin que n'avoit été Justinien par sa novelle 117. Pour éviter la clandestinité des mariages, il fut depuis ordonné que les parties s'adresseroient aux prêtres, dans la paroisse desquels le mariage devoit être

(1) *Senior* ne veut pas dire *vieillard*, mais presque toujours SEIGNEUR; aussi le mot de *Seigneur* n'a-t-il pas d'autre étymologie, et *junior* veut souvent dire *inférieur*.

célébré, à la face de l'Église et du peuple. Suivant cette loi, l'époux, avec l'avis et la bénédiction du prêtre, et *du consentement des assistants*, devoit doter et épouser la femme. La conduite de Charles répondit à ses lois. Ici, ceux qui regardent ce prince comme livré aux femmes avec autant d'emportement que ses prédécesseurs, que Clotaire I, ou tel autre prince de la première race, ne manqueront pas de se récrier sur ce nombre peu ordinaire de femmes pour un seul homme, qu'Eginard, son historien, fixe à neuf, desquelles quatre femmes et cinq concubines. Cela devient donc la matière d'une discussion, d'autant plus intéressante, qu'elle servira à notre dessein, qui est de fixer sous le règne de ce prince et celui de ses successeurs, jusqu'à Hugues Capet, l'état des femmes et des enfants de nos rois. Charles et Carloman son frère avoient été mariés avant la mort de leur père, légitimement et par son ordre, *conjugio legitimo, et ex præceptione genitoris*, dit le pape Etienne III,

dans une de ses lettres adressée à ces princes. Cette première femme, qui n'étoit réellement qu'une *concubine*, étoit la princesse Himiltrude, mère de Pepin, dit le Bossu. Au temps de ce mariage, Charles devoit être fort jeune : apparemment la princesse mourut jeune aussi; mais ce premier mariage fait par la volonté marquée du père, *ex præceptione genitoris*, ne sauroit être considéré que comme une alliance conforme aux lois. Son second mariage avec Ermengarde, fille de Didier, roi des Lombards, fut un véritable mariage contracté avec toute la solennité des lois. Mais Charles répudia cette seconde femme; il l'avoit prise contre son gré. Il avoit des raisons importantes pour la répudier. Il employa ce remède, à la *sollicitation du pape, par le conseil des évêques, et parcequ'elle étoit*, dit-on, *valétudinaire et stérile*. Au moins tout se fit-il dans les règles, si tout n'est pas irrépréhensible à la rigueur des lois évangéliques. Il étoit donc libre lorsqu'il épousa

en 771 la princesse Hildegarde. Elle mourut en 783, et il épousa légitimement, en 785, Fastrade, fille du comte de Franconie. Charles resta veuf pour la quatrième fois, en 794, et épousa Luitgarde, qui mourut au mois de juin de l'an 800. Ce prince, né en 742, étoit d'un tempérament ferme, d'une santé vigoureuse, et n'étoit âgé que de cinquante-huit ans; il n'eût pu, sans s'exposer à des désordres qu'il craignoit, vivre sans femme. Il avoit un grand nombre d'enfants légitimes. Il eût été contre la raison d'État d'en augmenter le nombre. Au lieu de contracter un nouveau *mariage solennel,* il prit le parti, autorisé par la religion et les canons, de s'en tenir *à une concubine*, c'est-à-dire, de contracter *un mariage moins solennel,* et dont les enfants n'auroient pas les mêmes droits que ceux des femmes légitimes. Et comme il put arriver à ces princesses ce qui étoit arrivé aux femmes que Charles avoit solennellement épousées, je veux dire une mort prématurée, il ne sera plus surprenant que le prince ait eu pen-

dant les quatorze dernières années de sa vie, autant de concubines qu'il avoit eu de femmes. Et en effet tout contribue à établir cette opinion. L'idée de sainteté qu'on a de Charlemagne, sa conduite régulière, l'opposition de ses lois avec les dérèglements qu'on lui reproche, ses occupations pieuses, et aussi dignes d'un grand évêque que d'un grand roi; si l'on ajoute à ces raisons, que de la manière même dont parle Eginard de ces *concubines*, et des enfants qu'il en eut, il en résulte qu'il les eut successivement, c'est-à-dire l'une après la mort de l'autre, on sera presque convaincu de l'injustice des reproches faits à la mémoire du plus grand de nos rois. On lui compte cinq femmes dans l'espace d'environ trente ans. Pourquoi en quatorze ans ne pourra-t-il pas avoir quatre concubines mortes l'une après l'autre? Un moderne (1) a parfaitement bien répondu

(1) Ce moderne est Geraud de Cordemoy, lecteur de monsieur le grand dauphin, de l'académie française, qui a fait l'histoire des deux premières races de nos rois, plus

aux objections qu'on peut faire contre le sentiment que j'adopte, et qu'il a établi avant moi. Et après l'avoir lu, on est surpris qu'il n'ait pas fait plus d'impression sur l'esprit du public. Mais Charles pouvoit-il prendre quatre concubines, et le concubinage n'est-il pas un véritable désordre? Si, à l'exemple des rois de la première race, Charlemagne eût eu une concubine et une femme, ou plusieurs concubines à la fois; qu'il eût quitté l'une pour passer à l'autre, le désordre eût été certain; mais si, comme on doit le croire, il s'est conduit à cet égard suivant les maximes autorisées de son temps, par les lois de l'État et celles de la religion, il n'étoit pas plus répréhensible dans ces unions, que dans celle que forme un mariage solennel. « Or depuis Charlemagne et sous

---

estimable et plus approfondie que celle du père Daniel, qui semble avoir pris à tâche de le blâmer, pour établir son nom sur les ruines de celui de Cordemoy. Le public ne s'est pas donné la peine de comparer, et Cordemoy a été sacrifié au préjugé établi par la cabale.

« son règne, la qualité de concubine, ré-
« duite aux termes de l'honnêteté, dési-
« gnoit une femme mariée avec honneur,
« et de laquelle le mariage, quoique fait
« avec moins de formalités que celui qu'on
« appeloit *solennel*, ne laissoit pas d'être
« valable. Le plus instruit de nos juris-
« consultes (1) dit que le concubinage étoit
« un lien si légitime, que la concubine
« pouvoit être accusée d'adultère, aussi-
« bien que la femme; que les lois permet-
« toient d'épouser, à titre de concubine,
« certaines personnes que l'on considéroit
« comme inégales, par le défaut de quel-
« ques qualités qu'il falloit pour soutenir *le*
« *plein honneur du mariage;* et qu'encore
« que le mariage fût au-dessus du concu-
« binage pour la dignité et pour les effets
« civils, le nom de concubine étoit pour-
« tant un nom d'honneur, bien différent
« de celui de *maîtresse;* mais qu'enfin le

(1) Jac. Cujas, cité par Cordemoy, p. 650 du premier tome de son Histoire de France.

« vulgaire en France avoit confondu ces « deux noms, faute d'entendre ce que c'é- « toit que le concubinage, quoiqu'il soit en- « core fort en usage en quelques endroits « où il s'appelle *demi-mariage*, et en « d'autres(1) *mariage de la main gauche*. « Ce n'est pas qu'on n'ait quelquefois ap- « pelé concubine, *continue l'auteur qui « me fournit ceci*, celle qui n'étoit qu'à « un seul homme sans aucun engagement, « et c'est en ce sens que saint Augustin(2), « parlant contre ceux qui en prenoient « pendant quelques années pour les quit-

(1) Les Allemands, attachés par de très fortes raisons à leur noblesse et à la conservation de leurs maisons, ont retenu l'usage du *mariage de la main gauche*. Lorsqu'un prince, par exemple, épouse une simple demoiselle, ce n'est que *de la main gauche*. C'est ainsi que Georges-Guillaume, duc de Zell, épousa Léonore Dexmier, dite mademoiselle d'Ollebreuse, demoiselle poitevine, fille d'Alexandre Dexmier et de Jacqueline Poussard, qui avoit été suivante de la duchesse de La Trémouille. Elle eut depuis le crédit de se faire déclarer princesse, par un diplôme de l'empereur, et fut épousée de la main droite. *Voyez* les Mém. d'Amelot de La Houssaye.

(2) *De bono conjug.*, c. 5.

« ter, et pour se marier à d'autres, dit,
« *qu'il n'a jamais été, et qu'il ne sera*
« *jamais permis d'avoir des concubines :*
« mais il croit que quand on les prend
« pour ne les point quitter, c'est un véri-
« table mariage. Il dit même qu'en plu-
« sieurs endroits de l'Écriture Sainte, les
« concubines sont appelées *femmes*. Vé-
« ritablement il ajoute que jamais les
« *femmes* n'y sont appelées *concubines :*
« mais le contraire paroît clairement au
« chapitre dix-neuf du livre des Juges, où
« une personne qu'un lévite avoit prise à
« titre de femme, est appelée jusqu'à qua-
« tre fois *sa concubine*. Ainsi, selon saint
« Augustin et l'Écriture même, le concu-
« binage, ou le *demi-mariage*, est un
« véritable mariage. La coutume en a duré
« plusieurs siècles dans l'Église d'Occident,
« et si enfin elle a cessé, ce n'a été qu'à
« cause des inconvénients qu'on a reconnus
« *dans* ces mariages moins solennels. Mais
« il est constant que du temps de Charle-
« magne ils étoient autorisés par la disci-
« pline de l'Église sous le nom de *concu-*

« *binage.* » Ils l'étoient même long-temps avant lui, mais les souverains n'avoient pas voulu s'assujettir à des lois aussi gênantes pour les passions que celles d'un mariage solennel. « Le premier concile de « Tolède (1), tenu au cinquième siècle, « use de ces mots : *un homme ne doit « avoir qu'une femme ou une concubine « à son choix :* et ce concile permettoit « la communion à celui qui n'avoit qu'une « concubine, comme à celui qui n'avoit « qu'une femme. Isidore (2) de Séville, « deux cents ans après, dit la même chose, « et Gratien, qui rapporte ces deux auto- « rités dans le douzième siècle, marque « expressément la distinction des concu- « bines permises, et de celles qui ne l'é-

(1) *Is qui non habet uxorem et pro uxore* CONCUBINAM *habet à communione non repellatur; tamen ut unius mulieris aut uxoris, aut concubinæ* (UT EI PLACUERIT) SIT CONJUNCTIONE *contentus.* Can. XVII.

(2) Cité dans le décret de Gratien, §. Concub. distinct. 34, cap. 15. *Christiano, non dicam plurimas sed nec duas simul habere licitum est, nisi unam tantùm* aut uxorem, *aut certè loco uxoris, si conjux de est,* concubinam.

« toient pas, comme étant connue de son « temps. Nous en avons encore un canon « dans le concile de Rome, sous le pape « Eugène II, du temps de Louis le « Débonnaire, fils de Charlemagne, et « ce canon est répété dans le concile de « Léon IV, tenu en présence de l'empe- « reur Lothaire, fils de Louis.» Ce fut à ces règles canoniques, desquelles Charles fit des lois pour la nation dans les capitulaires des années 800, 801, 803, 806 et 814, suivant la collection de Baluze, que ce prince se conforma; il en suivit les conséquences pour régler l'état de ses enfants. Tous furent regardés comme princes, parcequ'en effet ils l'étoient : mais le sort de ceux qui étoient nés des *demi-mariages*, ou *mariages moins solennels*, et celui des enfants des *femmes légitimes* furent différents. Quoique Pepin, dit le Bossu, fût l'aîné, dans l'ordre de la naissance, étant fils d'Hinictrude, comme ce mariage n'avoit point été solennel, et la conduite de Pepin y ayant d'ailleurs donné lieu, il fut rasé, et par-là dégradé des droits

où il eût pu aspirer. Charles I, fils d'Hildegarde, étoit déjà roi de la France orientale, lorsqu'il mourut avant son père. Pepin, mort aussi avant Charlemagne, étoit déjà roi d'Italie. Louis le Débonnaire, troisième fils d'Hildegarde, étant devenu l'aîné, fut roi de France et empereur. Les autres princes, *jeunes encore à la mort de Charles*, furent destinés à l'Église par leur frère Louis le Débonnaire, et les principes établis par les lois de Charlemagne furent tellement respectés, qu'il n'y eut que Bernard, fils de Pepin, qui se souleva contre Louis le Débonnaire, son frère. Cependant Hugues l'abbé, et Dreux, évêque de Metz, étoient des princes d'un mérite distingué. L'un et l'autre aimés de la nation, rendirent de grands services à l'État, et Hugues fut extrêmement regretté. La régularité des mariages s'affermit encore sous Louis le Débonnaire qui s'en tint à deux mariages solennels, et ne voulut pas même user de la liberté d'un contrat moins solennel avec Judith, sa seconde femme. La première

question élevée sur *la légitimité* ou *l'illégitimité* de la naissance qui se présente dans notre histoire, est celle qui s'agite à l'occasion de Louis et Carloman, enfants de Louis le Bègue et d'Ansgarde, sa première femme. Ce mariage avoit été contracté sans le consentement de Charles le Chauve, leur aïeul. C'étoit depuis longtemps une maxime établie par les lois de l'Etat, et fondée sur l'Écriture et les conciles, que le consentement des parents étoit essentiel pour la validité du mariage. Et d'après cette règle, Ansgarde pouvoit être regardée comme concubine. Mais celui de Louis le Bègue avoit subsisté plusieurs années à la connoissance de son père. Il en étoit né deux princes, sans que cette union fût attaquée. Suivant la disposition du droit civil, le consentement tacite ou le défaut d'opposition valoit un consentement suffisant et légitimoit les enfants. La nation en jugea ainsi; et Louis et Carloman montèrent sur le trône. Ce n'étoit point rappeler l'ordre successif et l'état des femmes et des enfants à la confusion

de la première race, c'étoit donner une interprétation favorable à un cas très favorable. La séparation solennelle d'entre Louis le Bègue et Ansgarde, qui avoit précédé son second mariage avec Adélaïde, étoit une raison sans réplique (1) en faveur de Charles le Simple, et si les uns ont objecté la bâtardise à Louis et Carloman, les autres à Charles le Simple, il y a eu plus de passion que de fondement; c'est une affaire de parti : mais au moins la contestation sur cette matière prouve-t-elle qu'on ne confondoit plus la femme solennelle avec la concubine, ni l'état des enfants de l'une et de l'autre. On ne voit point de pareille difficulté sous la première race. Louis d'Outremer, Lothaire

(1) L'auteur de *l'Abrégé chronologique*, sous l'an 898, paroît n'avoir pas examiné ce point important, en disant : « comme on avoit contesté à Louis et à Carloman leur « légitimité, à cause qu'ils étoient nés d'une femme ré- « pudiée, on *la contesta peut-être avec plus de fonde- « ment* à Charles le Simple, sous prétexte que son père « l'avoit eu d'une seconde femme, du vivant de la pre- « mière. »

et Louis V étoient certainement les fruits d'un mariage solennel. Mais il se trouve sous la seconde race des princes nés pendant le concubinage, qui sont devenus rois ou tiges des plus grandes maisons. Ces exemples ne dérogent point aux maximes. Le droit de concession d'un royaume ou d'une province *conquise* appartient à un père qui peut l'exercer en faveur d'un fils naturel ou d'un bâtard, sans que la pureté des règles du mariage en reçoive aucune atteinte. Une révolution, des évènements singuliers, une grande alliance, un mérite extraordinaire, tel que celui du comte de Dunois, ou, de notre temps, de Maurice de Saxe, tout cela peut encore faire un souverain, sans qu'on en puisse induire de confusion dans l'état des femmes et des enfants des souverains. Tant qu'on ne prouvera pas que le prince devenu roi ou possesseur d'un grand État, est parvenu à ce degré par le droit de sa naissance et la seule prérogative du sang, on n'en pourra tirer aucune conséquence contre l'ordre successif et la légitimité ré-

glée dans l'état des enfants sous la seconde race.

Les auteurs qui ont prétendu admettre la confusion d'état des enfants légitimes avec les enfants naturels et les bâtards, et celle des *femmes*, avec les concubines et les *maîtresses* ou *amies*, citent l'autorité de Mézerai dont les idées n'étoient pas nettes sur cette matière. Ce grand homme (car sa sincérité, ses recherches et l'ordre qu'il a le premier de tous donné à notre histoire lui méritent ce titre), Mézerai, disons-nous, en parlant de l'opinion de ceux (1) qui font descendre Hugues Capet d'un autre Hugues qu'ils disent bâtard de Charlemagne, ajoute que « peut-être le « père de Capet pouvoit être légitime bâ- « tard, dit-il, ou possible légitime; mais « c'étoit tout un en ce temps-là. » Il suffit pour répondre à cela de dire que Mézerai s'est mépris, en poussant trop loin la confusion qui avoit infecté les alliances de la première race; que ce qu'il avançoit méri-

(1) Besli, le jésuite Tournemine.

toit une preuve, et qu'il n'en a pas donné; qu'il y en a une infinité d'opposées à son système, à partir depuis Charlemagne, soit dans les lois de ce prince et de celles de ses successeurs, soit dans la pratique. Une preuve bien décisive de la pureté des maximes adoptées avant et depuis Hugues Capet, résulte non seulement des droits assurés aux mâles nés d'un mariage solennel depuis Charlemagne, mais encore du pouvoir que s'arrogèrent les papes sur les mariages qu'ils rendirent presque tous sujets au divorce par la sévérité qu'ils établirent à l'égard des degrés de consanguinité, en regardant comme incestueux les mariages contractés entre parents jusqu'au septième degré, paternel ou maternel. Les alliances, même spirituelles, telles qu'étoient celles que contractent les parties en tenant un enfant sur les fonts, furent regardées comme un empêchement dirimant; et les choses furent portées à un point de scrupule que les souverains n'auroient pu former des liens légitimes, et qui n'eussent été exposés au caprice des

papes et aux foudres ecclésiastiques, si l'on n'eût imaginé le remède des (1) dispenses, déjà employé par Grégoire le Grand, et duquel l'usage fut renouvelé à l'occasion du mariage de ce prince avec Bertrade de Montfort. Le pouvoir du clergé devint si rapide, et tel qu'on ne conçoit pas qu'une nation entière ait pu être subjuguée si facilement. Les Français, dans le commencement du huitième siècle, ne connoissoient presque le mariage que comme un contrat naturel; ils n'avoient pas fait le moindre reproche à Charles Martel, fils d'Alpaïde, né pendant le mariage de Pepin avec Plectrude, et ils traitèrent au onzième siècle d'*incestueux* un mariage solennel et contracté de bonne foi, parcequ'on y avoit découvert une al-

(1) On fit dans la suite un grand usage de ce remède. Il ne faut que voir les alliances de la maison d'Autriche. Calixte IV donna une dispense à Jean V, comte d'Armagnac, d'épouser Isabeau d'Armagnac, *sa sœur germaine*. On attribue la dispense à l'avarice d'Ambroise de Cambrai, référendaire de Calixte; mais elle existe à la honte de ce pape. *Voyez* l'Histoire de la maison d'Harcourt, tom. 1, l. 9, p. 686.

liance au quatrième, cinquième, sixième ou septième degré. Ce sont là de ces contrastes où le défaut de lumières précipite. Nous nous sommes expliqués avec une juste étendue sur les différents auxquels donnèrent lieu le mariage de Robert le Pieux avec Berthe, attaqué avec toutes les armes du Vatican par Grégoire V; ceux de Philippe I avec Bertrade de Montfort; de Louis le Jeune avec Éléonore de Guyenne, et de Philippe Auguste avec Isemburge de Danemarck et Agnès de Méranie. On y verra quelle étoit la pratique dans les mariages; la pureté poussée à l'excès rejeta les souverains dans un désordre peut-être aussi dangereux pour l'État que l'avoit été la confusion de la première race. Rome et ses systèmes triomphèrent; mais ce fut presque toujours aux dépens de la tranquillité des peuples, du repos et des droits les plus sacrés des souverains. La religion n'y trouvoit pas non plus ce qu'elle eût dû en attendre, puisqu'en anéantissant les mariages les plus solennels et en permettant aux princes d'en

contracter d'autres, c'étoit retomber dans le précipice qu'on prétendoit éviter. Tant il est vrai de dire qu'on ne sauroit s'écarter des bornes que prescrivent la (1) religion et la morale, fondées sur de justes principes, sans s'exposer à des dangers inévitables.

---

(1) Voyez, sur la matière des mariages entre *cousins-germains*, une excellente dissertation dans le recueil des *Observations ecclésiastiques* d'Antoine Loysel, parmi ses opuscules imprimés à Paris en 1652, in-4°.; ouvrage bien digne d'une nouvelle édition par son mérite et sa rareté. L'auteur, aussi profond théologien que savant jurisconsulte, prouve la légitimité des mariages *entre cousins germains*, 1° par la pratique observée sous l'ancienne loi, avant et long-temps depuis Moïse; 2° par celle de toutes les nations policées; 3° par les dispositions des lois des empereurs chrétiens, Arcadius et Honorius, enfants de Théodose, et par les lois de Justinien; 4° par la loi de grace, sous laquelle ni Jésus-Christ ni ses apôtres n'ont point défendu ces mariages; 5° par les défenses de l'Église même, qui ne sont ni pures et *simples*, ni *absolues*. Il en conclut qu'il est clair et certain que les défenses qu'on a *depuis* faites d'épouser les parentes peuvent et doivent être levées et ôtées à la simple requête que les personnes qui s'entr'aiment font au saint-père, *quelque légère occasion qui appuie leur prière et leur amitié.*

Opuscules de Loysel, pag. 39, 50.

ANECDOTES

DES

REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

PREMIÈRE RACE.

Les noms des femmes de nos trois premiers rois, Pharamond, Clodion, et Mérouée, étant entièrement ignorés, nous passerons à Bazine, femme de Childéric.

Quelques auteurs fabuleux, et sur lesquels il n'y a aucun fondement à faire, donnent deux femmes à Pharamond; l'une qu'ils appellent Ymbergide, fille de Bosogast, l'un des quatre prétendus sages auxquels ils attribuent la loi *Salique;* et l'autre nommée Argotte, fille d'un roi des Cimbres. De cette dernière, disent-ils, il eut Clodion le Chevelu, qui lui succéda, Francion, Claudius, Marcomir, Richemer, Dagobert, Walter ou Valather, Ydonia, femme de Vosquens, duc de Brabant et de Lautreck, Gandaulphe, Herohaus, Hydigiisner; tous Princes aussi peu connus que leur mère.

Les mêmes auteurs donnent à Clodion pour femme une Bazine, fille de Guelphe, ou Widelphe, roi des Thuringiens ou Lorrains, dont il eut, selon eux, Ranchaire, ou Rancaire, Alberon, Frison et Regnault. De ces princes, dit-on, viennent les souverains du Hainaut, des Ardennes, du Brabant et de Namur. Suivant quelques auteurs, Mérouée étoit fils de Clodion. Voyez *Stemmata Franciæ* de Joseph Texera, jacobin, p. 42.

BAZINE,

FEMME DE CHILDÉRIC.

Bazine (1), d'abord femme de Bazin, roi de Thuringe, puis de Childéric, roi de France, nous donne l'idée d'une princesse d'un génie et d'un courage élevés, malgré les ténèbres qui couvrent sa vie et ses actions. Childéric devenu odieux à ses sujets, peut-être moins par l'amour excessif des plaisirs auxquels il se livra, que par

(1) Bazine, c'est-à-dire, *femme intelligente et économe*, ce que le peuple appelle *une brave femme*. Les Flamands donnent encore aujourd'hui le nom de *Basineke* à une femme *entendue*, et qui conduit sagement sa maison. *Belgæ nostri fœminam frugi et cordatam hodiè appellant* Basinne, *et diminutivè*, Basinneke. J. Jacob. Chifflet, *Anastasis Childerici Regis*, p. 72.

la politique adroite des Romains, qui avoient intérêt de le rendre odieux, fut obligé de se retirer en Thuringe. Il y trouva un asile chez Bazin, roi de cette province, et sut se faire aimer de la reine. La princesse étoit encore jeune, et pouvoit passer pour belle (1). Childéric n'avoit qu'environ vingt-trois ans. Il étoit parfaitement bien fait, d'une taille très riche, les cheveux blonds, libéral, brave et spirituel : il n'est pas surprenant qu'il ait inspiré de la tendresse à une femme qui avoit pris sur son mari assez d'ascendant pour ne pas le redouter. Au moins la conduite qu'elle tint prouve-t-elle qu'elle ne l'estimoit guère. En effet, Childéric ayant trouvé, huit ans après, dans la fidélité de Vidomare, ou Guyemant, l'un de ses confidents, le moyen de rentrer dans ses Etats, il n'y fut pas long-temps sans revoir la princesse.

Bazine n'étoit plus dans la première jeunesse; huit ans s'étoient écoulés depuis le voyage de Childéric en Thuringe, et elle avoit eu trois enfants de son mari, Baderic, Hermenfroy et Bertaire. Rien ne donne lieu de penser que ce

(1) Ces portraits ne sont point imaginés; c'est d'après l'histoire qu'ils sont copiés. *V.* Jacques Chifflet, *Anastasis Childerici I*, p. 85, et le même, p. 97, où est le portrait de Childéric, gravé d'après le cachet trouvé dans son tombeau à Tournai.

fut un *enlèvement*, ni un départ médité, puisque Childéric fut surpris qu'elle eût quitté la Thuringe pour le rejoindre, et lui demanda, au premier abord, quelle raison elle avoit eue de faire une pareille démarche (1). *Je n'en ai point eu d'autres*, lui répondit-elle galamment, *que l'estime que je fais de votre valeur, et que l'inclination que m'ont inspirée votre mérite et vos charmes. Si j'eusse cru trouver un prince plus aimable que vous au bout de l'univers, j'eusse été l'y chercher.* Après cette réponse, il étoit difficile qu'un prince, que, ni la religion, ni d'autres raisons ne retenoient, renvoyât Bazine. Il ne paroît pas que son mari en fût fort inquiet. Cependant on entrevoit, par la lecture de Grégoire de Tours (l. 3, c. 7), que l'injure que fit la princesse au roi de Thuringe fut un principe de haine entre les deux nations. Childéric prit avec elle des arrangements, et l'épousa ; elle le

(1) Qui cùm sollicitè interrogaret quâ de causâ ad eum de tantâ regione venisset, respondisse fertur : *Novi*, inquit, *utilitatem tuam, quòd sis valdè strenuus ; ideòque veni ut habitem tecum. Nam noveris, si in transmarinis partibus aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utique cohabitationem ejus.* Greg. Turon., lib. 2, n. 12.

Le moine Roricon dit à peu près la même chose : *Quoniam novi utilitatem tuam, et pulchritudinem, et quòd sis habilis et strenuus, è domo veni, ut habitem tecum.*

rendit père de Clovis, le premier roi chrétien qu'ait eu la France. Aimoin (1) et Frédegaire nous représentent cette princesse à peu près sous les couleurs que nos anciens romanciers donnent à leur fameuse Mélusine; il ne tient pas à eux qu'on ne croye Bazine magicienne, et l'abbé Trithème franchit le mot de *sorcière*. La nuit de ses noces, disent-ils (2), elle pria son nouvel époux de passer la première nuit dans une entière continence, de se lever, d'aller à la porte

(1) Aimoin, liv. 1, ch. 8, Frédegaire, ch. 11. Grégoire de Tours garde le silence sur cette vision.

(2) Tout cela a été employé par J. Desmarets, dans son poëme de Clovis, et s'y trouve littéralement rendu. (*Clovis, liv. 5, p. 66.*) C'est ainsi qu'il s'exprime :

Au soir l'heureux monarque à la couche est conduit,
Va, dit-elle, *au balcon ; sois* sage cette nuit :
Et par mon art puissant, de ta race future
Tu verras dans ta cour la mystique peinture.
Il voit un fier lion jetant de fiers regards ;
Il voit des ours, des loups suivant des léopards,
Puis des chiens casaniers qu'un grand dragon dévore.
. . . . . .
De nous, commença-t-elle, un grand lion doit naître,
Un roi, des champs gaulois le vainqueur et le maître.
De son sang sortiront des fils aventuriers,
Tels que des léopards et hardis et guerriers ;
Leurs neveux acharnés se raviront leurs terres,
Et des ours et des loups imiteront les guerres ;
Leurs foibles descendants, du repos amoureux,
Tomberont sous le fer d'un prince valeureux.

de son palais, et de lui dire ce qu'il y auroit vu. Childéric regardant cet avis comme quelque chose de très respectable, parcequ'il lui paroissoit mystérieux, s'y conforma, sortit, et ne fut pas sitôt dehors, qu'il vit d'énormes animaux se promener dans la cour; c'étoient des *léopards*, des *licornes*, et des *lions*. Etonné du spectacle, il vint aussitôt en rendre compte à son épouse. Elle lui dit, du ton d'oracle qu'elle avoit pris, de ne point s'effrayer, et de retourner une seconde, et même une troisième fois. Il retourna, et vit la seconde fois des *loups* et des *ours*, et la troisième des *chiens* et d'autres petits animaux qui s'entre-déchiroient. Il étoit bien naturel que Childéric demandât à la reine l'explication de ces visions prodigieuses; car quelle apparence qu'une princesse aussi raisonnable que Bazine ne l'eût fait sortir trois fois que pour l'épouvanter! « Vous serez instruit, lui dit-elle, mais pour cela « il faut passer la nuit sagement, et au point du « jour, vous saurez ce que vous voulez ap- « prendre. » Childéric promit ce que sa femme exigeoit, et tint parole; la reine la lui tint aussi: ce fut en ces termes qu'elle lui développa l'énigme. « Cher époux, lui dit Bazine, n'ayez « point d'inquiétude, et écoutez attentivement ce « que je vais vous dire. Les prodiges que vous

« avez vus sont une image de l'avenir ; ils repré-
« sentent les mœurs et le caractère de toute notre
« postérité. Les *lions* et les *licornes* désignent le
« fils qui naîtra de nous (1). Les *loups* et les *ours*
« sont ses enfants, princes vigoureux et avides
« de proie ; et les *chiens*, animaux aveuglément
« livrés à leurs passions, désignent les derniers
« rois de votre race. Ces petits animaux que
« vous avez vus avec les chiens, c'est le peuple,
« indocile au joug de ses maîtres, soulevé contre
« ses rois, livré aux passions des grands, et
« malheureuse victime des uns et des autres. »
On ne pouvoit pas mieux caractériser les rois de cette première race ; et si la vision n'est qu'un conte, il est assez bien imaginé : au reste, en l'attribuant à Bazine, c'est nous donner de la princesse une certaine idée de talents et de mérite. On ne lui eût point fait cet honneur, si en effet elle n'eût pas eu quelque chose de supérieur à son sexe ; et qu'on traite tant qu'on voudra ces anecdotes de contes chimériques, dont nos premiers historiens s'amusoient, et aimoient à amuser leurs lecteurs, il en résulte toujours une vérité ; c'est que le héros ou l'héroïne de ces avantures avoit dans l'imagination des peuples une réputation d'esprit ou de valeur que les autres

(1) Clovis le Grand ou I.

hommes n'ont pas ordinairement. Le changement de mœurs de Childéric, qui devint tout d'un coup actif, vigilant, appliqué, fut peut-être autant l'ouvrage de sa femme que celui de l'expérience. On ignore le temps de la mort de Bazine(1), par la négligence de nos annalistes, qui n'ont pas daigné en dire un mot. Celle de Childéric arriva l'an 481.

ANONYME,

FEMME DE CLOVIS.

Avant que Clovis épousât Clotilde, il avoit eu pour femme une princesse de laquelle le nom

(1) Outre Clovis, dont elle fut la mère, on croit qu'elle eut encore de Childéric trois filles; Alboflède, morte vers l'an 496, après avoir été baptisée; Lantilde, femme de Théodoric, roi des Ostrogoths, suivant l'abbé de Camps; et Audeflède, qui, suivant Jornandez et Procope, épousa ce même prince, dont elle eut la célèbre Amalasunthe, mère d'Alaric et l'héroïne de son siècle. J'observerai en passant que l'opinion de l'abbé de Camps n'est pas sans fondement, et qu'Alboflède, Andeflède ou Audeflède étant des mots qui n'ont que la même signification et presque le même son, il se pourroit bien faire que ces trois princesses n'en soient que deux, et que Lantilde soit effectivement la femme de Théodoric, roi des Visigoths. La manière de rendre les noms suivant le génie de la langue, ou dans la langue même où l'on écrit, eu égard seulement à la signification du mot, a quelquefois doublé et triplé les individus. On sait que la seule *Undecimilla*, vierge et martyre, a produit les *onze mille vierges*.

est ignoré : nos romanciers lui donnent le nom d'Albione, et la font fille d'Hengiste et petite-fille de Taxandre. C'est sous ce nom qu'elle paroît dans le poëme de Jean Desmaretz, et dans celui de Saint-Didier, l'un et l'autre intitulés *Clovis*. Ils en font un personnage intéressant et la Didon de leur poëme. Elle fut mère de Thierry I, chef de la première maison d'Austrasie, père de Théodebert et aïeul de Thibaut, dans la personne duquel finit cette maison, Clotaire I, frère de Thierri, s'étant emparé du Royaume d'Austrasie. Tous nos historiens traitent communément la mère de Thierri de concubine. On ne pourroit pas même lui donner d'autre qualité, si l'on adoptoit littéralement l'idée que présente l'auteur de la vie de Clotilde, placée dans le recueil des Actes des Saints de l'ordre de saint Benoît. On y lit que Clovis disoit avant son mariage : *Je suis d'un âge à prendre une épouse noble et digne de moi, qui me donne des enfants* (regia proles), *qui gouvernent le royaume après ma mort.* Mais ce discours paroît visiblement supposé par l'écrivain catholique en haine du premier mariage de Clovis avec une femme païenne. Clovis étoit déjà père de Thierri, et ce prince admis à la succession avec ses frères, partagea également le royaume avec eux, et eut

même la portion de l'aîné, qui étoit le royaume de Metz. Il seroit bien difficile de faire voir en quoi différoit dans ces temps, et parmi les Francs idolâtres, une concubine d'avec une femme. Il ne paroît pas que les rois de la première race, même après le baptême de Clovis, missent quelque différence entre ce que les lois romaines appellent *concubine* et *femme légitime*. Thierri épousa une fille de Sigismond, fils de Gondebauld, et par conséquent sa cousine.

CLOTILDE,

FEMME DE CLOVIS.

Clotilde (1), Chrotilde, ou Rothilde, femme de Clovis I, dit le Grand, fils de Childéric et de Bazine, étoit petite-fille de Gondioche, ou Gondevic, roi des Bourguignons, et fille de Chilpéric, son successeur. Ce prince avoit partagé les États de son père avec ses trois frères, Gondebauld, Gondesile et Gondemar. Les quatre rois

(1) Ce nom est un composé des deux mots de l'ancien allemand, Cloth ou Crot, et Hild. *Multus amor, magnus amor*, c'est-à-dire, *très aimée, très aimable*, en prenant, comme on le dit, l'adverbe pour l'adjectif, ou *populi amor*, l'amour du peuple.

de Bourgogne ne furent pas long-temps sans penser à se détruire. Les cadets Chilpéric et Gondemar se liguèrent contre Gondebauld et Gondesile leurs aînés. Ils réussirent d'abord ; mais Gondebauld reparut avec de nouvelles forces, attaqua les vainqueurs, et les enferma dans Vienne. Gondemar y fut brûlé dans une tour, les armes à la main. Chilpéric, père de Clotilde, pris avec toute sa famille, devint avec elle la victime du furieux Gondebauld. Lui et deux princes ses fils furent inhumainement massacrés, et sa femme fut précipitée dans le Rhône avec une pierre au cou. La cruauté de Gondebauld, assouvie par ces meurtres, pardonna à l'extrême jeunesse et au sexe de Clotilde et de Sedeleube sa sœur aînée. Cette dernière fut enfermée dans un monastère où elle mourut peu de temps après. Clotilde, élevée à la cour de Bourgogne, et sous les yeux de Gondebauld son oncle, fut, par un effet singulier des soins de la Providence, instruite dans la religion catholique, de laquelle aucun des princes de sa maison, aucun souverain même de l'Europe ne faisoit alors profession, ceux qui avoient renoncé à la religion païenne s'étant malheureusement livrés à l'arianisme. Il est vrai que Gondebauld, instruit par Avitus, évêque de Vienne en Dauphiné, alors capitale

du royaume de Bourgogne, avoit abjuré l'arianisme en secret; mais il n'avoit pas osé paroître ouvertement catholique. Cependant il faut croire que c'est à la conversion, ou au penchant de Gondebauld pour la catholicité, que sa nièce dut son éducation : toute autre conjecture paroît hasardée, et celle-ci très plausible. Elle n'avoit encore que quatorze ou quinze ans lorsque Clovis pensa à l'épouser. La princesse étoit belle, spirituelle et vertueuse. Il est très croyable que la réputation de son mérite et de ses talents avoit pénétré jusqu'à la cour de Clovis, qui avoit eu des intérêts d'état à démêler avec Gondebauld ; mais il y a encore plus d'apparence que des vues de politique, et le dessein de réunir, s'il étoit possible, le royaume de Bourgogne à celui dont jouissoit Clovis, le déterminèrent à prendre pour femme la princesse de Bourgogne. Adroite et entreprenante, toute livrée qu'elle parût être aux pratiques de piété et à la dévotion, Clotilde n'étoit ni moins ambitieuse ni moins vindicative. Gondebauld avoit tout lieu de craindre les suites d'un pareil caractère. Il connoissoit aussi celui de Clovis, qui s'étoit déjà distingué par sa valeur, et par des entreprises qui annonçoient un conquérant à l'Occident. Ainsi Clovis ne devoit pas beaucoup compter sur le consentement de

Gondebauld pour l'alliance qu'il méditoit. Il s'adressa donc directement à la princesse; et, profitant de l'absence du roi de Bourgogne, qui étoit allé joindre une armée qu'il avoit dans les Alpes, il la fit visiter avec des présents par un des seigneurs de sa cour (1). Clotilde, quoique fort jeune, et sans doute éclairée de près, conduisit l'importante négociation de son mariage avec toute la prudence et le secret possibles. Il y avoit plusieurs obstacles à vaincre : la religion de Clovis, encore idolâtre ; les décences du sexe et du rang, et la politique intéressée de Gondebauld. Clotilde les surmonta tous. Elle exigea des promesses de conversion de la part de l'envoyé de Clovis. Ce prince n'étoit pas assez scrupuleux pour ne pas promettre tout ce que voulut Clotilde : il savoit qu'il n'en seroit pas moins le maître de faire ce qui lui plairoit. D'ailleurs, Clovis n'avoit guère d'autre religion que celle des conquérants. De son côté, la princesse se flatta de la gloire qu'il y auroit à tirer de l'erreur un jeune prince dont la réputation étoit déjà faite, qui lui présentoit la première couronne de l'Occident, et pour lequel son cœur se déclaroit. La piété d'une femme devient ingénieuse

(1) Hincmar, dans la vie de saint Remy.

dans ces occasions. Il y avoit tant de mérite devant Dieu à opérer la conversion d'un prince aimable, déjà couvert de gloire, et dont l'exemple ne pouvoit manquer de produire les effets les plus avantageux pour l'Eglise. Elle leva le second obstacle en se mettant au-dessus du préjugé et des formalités, en donnant sa foi à Clovis sans en rien communiquer à personne. Nos anciens historiens (1) ne sauroient laisser passer une pareille occasion sans ajouter à leurs récits quelques circonstances qui y jettent le merveilleux, qui étoit à la mode de leur temps. Ils déguisent l'ambassadeur de Clovis en mendiant. Un Aurélien, favori de ce prince (qui étoit suivant eux ambassadeur), alla, disent-ils, secrètement à la cour de Gondebauld, couvert de haillons, une besace sur le bras et un panier à la main : il se mêla dans la foule des pauvres auxquels Clotilde faisoit ses aumônes ; et, recevant à son tour celle de la princesse, lui baisa la main. Ce procédé extraordinaire le fit remarquer. Son bon air démentoit son habit : on voulut s'informer qui il pouvoit être ; on le fit chercher ; on le fit venir au palais. Aurélien, introduit par ce moyen, expliqua sa commission. Ils ajou-

(1) Frédegaire, chap. 18 et 19. Roricon, liv. 2. L'auteur des Gestes des Français, chap. 11 et 12. Aymon, liv. 1, ch. 13.

tent que cet Aurélien enleva Clotilde plutôt en brigand qui ne respecte aucunes lois, qu'en ambassadeur d'un grand roi, et brûla sur sa route quelques villages par l'ordre de Clotilde; qu'à l'aspect de la flamme et des ravages de l'incendie, cette pieuse princesse ne put s'empêcher de s'écrier (1) : « Graces vous soient rendues, ô mon « Dieu ! je vois déjà les commencements de la « vengeance que vous prenez de la mort de mes « malheureux parents. » Le silence de Grégoire de Tours, la répétition de ce travestissement de grand seigneur en mendiant, qui se trouve dans les auteurs de ce temps (2), et le défaut de motif et de vraisemblance, suffisent pour faire rejeter ces petits contes, malgré le nombre des auteurs où ils se trouvent. Imaginés par l'un d'eux, ils ont été copiés par tous les autres; et tel de nos modernes (3) a cru se distinguer en ajoutant encore

(1) *Gratias tibi, inquit, summe Deus, refero, quòd initium paternæ necis video.*

(2) Dans l'histoire de Witikind, lorsqu'il vint à la cour de Charlemagne, etc.

(3) Celui qui s'est distingué le plus en cette occasion, est le fameux jésuite Caussin, dans sa *Cour Sainte*, tome 2, dans l'article de Clotilde, sect. 2, p. 453 et suiv. jusqu'à la page 463. On s'imagine lire les Contes de madame Daunoy en lisant le père Caussin, sur-tout dans cette section. La conversation de Clotilde et d'Aurélien, que le jésuite rapporte, comme s'il eût été derrière la tapisserie, a quelque chose de risible et d'amusant : j'y trouve

quelque ornement à ce fond romanesque. Le succès de la première négociation auprès de Clotilde détermina Clovis à envoyer une ambassade solennelle à Gondebauld, pour lui demander la princesse sa nièce en mariage. Apparemment Clovis ne craignoit de difficultés qu'auprès de la nièce. L'oncle, en effet, n'osa la lui refuser, de peur de s'attirer par ce refus la colère de Clovis, qui ne cherchoit peut-être qu'un prétexte d'armer contre lui. Le Bourguignon se piquoit de politique; et quelque peu disposé qu'il fût naturellement à cette alliance, il parut s'y prêter avec joie, et chercha, par sa conduite et les dehors les plus flatteurs, de s'en faire un mérite auprès de Clovis. Il combla sa nièce de caresses et de présents, n'épargna rien pour effacer dans son cœur les traces des cruautés qu'il avoit exercées sur sa famille, et l'envoya à Clovis avec un équipage convenable au rang qui lui étoit destiné. Le roi alla recevoir la princesse à Soissons, où il l'épousa en 492 ou 493. Les légendaires, le judicieux Baillet lui-même, ne manquent pas d'observer que la reine somma d'abord Clovis

---

pourtant une réflexion d'assez bon sens. Après les offres flatteuses du premier trône de l'Occident, le père Caussin dit : *Il n'y a femme si sainte qui ne soit capable d'avoir bien de la complaisance sur les louanges qu'on lui donne, et qui n'ouvre volontiers les yeux à la grandeur.* Cour Sainte, pag. 461.

de sa parole à l'égard de sa conversion ; mais ce prince, qui n'avoit que des vues toutes humaines, ne crut pas qu'il fût obligé de satisfaire son épouse sur ce point. Il tenoit encore au paganisme par habitude ; et, dans l'ordre de la politique, la démarche qu'on exigeoit de lui étoit importante par les suites qu'elle pouvoit avoir. Si la plus grande partie des Gaulois étoit chrétienne, presque tous les Francs étoient païens. Le caractère de Clovis étoit dur et farouche ; et quoi qu'on puisse dire du pouvoir que s'acquit Clotilde sur son esprit, il n'avoit guère d'autres règles de sa conduite que ses intérêts et sa volonté. Ce prince croyoit accorder beaucoup à la princesse en souffrant ses exhortations. Cependant il porta la complaisance jusqu'à permettre que l'on baptisât le premier fils qui naquit de leur mariage : il eut le nom d'*Ingomer*. Malheureusement il mourut incontinent après son baptême : les préjugés du roi se réveillèrent à cet accident. « J'ai cédé, lui dit-il, à vos empresse-« ments, et voilà l'effet de ma complaisance ! « S'il eût été sous la protection de mes dieux, il « eût vécu ; il lui en a coûté la vie pour avoir été « baptisé au nom du vôtre. » Il étoit difficile de répondre à un prince qui ne voyoit les choses qu'en païen aveuglé par ses principes. Clotilde

pleura et pria. La naissance d'un second fils donna de nouveau lieu à son zèle. Elle le fit encore baptiser. Mais l'enfant, nommé *Clodomir*, tomba peu de temps après dans une dangereuse maladie. Clovis s'emporta avec plus de véhémence contre la reine. « Sans doute, lui « dit-il, il aura le sort du premier; étant baptisé « au nom de votre Christ, il mourra comme son « frère. » Mais les prières et la foi de Clotilde obtinrent de Dieu la santé de son fils, et Clovis s'apaisa. Il paroissoit encore bien éloigné de sa conversion lorsqu'elle arriva. Il étoit en guerre contre les Suèves et les Bavarois. Les deux armées en étoient venues aux mains à Tolbiac, que les uns croient avec beaucoup de vraisemblance être Zulpich, à quinze ou seize lieues de Cologne, et d'autres Strasbourg. Clovis voyoit l'instant de sa défaite presque inévitable : ses troupes en désordre plioient; il ne pouvoit arrêter les fuyards; lui-même couroit risque de tomber entre les mains de ses ennemis. Désespéré, sans ressource, il se ressouvint du Dieu de Clotilde; il l'invoqua, et lui voua sa conversion, *s'il étoit victorieux*. La face du combat changea à l'instant; les troupes de Clovis se rallièrent; celles des Allemands s'affoiblirent; la victoire se déclara pour le roi. Il en instruisit

aussitôt Clotilde, et lui fit savoir qu'il la devoit au vœu qu'il avoit fait d'embrasser le christianisme. La joie de la reine fut à son comble : elle signala sa reconnoissance par tout ce que son zèle et sa piété purent lui inspirer de plus touchants témoignages ; et étant allée trouver Clovis, elle fit venir Rhemi, évêque de Rheims, le prélat le plus savant de ce siècle, pour instruire son époux. Il fut baptisé ; et la France, à son exemple, devint presque toute chrétienne. On vit depuis le baptême de Clovis ce qui s'étoit vu après celui de Constantin ; la religion chrétienne protégée, beaucoup de vertus, beaucoup de savoir dans quelques prélats. Mais la conduite de Clovis, toujours dirigée par les mêmes principes, en faisant briller en lui le conquérant, le politique, laisse à peine entrevoir le chrétien. Si Clotilde eut à se féliciter d'avoir obtenu sa conversion et son baptême, on ne voit pas qu'elle ait pu se flatter d'avoir changé le penchant dur et féroce qui le portoit à répandre le sang de quiconque paroissoit s'opposer à ses projets ambitieux. Tous (1) les princes de sa maison tués par ses or-

(1) Grégoire de Tours nomme neuf princes parents de Clovis, qu'il égorgea ou qu'il fit égorger ; c'étoient Sigebert, Clodéric son fils, Cararic et son fils, Ragnacaire et Ricaire son frère, et Regnomer ; et l'auteur ajoute : *Il fit aussi mourir plusieurs au-*

dres, ou égorgés par lui-même depuis sa conversion, en donnent une étrange idée. Si la reine avoit eu assez de crédit pour inspirer des sentiments plus justes et moins cruels à Clovis, elle ne seroit pas excusable de ne l'avoir pas fait. La foi de Clovis fut celle d'un chrétien; mais ses mœurs n'annoncent qu'un païen livré aux plus violentes passions que puisse inspirer une ambition insatiable. On peut aussi reprocher à Clotilde un caractère vindicatif, qui s'accorde mal aux idées de sainteté que nous en avons. Ceux même de nos historiens qui lui donnent les plus grands éloges ne dissimulent point ce défaut en elle. Après le baptême de Clovis, elle travailla elle-même à faire périr son oncle Gondebauld. Le roi, dans la guerre qu'il pouvoit entreprendre, envisageoit bien plus son agrandissement que la satisfaction de Clotilde. La politique du Bourguignon, et celle d'Arédius son ministre, le tirèrent de ce mauvais pas. Si j'impute à la reine d'avoir animé Clovis contre Gondebauld, je suis en cela le sentiment de l'auteur des *Gestes*

tres rois qui étoient ses parents très proches. Et c'est après cette énumération de vingt meurtres que l'évêque de Tours dit : *Dieu assujettissoit tous les jours ses ennemis sous sa main, parce-qu'il marchoit devant lui en sincérité de cœur, et qu'il faisoit devant ses yeux des choses qui lui étoient agréables.* Un honnête homme n'est-il pas tenté de déchirer le feuillet ?

des Français, qui assure que Clovis, déterminé par son épouse, entra en armes en Bourgogne, y fit le dégât (1). La haine de cette princesse survécut à son oncle; et elle fit voir contre les enfants de Gondebauld les sentiments qui l'avoient portée à chercher la perte du père. Après la mort de Clovis, arrivée l'an 511, à l'âge de quarante-cinq ans, ses États furent partagés entre Thierri, fils d'une première femme, à laquelle nos historiens donnent assez mal à propos le nom de concubine, et Clodomir, Childebert et Clotaire. Clotilde, mère des trois derniers princes, se retira à Tours, pour y vivre auprès du tombeau de saint Martin, dans les exercices de piété; mais elle ne s'y livra pas si entièrement, qu'elle ne cherchât encore l'occasion de se venger sur les enfants de Gondebauld de la cruauté de leur père. Grégoire de Tours, dont le témoignage n'est pas suspect, rapporte qu'ayant un jour rassemblé les rois ses enfants, elle leur tint ce discours (2) : « Faites en sorte, mes chers en-

(1) *Ob id, rogatus à conjuge, rex Chlodovæus Burgundiam cum exercitu Francorum ingressus, devastavit.* Gesta Francorum, lib 1, cap. 79.

(2) *Chlotildis verò regina Chlodomerem et reliquos filios suos alloquitur, dicens : Non me pœniteat, charissimi, vos dulciter enutrisse. Indignamini, quæso, injuriam meam, et patris ma-*

« fants, que je n'aie pas lieu de me repentir de « la tendresse extrême avec laquelle je vous ai « élevés. C'est par la main du cruel Gondebauld « que mon père, ma mère, les deux princes « mes frères ont été immolés : vous savez les « traitements que j'en ai reçus ; vous en connois- « sez le perfide auteur : vengez-vous, vengez- « moi, vengez vos aïeux sur sa coupable pos- « térité. » Ce discours, prononcé avec tout le feu que la passion peut y mettre, anima les enfants de Clotilde contre ceux de Gondebauld : c'étoient Sigismond, qui avoit succédé à son père, et Gondemar. Les princes français marchèrent contre eux, et taillèrent leurs troupes en pièces. Gondemar se sauva ; et le malheureux Sigismond, fait prisonnier, fut conduit à Orléans. Il ne sortit des fers que pour aller au supplice, ayant été précipité dans un puits duquel l'ouverture fut aussitôt comblée, le premier mai 524, à Saint-Père-Avi-la-Colombe, près Orléans. Avant que de lui ôter la vie d'une manière si barbare, on égorgea à ses yeux sa femme et ses

---

trisque meæ mortem sagaci studio vindicate. Greg. Tur. Hist., lib. 3, c. 6. C'est ce qui a fait dire à Gaguin, ATQUE UT ERAT APPETENS VINDICTÆ FOEMINA, *injuriam illis aperit paternæ necis.* Gaguin, fol. 12, *recto in Childeberto.* Voyez Aimoin, lib. 2, c. 3, p. 77.

enfants (1). Par cette affreuse catastrophe, il ne se trouvoit plus entre les fils de Clotilde et le trône de Bourgogne que la vie de Gondemar, frère de Sigismond. Clodomir le poursuivit, et remporta encore un avantage signalé sur ce prince, aux environs de Vienne; mais, s'étant laissé emporter à la chaleur de la poursuite, il donna dans une embuscade, et y périt. Tel fut dès-lors le fruit des conseils de Clotilde. Ils eurent encore de plus affreuses suites; et il ne tint qu'à elle de reconnoître le bras de Dieu étendu sur sa famille pour la punir du sang qu'elle avoit fait verser. Vouloir l'excuser, en attribuant, comme l'a fait un moderne, au désir d'exercer au-dehors la valeur impatiente et presque féroce de ses enfants, les conseils qu'elle leur donna de se réunir contre les enfants de Gondebauld, c'est vouloir s'aveugler soi-même. Au témoignage de Grégoire de Tours se joint celui de Frédegaire, suivant lequel (2) Clotilde *engageoit sans cesse ses fils à venger la mort de son père, de sa mère et*

(1) Sigismond a été mis au nombre des saints et des martyrs. Voyez Grégoire de Tours, liv. 3, ch. 6, et liv. 1, *de gloriâ Martyrum*, ch. 75. Baillet, au premier mai, tom. 4, p. 17 de la dernière édition.

(2) *Chrotechildis autem* ASSIDUÈ *filios admonebat mortem patris, matrisque, vel germanorum suorum ulcisci.* Fred., cap. 34.

de ses frères. C'est ce qu'assurent tous les modernes qui ont fait un (1) potrait fidèle de Clotilde. La mort de Sigismond et la poursuite de Gondemar furent, non seulement la cause de la perte de Clodomir, elles furent aussi le principe des désastres de la maison de ce prince. Il laissoit trois fils, Thibauld, Gonthier et Clodoalde: ils étoient encore enfants. Clotilde, leur aïeule, se chargea du soin de les élever auprès d'elle. En les formant à la piété, elle pensoit à les rendre dignes du trône de leur père, qu'elle leur ménageoit. Mais Clotaire et Childebert, oncles des pupilles, conspirèrent contre leur vie pour les dépouiller de leur sceptre. Des scènes sanglantes que nous présente l'histoire de la première race, il n'en est point de si affreuse, ni qui peigne avec des caractères si terribles la barbarie et la férocité. Les deux fils de Clotilde, pour tirer leurs neveux d'entre les mains de leur aïeule, la firent prier de les leur envoyer. Ils vouloient,

(1) Ronsard voulant immortaliser cette idée, dit, en parlant de la guerre que les enfants de Clotilde firent à Sigismond et à Gondemar, qu'en cela ils suivoient les impressions de Clotilde.

Gratifiant aux *larmes de leur mère*
Qui *soupiroit de ne voir point vengé*
Le corps royal de son père outragé.

Franciade, liv. 4, p. 195.

disoient-ils, rendre aux enfants de Clodomir leur frère les États qui leur appartenoient, les élever sur le trône de leur père, et les faire proclamer rois avec la pompe qui devoit accompagner cet acte solennel. Clotilde eût peut-être dû soupçonner la sincérité de leurs propositions ; mais elles l'éblouirent : elle ne souhaitoit rien tant que de voir ses petits-fils rois. On croit facilement ce qu'on souhaite avec ardeur. « Allez, mes en-« fants, leur dit-elle en les envoyant à leurs on-« cles ; lorsque vous serez sur le trône de votre « père, je croirai la perte que j'en ai faite répa-« rée, et avoir retrouvé en vous un autre lui-« même. » A peine furent-ils remis entre les mains de leurs oncles, qui les attendoient à Paris, qu'ils furent enfermés dans des chambres séparées. Clotaire et Childebert envoyèrent un de leurs satellites à leur mère. Il parut devant elle un poignard dans une main, et une paire de ciseaux dans l'autre. « Je viens, dit-il à Clotilde, « de la part des rois vos fils, et je vous offre de « leur part le choix de ce poignard ou de ces ci-« seaux ; l'un est destiné à égorger vos trois pe-« tits-fils, les ciseaux à les tondre ; décidez de « leur sort : faut-il les raser ? faut-il les égorger ? « Voulez-vous les voir privés de la vie, ou des « honneurs du sceptre ! » Qu'on se figure l'état

de Clotilde à cette effroyable proposition ! L'impression rapide du premier mouvement l'emporta : elle répondit à l'envoyé de Clotaire et de Childebert, *qu'elle aimoit mieux voir ses petits-fils morts, que dégradés et sans sceptre.* Ce mot, imprudemment lâché, coûta la vie à deux des trois princes. Thibauld et Gonthier furent inhumainement égorgés par la main même de leurs oncles, qui furent leurs bourreaux. Clodoalde, *Saint-Cloud*, échappa, on ne sait comment, à leur fureur, et prit de lui-même le parti de l'Église, qu'on avoit proposé à Clotilde pour les trois princes. Des sentiments plus humbles eussent sauvé la vie aux deux autres : mais les saints sont hommes avant que d'être saints ; et Dieu vouloit peut-être venger sur la postérité de Clotilde le sang de l'infortuné Sigismond, et celui de sa femme et de ses enfants. Accablée de tant d'horreurs, elle n'eut que le temps de faire ensevelir Thibauld et Gonthier, et quitta Paris, où s'étoit passé un évènement si tragique, et auquel elle sembloit avoir contribué elle-même par l'imprudence de sa réponse. Elle retourna à Tours, où elle ne put s'empêcher de prendre part à la conduite de ses enfants. On eût dit de bêtes féroces, qui ne cherchoient à assouvir leur rage que dans leur sang. Childebert et Clotaire,

devenus ennemis mortels, avoient pris les armes l'un contre l'autre. Childebert, assisté des troupes de Théodebert, roi d'Austrasie, neveu des deux frères, étoit très supérieur à Clotaire. Ce dernier, réduit à l'extrémité, s'étoit barricadé dans une forêt, et y attendoit sa perte inévitable. Clotilde, qui l'apprit, pria le ciel, gémit, pleura pour ses malheureux enfants. Elle obtint pour eux la grace qu'elle sollicitoit. Les deux armées s'étoient jointes, le signal étoit donné, le combat alloit commencer, lorsqu'une tempête, accompagnée d'éclairs, de tonnerre, de pluie, de vents, et d'une grêle que Grégoire de Tours dit être de cailloux, sépara les deux armées. Ce fut après avoir été témoin de tant de malheurs, que Clotilde mourut, dans sa retraite de Tours, le 3 juin 548, âgée, suivant ceux qui reculent sa mort jusqu'à cette époque, d'environ soixante-dix-sept ans, regrettée des peuples, et sur-tout du clergé, qui la regardoit comme sa protectrice. Elle fut inhumée auprès de son mari, dans l'église des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul, que Clovis avoit (1) commencée, et qu'elle avoit ache-

(1) Les Français animés contre Alaric, jurèrent, disent Roricon et l'auteur des *Gesta Francorum*, *de ne point se faire couper la barbe qu'ils n'eussent battu les Visigoths*; et Clovis *fit vœu de faire bâtir une église dans Paris à S. Pierre et à*

vée et enrichie. Cette église est celle qui fut depuis dédiée à sainte Geneviève. Les statues qui ornent le portail de l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, sont certainement originales, et du temps de la construction du portail même. Outre Clovis I et ses quatre fils, on y voit les statues de deux reines, qui ne peuvent être autres que celles de Clotilde, et d'Ultrogote, femme de Childebert. Elles ont de grandes tresses de cheveux pendantes jusqu'aux genoux. La statue de Clotilde est ceinte, au-dessous de son *corselet*, d'une ceinture dont les deux cordons pendent fort bas, et qui caractérisent peut-être un habit de veuve. Son manteau, ouvert par le devant, est attaché au cou avec une attache fort précieuse. Il est à remarquer, dit le P. Mabillon, que Clotilde *n'y est pas représentée avec un pied d'oie, tel qu'on le voit au portail de l'abbaye de Nesle, à ceux de Sainte-Bénigne de Dijon, de Saint-Etienne de Nevers, et de Saint-Pourçain en Auvergne. On ne sait*, continue-t-il, *d'où vient cette tradition; car nul de nos anciens auteurs n'en parle, et il est à croire (il n'y a pas même à en douter), que c'est plutôt une fantaisie du sculp-*

S. Paul, s'il obtenait la victoire. Ce vœu est fort suspect; Clovis portoit la barbe : ce vœu ressemble à ceux des chevaliers errants de nos romanciers.

teur, pour marquer peut-être la prudence de la reine, qu'une vérité et un fait certain (1). Clotilde avoit l'esprit noble, l'ame grande, un génie délicat et insinuant. Elle conserva toujours sur son mari cet ascendant que donnent à une femme le mérite et la vertu. La conclusion de son mariage avec Clovis, à l'insçu de Gondebauld, fait voir autant de fermeté que d'adresse. Le baptême de ses deux fils Ingomer et Clodomir est aussi une preuve de son courage et de son zèle. Le massacre de ses petits-fils, commis presque sous ses yeux, fait tort à l'opinion qu'on peut avoir de sa prudence. Quelle que fût la férocité de Clotaire et de Childebert, apparemment ils auroient cédé à une mère qui auroit eu le courage de se placer entre le poignard et ses petits-fils. Si les intérêts de sa vengeance lui eussent été moins chers, elle eût pu épargner bien du sang, et, avec la chute de sa propre maison, le meurtre de ses petits-fils. Mais, comme le dit un moderne très judicieux, et peut-être celui de nos historiens qui a le plus contribué à écarter des préjugés d'autant plus difficiles à vaincre qu'ils étoient anciens (2), *Clotilde, quoique*

(1) Mém. de l'Académie des Inscriptions, t. 2, p. 696.

(2) Le Gendre, histoire de France, tom. 1, pag. 118 de la première édition.

dévote, n'en étoit pas moins vindicative : sans doute elle croyoit ses ressentiments justes. C'est l'erreur où tombent souvent les personnes de piété, qui se persuadent aisément que les injures qu'elle reçoivent sont des injures faites à Dieu, et qu'il est juste de s'en venger. Ce défaut n'est-il pas encore celui du siècle où nous vivons, malgré toutes ses lumières? Elle eut quatre fils : le premier, Ingomer, mort peu de temps après son baptême; le second, Clodomir, roi d'Orléans, tué en poursuivant Gondemar, après l'avoir vaincu, à l'âge d'environ trente ans; le troisième, Childebert I, roi de Paris, mort en 558, après un règne d'environ quarante-sept ans; le quatrième, Clotaire I, dit *le Vieux*, roi de France, qui réunit en sa main tous les États de ses frères; et Clotilde, épouse d'Amalaric, roi des Visigoths en Espagne, morte en revenant en France en 531.

GONDIUQUE,

FEMME DE CLODOMIR.

Gondiuque (1), femme de Clodomir, fils aîné de Clovis, pouvoit bien être une princesse de

(1) C'est-à-dire, *chérie, favorisée.* Aimable du mot Gund, ou Gond, joint à plusieurs autres noms Ingonde, Aregonde, Fredegonde, Radegonde, *favore pollens.*

la royale maison de Bourgogne ; au moins son nom, fort approchant de ceux de Gondioche, Gondebauld, Gondesile, Gondemar, donne-t-il lieu au soupçon, et j'aurois du penchant à la croire fille de Gondesile, l'un des quatre frères enfants de Gondioche, qui lui donna le nom de son aïeul; ce qui s'observoit assez communément à l'égard des petits-enfants; il y en a plusieurs exemples : et d'ailleurs Gondesile ayant pris le parti de Clovis, contre son frère Gondebauld, rien n'étoit plus naturel que de cimenter cette union par le mariage de leurs enfants. C'étoit autant de droit que Clovis et sa maison acquéroient sur le royaume de Bourgogne, que Clotilde envisageoit toujours comme son patrimoine. Quoi qu'il en soit, après la mort de Clodomir, l'aîné des enfants de Clovis, Gondiuque passa dans les bras de Clotaire I, soit à titre de femme (1), soit à titre de concubine, et sans égard aux liens du sang, aux précédents mariages de Clotaire son beau-frère, ni aux défenses que le concile d'Orléans, tenu sous Clovis, faisoit d'épouser la veuve de son frère. Ce prince, aussi bien que les autres de la première race, qui

(1) Ademar d'Angoulême, sous l'an 528, dit : CLOTARIUS *auditâ morte fratris sui, uxorem ipsius* GUNDEUCAM *nomine*, MATRIMONIO *sibi copulavit.*

n'avoient de chrétien que le nom, compta toujours pour rien l'inceste, le meurtre, et tous les crimes qui pouvoient servir ses passions ou son ambition. On ignore la mort de cette Godiuque, et on ne lui connoît point de postérité.

ULTROGOTE,

FEMME DE CHILDEBERT I.

Ultrogote (1), belle-sœur de Gondiuque, épousa Childebert I, l'un des quatre fils de Clovis et de Clotilde, roi de Paris par la mort de Clodomir son aîné. Suivant les apparences et le nom, cette princesse étoit Espagnole. Tout ce que nous savons d'elle, c'est qu'elle avoit un magnifique jardin, par où passoit son mari Childebert pour aller à l'église de Saint-Germain; c'est Fortunat qui nous l'apprend (2). Sa piété

(1) Ultrogote ou *Ultrogothe*, du Teutonique Ult, et Ulph, *auxilium*, *robur*, et Got, ou Goth qui signifie tantôt *Deus*, Dieu, tantôt *populus*, peuple, nation. Secours de Dieu, *à Deo data*, *présent de Dieu*, ou *secours du peuple*. Goth, *Teuth*, Dith, Dieth, Theot, mots synonymes qui ne varient que par les dialectes.

(2) Après l'éloge de ce jardin, planté par les soins de Childebert, qui avoit beaucoup de goût pour le jardinage, Fortunat conclut par ce distique, qui prouve qu'elle jouissoit de ce jardin

est fort louée par l'auteur de la vie de sainte Bathilde (1) : il l'appelle *la mère des orphelins, la consolatrice des affligés, la nourrice des pauvres et des serviteurs de Dieu, et l'asile des moines.* Suivant Grégoire de Tours (2), Ultrogote étant allée par dévotion au tombeau de saint Martin, pendant qu'elle y entendoit la messe, trois aveugles recouvrèrent la vue. Mais ce miracle étant arrivé au tombeau du saint évêque comme les autres, et la princesse n'étant pas seule dans l'église, pourquoi lui faire un mérite particulier de ce miracle, que les aveugles pouvoient eux-mêmes demander avec toute l'ardeur que leur inspiroit leur état? Ces temps sont si éloignés de nous, et sur cette matière il y a tant d'éloges certainement faux, ou très raisonnablement suspects, que le lecteur prendra le parti qui lui plaira. Ce qui me paroît de plus certain, c'est qu'Ultrogote étoit généreuse à l'égard des monastères ; et avec ce titre, on étoit assuré de l'éloge des moines, dont les

---

à titre *de douaire*, ou plutôt d'un sorte *de dot* qui se donnoit aux femmes.

Possideas fœlix hæc Ultrogotho, per ævum
Cum geminis natis tertia, mater ovans.
Fortun, lib. 6, poem. 8, p. 156.

(1) Dans Surius, au 26 janvier.

(2) *De Miraculis, lib.* 1, *c.* 12.

rapsodies ou les chroniques faisoient le sort des princes. Elle fut présente à la dédicace de l'église de Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, qui ne fut faite qu'après la mort de Childebert, par saint Germain, au commencement du règne de Clotaire, et contribua aussi à la construction de Saint-Germain-l'Auxerrois, dédiée pareillement à saint Vincent dans son origine. Au portail de cette église, du côté du Louvre, sont les statues de Childebert et d'Ultrogote: on voit aussi le portrait de cette princesse auprès du tombeau de Childebert, à Saint-Germain-des-Prés. Mais ces ouvrages sont d'un siècle bien postérieur à celui de leur règne. Suivant un concile d'Orléans, elle fonda, avec son mari Childebert, un hôpital à Lyon. Ursin, ou Ursicin, successeur de Morille à l'épiscopat de Cahors, fut son chancelier, ou, comme on le qualifie dans les auteurs les plus prochains du temps, son référendaire (1). Elle eut de Childebert I deux filles, Crotberge et Crodesinde, qui paroissent avec elle dans une charte de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés : elle fut exilée de la

(1) Voyez l'histoire latine des évêques de Cahors, de Guillaume de La Croix, avocat à Cahors, p. 22 et 25. Ursicin fut évêque depuis l'an 583, date de la mort de Morille, son prédécesseur, jusqu'en 624.

cour avec ces princesses par Clotaire, lorsqu'il parvint à la couronne de France; mais le roi Cherebert, leur cousin, les rappela, et toutes les trois furent inhumées à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés auprès de Childebert (1).

INGONDE ET AREGONDE,

FEMMES DE CLOTAIRE I.

Ingonde (2) et Aregonde (3), quoique sœurs, furent toutes les deux et en même temps femmes de Clotaire I, dit le Vieux, frère de Childebert. L'abbé de Marolles, dans ses observations (liv. IV, pag. 192) sur Grégoire de Tours, a cru qu'Ingonde étoit la même personne que Gondiuque; en quoi il y a beaucoup d'apparence qu'il s'est trompé, rien ne prouvant cette identité. Le rang qu'Ingonde tint parmi les femmes de Clotaire lui fit donner le nom particulier de reine. Ce prince

(1) Voyez les antiquités de Bréuil, p. 301, liv. 2.

(2) Ingonde, *reine aimable*, des mots Ing et Gönd, *regina favore pollens*.

(3) Aregonde des mots Harda, *hardo*, *valdè*, beaucoup; d'où notre mot *hardi*, *hardiment*, en grec ἄρι, très aimée, très aimable. Le mot *hardi*, *hardiment* subsiste encore dans le peuple, pour *beaucoup*: il a *hardiment* peur; il est *hardiment* riche, il est *hardiment* laid, elle est *hardiment* belle.

en usoit à sa cour, à peu de chose près, comme en usent encore aujourd'hui les sultans en Turquie, ayant une espèce de sérail et plusieurs femmes, dont les unes n'étoient que sur le pied de concubines, et les autres avoient la qualité d'épouses. La soumission de la reine Ingonde et l'empire que prenoit Clotaire sur ses femmes, paroissent avec éclat dans le discours que tint Ingonde à ce prince en une occasion singulière. Elle étoit uniquement aimée de son mari, dit Grégoire de Tours; et s'assurant sur les marques de tendresse qu'elle en recevoit, elle lui dit un jour dans les termes dont se serviroit encore aujourd'hui une sultane, ou une esclave (à moins qu'on ne dise que les historiens du temps, qui se faisoient un mérite essentiel de copier les expressions et le style de l'Écriture Sainte, n'aient donné ce tour oriental au discours d'Ingonde.) (Grég. lib. IV, n. 3.) « Le roi, mon seigneur, « a fait ce qui lui a plu de sa servante, et il l'a « honorée de sa couche; je supplie maintenant « mon seigneur et mon roi de vouloir bien « entendre ce que sa très humble servante (1) a

(1) Indépendamment de ma conjecture, il est certain que dans les mœurs de nos premiers Français, les femmes étoient dans une entière dépendance de leurs maris, qu'elles considéroient comme leurs maîtres. Une femme, dans les formules

« à lui proposer. S'il daigne mettre le comble « aux faveurs dont il l'honore, je le conjure de « vouloir bien donner à ma sœur Aregonde, sa « servante, un mari dont le rang et le mérite « répondent à l'état et au rang où il m'a élevée, « afin de m'attacher par une pareille alliance de « plus près encore, s'il se peut, à la personne « de mon roi. »

Clotaire étoit d'un tempérament extrêmement amoureux (1), puisqu'il n'en fallut pas davantage pour lui inspirer de la passion pour Aregonde, sa belle-sœur. Il alla aussitôt à la maison de campagne où elle faisoit sa résidence, et en fit sa femme (2). Après ce mariage, où l'on ne

---

de Marculphe, adressant la parole à son mari, se sert de termes pareils à ceux d'Ingonde. *Mon seigneur et mon époux, moi, votre humble servante. Domini et jugalis mei, ego ancilla tua.* L'usage de prendre une femme sans dot, et en quelque façon de *l'acheter*, la rendoit plus dépendante et plus soumise.

(1) *Quòd ille audiens, cùm esset nimiùm luxuriosus, in amorem* Aregundis *incenditur; et ad villam, in quâ ipsa residebat, dirigit, eamque sibi in matrimonio sociavit.* Greg. Tur. lib. 4, n. 3.

(2) Cet exemple est peut-être de tous le plus décisif pour montrer que ce prince ne connoissoit aucune loi dans les engagements qu'il contractoit. Il prend pour femme, ou si l'on veut, pour concubine, la sœur de sa femme sans la moindre solennité. Tels sont les termes du père de notre histoire. *Tractavi mercedem illam implere quam me tua dulcedo expetiit; et requirens virum divitem, atque sapientem, quem tuæ sorori de-*

voit pas que Clotaire ait employé d'autre cérémonie que la démarche qu'il fit d'aller marquer sa volonté à Aregonde, il revint auprès d'Ingonde. « J'ai eu égard, lui dit-il, à la prière « que vous m'avez faite, et vos désirs doivent « être pleinement satisfaits, après ce que je viens « de faire pour votre sœur. Vous me demandiez « pour elle un mari puissant et riche : je lui en « ai donné un tel que vous pouviez le demander ; « et ce mari, ajouta-t-il, c'est moi-même. Je « vous apprends que j'ai épousé Aregonde, et « je crois que cela doit vous faire plaisir. » Si Clotaire parloit comme il pensoit, il avoit des femmes une idée bien singulière. Par la réponse d'Ingonde, on ne voit pas qu'elle fût aussi flattée de ce mariage que Clotaire le prétendoit; mais on ne sauroit montrer ni plus de respect, ni plus de dévouement aux volontés d'un mari qu'en fit voir Ingonde dans sa réponse. « Je « tâcherai, lui répliqua-t-elle, de ne rien faire « qui puisse déplaire à mon seigneur ; toute la « grace que je lui demande, c'est que sa ser- « vante ne perde pas l'honneur de son estime. » Le temps de la mort de l'une et de l'autre de

berem adjungere, nihil melius quàm meipsum inveni. Itaque noveris quia eam in conjugem accepi, quod tibi displicere non credo. Greg. Tur. Hist. lib. 4, pag. 158, cap. 3.

ces reines est ignoré, aussi-bien que le reste de leur vie. Tout ce qu'on en sait, c'est que le mariage d'Ingonde se fit en 517, et celui d'Aregonde, sa sœur, quelque temps après. Par l'entretien d'Ingonde avec Clotaire, que nous a conservé Grégoire de Tours, sans y ajouter la moindre réflexion, il paroît que la princesse étoit d'une grande modération et d'un caractère bien doux (1). Sa conduite et les circonstances du mariage de sa sœur donnent lieu de croire qu'elle n'étoit pas d'une naissance distinguée; que sa douceur et sa beauté avoient fait sa fortune, et qu'elle étoit assez ambitieuse pour ne rien appréhender autant que la perte des bonnes graces du roi, perte qui l'eût réduite à l'état d'où elle étoit sortie. Clotaire eut six enfants d'Ingonde. Le premier, Gontier, mort à quinze ou seize ans; le second, Childebert, mort jeune; le troisième, Cherebert, mort roi de Paris, le 7 mai 570, à quarante-neuf ans (je parlerai des femmes de ce prince); le quatrième, Gontran, roi d'Orléans, mort en 592; le cinquième, Sigebert, roi d'Austrasie; le sixième, Clodosinde, femme d'Albоin, roi des Lombards.

Aregonde fut mère du roi Chilpéric, qui suc-

(1) Aussi Clotaire se sert-il du titre de TUA DULCEDO en lui parlant.

céda à Clotaire au royaume de Soissons, et qui fut l'un de nos plus savants rois.

CHUSÈNE,

FEMME DE CLOTAIRE I.

Chusène (1), dite aussi Gonsine ou Gonsinde, troisième femme de Clotaire, suivant Grégoire de Tours, fut mère de l'infortuné Chramne : nous parlerons de la femme de ce prince.

RADEGONDE,

FEMME DE CLOTAIRE I.

Radegonde (2), à laquelle on donne la qualité de sainte, fut la quatrième femme du même Clotaire. Elle étoit d'une naissance digne du trône, et même cousine germaine de Clotaire, étant (3) fille de Berthaire, roi de Thuringe, et

(1) Chusène, Gonsine ou Gonsinde, noms qui ne signifient que la même chose, *puissante en faveur*, très aimée, relatif aux noms précédents, qui, aussi-bien que celui-ci, semblent plutôt indiquer des *favorites* ou des concubines que des *femmes*, dans l'étroite signification du terme.

(2) Des mots Rad et Gond. Puissante en sagesse, la très sage, la très prudente. Rad, *consilium, sapientia.*

(3) Petrus de Natalibus, et Robert Gaguin appellent Berenger

petite-fille de Bazin, chez lequel Childéric s'étoit réfugié, et nièce de Baderic (1) et d'Hermenfroy. On peut regarder Radegonde comme reine, comme sainte et comme savante; et, dans ces trois différents points de vue, on y voit une princesse qui a fait l'honneur du siècle barbare et corrompu où elle vivoit.

Bazin laissa à sa mort ses États à partager entre ses trois fils, Baderic, Hermenfroy et Berthaire.

(Berengarius) le père de Radegonde; mais Berthaire (BERTHARIUS) est le nom que lui donnent *Grégoire de Tours*, *Aimoin* et *Fortunat*. Le manuscrit d'*Hildebert* dit BERECTARIUS.

(1) Voici le tableau généalogique dressé d'après les écrits de Fortunat, les observations de Christ. Browerus, Grégoire de Tours et Cassiodore. Il servira à éclaircir l'histoire de Radegonde, et celle de la maison de Thuringe.

BAZIN, roi de Thuringe, chez lequel se retira Childéric.

BAZINE, qui passa en France, et devint mère de Clovis I.

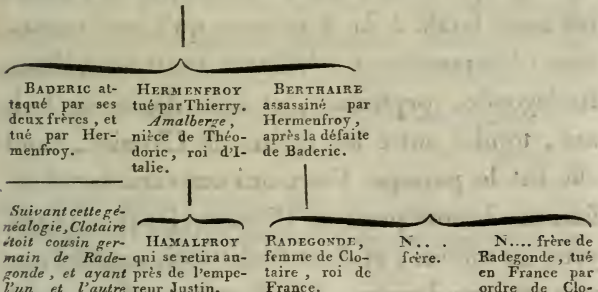

L'union ne dura pas long-temps entre les trois frères. La femme d'Hermenfroy, nièce de Théodoric, roi des Goths d'Italie, princesse fière, cruelle et ambitieuse, ne put souffrir que son mari eût des égaux dans ses frères; elle lui persuada de se défaire d'eux. Hermenfroy commença par faire assassiner Berthaire, père de Radegonde et de deux princes. Il déclara ensuite la guerre à Baderic, et sollicita secrètement Thierri, roi d'Austrasie, de se joindre à lui, à condition de partager les États de Thuringe. Baderic fut vaincu et fait prisonnier; mais Hermenfroy ne tint pas parole au roi d'Austrasie. Thierri, irrité de son manque de foi, se joignit à Clotaire, roi de Soissons, son frère; ils marchèrent ensemble avec leurs forces combinées, et remportèrent une victoire complète, laquelle fut aussi fatale à la Thuringe qu'à son souverain : Hermenfroy y périt avec toute sa maison. Radegonde, orpheline, et âgée d'environ huit ans, tomba entre les mains de Clotaire, dont elle fut le partage. Ceux qui ont écrit sa vie en font une beauté parfaite. C'étoient les plus beaux yeux du monde, et dont l'éclat étoit modéré par une extrême douceur. La blancheur de son teint éblouissoit; rien de plus agréable que sa bouche, rien de plus vif et de plus coloré que ses lèvres.

Tous les traits de son visage répondoient aux beautés de sa bouche et de ses yeux, par la plus parfaite régularité ; et l'élégance de sa taille, de son port et de sa marche, où tout étoit simple et naturel, annonçoit une princesse. C'est le langage (1) des anciens, et celui des modernes qui se sont arrêtés à son portrait. Boétius, Wulfinus, Fortunat, dans la vie de Radegonde ; Hildebert, qu'on croit être l'évêque du Mans, dans celle qu'il a composée, prétendent même que Clotaire et Thierri furent également épris de ses charmes à son aspect, et qu'il fallut prendre la voie du sort pour éviter celle des armes, quoiqu'elle ne fût pas encore sortie de l'enfance. Elle fut conduite, par l'ordre de Clotaire, au château d'Athiez, en Vermandois, élevée avec soin, et baptisée en France. Quoi qu'on dise de sa beauté, je crois que la politique, plus que tout autre motif, détermina Clotaire à épouser la princesse de Thuringe, après avoir fait massacrer

(1) *Erat quippe elegantissima, speciosa nimis, venusta aspectu, labiis gratiosa.* Boetius Wulfinus *episcopus*, dans un ouvrage adressé à l'abbé *Godolenus*, au premier tome de la collection de Duchesne.

Ob nimiam speciositatem ab eo in conjugem ducta est. Petrus de Natalibus, l. 9, c. 60. *Procul decor mutuatus, nil artis in vultu.... incessus non industriæ fuit, sed naturæ.... vultu elegans.* Hildebert in vitâ Radeg.

son frère. Tous les droits de sa maison sur la Thuringe se trouvèrent ainsi réunis sur sa tête; et Radegonde, belle, savante et spirituelle, eut à peine quinze ans, que ce mariage fut accompli à Soissons en 538. Ils vécurent quelque temps en assez bonne intelligence; et c'est une chimère sans le moindre fondement, de s'imaginer avec le jésuite Labbe, et quelques autres écrivains, que Radegonde conserva toujours sa virginité. Fortunat et Hildebert prouvent le contraire, lorsqu'ils nous disent *qu'elle quittoit le lit du roi, et se levoit quelquefois pour se livrer aux pratiques les plus austères de la pénitence.* Mais, soit que les mœurs réglées et pieuses, même tristes et sévères de Radegonde, ne s'accordassent pas avec les désordres de Clotaire, qui n'avoit de chrétien que son respect pour saint Martin et pour les prélats qu'il craignoit; soit qu'elle n'eût que de l'indifférence pour un époux qu'elle ne pouvoit s'empêcher de regarder comme le meurtrier de son frère (1), qu'elle avoit tendrement aimé, et comme l'auteur des malheurs de sa maison; soit enfin que le dégoût de Clotaire eût quelques autres motifs, elle se retira de la cour environ trois ans après son mariage, c'est-

(1) Greg. Tur. lib. 3, cap. 7.

à-dire en 541. Elle s'adressa à saint Médard, évêque de Noyon, auquel elle demanda le voile. L'évêque résista d'abord à cette proposition; elle étoit mariée, et elle faisoit cette démarche sans le consentement du roi son époux. Il paroissoit plus de zèle que de prudence dans sa demande; elle étoit même directement opposée à la sainteté des canons : mais le prélat se rendit enfin à ses vives sollicitations; il lui donna l'habit monastique, et la fit même (1) diaconisse. Radegonde satisfaite alla à Tours visiter le tombeau de saint Martin; de Tours à Cande, où ce saint évêque étoit mort; et de là elle se retira à Sais, en Touraine, qui étoit un domaine que le roi lui avoit donné. Y ayant appris que Clotaire pensoit à la faire revenir à la cour, elle passa de Sais à Chinon, et y vécut quelque temps sous la conduite d'un reclus nommé Jean. Le silence de Clotaire l'ayant rassurée, elle alla enfin à Poitiers, où elle fixa sa demeure, et où elle fonda une abbaye célèbre sous le titre de Sainte-Croix, et sous la règle de saint Césaire d'Arles. Les auteurs de sa vie prétendent que l'amour de Clo-

(1) *Diaconissæ sacrorum vestibulorum custodes*, dit S. Ignace martyr. Elles étoient portières. Elles avoient aussi le soin des veuves, de tirer les femmes des fonts baptismaux, etc. *S. Clément, liv.* 3, *c.* 15, *S. Epiphan. heres.* 39.

taire se ralluma ; qu'il vint jusqu'à Tours dans le dessein de la tirer de son monastère ; mais qu'elle vint à bout de le détourner de ce dessein par ses prières, et celles de saint Germain, évêque de Paris. Elle avoit emmené avec elle une jeune fille nommée Agnès, qu'elle avoit élevée, et pour qui elle avoit beaucoup de tendresse et de confiance, se soumettant même à ses avis pour sa conduite, lorsqu'elle l'eut nommée abbesse de Sainte-Croix. Presque tous (1) les modernes font cette Agnès sœur de Radegonde, et première abbesse de Sainte-Croix ; mais c'est par erreur. Radegonde, au temps de son mariage, étoit fille unique ; et si elle donne à Agnès le nom de *sœur*, ce n'est que relativement à sa piété et à la religion, qui nous doit faire considérer tous les hommes comme nos frères. Fortunat décide la chose en termes formels : « Ce n'est pas le sang, dit-il à Radegonde, « qui vous a donné une fille dans Agnès, c'est « la grace ; ce n'est pas la chair, c'est Jésus-« Christ et son amour (2). » Cela exclut formel-

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana*, le père Anselme et ses continuateurs, et dom Rivet, dans son Histoire Littéraire contre le sentiment de J. Filleau, dans sa preuve hist. des litanies de sainte Radegonde.

(2) *Fortunat, lib.* 11, *poem.* 2.

Hanc tibi non uterus, natam, sed gratia fecit ;
Non caro, sed Christus hanc in amore dedit.

lement toute idée de parenté. Agnès étoit la sœur de Radegonde au même titre qu'elle étoit sa fille. Ceux qui prétendent que Radegonde l'établit première abbesse de Sainte-Croix, se sont également trompés. Un moderne, dom Liron, dans ses *Singularités Historiques*, a très bien prouvé que ce titre n'appartient qu'à Richilde, morte en 559, à laquelle succéda Agnès. La retraite sembloit faite pour Radegonde, laquelle n'ayant, à ce qu'il paroît, aucun penchant pour son mari, en avoit beaucoup pour les exercices de piété, pour l'étude, et les entretiens pieux et savants de quelques hommes de lettres qui lui firent leur cour. Tels furent le prêtre Fortunat, depuis évêque de Poitiers, et Grégoire, évêque de Tours. Elle n'avoit presque paru que comme une religieuse à la cour de son mari (ce fut même une des raisons des dégoûts de Clotaire), elle parut en reine dans son monastère. Clotaire, qui ne pouvoit s'empêcher de l'estimer (car tel est l'effet de la vertu, que ceux qui y sont les moins attachés se font un honneur de la respecter), fournissoit aux dépenses que la libéralité faisoit faire à Radegonde. Son crédit se soutenoit à la cour, dont elle étoit éloignée. Les malheureux avoient recours à elle, y trouvoient une protection efficace, et conservoient, par les

démarches qu'elle faisoit auprès du roi, souvent leurs biens, quelquefois leur liberté, et même leur vie.

Si le dégoût du monde le lui avoit fait quitter, sa piété active et raisonnée le lui faisoit chercher quand elle pouvoit lui être utile. Le salut et la prospérité des rois, l'union entre les grands, la paix dans l'État, et le bonheur des peuples, qui en est la suite, l'occupoient sans cesse. C'étoit le but de ses prières, et des personnes qui écoutoient ses leçons et suivoient son exemple (1). Elle trembloit dès qu'elle entendoit parler de guerre ou de discorde entre les souverains. Lettres, vœux, prières, elle mettoit tout en usage pour écarter ces fléaux. Elle écrivoit donc dans ces occasions au roi son mari, à ses ministres, aux évêques, et à tous ceux qui pouvoient faire réussir les conseils de paix qu'elle donnoit. Les poésies de Fortunat prouvent qu'elle aimoit les muses; qu'elle savoit joindre leurs innocentes douceurs à la sévérité du christianisme le plus pur. On peut même penser qu'elle-même

(1) *Erat semper de pace sollicita, de patriæ salute curiosa et anxia, cùm mutua inter se pace gauderent, illa quòd reges omnes diligeret, pro omnium vitâ Deum precabatur et nos, sine intermissione pro illorum salute orare docebat.* BAUDONIVIA in vitâ Radeg. c. 10.

faisoit des vers. Son commerce intime avec Fortunat, le premier poëte de son siècle, prête à cette idée. Il lui écrivoit en vers. Radegonde lui répondoit. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle entendoit et écrivoit fort bien la langue romaine. Nous avons de cette pieuse princesse son testament écrit en latin, et rapporté par Grégoire de Tours dans le neuvième livre de son Histoire de France, et depuis par Mounin ou Filleau, éditeur des Annales d'Aquitaine de Bouchet, et plus exactement par dom Étiennot, dans la première partie des Antiquités Bénédictines. Elle écrivit à l'empereur Justin le jeune et à l'impératrice Sophie, sur le bois de la vraie croix dont ils lui envoyèrent quelques morceaux; et nous aurions des monuments bien précieux pour notre histoire et celle de l'Église d'Occident, si l'on pouvoit recouvrer toutes ses lettres. Je ne prétends point ôter à Fortunat les poëmes *sur la ruine des États de Thuringe et sur les malheurs de la maison de Radegonde, la lettre adressée à l'empereur Justin et à l'impératrice Sophie*, ni un petit poëme *sur la mort d'Amalfroy*, cousin de Radegonde, fils d'Hermenfroy et d'Amalberge, adressé à Artachis, fils d'Amalfroy et neveu de la princesse; mais comme ils sont sous le nom de Radegonde, qui

paroît y tenir la plume, et que ces poésies sont pleines de vivacité et extrêmement tendres, je crois qu'on peut dire que Radegonde a fort bien pu y travailler avec Fortunat. Je ne sais si je me trompe; mais je crois y trouver plus de noblesse et plus de douceur que dans les autres ouvrages de Fortunat. On y découvre ce langage du cœur qui est particulier aux dames, ces expressions vives qui leur sont naturelles, le sentiment peint, la nature caractérisée par les traits les plus délicats. Radegonde, dans ces pièces, paroît inconsolable de l'anéantissement entier de sa maison, qui ne subsistoit plus que dans le seul prince (Artachis) auquel elle écrivoit, et qui avoit été contraint de se retirer sous la protection de l'empereur Justin. Sa tendresse pour sa malheureuse famille est exprimée avec une vivacité extraordinaire : elle avoit été témoin de tout ce qu'elle écrivoit. Le palais de ses aïeux réduit en cendres, les Thuringiens égorgés ou faits esclaves, la mort de sa mère et de ses deux oncles, celle de sa sœur et de son frère, tout cela étoit l'ouvrage de Clotaire et des princes Francs. Quels objets pour un cœur tendre! et le moyen que Radegonde pût vivre agréablement dans une cour qui les lui retraçoit sans cesse, et dans les bras d'un souverain qui en étoit l'au-

teur et qui en faisoit vanité ! Radegonde avoit l'ame grande. Une autre qu'elle eût pu oublier le rang dont sa maison étoit déchue en faveur de celui où elle étoit élevée, et l'abaissement et la mort des princes de Thuringe, où elle avoit trouvé son élévation. Mais plus sensible à ses malheurs passés qu'à sa gloire présente, elle ne pensoit qu'avec la douleur la plus amère aux désastres de sa patrie et de sa maison. Elle ne put se faire à ces idées qu'en se jetant dans la retraite et dans la dévotion, où les pratiques d'un christianisme austère et la conversation de quelques savants hommes la consoloient. Fortunat paroît avoir été celui auquel elle confia ses chagrins et ses affaires, et il faisoit auprès d'elle l'office *de secrétaire et d'agent.* C'étoit un Italien, homme de lettres, esprit vif, poli, délicat, le meilleur poëte de son temps, et en qui tous ces talents étoient accompagnés d'une douceur de caractère et d'une piété égale à celle de Radegonde. Si l'on en croit Baronius et ceux qui l'ont copié, leur commerce, tout innocent qu'il fût, ne laissa pas de donner lieu à la calomnie (1); elle n'épargne rien. Il s'éleva, disent-ils, des

(1) L'auteur de la vie de sainte Radegonde, imprimée à Poitiers, in-12. 1621, pag. 395, d'après Fortunat. Baillet, tome 5, sous le 13 août, pag. 200.

soupçons indignes contre la vertu et la piété de l'un et de l'autre. « Quelques ministres de Satan, « dit Baillet, essayèrent de noircir sa réputation « jusqu'à l'accuser d'entretenir des habitudes cri- « minelles avec Fortunat. » Je crois que la méprise de Baronius a donné lieu à celle de Jean Filleau et de Baillet. Le cardinal, qui s'en rapportoit souvent aux extraits qu'on lui donnoit, aura pris l'abbesse Agnès pour Radegonde, et des vers adressés à l'abbesse pour une pièce adressée à la princesse : de là les soupçons prétendus d'un commerce criminel entre Fortunat et Radegonde. Ce qui me le fait penser, c'est qu'en effet Fortunat a fait dans ses poésies l'apologie de ses sentiments pour l'abbesse Agnès, dans une pièce que Filleau cite comme une preuve des soupçons injustes dont on a parlé contre Fortunat et la reine : mais avec un peu moins de précipitation, il est facile de reconnoître que les vers de Fortunat ne regardent point du tout Radegonde. Au reste, les monuments de leur liaison subsistent encore dans les poésies de ce dernier; et il faut être bien injuste pour y voir autre chose que les preuves d'une société dont la religion et une confiance entière faisoient le lien. Radegonde faisoit de petits (1)

(1) Voyez le livre onzième des poésies de Fortunat, depuis la page 257 jusqu'à la fin, et *passim*.

présents à Fortunat; il lui en envoyoit de son côté : c'étoient des fleurs, des fruits, du lait, de la crême, des pruneaux, des marrons. Ces présents, qui font honneur à la frugalité chrétienne de ces temps, lorsqu'ils venoient de la part de Fortunat, étoient accompagnés de petites pièces de vers. L'abbesse Agnès entroit presque toujours en tiers dans ces amusements. Fortunat avoit quelquefois l'honneur de manger avec elles; elles l'engageoient à composer quelques petites pièces, des *impromptu*, dont il reste quelques uns dans les écrits du poëte. Prétendre autoriser les bruits que la malignité inventa dans le temps sur les pensées délicates, les expressions vives et recherchées de deux ou trois petites pièces qu'on peut regarder comme de *très jolis madrigaux*, c'est ignorer jusqu'où la sécurité de l'innocence peut aller. D'ailleurs ces pièces, accompagnées de beaucoup d'autres où respire le christianisme le plus pur, la piété la plus consommée; ces pièces, dis-je, rapprochées des autres, n'ont plus que le même ton. « Où vous « cachez-vous? lui dit-il. Pourquoi ne puis-je « vous voir? Tout se présente à ma vue, l'air, « la terre et l'onde; mais je ne vois rien, puisque « je ne vous vois pas (1). Le ciel est pur et sans

(1) Cette pensée a été employée dans la chute d'un des plus

« nuages, rien de plus brillant que le jour; mais « vous vous cachez à mes yeux, et le jour est « pour moi sans lumière (1). »

On ne sauroit nier qu'il n'y ait beaucoup d'esprit et de délicatesse dans cette pièce; dans un autre sens, elle seroit même fort galante. Mais la conclusion du madrigal en fait bien voir la pureté. « Les heures coulent trop lentement pour moi, « ajoute l'auteur; je voudrois que le jour hâtât « sa course. Pensez-y, madame, je vous le de- « mande et pour mon intérêt et pour celui de

---

beaux sonnets de Malherbe, qui commence par ce vers :

Beaux et grands bâtiments d'éternelle structure,

Et qui finit par ceux-ci :

Bois, fontaines, canaux, si parmi vos plaisirs,
Mon humeur est chagrine et mon visage triste,
Ce n'est point qu'en effet vous n'ayez des appas;
Mais quoi que vous ayez, vous n'avez point Caliste,
Et moi je ne vois rien, quand je ne la vois pas.

Voyez Ménage sur ce sonnet, pag. 465 de ses Remarques. La chute de la pièce de Fortunat a été bien répétée depuis lui : c'est ce qui en fait aujourd'hui disparoître le mérite.

(1) *Quo sine me, mea lux oculi errantibus abdit,*
Nec patitur visu se reserare meo?
Omnia conspicio simul œthera, flumina terram,
Cùm te non video, sunt mihi cuncta (*) parum.
Quamvis sit cœlum, nebulâ fugiente, serenum,
Te celante mihi stat sine sole, dies.

(*) J'aimerois mieux NIHIL : *et moi je ne vois* RIEN *quand je ne la vois pas.*

« vos sœurs (les religieuses de Sainte-Croix) : que « votre présence soulage ceux que l'amour vous « captive ! »

Dans une autre pièce aussi innocente et aussi délicate que la précédente, il dit à Radegonde et à l'abbesse Agnès (1) : « Si le temps trop pluvieux « ne m'eût pas empêché de sortir, vous auriez « vu, sans y penser, celui qui vous aime ; mais « je ne saurois rester encore une heure sans vous « voir ; car j'appelle un beau jour, quand je vois « ce que j'aime (2).

Il dit à la fin d'une espèce de madrigal, intitulé : *Vers faits dans un repas*, où il feint, en badinant, de s'être enivré d'un vin délicieux, et où il paroît que Radegonde et Agnès lui avoient demandé un impromptu (3) : « Le sommeil me « retient et m'empêche de vous satisfaire ; mais

---

(1) *Si me non nimium pluviatilis aura vetaret,*
Dum nesciretis vos repetisset amans.
Nec volo, nunc absens, unâ detenter ut horâ,
Cùm mea tunc lux est, quando videtur amans.

(2) C'est la pensée de la duchesse de Longueville. *Les beaux jours*, disoit-elle, *sont faits pour le peuple ; la présence de ce que j'aime fait mes beaux jours.*

(3) *Et si me somnus multis impugnat habenis,*
Hæc dubitante manu scribere, traxit amor.
C'est ainsi qu'on lit ce dernier vers où j'aimerois mieux lire, *hæc dubitante manu scribere*, SCRIPSIT *amor.*

« l'amour, qui brise ses chaînes, me conduit la « main pour écrire ces vers. »

Les mots d'*amour* et d'*amant* offrent en français un sens tout autre que celui qu'ils présentent dans ces pièces, où ils n'expriment que l'amitié et la charité chrétienne.

Suivant Baillet, Fortunat prit la plume, et fit des vers pour son illustre patronne. Après avoir lu tout ce que Fortunat a fait sur ces sujets, je n'ai rien trouvé qui sente l'apologie (1), à moins qu'on ne prenne pour apologie les vers dont j'ai parlé, adressés à l'abbesse Agnès.

Radegonde mourut à Poitiers le 13 août 590, suivant l'opinion la plus commune, ou 587, sui-

---

(1) C'est la cinquième pièce du dixième livre de l'édition de *Christ. Browerus*, dont je me sers, et que Fortunat adresse à l'abbesse Agnès. Il y prend *Dieu, saint Pierre, saint Paul et la Vierge à témoins que son amour n'a rien de charnel, rien que de fondé sur la religion, la charité, le christianisme le plus pur; qu'il n'aime* Agnès *que comme un frère aime une sœur, et comme si tous les deux ils étoient enfants de Radegonde. Que je suis à plaindre*, ajoute-t-il, *de ce que des bruits malins et de mauvaises langues m'empêchent de me livrer à mes sentiments! cependant*, dit-il, *j'ai résolu de ne pas changer, si vous voulez toujours répondre à mon tendre amour.*

Heu! mea damna gero tenui ne forte suzurro
Impediant sensum noxia verba meum.
Sed tamen est animus simili me vivere voto,
Si vos me dulci vultis amor coli.

Fortunat. lib. 11, *poem.* 5, *p.* 269.

vant le P. Anselme et dom Rivet, dans l'histoire littéraire de France, et y fut inhumée dans un caveau, où l'on voit encore son tombeau dans l'église qui porte son nom. Grégoire, évêque de Tours, fit ses funérailles au lieu de Marovée, évêque de Poitiers : elle n'eut aucun enfant de Clotaire. Les écrivains qui ont prétendu que son mariage n'avoit même jamais été consommé, n'ont aucune sorte de preuve de ce sentiment particulier ; mais du Haillant, qui la fait mère de cinq enfants, est encore moins raisonnable. Apparemment il a confondu Radegonde avec Aregonde, sœur d'Ingonde. Au moins est-il le seul qui ait avancé un pareil fait, contre l'autorité de tous les anciens historiens de France.

Ceux qui voudront connoître Radegonde en qualité de sainte n'ont qu'à consulter Baillet, qui a écrit sa vie avec plus d'exactitude qu'aucun autre avant lui, sur celles qu'avoient écrites Fortunat lui-même, et Baudonivie, religieuse de Poitiers, laquelle a été publiée dans les actes des saints de l'ordre de Saint-Benoît, par le P. dom Luc d'Achery et par dom Jean Mabillon, religieux de Saint-Germain-des-Prés, et ce que j'en ai dit dans la bibliothèque du Poitou (1). On y

(1) Tome 1, pag. 116. On y trouve aussi les articles de l'évêque Fortunat et de l'abbesse Agnès, p. 124 et 137.

joindra, si l'on veut, *la preuve historique des litanies de sainte Radegonde*, par J. Filleau, et sa vie par le jésuite Dumonteil, où il s'est livré au style *légendaire* et ennuyeux de son temps.

WALDRADE,

FEMME DE CLOTAIRE I.

WALDRADE (1) ou Waldetrude fut la sixième femme de Clotaire; elle étoit fille de Wachon, roi des Lombards, et d'Ostrogote, et sœur de Wisigarde, reine d'Austrasie, qui étoit aussi sa belle-mère, ayant épousé Théodebert, père de Thibaut, époux en premières noces de Waldrade. Clotaire la prit pour femme en 555, peu de temps après la mort de Thibaut, roi d'Austrasie, son petit-neveu. L'objet de l'alliance que Clotaire fit avec Waldrade étoit l'acquisition du royaume d'Austrasie. Thibaut étoit mort sans enfants; la ligne d'Austrasie finissoit en lui. Il se pouvoit faire que Waldrade eût quelque crédit; d'ailleurs

(1) *Waldrade*, nom composé des mots VALD ou WALD, BALD ou BOLD, *valdè*, *maximè*, beaucoup, et RAD, *consilium*, *sapientia*, esprit, sagesse, prudence. La très sage, même signification que *Radegonde*. *Waldetrude*, la très aimable, ce qui indique une favorite.

elle étoit encore jeune ; il n'en falloit pas davantage pour déterminer Clotaire, lequel, en prenant la veuve de son petit-neveu, s'empara aussi de l'Austrasie, sans en faire part à ses frères. Mais le clergé, qui avoit paru indifférent jusqu'alors sur la multiplicité et l'infamie de tant de mariages, s'éleva enfin contre celui-ci, soit qu'on doive lui donner ce nom, comme je le crois, ou que ce ne fût qu'un simple concubinage. Qui sait si Clotaire, déjà âgé, et d'un tempérament affoibli, ne contribua pas au divorce avec une femme que l'intérêt lui avoit fait prendre? Il ne paroît pas qu'il ait fait la moindre résistance ; au contraire, il contribua lui-même à marier Waldrade à Garivau, duc de Bavière. Elle disparoît dans notre histoire depuis ce marirge, et on ignore le temps de sa mort.

ANONYME,

MÈRE DE GONDEBAULD.

Grégoire de Tours est entré dans un détail aussi exact qu'intéressant des aventures d'un certain Gondebauld, surnommé Ballomer, qui se prétendit fils de Clotaire, et par conséquent héritier de ses États avec les autres enfants de ce

prince. En effet, il suffisoit alors d'*être fils de roi*, ou par les voies d'un *mariage solennel*, ou par celles du *concubinage*, ou autrement, pour avoir droit à la royauté. On n'avoit point d'égard à la condition de la mère, soit qu'elle fût *serve* ou *libre*, *femme*, *concubine* ou simple *amie*; et on appeloit *rois* ou *fils de rois* ceux qui avoient un roi pour auteur de leur naissance. C'est ce que remarque le même Grégoire de Tours (1) en parlant de l'imprudence de Sagittaire, qui avoit publié que les fils de Gontran ne pouvoient pas lui succéder, parceque leur mère n'étoit pas de condition libre. Le sort et le nom de la mère de Gondebauld est ignoré, et elle n'est connue que par son fils. Ce prince ou cet aventurier (car il est bien difficile de prononcer absolument sur le titre qui lui est dû) étoit né dans les Gaules, et fut élevé par sa mère avec le soin qu'on y avoit de l'éducation des personnes destinées au trône. Il *porta les cheveux longs*, eut des maîtres qui l'instruisirent chrétiennement et dans les lettres, et fut présenté par sa mère au roi Childebert, frère de Clotaire, auquel il tint ce discours : « Prince, voici votre

(1) *Ignorans quod prætermissis nunc generibus fœminarum, regis vocitantur liberi, qui de regibus fuerint procreati.* Greg. Tur. lib. 5, n. 21.

« neveu, puisqu'il est fils de Clotaire. Cruelle-« ment abandonné, haï de celui qui lui a donné « l'être, il n'ose paroître en sa présence. Soyez « plus humain et plus équitable; recevez-le : c'est « votre sang; il a droit à vos bontés. » Childebert étoit sans enfants; il ne crut pas qu'on voulût lui en imposer, reçut Gondebauld, et le garda auprès de lui comme son neveu. Clotaire, instruit de ce qui s'étoit passé à la cour de son frère, lui envoya aussitôt des ambassadeurs, pour le prier de lui remettre le jeune Gondebauld. Childebert ne balança pas, et Gondebauld partit avec les députés. On ne nous apprend pas s'il fut accompagné de sa mère : elle ne paroît même plus sur la scène. A peine fut-il arrivé, que Clotaire lui fit couper les cheveux, c'est-à-dire qu'il refusa de le reconnoître pour son fils. Que devient-il? que devint sa mère pendant la vie de Clotaire? C'est sur quoi l'évêque de Tours, notre seul guide, garde un profond silence. Mais nous savons qu'après la mort de Clotaire, Gondebauld passa auprès de Cherebert, qui le reçut avec autant de bonté qu'avoit fait Childebert. Apparemment ennuyé qu'on ne fît rien de décisif en sa faveur, ou craignant de n'être pas en sûreté dans cet asile, Gondebauld alla à la cour d'Austrasie, sur les invitations de Sigebert. Il n'y fut pas mieux

traité qu'il l'avoit été par Clotaire; et après lui avoir fait de nouveau couper les cheveux, Sigebert l'envoya à Cologne, où peut être fut-il enfermé dans un monastère. Il échappa de sa prison, laissa croître ses cheveux, et, en qualité de fils de roi, alla chercher un asile auprès du célèbre Narsez, qui commandoit pour l'empereur d'Orient en Italie. Il s'y maria, eut deux enfants, et alla ensuite à Constantinople: il y passa plusieurs années, jouissant d'un sort tranquille et d'une sorte de considération. Gontran, surnommé Bozon, homme de beaucoup de crédit à la cour du roi Gontran son maître, passa à Constantinople. Ce Bozon étoit un génie vaste, dangereux, intrigant, sans religion, sans foi, capable de tous les crimes, et qui prétendoit augmenter son pouvoir en jetant le trouble dans les États de Gontran. Il se joignit à un homme aussi actif et aussi méchant que lui, et dont les vues étoient à peu près les mêmes: c'étoit le duc Mommol, qui s'étant soulevé contre Chilpéric, et n'ayant pas eu le succès qu'il espéroit, avoit été obligé de fuir, et de se retirer à Avignon. Gontran-Bozon entama secrètement la négociation avec Gondebauld, et le détermina à venir en France, pour y jouir des Etats que sa naissance lui déféroit. Le traître lui présenta ce projet comme de l'exécution la plus

facile. Il avoit, disoit-il, pris des mesures si justes, son projet étoit si bien concerté, que Gondebauld n'avoit qu'à paroître pour trouver des sujets, et monter sur le trône de son père. Il est vrai que Bozon lui avoit ménagé beaucoup de partisans parmi la noblesse et les grands et dans le clergé; mais la plupart n'avoit pris d'engagement que dans la fausse supposition que Gondebauld étoit reconnu, et que la conduite de Bozon étoit avouée par le roi Gontran. Gondebauld ne fut pas long-temps sans s'en apercevoir. Il partit de Constantinople, s'embarqua sur la foi des promesses de Bozon, et aborda à Marseille. L'évêque Théodore le reçut avec toute la distinction qui étoit due à un prince du sang de ses maîtres : il lui fit un équipage digne de ce rang, et le mit en état de se présenter à Mommol. L'évêque de Marseille, devenu suspect d'intelligence avec Mommol, fut arrêté par Bozon lui-même, qui, par cette conduite, prétendit faire croire au roi Gontran qu'il n'avoit aucune part dans le passage de Gondebauld en France. Ainsi l'évêque de Marseille fut la première victime de sa fourberie : il fut mis dans une étroite prison ; et malgré un miracle dont on débita les circonstances pour obtenir la liberté du prélat, le roi Gontran, tout pieux qu'il fût, ne laissa

pas de le retenir prisonnier, ainsi qu'un autre évêque nommé Epiphane. Ce dernier même mourut dans les fers. Gondebauld voyant qu'on lui avoit fait les choses bien plus faciles qu'elles n'étoient en effet, s'éloigna de Marseille, et alla chercher une retraite à quelque distance de cette ville, en attendant le succès que pouvoient avoir les démarches de ses partisans. Il fut obligé d'abandonner de très grandes sommes et de très riches effets qu'il avoit apportés, et qui furent partagés entre l'officier auquel Gontran avoit donné le commandement de ses troupes et Bozon, qui, sous prétexte de ne pas découvrir le secret de l'entreprise, trahissoit à la fois Gondebauld, ceux qu'il avoit engagés dans son parti, et le roi Gontran son maître. Ce prince, qui le connoissoit et craignoit les détours obscurs de sa politique, se crut bien fondé à lui imputer le retour de Gondebauld : il l'en accusa hautement; et Bozon n'échappa à la punition dont il fut menacé qu'en offrant de remettre le malheureux Gondebauld entre les mains du roi. Mais il étoit puissamment protégé par Mommol, et les promesses de Bozon ne tendoient qu'à tromper son maître, et, en devenant le chef de l'expédition, à empêcher qu'elle ne fût confiée à un autre. Il réussit dans son projet. Son crédit et ses promesses

déterminèrent Gontran à lui donner le commandement de l'armée destinée contre Gondebauld. Cependant n'oubliant rien de tout ce que la fourberie, ou si l'on veut la politique la plus adroite, pouvoit inspirer de détours pour paroître servir le roi avec zèle, et pour lui donner en même temps un rival redoutable dans Gondebauld, il n'assiégea Avignon, où commandoit Mommol, que lorsque ce dernier fut en état de se défendre avec vigueur. La place fut assiégée dans les formes. Gontran fit faire les menaces les plus terribles; mais soit qu'il y eût du concert de la part de Bozon, soit qu'en effet la résistance des assiégés fût un obstacle invincible, le siège n'eut aucune suite. On publia, et on fit même croire au roi Gontran que Gondebauld s'étoit retiré, et que son parti étoit entièrement dissipé. Cette ruse produisit son effet, et donna le temps à Gondebauld de se fortifier. Gontran apprit peu de temps après que Gondebauld étoit à la tête d'une armée redoutable, et que Mommol et Didier, duc de Toulouse, s'étoient joints à lui; qu'il avoit traversé le Languedoc, et qu'il avoit été reconnu roi dans le Limosin (à Brive-la-Gaillarde). Cette nouvelle, à laquelle Gontran ne s'attendoit pas, lui donna beaucoup d'inquiétude. Du caractère violent dont il étoit, il se livra à une colère furieuse, et

s'emporta avec excès et contre Bozon, dont il étoit la dupe, et contre Gilles, évêque de Rheims : c'étoient deux traîtres dont il avoit également à se plaindre ; et l'un n'étoit pas moins coupable que l'autre. Aussi le roi les accusa-t-il tous les deux de perfidie. Le premier garda le silence : il falloit contre lui des preuves qu'on n'avoit pas pour lui faire son procès. Pour Bozon, engagé par état à se justifier d'un crime aussi odieux que l'a toujours été celui de la trahison parmi les Français, il eut recours à la forme de justification qui étoit alors en usage, *et offrit le combat à quiconque oseroit avancer qu'il fût complice du retour de Gondebauld.* Le roi ne chercha pas, ou ne trouva point de champion pour soutenir sa querelle. Gondebauld avoit quantité de partisans secrets ; et ceux qui ne se déclaroient pas pour lui le plaignoient. Le roi, embarrassé par la hardiesse de Bozon et la sécurité que témoignoit l'évêque de Rheims, se vit réduit à dire que *si ses soupçons étoient mal fondés, il étoit facile de les écarter tout-à-fait, en se réunissant contre un vil imposteur dont le père étoit meunier et cardeur de laine.* Un père meunier et un père ouvrier en laine, *répondit un des ambassadeurs d'Austrasie qui étoit à la cour de Gontran de la part du roi Childebert son*

neveu : cet homme a donc deux pères. Cette plaisanterie fit rire ceux qui l'entendirent, et elle prouve que Gontran ne savoit pas se faire respecter, défaut ordinaire des caractères emportés, et que Gondebauld, qui se prétendoit fils de Clotaire, avoit l'opinion publique en sa faveur, au moins à la cour de Childebert, c'est-à-dire en Austrasie. Les démêlés des deux rois Childebert et Gontran, qui survinrent dans ce même temps, facilitèrent les succès de Gondebauld. Reconnu héritier de Clotaire, et déclaré roi en Limosin, en Languedoc, en Angoumois et dans le Périgord, et fortifié par la jonction du duc Bladaste et de Wadon, comte de Saintes, qui joignirent leurs troupes à celles de Mommol et de Didier, il marcha droit à Toulouse. Cette place ne lui avoit pas encore ouvert ses portes ; et l'évêque Magnulfe, fidèle à Gontran, fit tout ce qui dépendoit de lui pour détourner les habitants de le recevoir. Sa résistance fut inutile. Gondebauld entra dans la ville, et le prélat ayant voulu soutenir le parti du roi en la présence de Gondebauld même, et ayant porté la hardiesse jusqu'à lui dire en face, « que, pour qu'il montât sur le trône de Clotaire, « il falloit qu'il ne restât pas un seul homme de « la race des Francs », cette fermeté, destituée de prudence avec le parti victorieux, lui attira un

soufflet de la part de Mommol et le plus cruel traitement de la part de Didier, duc de Toulouse. Il ne paroît pas que Gondebauld, traité d'usurpateur et même d'imposteur, et qui devoit être le plus sensible à l'injure de l'évêque, en marquât aucun ressentiment, ou fît la moindre violence à l'évêque, soit que ce fût dissimulation de sa part, douceur de caractère, ou respect pour la religion. Sagittaire, partisan de Gondebauld, fut mis sur le siège de Toulouse à la place de Magnulfe. Son parti se fortifioit de jour en jour; et il se crut assez bien établi pour traiter avec Gontran *comme de roi à roi*, en lui envoyant des ambassadeurs. Il lui en envoya deux, qui, s'étant imprudemment ouverts sur le sujet de leurs dépêches avant que de paroître en présence de Gontran, furent arrêtés en chemin, et conduits, non pas comme revêtus d'un caractère public et respectable, mais comme des espions ou comme des prisonniers qu'on eût faits sur l'ennemi. Ils ne laissèrent pas de soutenir leur dignité; et, après avoir sans doute réclamé devant Gontran contre l'injure faite au droit des gens, ils lui expliquèrent avec assez de fermeté la commission dont Gondebauld les avoit chargés, et lui déclarèrent de sa part *qu'il entendoit se mettre en possession de la partie des Etats qui*

lui appartenoit à titre d'héritier et de fils de Clotaire, sinon qu'ils lui déclaroient la guerre au nom de leur maître, qui, sur son refus, alloit entrer à main armée sur ses terres. Gontran, si souvent traité de pieux et même de saint par nos premiers historiens, se livra contre les ambassadeurs de Gondebauld aux plus grands excès de l'emportement. Sans égard au droit des gens, ils furent chargés de fers et mis à la torture comme les derniers du peuple, et apparemment à titre de sujets rebelles, si tant est qu'on eût pris la peine de pallier cette violence. On tira d'eux, par la voie des tourments, le secret des affaires de Gondebauld. Il faut pourtant convenir que, pour sauver l'atrocité de l'injure faite à la qualité d'ambassadeur, on avoit pris la précaution d'empêcher ceux de Gondebauld de paroître devant Gontran avec les marques distinctives de leur caractère (1). C'étoit une baguette ou un rameau qui tenoit lieu aux Français de la *verveinne* des Romains et du *caducée* des Grecs. Gontran, intimidé du grand nombre de partisans de Gondebauld et des autres circonstances dont il fut instruit par ses ambassadeurs,

(1) *Cum virgis consecratis, juxta ritum Francorum, ut scilicet non contingerentur ab ullo*, dit Grégoire de Tours, lib. 7, c. 32. *Vid.* Aimoin, lib. 3, c. 67.

pensa sérieusement à se réunir avec Childebert, roi d'Austrasie, son neveu, qui le menaçoit d'une rupture ouverte. Il lui fit une donation solennelle de ses États pour en jouir après sa mort, et lui en donna même l'investiture, en lui mettant un javelot entre les mains, suivant l'usage du temps. L'union de l'oncle et du neveu, c'est-à-dire de Gontran et de Childebert, étonna le parti de Gondebauld, qui par cet évènement voyoit presque toute la France réunie contre lui. Il se retira dans une place forte du pays de Comminge, d'où il chassa par adresse l'évêque et les habitants. Mais il y fut aussitôt assiégé par l'armée de Gontran. A ce siège, ceux des soldats de l'armée royale qui trouvoient le moyen d'approcher des murs de la place, prétendoient signaler leur zèle pour leur roi en accablant Gondebauld d'injures, et en insultant ainsi ceux qui le servoient. Nous apprenons de Grégoire de Tours qu'ils lui reprochoient *d'avoir passé une partie de sa jeunesse à faire le métier de peintre, et, suivant l'expression dont se sert l'auteur, à* (1) BARBOUILLER LES MURAILLES DES ORATOIRES *et des appartements;* et qu'*on lui donnoit alors le nom*

(1) *Carraxare*, vid. Greg. de Tours, lib. 7, c. 36, peut-être de là le mot *gascher*, mal exécuter.

de Ballomer. Suivant le même historien, Gondebauld répondit fort tranquillement à ces injures, et finit par prendre à témoin de la légitimité de sa naissance la reine Radegonde, femme de Clotaire, et Ingeltrude, religieuse de Tours. « Mais au reste, ajoutoit-il, conduisez-moi de-« vant Gontran, mon frère, et s'il persiste à me « méconnoître, qu'il dispose de mon sort; sinon « laissez-moi partir, et je suis prêt à retourner « dans les lieux d'où Bozon m'a fait venir. » Si ce que disoit Gondebauld n'étoit pas véritable, au moins toutes les apparences de la vérité s'y trouvoient-elles. Si l'on eût voulu approfondir la vérité, rien n'étoit plus facile. Radegonde vivoit : on la donnoit pour témoin ; et en effet elle devoit être instruite d'un pareil fait. Il n'y avoit qu'à s'en informer et interroger la princesse. C'est ce qu'on ne fit point, et ce qui, joint à bien d'autres motifs, a rendu la cause de Gondebauld bien favorable.

La vigueur avec laquelle Leudigille, qui commandoit l'armée du roi, poussa le siège de la place où Gondebauld s'étoit renfermé, fit comprendre au duc Bladaste, qui étoit avec lui, qu'il n'y avoit aucune grace à attendre du vainqueur, si la ville étoit prise de vive force. Pour se mettre à l'abri de l'évènement, il mit le feu à une

maison qui joignoit l'église, et tandis que les assiégés étoient occupés à l'éteindre, il sortit, et prit la fuite. L'évêque Sagittaire fit voir plus de valeur et moins de prudence. Tant que le siège dura, il fit les fonctions de soldat et de capitaine, ayant jour et nuit la cuirasse sur le dos, le casque en tête, et toujours armé de toutes pièces; il faisoit la ronde, exhortoit les assiégés, et lançoit souvent de sa main des pierres à l'ennemi. Les assiégeants fatigués perdirent l'espérance de prendre la place de force, et eurent recours à la ruse. Ils s'adressèrent à Mommol, et lui remontrèrent le danger presque certain où il s'exposoit; que sa femme étoit déjà dans les fers; que ses enfants étoient à la veille d'être égorgés. Ils lui firent faire plus d'attention qu'il n'en avoit eu jusqu'alors à la situation de sa fortune, à celle où étoit sa maison, et au péril même où étoit sa propre vie. D'ailleurs Mommol, comme le sont tous les fourbes, étoit naturellement inconstant, et manquoit de la fermeté nécessaire à l'exécution d'un grand projet. On ne la trouve guère cette fermeté, que dans le cœur d'un honnête homme. Il fit dire à l'ennemi que si on l'assuroit de la vie, il livreroit la ville et Gondebauld, et iroit se jeter aux genoux de Gontran. Il communiqua les propositions qu'on lui

avoit faites, et celles qu'il faisoit lui-même, à l'évêque Sagittaire, à Wadde, comte de Saintes, et à un certain Cariulphe, homme extrêmement riche, qui avoit fourni les vivres et soutenu toute la dépense du siège. Le traité devint commun entre eux; et on les assura de la part de Gontran de leur grace, s'ils livroient Gondebauld. Aussitôt après la conclusion, ils allèrent trouver Gondebauld, et lui proposèrent de se rendre auprès de Gontran, qui dans le fond, disoient-ils, avoit toujours eu beaucoup de considération pour lui, et qu'il ne seroit pas assez dénaturé pour faire périr un prince de son sang. A cette proposition, Gondebauld vit toute l'étendue du malheur auquel il étoit destiné; et pénétré de la perfidie de ceux qui la lui faisoient: « Hélas! « leur dit-il les larmes aux yeux, ce n'est qu'à « votre sollicitation que j'ai quitté l'heureuse « retraite où je vivois tranquille. Bozon a déjà « profité d'une partie des trésors que j'ai ap- « portés. Après Dieu, ce n'est qu'en vous que « j'ai mis mon espérance. J'ai suivi tous vos « avis : vous avez été mes seuls guides. Si j'ai « voulu régner, c'est par vous. Je fais Dieu juge « entre vous et moi. Si vous me trompez, il « jugera ma cause. » — « Non, lui répondit le « perfide Mommol; nous ne vous en imposons

« point : on vous attend, partez, et ne craignez « rien. Cependant je vous conseille, ajouta ce « traître, de quitter ce baudrier d'or que je « vous ai prêté, et d'en prendre un plus modeste. « L'éclat de celui que vous portez pourroit cho- « quer les yeux de vos ennemis. Il est aussi de « la prudence que vous me rendiez mon épée, « et que vous repreniez la vôtre. » — « Eh quoi, « répliqua Gondebauld, vous me dépouillez vous- « même, avant que de me *livrer à l'ennemi !* « Perfides amis !..... » Il regarda le ciel, soupira, et, en victime dévouée à toute l'horreur de son sort, il suivit Mommol, qui ne l'eut pas sitôt conduit hors de la porte de la ville, qu'il y rentra, et la fit fermer sur lui. Gondebauld seul et abandonné, sans se démentir jamais de la douceur qu'on peut remarquer dans toute sa conduite, levant encore les yeux et les mains au ciel, dit ces paroles : « Juge éternel, Dieu juste, vengeur « de l'innocent opprimé ! ô mon Dieu ! vous à « qui le mensonge et la perfidie sont en hor- « reur, c'est à vous, c'est à votre suprême équité « que je m'abandonne : punissez les traîtres qui « me livrent à mon ennemi : vengez-vous, ven- « gez-moi. » L'évêque de Tours observe qu'après ces paroles Gondebauld *fit le signe de la croix*, et marcha quelques pas avec ceux qui

l'avoient reçu. La ville, située à mi-côte, étoit entourée d'une vallée profonde. Ollon, comte de Bourges, l'un de ceux qui marchoient à ses côtés, le poussa rudement, et le précipita en disant aux assiégés, auxquels il s'adressa: « Voilà « votre Ballomer, cet homme qui se vante d'être « fils et frère de rois. » En même temps il lui lança un javelot qui l'eût percé de part en part, si une boucle de sa cuirasse n'eût empêché l'effet du coup. Gondebauld se releva, et à l'instant Bozon, le lâche Bozon l'assomma d'un coup de pierre. Des soldats accoururent, qui le percèrent de vingt coups de piques, lui lièrent les pieds et le traînèrent dans le camp; puis lui ayant arraché la barbe et les cheveux, pour lui ôter les marques du rang royal qu'il avoit prétendu, ils le laissèrent sur la place sans l'ensevelir. On met la mort de Gondebauld sous l'an 585. Telle fut la fin d'un infortuné qui ne paroît pas avoir eu d'autre défaut qu'une ambition qui pouvoit être justifiée, et que la naissance autorisoit peut-être. Malgré la distance des temps, on se sent porté à plaindre son sort, parcequ'on a des raisons de le croire du sang de Clotaire. Quelle apparence en effet que sa mère l'eût élevé en prince du sang royal, et eût pris la hardiesse de le présenter à Clotaire, si elle n'eût

pas eu des raisons décisives de lui attribuer sa naissance. Reconnu par Childebert, par Chérebert, par tous les grands d'Austrasie, par ceux même de la cour de Gontran, par plusieurs des premiers officiers des deux cours de Metz et d'Orléans; reçu avec distinction par l'empereur d'Orient à Constantinople, Gondebauld ne sauroit passer aisément pour un imposteur : s'il l'eût été effectivement, Sigebert et Clotaire, dont il osoit se dire le fils, se fussent-ils contentés de lui refuser ce titre, en se bornant à lui faire couper les cheveux? Est-ce à la clémence de ces princes qu'il faut attribuer ce ménagement? On sait que ce n'étoit ni la plus grande vertu des temps où ils vivoient, ni la leur. Pourquoi épargner un téméraire, un imposteur qui aspiroit hautement à s'asseoir sur leur trône, après l'horrible sacrifice des enfants de Clodomir? Enfin Gondebauld alléguoit le témoignage d'une princesse qui n'étoit pas récusable, celui de Radegonde, l'une des femmes de Clotaire. Pourquoi ne se donna-t-on pas la peine de s'en informer? Gontran, qui le faisoit fils d'un meunier et à la fois d'un ouvrier en laine, se fit moquer de lui. Il aima mieux présenter une absurdité que d'aller à la source; et la manière dont le reproche fut reçu montre combien peu

on y eut égard. On ne demandera pas apparemment pourquoi, si Gondebauld eût été fils de Clotaire, ses frères et ses neveux, loin de le reconnoître et d'assurer son sort, se liguèrent dans la suite contre lui? Gontran étoit sans enfants, mais il étoit avare, et il eût fallu faire raison à son neveu. Sa piété peu raisonnée, comme celle de la plus grande partie des souverains de son temps, disparoissoit où l'intérêt et les autres passions s'élevoient. Les enfants de Sigebert, qui avoient voulu faire passer le jeune Clotaire pour le fruit d'une naissance illégitime et indigne du trône, devoient naturellement abandonner Gondebauld, dès qu'ils y trouvèrent un prince qui eût pu partager avec eux. Nous laissons au lecteur les autres réflexions et même le jugement d'une contestation dont les auteurs contemporains n'ont osé décider, soit faute de lumières, soit par cette politique à laquelle ils ont été obligés de sacrifier l'instruction de la postérité. Sort fâcheux de l'histoire! Les connoissances et les mémoires manquent à qui écrit long-temps après les évènements, et le contemporain est souvent obligé de les supprimer. L'historien isolé des affaires n'est pas à portée des sources, et le ministre, ou l'homme d'état est presque obligé par devoir de s'en écarter.

Le sort infortuné de Gondebauld a rejailli sur ses enfants. Il est certain qu'il en eut deux du mariage qu'il contracta en Italie : Grégoire de Tours nous en assure ; mais ils sont restés dans l'oubli, et ne peuvent que servir de fondement à quelque système généalogique généreusement payé par ceux qui manqueroient d'aïeux, et auroient la manie de remonter au premier âge de la monarchie. Nous n'avons rien à dire non plus de la mère de Gondebauld, qui étoit peut-être déjà âgée lorsqu'elle présenta son fils à Clotaire, et laquelle, ainsi que nous l'avons observé, ne paroît dans l'histoire qu'en cette seule occasion.

INGOBERGE,

FEMME DE CHEREBERT.

Ingoberge (1), femme de Cherebert, roi de France, lequel étoit fils de Clotaire I et d'Ingonde, fut mariée du vivant de Clotaire I. Cherebert (2) pendant ce mariage étant devenu amoureux des deux sœurs, filles de basse naissance, qui étoient

(1) *Ingoberge* ou *Ingburge*, des mots Ing, Ingi et berg ; reine élevée, reine *illustre*, très noble.

(2) Grégoire de Tours, liv. 4, chap. 26.

au service de la reine, appelées, l'une Miroflède (1), l'autre Micouefve, desquelles le père étoit ouvrier en laine, la reine Ingoberge fut indignée autant de l'infidélité de son mari, que de la bassesse de son choix. Pour la faire sentir plus vivement au roi son époux, elle fit venir le père de Miroflède, sans en avertir Cherebert, et lui ordonna de travailler à des ouvrages de son métier. Lorsqu'elle le vit occupé, elle engagea son époux à entrer dans l'appartement où il travailloit. « Vous allez voir, lui dit-elle, un « spectacle nouveau. » Cherebert, sur le point d'entrer, et apercevant le père de Miroflède, recula quelques pas. « Eh pourquoi, lui dit « Ingoberge, ne pas vous donner le plaisir de « voir l'adresse avec laquelle votre beau-père « démêle sa laine ? » Le reproche fut très mal reçu, et plus encore la manière de le faire. Le

(1) J'avois d'abord cru, d'après quelques modernes, que *Miroflède* et *Mirefleur* étoient le même nom ; mais je m'étois mépris avec eux, et le mot de *Miroflède* rendu en français seroit *puissante en paix, potens illustris, nobilis pace.* Les mots *frède et flède* étant synonymes, et revenant à celui de *paix, pax, compositio.* Ainsi, *Andeflède, Audoflède, Alboflède,* et *Andrefrède, Audofrède* et *Albofrède* ou *Blancafrède,* sœur de Clovis I, femme de Théodoric le Véronois, ne signifie pas *blanchefleur* comme on l'a rendu, mais *paix sincère, candida pax.* Notre mot, *frais* d'un procès, FREDUM, en vient, parceque le procès est terminé.

roi, outré de colère contre Ingoberge, la répudia, et mit (1) Miroflède en sa place. La princesse détrônée fut obligée de prendre le parti de la dévotion. Elle vécut très long-temps depuis sa retraite, et ne mourut qu'après Cherebert, la quatorzième année du règne de Childebert (2), suivant Grégoire de Tours, c'est-à-dire l'an 589, âgée de soixante-dix ans, et non pas de quatre-vingt-dix, comme dit Fauchet, par une méprise qu'il faut peut-être attribuer à l'imprimeur. C'étoit une princesse fort prudente, dit l'évêque de Tours, dont la conduite fut toujours très pieuse, et qui, suivant l'usage du temps, *assistoit avec beaucoup d'exactitude aux offices de la nuit.* Ses prières étoient accompagnées de grandes aumônes et d'autres bonnes œuvres. Quelques mois avant sa mort, elle envoya chercher l'évêque de Tours, pour donner ordre aux affaires de son salut, et le consulter sur le testament qu'elle avoit dessein de faire. Elle y fit quelques legs à l'église de Tours, à celle de Saint-Martin, à laquelle il donne le nom de basilique, ce qui veut peut-être dire à la maison épiscopale, et à

(1) Cela suppose que Miroflède n'étoit encore qu'*amie* ou concubine de Cherebert.

(2) *V.* Grégoire de Tours, liv. 9, n. 26.

l'église du Mans. Elle affranchit aussi avant que de mourir plusieurs personnes de condition servile, auxquelles elle donna des lettres de manumission ou d'affranchissement (1). Cet exemple d'affranchissement est un des plus anciens (2). Ingoberge eut de Cherebert une fille nommée *Berthe*, mariée en 566 à Ethelbert, roi de Kent en Angleterre, qu'elle retira du paganisme.

---

(1) Sur les différentes espèces d'affranchissements *per denarium* ou *denariolum*, *per chartam* ou *per epistolam*, Voy. Bignon, dans ses notes sur les Formules de Marculphe, pag. 499.

(2) L'abbé de Marolles observe ici, dans la traduction qu'il a faite de Grégoire de Tours, qu'Ingoberge *ayant envoyé chercher ce prélat, pour mettre ordre aux affaires de son salut, cela donneroit lieu de croire que c'auroit été pour lui faire une confession exacte de tous les déportements de sa vie, qui, bien que très vertueuse, ne laisse pas de donner toujours par l'infirmité humaine quelque matière à confession. Mais quoi qu'il en soit, il n'en est fait ici aucune mention, non plus que de la sainte communion et du sacrement de l'extrême-onction, lequel s'administroit aux malades, dont notre auteur, qui écrit tant de miracles des reliques, et de la confiance que les fidèles de son temps avoient en la vertu des saints, ne dit jamais un seul mot, dont il y a sujet de s'étonner.* Ce sont ses termes.

MIROFLÈDE,

FEMME DE CHEREBERT.

Miroflède (1) et Marcouefve (2), toutes deux sœurs, et filles, comme nous venons de le dire en parlant d'Ingoberge, d'un ouvrier en laine, eurent l'une et l'autre le titre de femme ou de concubine de Cherebert. Miroflède succéda à Ingoberge, répudiée par le roi son mari. Le temps de sa mort est inconnu.

Marcouefve avoit fait vœu de virginité, ce qui empêcha d'abord Cherebert de l'épouser; mais le roi, sans égard à cet obstacle, ni à celui que présentoit la qualité de sœur de Miroflède, non plus qu'au mariage peut-être subsistant encore entre lui et Teudechilde, passa par-dessus toutes ces raisons de religion et de décence, et épousa Marcouefve. Saint Germain, évêque de Paris, les excommunia (3) l'un et l'autre; mais ce fut

(1) *Miroflède*, des deux mots MIR ou MER et FREDUM *pax*, *compositio*. La très paisible. *Vid. suprà.*

(2) *Marcouefve* (Marcoveifa). Peut-être du pays de sa naissance du mot MARK, *marchia frouliere*, ou *equus*, CHEVAL.

(1) Cette excommunication est *la première dont parle notre histoire*. Elle fut *personnelle*, et on ne voit pas qu'elle ait eu de

sans fruit, et Cherebert vécut avec Marcouefve jusqu'à la mort de cette femme, qui mourut peu de temps après, frappée, dit Grégoire de Tours (1), d'un juste jugement de Dieu. Cherebert, lui survécut peu de temps, suivant le même historien; en sorte qu'on peut placer la mort de Marcouefve vers l'an 570. Leudaste, qui de commis ou de valet d'un fermier de l'impôt sur le vin, parvint au titre de comte de Tours, dut les commencements de sa fortune à Marcouefve. La protection qu'elle accorda à ce méchant homme ne fait pas d'honneur à la princesse. Mais c'est une règle sur laquelle les grands ne doivent pas souhaiter qu'on juge d'eux.

TEUDEGILDE,

FEMME DE CHERÉBERT.

Teudegilde (2) étoit d'une naissance aussi vile que Miroflède et Marcouefve, s'il est vrai qu'elle

suites. L'usage des interdits d'une ville, d'une province ou d'un royaume entier, étoit encore inconnu, eût dû l'être toujours.

(1) Livre 4, pag. 223, n. 26.

(2) *Teudegilde*, de deux mots, *Theut*, Dieu ou peuple, et HILD, *amour* : amour du peuple, de la nation ou de Dieu.

ne fût que fille d'un berger (1), ou, si l'on veut, d'un homme qui étoit intendant des troupeaux du roi. Mais il y a beaucoup d'apparence que le mot d'*Opilio*, que nos historiens modernes ont rendu par celui de *pastre*, ou de *berger*, est en effet le nom du père de Teudegilde, et ne désigne pas sa condition. Le nom d'*Opilio* se trouve dans les *Fastes consulaires*, et l'histoire de Théodoric remarque que le célèbre Boëce fut relégué à Pavie avec Symmaque son beau-père, sur les mémoires que donnèrent contre eux Opilio et Gaudentius leurs ennemis; le parti qu'a pris l'ancien traducteur de Grégoire de Tours, de faire Teudegilde fille d'Opilio, me paroît donc le plus juste, et celui auquel je crois qu'on doit s'en tenir. Elle eut le titre de reine et de femme de Cherebert pendant la vie de Marcouefve, et peut-être de Miroflède; et après la mort prématurée du prince, arrivée au mois de mai 570, elle eut assez de confiance à ses charmes pour espérer d'avoir auprès de Gontran, frère de Cherebert, le même rang qu'elle avoit tenu

(1) Le mot latin d'*Opilio*, pour désigner un *berger*, pouvoit bien n'être pas connu de l'évêque de Tours. Au reste, Teudegilde, dont il s'agit ici, n'est point la princesse de ce nom, de laquelle parle Fortunat, liv. 4, poëme 25, sur laquelle il faut voir Broverus dans ses notes, pag. 117.

auprès du dernier. Elle lui envoya des députés pour lui offrir sa main. Gontran étoit alors marié, et il étoit son beau-frère ; mais il n'étoit guère plus scrupuleux que Cherebert, ni sur la religion du mariage, ni sur la naissance de ses femmes. Les députés de Teudegilde furent fort bien reçus. Gontran étoit rusé et avare. « Votre maîtresse, répondit-il, peut paroître en « toute sûreté à ma cour, venir me trouver quand « il lui plaira, et apporter avec elle tout ce « qu'elle a de plus précieux. Je recevrai sa main « fort volontiers : elle aura sur mes peuples au- « tant et plus d'autorité que moi ; et on aura « pour elle une considération et un respect qu'on « n'a peut être pas eus du vivant de Cherebert, « mon frère. » Charmée d'une réponse si flatteuse, elle vint avec tout ce qui lui appartenoit à la cour de Gontran. Ce prince, en regardant les richesses dont Teudegilde le rendoit maître, dit aussitôt à quelqu'un de ses courtisans (1) : « Eh bien, ne vaut-il pas bien mieux que tout « ceci nous appartienne, que de rester entre « les mains d'une femme comme celle-ci, à qui « mon frère avoit eu la foiblesse de donner le

(1) *Rectius est enim ut hi thesauri penes me habeantur, quàm apud hanc quæ indignè germani mei thorum adivit.* Greg. Tur. hist. lib. 4, c. 25,

« nom de reine, dont elle n'étoit certainement « pas digne? » La conduite de Gontran répondit à ses discours. Il prit ce qu'il y avoit de plus riche et de plus précieux dans ce que Teudegilde avoit apporté avec elle, lui en laissa une très petite partie, et la relégua dans un monastère d'Arles. Teudegilde n'étoit pas née pour la retraite, ni pour la vie austère et mortifiée qu'on l'obligeoit de mener dans cette maison religieuse. Elle chercha à briser ses liens, et trouva, à force d'intrigues, un Espagnol auquel elle promit ce qui lui restoit de biens, et sa main, s'il pouvoit la tirer du monastère où elle étoit. L'Espagnol, assuré de la sincérité de la promesse, par les circonstances et le motif qui la faisoient faire, donna lui-même sa parole de conduire Teudegilde où elle voudroit. Les mesures furent prises pour son enlèvement, les ordres donnés pour l'équipage; mais l'abbesse, instruite du projet, y mit un obstacle invincible, à la veille de l'exécution. Teudegilde fut resserrée plus étroitement qu'elle ne l'avoit encore été; elle fut même traitée avec une rigueur extraordinaire, et on lui fit souffrir le reste de ses jours tous les chagrins et toutes les incommodités de la clôture la plus sévère. Le désespoir abrégea sans doute sa vie. Elle mourut

dans sa prison d'Arles, sans qu'on sache en quel temps. C'étoit, dit un moderne, une noble ambition dans une femme qui avoit changé sa houlette en sceptre, d'employer ses richesses pour remonter sur le trône, d'où la mort de son mari l'avoit fait descendre, et en cela elle fit voir qu'elle avoit l'ame beaucoup plus belle que le souverain qui la dépouilloit lâchement, et par une perfidie indigne d'un roi. Il faut supposer, avec l'auteur de la réflexion, qu'elle fut fille d'un berger, et que le mot d'*Opilion* ne soit pas le nom de son père.

VÉNÉRANDE, etc.,

FEMMES DE GONTRAN.

Vénérande (1), première femme de Gontran, étoit née dans la servitude, et fille d'un des domestiques serfs du roi. Le nom romain qu'elle porte, distingué dans l'Auvergne, par la vertu de Vénérand, évêque de Clermont, peut donner lieu de croire qu'elle étoit Romaine d'origine, et des anciens chrétiens des Gaules.

(1) *Vénérande*, nom romain, *respectable*, vénérable.

Elle eut un fils, que les uns appellent Gombault, les autres Gondebault, ce qui revient au même, le premier nom n'étant que le second abrégé. Gontran ne s'étant pas fixé à Vénérande, lui donna une rivale, et prit encore pour femme Marcatrude (1), d'une naissance plus digne du trône, puisqu'elle étoit fille d'un grand seigneur, nommé Magnachaire, ou Maquaire, duc des Français-Transjurants. La jalousie de Vénérande parut, sur-tout après que cette seconde femme eut aussi eu un prince. Le roi, peut-être par complaisance pour la seconde reine, éloigna Gondebault de la cour, et l'envoya à Orléans. Vénérande, qui se vit alors déchue de son crédit, qui se rendoit justice sur sa naissance, crut qu'il n'y avoit qu'un moyen de se soutenir, et que ce moyen étoit de faire périr le prince fils de Marcatrude. On prétend qu'elle exécuta son projet, et qu'elle le fit empoisonner; mais son crime ne servit qu'à hâter sa perte. Gondebault, son fils, mourut lui-même

(1) *Marcatrude*, des deux mots MARK et TRUD, aimée du pays. *Marc* signifiant aussi *aula*, cour, et *trud* ou *drutti domina*, *amasia*, *amatissima*, aimée à la cour, la finale *trude* est encore ici, comme dans tous les autres noms, un indice que cette princesse étoit plutôt une favorite, une amie, qu'une femme ou *épouse solennelle*.

peu de temps après ; et Gontran, qui imputa à Vénérande la perte de ses enfants, conçut contre elle une véritable haine, de laquelle l'éloignement de Vénérande fut la suite. Elle ne put supporter le coup, et mourut quelque temps après sa disgrace. Marcatrude fit place par sa mort (1) à une femme d'une naissance aussi méprisable que l'étoit celle de Vénérande. Ce fut (2) Austregilde, autrement dite Bobile, l'une des femmes de Marcatrude. Gontran eut pour elle une tendresse dont les effets furent malheureux à ceux qui osèrent l'offenser. Sagittaire, évêque de Gap, prélat coupable de bien d'autres crimes, ne fut puni que de l'insolence avec laquelle il avoit publié que les enfants que le roi avoit eus de Bobile n'étoient pas capables de succéder au royaume, parceque leur mère, qu'il avoit admise à son lit sans

(1) Suivant Anselme, cette princesse fut répudiée et mourut vers l'an 566, ou peu de temps après. Il ne cite, pour autoriser ce qu'il dit, que le chapitre ou le nombre 25 du quatrième livre de Grégoire de Tours. Je n'y vois rien qui appuie cette assertion, et Grégoire dit de *Vénérande* ce qu'on dit dans le père Anselme de *Marcatrude*.

(2) *Austregilde*, du mot AUSTER ou OSTRE, et HILD, amour du midi, ce qui indique sa patrie au midi de la France. On peut interpréter le surnom de *Bobile civitatis amor*, du teutonique-gothique Bo, *by*, *domicilium* CIVITAS, et *ilde*, *amor*, prononcez *ile*.

solennité, étoit de *condition serve ;* ne sachant pas, dit Grégoire de Tours, *que nous n'avons pas d'égard à l'état des femmes, et qu'on appelle enfants de rois, ceux qui ont des rois pour pères* (1). Deux fils de Magnachaire, père de Marcatrude, s'étant émancipés dans des discours libres, où ils insultèrent sans ménagement Austregilde et ses enfants, le roi, violent de son naturel, les poignarda de sa propre main. Sous les princes de cette première race, les jugements étoient sans formalités, et les rois les exécutoient souvent eux-mêmes. Gontran est loué par Grégoire de Tours comme un souverain doux et bon. Il lui donne même le titre de *bon roi ;* il ne tient pas à lui de le faire passer pour saint, et pour saint *à miracles* (2) : qu'on juge des autres par cette action, et par celle qu'il fit à la mort de sa chère Bobile. Elle n'avoit que trente-deux ans lorsqu'elle tomba dans une maladie dont elle désespéra de pouvoir jamais se relever. Attachée à la vie par les liens précieux qui l'attachoient au trône, elle n'en vit le terme qu'avec une douleur

(1) *Ignorans quod prætermissis nunc generibus fœminarum, regis vocitantur liberi, qui de regibus fuerint procreati.* Greg. Turon. hist. l. 5, n. 21, p. 256.

(2) Grégoire de Tours, liv. 9, n. 21.

amère, qui dégénéra même en fureur. Avant que de rendre le dernier soupir, elle appela le roi son mari, et lui adressa ce discours (1) : « Je « pouvois compter sur une vie plus longue, si « elle ne m'étoit pas ravie par les médecins qui « ont juré de me l'ôter. Oui, seigneur, ce sont « eux, ce sont leurs abominables breuvages qui « m'ont donné la mort. Je vous prie donc, « pour ne pas laisser cette mort impunie, de « les faire tous égorger dès que j'aurai cessé de « voir le jour. Puisqu'il faut que je meure, « jurez-moi que vous ne les laisserez pas jouir « de la gloire de m'avoir fait périr. Que les « regrets de ceux qui nous sont attachés soient « accompagnés des larmes de leurs amis. »

Cette prière, très digne d'Hérode ou de Néron, trouva le cœur du prince tellement disposé, qu'il promit non seulement à la reine d'y avoir égard, mais qu'il exécuta sa parole avec une exactitude digne de la cruauté de celle à qui il l'avoit donnée. Nicolas et Donat, qui étoient les deux médecins qui avoient eu soin de la maladie de Bobile, furent égorgés l'un et l'autre ; *ce qui ne fut pas fait sans péché,* dit *bonnement* Grégoire de Tours, *ainsi*

(1) *Voy.* Grégoire de Tours, liv. 5 n. 36, et la Chronique de Marius.

que plusieurs personnes le pensent très judicieusement (1). Apparemment cette action fut alors excusée par des théologiens de cour, qui savent pallier les plus grands crimes des princes. Bobile eut quatre enfants qui moururent tous jeunes, ou sans postérité (2).

AUDOUÈRE,

FEMME DE CHILPÉRIC.

Audouère (3), première femme de Chilpéric, frère de Cherebert et de Gontran, et fils de Clotaire I, étoit, suivant les apparences, fille de quelque grand de la nation. C'étoit une femme douce, d'un esprit simple, et dont la fécondité

(1) *Quod non sine peccato factum fuisse multorum censet prudentia.* Greg. Tur. hist. lib. 5, c. 35. Quelle idée doit-on avoir de la religion d'Austregilde, et même de celle de Gontran, après de pareils traits!

(2) Un moderne dit que les deux médecins furent enterrés avec la reine, et ajoute, *qu'ils sont, à ce qu'il croit, les seuls médecins qu'on ait inhumés dans les tombeaux des rois.* Il eût bien dû citer son garant de ce fait, dont ne parlent ni Grégoire de Tours, ni Aimoin. Saint-Foix, *Essais sur Paris.*

(3) *Audouère*, des deux mots AUD ou ODE, *regnum*, et *her*, *domina*, *dame régnante*, maîtresse du royaume, *her*, *herren*, *dominus.*

faisoit le plus grand mérite. Suivant un moderne (Le Gendre, t. 1, p. 224), c'étoit une beauté fade, une belle statue. Elle étoit déjà mère de trois princes et d'une princesse, lorsqu'elle devint encore enceinte. Chilpéric se mettant en marche contre les Saxons, avec son frère Sigebert, laissa la reine Audouère grosse. La célèbre Frédégonde, qui étoit au service de la reine, et qui avoit déjà quelque empire sur le cœur de Chilpéric, pensa aux moyens d'achever son triomphe. Après les couches de la reine, dans l'esprit de laquelle elle avoit su s'insinuer, elle (1) lui conseilla de tenir l'enfant nouveau né sur les fonts de baptême. C'étoit une princesse. Le roi, lui dit Frédégonde, sera ravi, à son arrivée, de voir qu'il lui est né une fille, et que cette fille soit (2) *renée* par vos soins dans les eaux du baptême. Audouère, aussi mal instruite de sa religion, que peu clairvoyante dans les vues de Frédégonde, donna dans le piège. Elle fut la marraine de sa propre fille, qu'elle nomma *Childesinde*. Soit que cela se fît de concert avec Chilpéric, qui

(1) *Gesta Francor. c.* 31.

(2) Ce n'étoit pas encore l'usage de baptiser les enfants nouveau nés, sur-tout les enfants des princes, et l'on attendoit qu'ils eussent quinze ou seize ans, à moins qu'il n'y eût une sorte de nécessité.

s'ennuyoit peut-être d'une constance de plusieurs années, et qui ne trouvoit plus dans Audouère, âgée d'environ trente-cinq ans, l'éclat de la beauté qui l'avoit séduit, soit que tout fût l'ouvrage de Frédégonde, Audouère eut lieu de se repentir de sa crédule simplicité. Frédégonde, parlant à Chilpéric, au retour de son expédition de Saxe, où il avoit remporté l'avantage sur ses ennemis, lui fit ce compliment : « Quelle gloire est au-« jourd'hui égale à celle du roi ! Il revient « victorieux, et trouve son auguste maison ac-« crue d'une princesse belle comme le our ! « Mais..... hélas!..... ajouta-t-elle en soupirant, « point de félicité pure en ce monde. Vous allez, « cette nuit même, commettre un péché qu'il « seroit raisonnable d'éviter, si vous pouviez « vous dispenser de coucher avec la reine. » Le roi étonné, ou feignant de l'être à ce discours, demanda ce qu'il signifioit. On fit d'abord quelque difficulté de s'expliquer : on s'expliqua enfin, parcequ'il le fallut, et que le roi se fâchoit; et il apprit que la reine Audouère étoit sa commère, marraine de la princesse, et qu'il se trouvoit ainsi une alliance spirituelle entre eux. Le scrupuleux Chilpéric prit aussitôt son parti; et, pour éviter le péché qu'il eût commis avec la reine, il répondit à Frédégonde, que puisqu'il

ne lui étoit pas permis de voir Audouère comme mari, il lui accorderoit les moments qu'il destinoit à la reine. Le respect de la religion servoit ainsi de prétexte pour en violer les principes les plus sacrés. Audouère, cruellement jouée, s'étant présentée à son mari avec la petite princesse entre ses bras, en fut très mal reçue. Chilpéric la congédia avec ces paroles : « Vous avez « fait, madame, lui dit-il, une faute grossière et « indigne de vous, en tenant vous-même votre « fille sur les fonts. Puisque vous êtes devenue « ma commère, vous ne sauriez plus être ma « femme. »

L'évêque qui avoit contribué à cette faute, ou par son ignorance, ou à la persuasion de Frédégonde, ce qui est plus vraisemblable, fut envoyé en exil, et Audouère fut mise avec sa fille dans un couvent, quelques uns disent à l'abbaye du Pré au Mans. Elle fut précipitée, dit-on, dans un torrent, par l'ordre de Frédégonde, et y périt en 580 (1). D'autres prétendent qu'elle fut

(1) Ceux qui, comme Fauchet, datent la relégation d'Audouère de 570, se trompent certainement. Elle fut reléguée *au Maine*, et cette province, dépendante du royaume de Paris, appartenoit à Aribert en 570, et n'appartint qu'après sa mort à Chilpéric, roi de Soissons, qui s'empara de Paris et des villes qui en dépendoient.

étranglée ; et, suivant l'auteur de l'*Histoire des Evêques du Mans*, elle fut massacrée au milieu du cloître du monastère du Pré avec sa fille. Ce meurtre est un des premiers dont on accuse Frédégonde : et comme il accompagna celui du jeune Clovis, fils d'Audouère, que Frédégonde immola autant à ses intérêts qu'à son ressentiment, il y a tout lieu de croire que celle qui fit égorger le fils n'épargna pas la mère.

Outre Clovis et Childesinde, Audouère donna le jour à Théodebert, tué dans un combat en 575, et à l'infortuné Mérouée, qui épousa Brunehaud.

GALSONTE,

FEMME DE CHILPÉRIC.

GALSONTE ou Galsuinte (1), fille aînée d'Athanagilde, roi des Visigots, et de Gosuinte, fut la seconde femme de Chilpéric. Après la scène qui venoit de se passer à la cour de ce prince, il paroissoit très naturel de croire que Frédégonde y alloit avoir le rang d'épouse et le nom de reine :

(1) *Galsonte*, *Galsuinte* ou *Gelesuinte*, composé des mots GAL ou WALD, *maximè*, et SWINTA, *clara*, *nobilis orta* : très noble, de haute naissance, d'illustre origine.

mais le roi avoit fortement résolu de n'épouser qu'une princesse ; et tout le pouvoir de Frédégonde sur son esprit ne fut pas capable de lui ôter cette résolution. Les plus petits génies ont des endroits par où on les attaque inutilement, et où l'esprit supérieur fait d'inutiles efforts contre eux. Pour s'en rendre le maître absolu, il faut savoir leur céder à propos. Frédégonde suivit cette maxime, et le roi se satisfit. Brunehauld, reine d'Austrasie, femme de Sigebert, avoit une sœur aînée qui n'étoit pas, à beaucoup près, aussi belle que sa cadette. Galsonte, c'étoit son nom, avoit en récompense un vrai mérite (1), une physionomie spirituelle et des graces, ce *je ne sais quoi* qui plaît, ce qu'on aime dans une femme. Chilpéric la fit demander en mariage. La mère, qui aimoit tendrement sa fille, balança sur la réputation qu'avoit Chilpéric d'être inconstant, livré à de violentes passions, et en particulier aux charmes de Frédégonde. Athanagilde, père de la princesse, fit peu d'attention à ces raisons. Le politique envisage autrement les choses que l'homme. Il accorda Galsonte à Chilpéric. Tout ce qu'on exigea de ses ambassadeurs, ce fut qu'ils jureroient, au nom de leur maître,

(1) Le Gendre, tome 1, page 225.

qu'*il ne prendroit point d'autre femme.* Cet engagement, conforme aux lois romaines, que suivoient en partie les Visigots, n'avoit rien d'extraordinaire. Le serment fut fait de la manière la plus solennelle ; c'est-à-dire, *que les ambassadeurs* (1) *mirent l'épée à la main, et l'élevèrent en l'agitant.* C'étoit une formule sacrée pour les Français, qui, dans leur origine, faisoient une sorte de divinité de leur épée, à l'exemple des peuples de l'ancienne Scythie. Athanagilde, pour engager Chilpéric à en bien user avec sa fille, lui donna des richesses immenses. Du côté des Français, on accorda pour dot ou présent de noces à la princesse, *le Bourdelais, le Limosin, le Querci, le Béarn et le Périgord.* Galsonte partit en victime d'état, pleurée de sa mère, regrettée des peuples, et après avoir inutilement fait elle-même tout ce qui dépendoit d'elle pour éviter l'alliance qui lui étoit destinée. On eût dit qu'elle alloit plutôt chercher le tombeau qu'un époux, et qu'elle avoit un secret pressentiment du sort qui l'attendoit. La magnificence de son équipage et celle de sa route en France furent extrêmes. Elle

(1) *Utque fidelis ei sit gens armata per arma*
Jurat. Jure suo se quoque lege ligat,
dit Fortunat dans son poëme sur le mariage de Galsuinte, lib. 5 poem. 7.

y vint par Narbonne, par Poitiers, où Fortunat, qui y étoit depuis quelque temps, dit qu'il la vit passer dans un char dont les roues étoient d'argent (1). De Poitiers elle alla à Tours, et de Tours à Rouen, où les noces furent célébrées avec beaucoup d'éclat. Chilpéric y réitéra en personne le serment *de ne point renvoyer la princesse*, qu'il avoit fait par ses ambassadeurs. Ce nouveau serment fut *fait sur des reliques*, conformément à un usage qui étoit devenu très fréquent. Les Français lui firent aussi serment de fidélité ; mais ce fut *par leurs épées*, ou *frappant sur leurs boucliers*, suivant un autre usage des anciens Francs (2). Le roi étoit avare ; les trésors qu'avoit apportés Galsonte ajoutèrent d'abord à la reine tout ce qui lui manquoit de charmes réels : on crut même que la princesse, sans être belle, avoit enfin fixé par sa vertu, sa complaisance et son esprit, l'humeur volage de Chilpéric. Peut-être Galsonte s'en flatta-t-elle elle-

(1) *Hanc ego, nempè novus conspexi prætereuntem*
Molliter argenti curru rotante vehi.
Fortunat, lib. 6, p. 152, poemat. 7.

(2) Les Grecs juroient sur leur bouclier comme sur un autel.
« Sur un bouclier noir sept chefs impitoyables
« Épouvantent les dieux de serments effroyables. »
Eschyle *cité par Longin, du Sublime, ch.* 13, *de la traduction de Boileau.*

même ; mais ce fut à tort. Frédégonde avoit toujours un pouvoir excessif sur le cœur et sur l'esprit du roi. Ils renouèrent ensemble ; et la reine, bien moins adroite que sa rivale, ne put parer aux coups qu'elle lui porta. Sa naissance et sa vertu étoient ses titres : elle se crut autorisée à les faire valoir avec une hauteur qui gâta tout. Elle s'étoit conciliée le respect et l'estime de la cour, la tendresse des Français : il ne lui manquoit que l'amour de son mari, qu'elle ne put obtenir. Les plaintes et les menaces ne furent jamais les liens des cœurs, et la jalousie ne sert bien que ceux qui en sont l'objet. Galsonte alla jusqu'à demander au roi la permission de se retirer à la cour d'Espagne. Chilpéric, qui craignait le ressentiment d'Athanagilde, et d'être obligé de rendre à la reine les richesses qu'elle avoit apportées avec elle, loin de consentir à la retraite de Galsonte, lui donna quelques marques de tendresse, et chercha les moyens de l'adoucir. Il cacha sous des traitements honnêtes l'horrible dessein qu'il avoit conçu. Enfin, ayant conduit les choses au but où il vouloit, il envoya un de ses gens l'étrangler dans son lit. On l'y trouva morte ; et le roi, son meurtrier (1), fit courir

(1) Suivant les anciennes lois des Français, le mari étoit le maître

le bruit qu'elle étoit morte subitement. Pour donner quelque couleur à ce bruit, il parut extérieurement affligé de sa perte ; mais la suite fit bien voir qu'on ne pouvoit douter qu'il n'en fût l'auteur. La manière dont (1) s'exprime Fortunat n'est pas décisive contre Chilpéric ; il ne fait pas même soupçonner une mort violente. Mais il écrivoit sous le règne du prince et de Frédégonde : il étoit Italien, homme de cour, et obligé de dissimuler. Elle mourut sans postérité l'an 568, quatre ans après son mariage, et après avoir abjuré l'hérésie de l'arianisme, dans laquelle elle avoit été élevée, quoiqu'on prétende qu'Athanagilde fût secrètement catholique. L'évêque de Tours et Fortunat rapportent, comme un miracle, un fait fort simple arrivé après la mort de cette princesse. On avoit suspendu à une corde une lampe devant son tombeau; la corde se cassa,

---

de la vie de sa femme. *Pour avoir tué sa femme*, SANS SUJET, ou *pour en épouser une autre*, un Français en étoit quitte pour être privé du droit de porter quelque temps ses armes. *Quicumque uxore sine causa interfectet, aliam duxerit, armis depositis habeat pœnitentiam.* Capitul. lib. 2, cap. 17.

(1) *Nam breve tempus habens consorti nexa jugali,*
Principio vitæ, funere rapta fuit.
Præcipit casu volucri prœventa sub icta,
Deficit, et verso lumine, lumen obit.
Fortun. poem. de Galesuinta, lib. 5, poemat. 7.

la lampe tomba et ne se brisa pas ; mais la moitié de l'huile se répandit. Grégoire et les partisans de la reine regardèrent cet évènement comme une preuve miraculeuse de sa sainteté. J'en laisse le jugement au lecteur.

FRÉDÉGONDE,

FEMME DE CHILPÉRIC.

Frédégonde (1) répara le défaut de la naissance par tant de qualités éminentes, qu'on est tenté de dire d'elle, que si elle n'étoit pas née dans l'élévation des premiers rangs, elle méritoit d'y naître. Elle est une de ces héroïnes (2) qui ne sont pas obligées de rougir des fautes du sort. Quelques uns de nos auteurs la font naître au

(1) *Frédégonde*, composé des mots frède, *pax compositio*, et *gond* aimable, favorable, *pace amabilis*, aimable par la paix.

(2) Un critique de mauvaise humeur, et qu'on peut soupçonner de n'être guère familiarisé avec les sources de notre histoire, m'a fait un reproche personnel et amer des éloges que je donne à Frédégonde en historien désintéressé. Apparemment il n'a pas lu le magnifique éloge qu'a fait de cette princesse l'évêque Fortunat, qualifié de *saint*, dans la première pièce du livre 9 de ses poésies. Que de gens qui, comme le dit Montaigne, en voulant insulter un auteur, *donnent une chiquenaude sur le nez de Plutarque et de Sénèque*, sans s'en défier.

village de Honnecourt en Picardie ; d'autres à Brabancourt en Artois. Si elle n'avoit été que belle, elle eût pu fixer pour quelque temps les yeux d'un prince aussi volage que Chilpéric ; mais la grandeur de son génie la fit régner presque sans partage sur ce prince. Audouère fut écartée ; et cela ne coûta pas beaucoup à une femme aussi adroite que l'autre l'étoit peu. Galsonte résista inutilement à ses intrigues, et opposa sans succès des richesses immenses, une naissance digne du trône et une vertu réelle, à l'adresse et à la politique d'une femme inépuisable en ressources dans ses projets. Si l'on en croit les historiens passionnés qui ont fait l'histoire de cette reine, et à la tête desquels on peut placer Grégoire, évêque de Tours, son ennemi mortel, il ne s'est presque point commis de crime, ni fait de meurtre de son temps dont elle ne soit coupable. On l'accuse de la mort d'Audouère, première femme de Chilpéric ; et la preuve est l'intérêt qu'elle y avoit. Comme elle profita également de la mort de Galsonte, elle est encore accusée du meurtre de cette princesse. Mais Grégoire de Tours, qui ne l'épargne pas, garde entièrement le silence à son égard. Il est vrai que Chilpéric, qui avoit toujours différé à lui donner le titre de reine, le lui donna et l'épousa peu de

temps après la mort de Galsonte (en 568.) Elle soutint le fardeau des plus grandes affaires avec un courage héroïque pendant la vie de son mari; et jamais Chilpéric ne parut si digne du trône que depuis que Frédégonde y fut assise avec lui. La haine de Brunehauld, femme de Sigebert, roi d'Austrasie, qui eût été la première princesse de son siècle, si elle n'eût point eu de rivale dans Frédégonde, l'avidité de Sigebert, et l'inconstance de Gontran, donnèrent lieu à de longs différents, où les parties prirent, quittèrent et reprirent les armes plusieurs fois. Chilpéric avoit fait face à tout; mais enfin il étoit réduit à la dernière extrémité. Haï de ses peuples, qui l'accusoient de les accabler d'impôts pour satisfaire son ambition et son avarice, abandonné de Gontran son frère, qui avoit quitté son parti pour prendre celui du roi d'Austrasie, vivement poussé par ce dernier, il avoit été obligé de se retirer, en fuyant, d'abord à Rouen, puis à Tournai, où il s'enferma avec les princes ses fils et la reine Frédégonde sa femme. Chilpéric n'avoit d'autre parti à prendre que de s'enterrer avec sa maison sous les ruines des murs de Tournai, ou de se livrer à la discrétion de son ennemi. Frédégonde, qui eût plutôt sacrifié mille vies que de prendre ce dernier parti, chercha à sortir de l'état vio-

lent où elle étoit, par un crime dont il ne faut pas penser à l'excuser, à moins qu'on n'en veuille trouver l'excuse dans la barbarie d'un siècle où de pareils forfaits ne sont pas rares, et dans les desseins de Sigebert et de Brunehauld, qui ne l'auroient pas épargnée. Elle gagna, à l'insçu de son mari, deux jeunes gens de Thérouenne, et elle employa tous les moyens qu'elle crut propres à leur faire exécuter son projet. Promesses immenses, artifices, raisons de religion même (car les scélérats y ont recours, et voudroient, s'il étoit possible, associer le ciel à leurs crimes), rien ne fut oublié. « Ou vous échapperez, leur « dit-elle, à la vengeance des Austrasiens, et « alors je ne mets point de bornes à ma recon- « noissance et à votre fortune, ou vous périrez ; « et je ferai tant d'aumônes aux églises et au « clergé, pour le salut de votre ame, que le ciel « vous est assuré. » Horrible aveuglement ! travers inconcevable dans l'homme en matière de religion (1). Elle réussit. Ces deux furieux allèrent au camp de Sigebert, s'approchèrent de lui, sous prétexte de le reconnoître pour leur roi, et

(1) *Si salvi se receperint fore ut præclaris fortunis abundent ; sin.... oppetant mortem, collaturam se templis atque sacerdotibus donaria, quibus saluti animarum suarum bene consulat Deus.* Gaguin, lib. 2, in Chilperico, fol. 20, 5.

d'avoir quelque chose de conséquence à lui dire, lui plongèrent le poignard dans le sein, et le renversèrent mort à leurs pieds. Saint Germain, évêque de Paris, avoit averti Sigebert du coup qui le menaçoit, s'il alloit à dessein d'ôter lui-même la vie à son frère. Par cet horrible attentat, Frédégonde tira son mari de l'extrémité où il étoit réduit. Le roi d'Austrasie laissoit en mourant la reine Brunehauld veuve, et mère d'un prince. Ennemie implacable de Frédégonde, elle offrit son crédit, ses richesses et sa main à Chilpéric. Frédégonde triompha dans une occasion si délicate, empêcha le roi son époux, que les offres eussent pu tenter, de voir Brunehauld, et la fit envoyer à Rouen. Ce fut là que cette princesse, bien moins éclairée que Frédégonde, épousa Mérovée, second fils de Chilpéric et d'Audouère. Prétextat, aveuglé par sa haine pour Chilpéric et Frédégonde (1), viola en

(1) L'abbé de Marolles a une note curieuse sur cet endroit de Grégoire de Tours, et dit sur ce mariage *prohibé par la loi de Dieu, qui ne se doit jamais violer.* « C'est en quoi il semble « que Prétextat *n'avoit pas donné une grande marque de sain-* « *teté*; *mais, quoi qu'il en soit, il ne se fit point de scrupule* « *d'user d'une autorité que les papes ont cru depuis qui leur* « *étoit singulière;* et certes, les évêques d'alors, en beaucoup « d'occasions semblables, *ne s'avisoient nullement de renvoyer* « *à Rome ces sortes de causes,* qu'ils croyoient pouvoir bien « juger par eux-mêmes. »

même temps les lois des souverains, celles de la politique et celles de l'église, en célébrant lui-même le mariage incestueux de la tante et du neveu. Un pareil mariage ne pouvoit avoir que des suites fâcheuses. Mérovée, dégradé par son père, et abandonné par sa femme, fut réduit à l'horrible nécessité de prier un ami (2) de lui passer son épée à travers du corps. Il lui rendit ce triste devoir; mais on ne laissa pas d'accuser Frédégonde de sa mort. Cette calomnie ne pouvoit manquer de trouver quelque crédit. Grégoire de Tours, qui rapporte ce fait comme nous venons de le faire, devoit être fort instruit de toutes choses. Le refus qu'il avoit fait de livrer Mérovée au roi et à Frédégonde, lorsque ce prince, ayant quitté l'habit clérical qu'on lui avoit fait prendre après sa dégradation, se sauva dans l'église de Saint-Martin; ce refus l'avoit entièrement brouillé avec Frédégonde, qui ne le lui pardonna point, non plus que les démarches qu'il fit en faveur de Prétextat. Pour perdre Grégoire, protecteur du prélat, le roi, piqué au vif, et Frédégonde, irritée de sa fermeté, n'épargnèrent rien. Il eut besoin de toute sa vertu, et de la réputation dont il jouissoit, pour ne

(1) Grégoire de Tours l'appelle Gaïlenus, liv. 5, c. 18, à la fin.

pas succomber aux pièges qu'on lui tendit. Leudaste, comte de Tours, que Grégoire avoit fait déposer pour ses brigandages, l'accusa d'avoir voulu livrer le comté de Tours à Sigebert, ennemi de Chilpéric, et d'avoir publié que la reine Frédégonde avoit eu des liaisons criminelles avec Bertrand, évêque de Bordeaux. Deux témoins furent produits contre Grégoire. Ce furent Platon, archidiacre de Tours, et le diacre Gallienus. Un prêtre, nommé *Riculphe*, à qui Leudaste avoit promis l'évêché de Tours, se chargea du rôle d'accusateur. Le premier chef d'accusation fut rejeté. Chilpéric jugea Grégoire incapable d'une trahison : mais il écouta le second chef, qui concernoit la conduite de Frédégonde, et l'évêque fut mis en prison jusqu'à l'assemblée qui se tint à Brenne dans le Soissonnois en 573. Les évêques assemblés *refusèrent d'entendre* l'accusateur, par la raison *que l'esclave n'étoit pas recevable à accuser son patron*, ni un simple prêtre son évêque. Il paroît, par la manière dont saint Jérôme répondit à saint Augustin, que cette règle n'étoit pas bien établie de son temps : mais ce fut celle qu'on suivit. L'accusation ne subsistant plus, il n'y avoit plus de témoins à entendre. Aussi l'on s'en tint au serment de Grégoire, qui protesta de son innocence. L'accusateur Riculphe

fut *traité en esclave*, battu de verges, et condamné par le roi au bannissement; les deux témoins Platon et Gallienus furent mis en prison, et Leudaste, qui avoit pris la fuite, fut excommunié. Sans doute Frédégonde eût vu avec plaisir la condamnation de Grégoire de Tours. Eh! qui sait si elle n'entroit pour rien dans l'accusation de Leudaste? Mais un point certain dans l'histoire, c'est que Frédégonde fut toujours l'ennemie du prélat, qui de son côté ne l'aima jamais. Il est dans toute son histoire question de Brunehauld, à laquelle il devoit l'évêché de Tours, et il ne parle de ce qui se disoit au désavantage de Frédégonde, que comme d'un bruit courant : cependant il ne lui attribue point la mort de Mérovée. L'auteur des *Gestes des Français*, Frédegaire, ni Aymoin, n'en disent rien. On voit même dans Frédegaire que ce fut à Brunehauld que Clotaire imputa la mort du prince. Au moins en fut-elle la première cause, et non pas Frédégonde. Cette reine, si grande d'ailleurs dans sa conduite, fit bien des fautes dans celle qu'elle tint avec l'évêque Prétextat; tant il est vrai que les passions étouffent en nous nos lumières ordinaires. Prétextat s'étoit déclaré pour Brunehauld si hautement, que Frédégonde ne pouvoit s'empêcher de voir en lui un de ses plus

dangereux ennemis. Elle employa tout pour le perdre, et fit faire à Chilpéric, qui n'écoutoit plus qu'elle, et qui ne voyoit plus rien que par les yeux de la reine, des démarches honteuses pour un roi. Il avilit la majesté royale, en se soumettant lui-même au jugement des évêques, et en faisant le vil personnage de dénonciateur auprès d'eux.

L'évêque de Rouen, criminel en effet, le parut moins à ses juges, qui virent trop d'emportement pour croire qu'il y eût beaucoup de justice. Ils eurent pitié d'un homme poursuivi avec tant de violence. Enfin Prétextat, qui pouvoit être puni suivant les lois de l'État, comme le dit Grégoire de Tours au roi lui-même (1), ne le fut pas. Il fallut employer l'artifice, et même le mensonge, moyens toujours indignes du trône, pour obtenir des évêques un jugement qui valoit une véritable absolution. Dès le commencement de l'affaire, on dut prévoir quel en seroit l'événement, soumis à la décision des

(1) *Si quis* DE NOBIS, *ô rex, justitiæ tramitem transcendere voluerit,* A TE CORRIGI POTEST : *Si verò tu excesseris, quis te corripiet?* Greg. Tur. lib. 5, n. 19. Cet aveu fait à la tête d'une assemblée d'évêques, par un prélat qui passe pour le plus éclairé de son temps, est un titre sans réplique. Voyez-en un autre dans le jugement rendu contre Pallade et son fils Senoc, évêque de Toulouse, sous le règne de Clotaire. *Frédeg. le Scholastique.*

évêques. L'archidiacre Actius fit connoître à ses confrères qu'il s'agissoit en cette occasion de sauver leur dignité, autant que la personne de Prétextat. L'évêque de Tours appuya sur cet avis, et parla hautement contre ceux de ses confrères qui abandonnoient Prétextat, en les accusant assez ouvertement d'un vil intérêt, ou d'une basse complaisance pour la cour. Enfin, on peut dire que les juges auxquels Chilpéric et Frédégonde avoient fait la faute de se soumettre étoient parties, et aussi intéressés que l'accusé. Suivons cette affaire si mal entamée, et plus mal conduite encore par Frédégonde. Le prélat, d'abord mis en prison par voie de fait, puis banni dans une île aux environs de Coutance, par le jugement de quarante-cinq évêques, trouva le moyen de remonter sur son siège après la mort de Chilpéric. Il conserva tout son ressentiment contre la reine, qui le menaça même d'un nouvel exil, s'il ne se conduisoit plus prudemment et avec plus d'égards pour elle. Que répondit Prétextat à cet avis (1)? « Qu'il étoit évêque; qu'il n'avoit

(1) *Ego semper et in exilio, et extrà exilium episcopus fui, sum, et ero. Nam tu non semper regali potentiâ perfrueris. Nos ab exilio provehimur, tribuente Deo, in* REGNUM; *tu verò ab hoc regno demergeris in abyssum.* Greg. Tur. hist. lib. 8, cap. 31.

« jamais cessé de l'être, et qu'il le seroit tou-
« jours; mais qu'il n'en étoit pas de même d'elle,
« qu'elle ne jouiroit pas toujours du pouvoir
« dont elle abusoit. J'ai été rappelé, ajouta-t-il,
« par la grace de Dieu, du bannissement au
« siège épiscopal; mais sa justice vous précipi-
« tera du trône où vous êtes au fond de l'abîme.
« Ou renoncez à l'orgueil et aux passions aux-
« quelles vous vous livrez, et à la méchanceté
« qui vous guide, ou ne pensez pas à obtenir
« jamais de salut, ni la grace d'élever votre fils. »
Ces reproches sanglants, ces invectives outrées
et cette prophétie, *démentie par l'évènement*,
durent inspirer à Frédégonde bien du ressenti-
ment. Elle garda néanmoins le silence et se re-
tira. Le jour de Pâques suivant 586, Prétextat
ayant été poignardé dans son église et remporté
chez lui, Frédégonde l'alla voir, protesta du
chagrin que lui donnoit ce malheur; qu'elle
n'épargneroit rien pour découvrir le criminel et
le punir. « Le criminel (1)! lui répondit Pré-
« textat. Ce criminel est la personne même qui
« a fait assassiner des rois, qui est accoutumée
« à répandre le sang des innocents, qui a rempli

(1) *Et quis hæc fecit? Nisi is qui reges interemit, qui sæpiùs sanguinem innocentem effudit, qui diversa in hoc regno mala commisit.* Greg. Tur. lib. 8, c. 31.

« le royaume de ses crimes ! » La reine, dissimulant encore que ce fût d'elle dont Prétextat parloit, ajouta tout de suite : « J'ai d'excellents « médecins, peut-être vous guériront-ils ; per- « mettez qu'ils visitent votre plaie. » Prétextat hors de lui-même, et sentant les approches de la mort, lui répliqua : « Il n'est plus besoin de « médecins ; Dieu m'appelle à lui, et mon heure « est venue (1). Vous, qui ne méritez le titre de « princesse que par les crimes où vous vous êtes « rendue fameuse, tremblez pour vous ; Dieu « vengera le sang que vous avez répandu ; il « retombera sur votre tête, et, maudite en ce « monde, vous le serez en l'autre. » Voilà un zèle bien amer, des expressions bien emportées dans un prélat expirant. Après ce discours, et dans ces circonstances, tout le monde crut Frédégonde coupable de la mort de Prétextat. Il fut regardé comme un saint, comme un martyr, quoiqu'il ne fût mort ni pour la cause de Dieu, ni pour celle de l'Église. Un des anciens Français, qui crut le salut de la nation intéressé à la mort de Prétextat, alla même trouver la reine, pour lui dire qu'elle avoit déjà bien fait du mal

(1) *Tu quæ his sceleribus princeps inventa es, eris maledicta in sæculo, et erit Deus ultor sanguinis mei de capite tuo.* Greg. Tur. ibid.

depuis qu'elle étoit à la cour, mais qu'elle n'avoit pas commis de crime si odieux que d'avoir fait massacrer l'évêque de Rouen. « N'en doutez « point, ajouta-t-il (1), nous irons à la source, « et nous arrêterons le cours de tant de cruautés. » Frédégonde, qui possédoit à un degré inconcevable l'art de dissimuler, ne répondit ni au reproche, ni à la menace; elle invita même le seigneur qui les lui faisoit « de boire avant que « de s'en aller, s'il ne vouloit pas prendre un « repas au palais, afin qu'on ne pût pas (2) dire « qu'il fût sorti à jeun d'une maison royale (3). »

---

(1) *Omnes erimus inquisitores mali hujus, ut tibi diutiùs non libeat tam crudelia exercere.* Greg. Tur. lib. 8, c. 31.

(2) Cet usage est remarquable. Celui qu'avoient nos rois de *faire largesse*, c'est-à-dire, de donner à boire et à manger, de répandre de l'argent lorsqu'ils tenoient *cour plénière* et dans les fêtes qu'ils donnoient à leur cour, est une suite de cet usage qui marque que la *libéralité* est une qualité dans nos rois, aussi ancienne que la monarchie.

(3) *Rogat, ut si convivio ejus uti non velit, saltem vel poculum hauriat, ne jejunus à regali domo discedat. Quo expectante, accepto poculo,* BIBIT ABSINTHIUM CUM VINO ET MELLE MIXTUM, *ut mos barbarum habet.* Greg. Tur. ibidem. Cette coutume de boire *du vin mêlé avec du miel et de l'absinthe* avoit passé des Romains aux *Francs*. Il en est parlé dans la vie d'Héliogabale, par Lampridius, comme d'une boisson recherchée et délicate. *Rosato atque absinthiato* (vino) *vulgus ad bibendum invitavit.* Il invitoit le bas peuple à boire du *vin mêlé avec de l'eau de roses, ou avec de l'absinthe.* Jules Capi-

A peine eut-il bu la boisson qu'on servoit alors en pareille occasion, et qui étoit un mélange d'absinthe, de vin et de miel, qu'il sentit une douleur aiguë qui lui déchiroit les entrailles. Se croyant empoisonné, comme en effet il l'étoit, il dit en se tournant vers ceux qui l'accompagnoient : « Fuyez, mes amis, fuyez le malheur « que je n'ai pu éviter, si vous ne voulez périr « aussi-bien que moi. » Il perdit presque aussitôt la vue ; et étant remonté à cheval, il tomba mort par terre à quelque distance du palais. Cette mort, jointe à l'assassinat de Prétextat, souleva tous les esprits contre Frédégonde ; elle n'eût pas même été en sûreté, si elle n'eût protesté solennellement de son innocence avec une fermeté qui donna au moins lieu à quelque doute. Pour se justifier, elle fit faire des perquisitions

---

tolin parle de ces deux sortes de vins, et d'une troisième espèce qu'il appelle du *vin mastiqué*, qui est apparemment ce que nous appelons du *vin colé*. Vins qui étoient fort du goût du *jeune Gordien*, délicat dans cette espèce de boissons mélangées d'ingrédients : *quibus*, dit-il, *gula maximè delectatur*. Pline, liv. 27, c. 7, dit qu'on donnoit *du vin d'absinthe* à boire à celui qui avoit vaincu à la course des chars du Capitole ; apparemment, ajoute t-il, on veut leur donner de la santé, pour récompense. *Credo sanitatem præmio dari.* Enfin, saint Ambroise sur Tobie met *le vin d'absinthe* au nombre des vins choisis. *Voy.* d'Auteserre sur Grég. de Tours, pag. 308 de ses Observations.

si exactes, qu'on découvrit le meurtrier de Prétextat. C'étoit un malheureux esclave, auquel on avoit promis de l'argent et sa liberté pour assassiner l'évêque. Il fut remis entre les mains de son neveu; mais ayant été appliqué à la torture, il déclara que c'étoit Frédégonde, *l'archidiacre de Rouen* et *l'évêque Mélantius*, créatures de la reine, qui l'avoient engagé à ce meurtre. Cette déclaration étoit-elle libre et bien sincère? Le neveu de l'évêque n'y avoit-il point de part? Le criminel ne l'avoit-il point faite pour se tirer d'affaire, ou pour se venger de Frédégonde, qui l'avoit fait battre de verges avant que de l'envoyer au neveu de l'évêque? Tout cela est matière de bien des doutes, qu'il fut d'autant plus difficile d'éclaircir dans le temps même, que l'esclave fut poignardé aussitôt qu'il eut fait cette déclaration. Frédégonde soutint toujours qu'elle étoit innocente. Mais que pouvoit-elle dire du seigneur empoisonné sous ses yeux dans son palais? Elle s'en tint à la négative, et prit des mesures qui la mirent au-dessus de la vengeance.

Depuis la mort de Sigebert, Chilpéric, qui se vit presque sans rival, tomba dans l'indolence qui lui étoit naturelle; il ne pensa plus qu'à satisfaire sa passion favorite, qui étoit un désir insatiable d'amasser des trésors. Les anciens im-

pôts furent augmentés, on en créa de nouveaux. Les peuples surchargés se plaignirent; Frédégonde, dont on connoissoit l'empire sur son mari, fut regardée comme l'auteur de tous ces maux. Si l'on fait quelquefois honneur aux génies supérieurs qui règlent les États du bien qui s'y fait, on est encore plus porté à leur en imputer les malheurs. Les Limosins se soulevèrent; on avoit assujetti les nobles mêmes à payer une mesure (1) de vin de leur crû pour la table du roi, et cet impôt paroissoit une nouveauté intolérable. La reine appréhenda les suites de ces mouvements; et, dans la juste crainte d'encourir la haine des malheurs qui pouvoient en naître, elle saisit la première occasion qui se présenta d'inspirer au roi le dessein de traiter les peuples avec plus de douceur (2). La nature avoit souffert des dérangements extraordinaires; des pluies

(1) Le texte de Grégoire de Tours se sert du terme d'*amphora*; s'il faut le prendre à la lettre, l'amphore est la huitième partie du muid de Paris, suivant Budé, c'est-à-dire trente-six pintes, ou neuf pots de vin, sur le pied de deux cent quatre-vingt-huit pintes le muid. Cet impôt est la source de celui qu'on appelle *huitième*, en matière d'aides. *Voy.* le *Guidon* des finances, Jaquin, et les autres écrivains des fermiers qui ont puisé dans le Guidon des finances toute leur érudition.

(2) Grégoire de Tours met ces évènements sous la cinquième année du règne de Childebert; c'est l'an 580. *Greg. Tur. hist. lib.* 5, *c.* 34.

continuelles inondèrent l'Auvergne et la Limagne; la Loire et l'Allier se débordèrent, et firent des ravages prodigieux; le Rhône et la Saône firent de grands dégâts dans leurs environs, et renversèrent même une partie des murailles de Lyon. On vit les arbres refleurir au mois de septembre; il parut une comète dans la Touraine; on y entendit des bruits effrayants, sans en connoître la cause. Bordeaux fut ébranlé par un tremblement de terre, et tous les habitants se crurent engloutis. Le feu du ciel se joignit dans les environs de la ville au tremblement de terre. Orléans fut consumé par ce feu, et ce que les flammes épargnèrent, les voleurs le ravirent. A Chartres, du sang pur avoit coulé, disoit-on, du pain qu'on avoit rompu. Une furieuse peste fut la suite de tous ces fléaux; c'étoit une dyssenterie cruelle, accompagnée de fièvre et de vomissement, avec une grande pesanteur de tête (1) et d'exces-

(1) Grégoire de Tours, qui parle avec beaucoup d'exactitude de cette maladie épidémique, qui ressemble assez à la petite vérole, d'après ce qu'il en dit, ajoute : *Nous perdîmes nos deux aimables et chers enfants, que nous avions échauffés dans notre sein, portés dans nos bras, que nous avions nourris de nos mains avec toute la tendresse possible; mais après avoir essuyé nos larmes, nous avons dit avec Job : le Seigneur nous les a donnés, etc.* Cela a fait croire à quelques uns que l'évêque de Tours, aussi-bien que saint Hilaire, évêque de Poitiers, avoit été marié. *Greg. Tur. lib.* 5, *c.* 35.

sives douleurs dans les reins (1). Chilpéric tomba dangereusement malade, et il n'étoit que convalescent, quand Dagobert, le second des princes qu'il avoit eus de Frédégonde, fut attaqué d'une fièvre violente : l'aîné, nommé Clodebert, fut surpris du même mal. Frédégonde leur mère, qui, à l'exemple de la plupart des grands de son temps, allioit par un mélange bizarre et inconcevable, et pourtant assez ordinaire, des sentiments de religion et de piété à des défauts énormes, parla à son mari en femme pénétrée des vérités les plus importantes du christianisme, et lui tint ce discours (1) : « La justice divine, tou-« jours lente à punir, s'appesantit enfin sur nos « têtes : nous résistons à ses châtiments, et nous « allons perdre nos enfants. Ils sont sur le bord « du tombeau. Les larmes du pauvre négligées, « les plaintes de la veuve méprisées, les soupirs

(1) Ceux qui pensent que la petite vérole est un fléau très ancien, citent cet endroit de Grégoire de Tours, et ce qu'il dit liv. 6, chap. 14, sous la septième année du règne de Childebert, pour prouver qu'elle commença à être connue dès le sixième siècle, parmi nous. *Voy.* cet endroit et les Mémoires latins de Huet, *Petri Danielis Huetii Commentaria de rebus ad eum pertinentibus, lib.* 1, *pag.* 22, où il fait une digression sur l'antiquité de la petite vérole.

(2) Greg. Tur. *ibid.*

« de l'orphelin rejetés, sont cause de leur mort. « Pour qui amassons-nous tant de trésors? à qui « passeront toutes ces richesses, fruit des rapines, « source des malédictions, si nous perdons nos « enfants, ceux à qui nous les destinons? Croyez-« moi, ajouta-t-elle, jetons au feu les rôles des « nouveaux subsides : ce qui suffisoit au roi Clo-« taire, votre père, peut nous suffire. » Elle fit apporter en même temps les rôles des impôts des provinces, et en ayant mis une partie au feu, elle s'adressa encore à son mari, dont le cœur dur et avare ne s'ébranloit qu'avec peine : « Eh bien, « lui dit-elle, que tardez-vous? Y a-t-il à ba-« lancer? Si ce sacrifice n'apaise pas la colère « de Dieu, et ne nous rend pas nos enfants, au « moins servira-t-il à notre salut. » Chilpéric imita enfin la reine, jeta comme elle le reste des rôles au feu, et défendit de lever de nouveaux subsides. Mais ce sacrifice forcé fut rejeté de Dieu. En vain on transporta l'aîné des princes dans l'église de Saint-Médard de Soissons. Tous les deux moururent; mais les peuples, sensibles au soulagement qu'ils reçurent de la suppression des impôts, firent voir beaucoup de regret de leur mort, et partagèrent la douleur de Frédégonde. Quand elle n'eût pas été mère, et les intérêts du sang à part, elle ne pouvoit voir qu'avec beaucoup

de chagrin un évènement si triste. Par la (1) mort de Clodebert, déjà âgé de quinze ans, et de Dagobert, son frère, elle se voyoit sans appui à la cour. Si son mari venoit à mourir, elle n'y devoit trouver que peu de ces amis que l'adversité refroidit, et qui ont toujours des motifs tout prêts d'abandonner les malheureux, et un grand nombre d'ennemis déclarés. Il ne restoit à Chilpéric qu'un fils (2) d'Audouère, sa première femme, nommé Clovis ; il étoit âgé d'environ vingt-cinq ans. En prince jeune et imprudent, et qui se regardoit comme l'unique héritier de l'empire français, il fut assez indiscret pour s'expliquer, même sans ménagement, contre Frédégonde, en disant tout haut : « qu'il espéroit se trouver bientôt le « souverain le plus puissant d'Occident, et que « ses ennemis étoient déjà entre ses mains : qu'il « sauroit bien s'en venger. » Frédégonde, sur qui tomboient ces discours, et qui n'avoit que trop d'inquiétude sur l'avenir, résolut de détourner

(1) Fortunat dit beaucoup de bien de Clodebert dans l'épitaphe qu'il a faite de ce jeune prince, et il marque son âge en ces vers.

Hoc igitur tumulo recúbans Chlodobertus habetur
Qui tria lustra gerens, raptus ab orbe fuit.

Voy. les épitaphes de ces deux princes, lib. 9 poem. 4 et 5, p. 225.

(2) Grég. de Tours, liv. 5, c. 40.

l'effet de ces menaces à quelque prix que ce fût. Le premier pas qu'elle fit vers la vengeance fut d'engager le roi à envoyer son fils au château de Brenne (1), où la maladie étoit la plus violente; mais Clovis n'y ressentit pas la moindre incommodité, et il fallut prendre d'autres mesures. Elle fit venir un de ses émissaires, qui accusa ce jeune prince d'être la cause de la mort de ses fils. Clovis (Grég. liv. 5, c. 40), disoit le délateur, aime avec passion la fille d'une *magicienne*. Il a employé les noirs artifices de la mère pour se défaire de Clodebert et de Dagobert; et si la reine ne prend pas de justes mesures, le même sort lui est préparé. Les esprits supérieurs ont toujours employé la crédulité des petits génies pour parvenir à leurs fins. Le (2) sortilège et la magie ont souvent été la ressource de ceux qui n'y

(1) *Brennacum*, Brenne, suivant Papyre-Masson. Mais où étoit ce Brenne? Étoit-ce en Champagne? étoit-ce en Auvergne, ou à Braisne, aux environs de Paris?

(1) Je parle ainsi, parceque je ne vois guère d'apparence que Frédégonde crût elle-même à la magie, quoiqu'il paroisse que de son temps les préjugés fussent très forts sur cette matière. Nous avons vu dans le dix-septième siècle un grand ministre imiter la conduite de Frédégonde, et dans le dix-huitième le célèbre Luxembourg fut mis à la Bastille à titre *de sorcier*. On avoit entretenu Louis XIII dans cette foiblesse, et on n'avoit point éclairé Louis XIV. Il y a tant de personnes intéressées à l'ignorance et à la foiblesse des souverains!

croient pas, pour perdre leurs ennemis, par le moyen de ceux qui y croient. La fille infortunée de la prétendue magicienne fut la première victime de Frédégonde; elle la fit battre de verges et lui fit couper les cheveux (1), qu'elle attacha à la porte de Clovis, sorte d'outrage dans les mœurs du temps. La mère fut mise à la question; et sans doute pour se racheter de l'horreur des tourments qu'on lui fit éprouver, elle avoua tout ce qu'on voulut. Elle étoit magicienne, suivant sa confession; elle avoit contribué à la mort des princes, enfants de la reine, et Clovis étoit complice. Frédégonde, munie de ces preuves, en alla rendre compte au roi, qui n'en exigea pas davantage pour abandonner son malheureux fils à la cruelle ambition et au ressentiment de Frédégonde. Il fut désarmé, dépouillé même des habits qu'il portoit et des marques de sa naissance, revêtu d'un habit ignoble, et conduit dans ce triste état devant la reine, qui étant sa partie, et devenant son juge, le fit charger de chaînes et conduire en prison. Il fut interrogé sur les chefs dont il étoit accusé. Frédégonde, comme si elle eût été persuadée de la vérité de l'accusation,

(1) *Apprehensâ puellâ..... et graviter verberatâ, incidi comam capiti ejus jussit, ac scissa, sudi impositam defigi antè metatum præcepit Clodovæi.* Greg. Tur. hist. lib. 5, c. 40.

voulut savoir de lui-même quel étoit son projet, ses complices, les moyens qu'il devoit prendre, ceux qu'il avoit déjà pris, et les motifs de sa conduite. Le prince innocent nia tout avec fermeté, et déclara ceux avec qui il avoit des liaisons. Trois jours après avoir subi cet interrogatoire, il fut conduit au château de Noisi (1) sur Marne, et quelques jours après on le trouva mort d'un coup de couteau. Audouère, sa mère, fut noyée dans le même temps, ou, suivant d'autres, étranglée avec la jeune Childesinde; Basine, autre sœur de Clovis, fut reléguée à Sainte-Croix de Poitiers. La conduite qu'elle y tint prouve qu'elle n'étoit pas née pour la tranquillité du cloître.

Quelque apologie qu'on prétende faire de Frédégonde, il est impossible de l'absoudre de ses deux nouveaux crimes. Elle dit et fit croire à Chilpéric que Clovis s'étoit tué lui-même : on avoit pris la précaution de laisser le couteau dans la plaie, et ce prince porta la stupidité du sentiment jusqu'à voir (2) cette sanglante scène avec indifférence. Ce n'est pas que Chilpéric n'eût un certain esprit; il l'avoit même

(1) Nocetum *fortè à nucibus*, à cause des noyers qui pouvoient être en abondance en cet endroit.

(2) Grégoire de Tours, *ibid.*, et Aimoin, *liv.* 3, *c.* 43.

cultivé par l'étude et la science des langues ; mais qui ne sait jusqu'où un homme livré à une méchante femme peut porter l'aveuglement ! Les biens dont jouissoit Clovis et Audouère sa mère furent confisqués au profit de Frédégonde : sa vengeance s'étendit jusque sur les principaux officiers du jeune Clovis (1), et son trésorier fut mis en prison et à la torture ; mais les prières de Grégoire (2) de Tours le firent remettre en liberté. La femme qu'on accusoit de sortilège fut de nouveau interrogée et condamnée à être brûlée vive. Elle se rétracta avant son supplice de tous les aveux qu'elle avoit faits, et soutint que le prince étoit mort innocent de tous les crimes dont il avoit été accusé. La mort de Clovis ne mit pas Frédégonde hors d'inquiétude. Sigebert, roi d'Austrasie, ne vivoit plus ; mais il avoit laissé pour héritier de ses États Childebert, fils de Brunehauld, qui étoit un ennemi redoutable. Suivant toutes les apparences, Childebert devoit réunir sur sa tête l'Austrasie et la Bourgogne, et tout ce qui étoit compris dans le royaume dont Orléans étoit la capitale, qui lui étoit déjà assuré par la donation de Gontran,

(1) Grégoire de Tours les appelle SERVIENTES.

(2) *Liberumque, nobis obtinentibus, abire jussit.* Greg. Tur. lib. 5, c. 40.

son oncle, et même le royaume de France et de Soissons, que la mort de Chilpéric, sans postérité masculine, lui assuroit également. Il avoit, outre la mort de son père à venger, la haine de Brunehauld, sa mère, à satisfaire. L'antipathie des deux reines duroit toujours, et Frédégonde ne doutoit pas que sa rivale ne laisseroit passer aucune occasion favorable à sa haine. Entre la crainte et les évènements qu'elle craignoit, il n'y avoit que la vie de Chilpéric déjà vieux. Pour se mettre à l'abri, Frédégonde forma le projet de s'allier avec Childebert. Malgré tous les obstacles qui sembloient s'opposer à la négociation de ce traité, elle l'entreprit et en vint à bout. Soit faute de prudence et d'adresse, ou par la nature du gouvernement et des affaires, Brunehauld avoit peu de pouvoir en Austrasie; les grands, profitant de la jeunesse de Childebert, s'étoient rendus les maîtres, et disposoient en souverains. Ranchin, Gontran-Boson, Ursion, Betefroi, et sur-tout Egidius, archevêque de Reims, traître livré à Chilpéric et à Frédégonde, gardoient à peine des dehors de bienséance avec Brunehauld, tutrice de son fils. Ce fut à eux que s'adressa Frédégonde, et par ses promesses, son argent, ses intrigues et celles de l'archevêque de Reims,

elle conduisit les choses au point que les Austrasiens envoyèrent des députés à la cour de Chilpéric, pour consommer le traité. Il leur déclara qu'il adoptoit le jeune roi, son neveu, pour son fils et pour son héritier. On prit aussi des mesures pour faire rendre à Gontran quelques villes de Provence que Childebert réclamoit : ce fut le premier article du traité, et celui par l'exécution duquel on commença. Cette guerre terminée et recommencée finit au désavantage de Chilpéric; et Frédégonde, mal secondée par son mari, ne revint de ses craintes que par la naissance d'un fils, Thierri, né l'an 582. Sa mort, arrivée en 584, environ dix-huit mois après sa naissance, la rejeta dans le même embarras. L'avantage qu'elle crut trouver dans le mariage de Rigonde sa fille, avec Recarède, fils de Lewigilde, roi des Goths, la détermina à cette alliance. L'exemple de Clotilde, fille de Clovis, et celui d'Ingonde, fille de Sigebert, traitées si cruellement, l'une par Amalric, aïeul de Lewigilde, l'autre par Hermengilde, son fils, devoient naturellement écarter la demande de Lewigilde pour son second fils : mais Frédégonde n'en fut point touchée. Le mariage fut conclu : et l'on destina des richesses prodigieuses pour la dot de la jeune princesse. Elles

furent telles que l'on craignit qu'elles n'épuisassent la maison du roi. Le prétexte de Frédégonde fut qu'elle n'avoit rien donné à sa fille qui ne fût à elle ; que c'étoit le fruit de ses épargnes, les présents qu'elle avoit reçus de la libéralité du roi son époux, et celle des grands, ou *l'ouvrage de ses mains*. Ce qui suppose que les reines avoient des domaines, une maison et des biens particuliers dont elles jouissoient en propre, même du vivant des rois leurs époux. Tant de trésors, et des provinces entières dénuées d'hommes et de biens, excitèrent des plaintes superflues. On fit partir la jeune Rigonte, suivie de cinquante charriots chargés et de quatre mille hommes pour les conduire en sûreté; mais ce qui échappa à l'avidité de Didier, duc de Toulouse, qui pilla les équipages de la princesse sur la route, fut enlevé par les guides. La princesse fut elle-même arrêtée, et ne put passer en Espagne, ni rejoindre son mari. Elle se vit obligée de repasser à la cour de Chilpéric, où ses démêlés continuels avec sa mère, et son peu de respect pour elle, excitèrent entre elles une haine mortelle. Elles poussèrent l'animosité jusqu'à *se battre*, et Frédégonde, excédée de la conduite violente de sa fille, pensa même à s'en défaire, et à lui ôter la vie. Pour parvenir à son

but, elle affecta de parler avec douceur à Ri-« gonte. « Ma fille, lui dit-elle un jour, que « vous ai-je fait pour me traiter si cruellement? « En quoi ai-je mérité cette haine implacable? « Est-ce à ce qui me reste des biens de votre « père que vous aspirez? Suivez-moi, prenez-« en autant qu'il vous plaira : je ne m'y oppose « pas. » A ces mots, elle conduisit sa fille dans son cabinet, lui ouvrit un grand coffre rempli de bijoux, de pierreries et d'étoffes précieuses. Frédégonde en tira beaucoup et les lui donna, et comme fatiguée de ces mouvements : « Je suis « lasse, lui dit-elle, mettez-y la main vous-« même, et prenez ce que vous voudrez. » Rigonte avide s'avance, met les mains dans le coffre, se courbe pour atteindre au fond, alors Frédégonde, prenant son temps, abaisse le couvercle qu'elle presse tellement sur le cou de sa fille, que si l'on ne fût accouru à ses cris, elle l'eût étranglée. *Les yeux*, dit Grégoire de Tours (liv. 9, c. 34), *lui sortoient déjà de la tête, quand il lui vint du secours.* A ces chagrins domestiques, se joignit un nouveau sujet d'inquiétude. Childebert et Gontran, animés par Brunehauld, se liguèrent contre Chilpéric ; mais Frédégonde eut le bonheur de mettre encore un fils au monde : ce fut Clotaire, dit dans la suite le Grand,

qui succéda à son père et à ses oncles, et né au mois de juin 584. Sa naissance, et une expédition que Childebert entreprit alors contre les Lombards, rétablirent les espérances de Frédégonde ; mais cette princesse, destinée à tous les embarras du trône, se trouva bientôt dans une position encore plus fâcheuse et plus difficile que toutes celles où elle se fût jamais vue. Chilpéric qui avoit une maison à Chelles, près de Paris, où il faisoit le plus souvent sa résidence, y fut assassiné au retour de la chasse, sur la fin de septembre 584, âgé de soixante-un ans. Les assassins avoient pris de si justes mesures, qu'ils ne purent être connus ; et ce qu'en disent nos historiens ne fournit aucune lumière qui puisse satisfaire un lecteur raisonnable et sans préjugé. L'auteur des *Gestes des Français*, et Aimoin (liv. 3, chap. 57), en accusent Frédégonde et Landri de La Tour, son amant, qui devint maire du palais du roi Clotaire II. La reine, suivant eux, ayant congédié Chilpéric qui alloit à la chasse, entra dans une salle de bain ; s'étant mise sur un banc pour s'y reposer ou se baigner, le roi revint sur ses pas, et lui donna en badinant un coup de baguette par derrière. Frédégonde, qui attendoit, disent-ils, Landri, croyant que c'étoit lui qui l'avoit frappée, dit, sans se retourner, et en le nommant, *qu'il n'étoit guère poli d'en*

user ainsi avec une femme comme elle ; ou, suivant l'auteur des *Gestes des Français*, qui a voulu mettre plus d'esprit dans son récit, elle dit, « Que ce n'étoit en user en galant homme, « d'attaquer une femme en trahison. » Ils ajoutent que le roi désespéré, furieux de cette découverte, monta aussitôt à cheval, et alla à la chasse ; et que la reine qui prévit jusqu'où la jalousie pouvoit le porter, pour en détourner les effets, détermina Landri au meurtre de son mari, en lui rapportant ce qui venoit de se passer. A lire Aimoin, on diroit qu'il eût été présent à l'entretien qu'il suppose entre Frédégonde et Landri, ou au moins derrière une tapisserie avec de l'encre et du papier. Suivant cet auteur, la reine ayant fait venir Landri : « Il ne s'agit pas ici, lui dit-elle, de penser à « l'amour, ni à ses plaisirs. Il est question d'évi- « ter le tombeau qui est ouvert sous vos pieds. « Je n'ai que deux mots à vous dire : écoutez- « les, et vous y conformez. Le roi, suivant sa « coutume, ne reviendra de la chasse que sur « la fin du jour ; il faut avoir des assassins tout « prêts à le poignarder. Cherchez-en, et déter- « minez quelqu'un à ce meurtre à force de pro- « messes. Après ce coup, nous n'aurons plus « rien à craindre, et nous règnerons tranquil-

« lement avec Clotaire mon fils. » Ce discours imaginé, et toutes les autres circonstances romanesques du récit d'Aimoin, n'annoncent qu'un conte fait à plaisir, et indigne du sérieux de l'histoire : la fausseté du témoignage saute aux yeux. Aimoin cherche en toute occasion celle de faire le rhéteur et le bel esprit, et l'auteur des *Gestes des Français* s'attache à tout ce qui tient du *merveilleux*. Qu'on en croie Frédégaire (chap. 42), ce sera Brunehauld qu'il faudra accuser de cet assassinat. Suivant lui, avant que de condamner la reine d'Austrasie au dernier supplice, Clotaire II lui reprocha la mort de dix rois, et en particulier *celle de son père Chilpéric;* mais malheureusement cet endroit de Frédégaire est un des moins certains de son histoire, comme nous aurons occasion de le dire en parlant de Brunehauld. Pour Grégoire de Tours (liv. 6, chap. 7), quoique cet écrivain soit ouvertement déclaré contre Frédégonde, il se contente de détailler fort au long les défauts de Chilpéric; il lui prodigue les épithètes les plus odieuses, sans, donner dans ce qu'il dit du meurtre de ce prince, le moindre lieu de soupçonner qu'il en crût Frédégonde coupable. Il ne parle pas même une seule fois de Landri dans toute son histoire. Ce silence de la part d'un homme tel que l'évêque

de Tours, témoin oculaire en partie de ce qu'il écrit, est peut-être l'argument le plus décisif de l'innocence de Frédégonde. Quand cette princesse eût eu pour Landri de La Tour l'amour dont on parle, quand il eût été son amant déclaré, une femme de son caractère eût-elle préféré son amant à un trône? Et pour sauver l'un, eût-elle hasardé l'autre? Ce n'est pas connoître Frédégonde, que de penser qu'elle se fût exposée au péril presque évident de perdre une couronne qui lui coûtoit tant d'inquiétudes, qu'elle n'avoit acquise qu'au prix de tant de crimes, pour sauver un homme que bien d'autres pouvoient remplacer. Ces idées, bonnes à supposer dans l'héroïne d'un roman, n'ont rien de lié avec la façon de penser d'une princesse telle que Frédégonde. Quel époux pouvoit jamais lui convenir mieux que Chilpéric, dont elle étoit adorée, qu'elle possédoit sans partage, qui ne voyoit rien que par les yeux de sa femme, qui n'écoutoit que ce qu'elle vouloit lui faire entendre, sous le nom duquel elle régnoit si absolument? Pendant la vie de Chilpéric, elle étoit sûre d'avoir toujours le même empire; il avoit déjà plus de soixante ans : plus de légèretés, plus d'inconstance à craindre d'un prince vieillissant, et dont les passions amorties par

l'âge, augmentoient la foiblesse, et cette sorte d'amour d'habitude supérieur à celui de tempérament. Au contraire, que n'avoit-elle pas à appréhender après la mort de Chilpéric? Il ne lui restoit pour appui qu'un fils âgé de quatre mois, dont l'État même étoit attaqué par les ennemis de la reine. On disoit Clotaire illégitime : la chasteté de Frédégonde étoit une de ses vertus la plus équivoque. Du vivant de Chilpéric, non seulement on avoit pu parler de ses amours avec Landri de La Tour ; on avoit encore prétendu qu'il y avoit un commerce criminel entre elle et Bertrand, évêque de Bordeaux, homme intrigant, et bien plus occupé des affaires de la cour que de celles de son évêché. Brunchauld, régente d'Austrasie, et le roi Childebert son fils, étoient toujours ses ennemis déclarés ; elle étoit haïe des peuples, détestée de la plupart des grands, ses États ouverts aux oncles de son fils. Gontran, plus modéré que Childebert son neveu, n'en étoit pas moins avide : enfin Childebert et sa mère croyoient avoir trouvé l'occasion de se rendre maîtres de tous les États qu'avoit possédés Clotaire Ier., aïeul de Childebert. Telle étoit la situation où la mort de Chilpéric devoit réduire sa veuve. Après cela, qu'on décide si elle devoit se précipiter dans un pareil

abîme. Il y a plus : Gontran ayant recherché les auteurs de la mort de son frère, poursuivit un certain Eberulfe, officier de la chambre du prince, qui, par l'ordre de Gontran, fut tué auprès du tombeau même de saint Martin, où il s'étoit réfugié. Apparemment Gontran, d'ailleurs plein de respect pour l'église, le considéroit comme coupable. Dès que la mort de Chilpéric fut répandue, Frédégonde fit éclater des regrets d'autant plus sincères, qu'elle y perdoit toute espérance. Il s'éleva un cri universel contre elle : on se rappela tout ce qu'elle avoit fait de crimes ; on en augmenta le nombre, et on lui imputa la mort de son mari. Elle trouva même sa vie si peu en sûreté, qu'elle chercha un asile contre la fureur de ses ennemis dans l'église cathédrale de Paris. L'évêque Reginalde, ou Raguemode l'y reçut. Comme c'étoit une sorte de droit qu'on donnoit au clergé et à l'église où l'on cherchoit un asile, il n'y avoit point d'évêques qui ne reçussent très volontiers ceux qui avoient recours à cette ressource. Gontran, l'aîné des trois frères, ne fut pas sitôt instruit de la mort de Chilpéric, qu'il accourut à Paris avec une suite très nombreuse ; il s'en empara, comme si le royaume lui eût appartenu, et y fit tous les actes d'un souverain. Ce fut pour Frédégonde l'évè-

nement le plus heureux qui pût lui arriver ; et il est même à croire qu'elle y contribua. C'étoit fait d'elle et du prince son fils, si Childebert eût eu à Paris le même pouvoir que Gontran y exerça. Le roi d'Austrasie s'étoit avancé dans le même dessein; mais trouvant la place prise, il se retira à Meaux, et envoya à son oncle des députés pour lui demander sa part des États de Chilpéric, comme si ce prince fût mort sans enfants. Il demandoit aussi que Frédégonde lui fût livrée, pour être punie non-seulement du meurtre de son mari, qu'il lui imputoit, mais encore de la mort de Sigebert, de Mérovée et de Clovis son frère. Soit que Gontran fût déjà déterminé par les intrigues de Frédégonde, soit qu'il eût véritablement dessein alors de se rendre maître des États de son frère, sans avoir égard aux droits du petit prince son fils, auquel on donnoit déjà le nom de Clotaire, il répondit que Childebert n'avoit rien à prétendre sur le royaume de Paris, parceque Sigebert, son père, aussi-bien que Chilpéric, son oncle, avoient eux-mêmes perdu tous les droits qu'ils y avoient, en violant le traité qu'ils avoient autrefois fait entre eux (1).

(1) A la mort de Cherebert, sans enfants mâles, ses frères,

A l'égard de la personne de Frédégonde, qu'elle étoit reine, et qu'une tête couronnée méritoit du respect et des ménagements. Il pouvoit ajouter qu'à ce titre elle ne dépendoit d'aucun souverain : mais il dit qu'il ne la croyoit pas coupable de tous les crimes dont on l'accusoit : qu'au reste c'étoit une affaire à *examiner dans une assemblée des grands*, qu'elle seroit discutée dans celle qu'il lui indiqua. L'usage de déférer l'examen et le jugement des affaires importantes à ces assemblées étoit déjà établi. Jamais Frédégonde ne s'étoit peut-être trouvée dans un si grand danger : son unique ressource

---

Gontran, Chipéric et Sigebert, ne pouvant s'accorder sur Paris, convinrent que cette ville n'appartiendroit spécialement à aucun des trois rois, mais qu'elle demeureroit comme un bien commun à tous les trois, sans néanmoins qu'aucun d'eux pût y entrer sans la permission des autres, à peine de déchoir du droit de propriété, qu'il avoit à la succession de Cherebert. Un savant a observé que sur la fin de la seconde race, et au commencement de la troisième, Paris se soutenoit presque de soi-même, reconnoissant plus les héritiers du royaume que Hugues-Capet, et n'obéissant pas beaucoup à ceux qui s'étoient retirés en Allemagne, ni même à Charles le Gros. Ce qui fut cause qu'il les abandonna aux Normands, avec tout ce qui étoit entre la Seine et la Loire. De là leurs fréquentes incursions sur Paris, et les environs, et la résistance de Paris sous des chefs particuliers ; le siège soutenu par Abbon, abbé de Saint-Germain, etc. Cette réflexion me paroît fort juste. *Opuscules de Loysel, publiées par Joly*, pag. 435.

étoit dans son génie, et dans un prince de quatre mois. Elle avoit à combattre Brunehauld, son ennemie irréconciliable, l'ambition de Childebert et toute la cour d'Austrasie, à l'exception de quelques créatures qu'elle s'y étoit faites; la haine de toute la nation soulevée contre elle, l'avidité de Gontran, et les bruits que répandoient ses ennemis, que Clotaire, son fils, étoit le fruit de ses galanteries, et non pas de son mariage; la foi même que donnoit à ces bruits le roi Gontran (1). Tous ces obstacles disparurent à force d'adresse et de génie : elle trouva dans le caractère de Gontran vif et emporté, mais naturellement bon, de grandes ressources à ses talents. Elle sut l'émouvoir par la compassion que devoit lui inspirer une femme abandonnée de tout secours, un enfant infortuné, à qui tout échappoit, et le trône et la vie même, si son oncle lui refusoit sa protection. Cet innocent étoit son neveu, le sang de Clotaire, le petit-fils de Clovis. Elle fit parler la nature au cœur de Gontran; elle fit plus, elle lui rendit Childebert suspect, et Brunehauld sa mère encore plus

(1) Ce prince s'en étoit expliqué, en disant de Clotaire, qu'il n'étoit peut-être pas le fils de Chilpéric; *sed, ut credo*, avoit-il dit, *alicujus ex leudibus nostris, filius.*

odieuse : elle fit si bien, que Gontran prit l'enfant et Frédégonde sous sa protection. L'ambassadeur de Childebert ayant insisté dans ses demandes, peut-être avec trop de hauteur, eut ordre de se retirer; le roi Gontran le chassa même honteusement de sa présence. Le petit prince fut reconnu roi à Vitri par les ordres de son oncle, et Frédégonde envoyée au Vau-de-Reuil ou Vaudreuil, près de Rouen, pour y être encore plus en sûreté que dans l'asile que lui avoit donné l'évêque de Paris. Les respects de Frédégonde, sa douceur apparente, et ses intrigues obtinrent tout du cœur de Gontran. La reine, trois évêques de ses amis, et plus de trois cents seigneurs qu'elle eut l'adresse de mettre dans ses intérêts (1), *jurèrent* que le petit Clotaire étoit légitime et fils de Chilpéric. Qu'on se rappelle la conduite que tint le fameux pape Alexandre VI avec Charles VIII, lors de son expédition d'Italie. Telle ou très approchante fut celle de Frédégonde avec Gontran, et celle de ce prince avec la reine, ressemble beaucoup à celle de Charles VIII. Il consentit à être le parrain du petit prince, et vint exprès à Paris

(1) *Sacramenta dederunt hunc à Chilperico rege generatum fuisse.* Greg. Tur. hist. lib. 8, num. 9.

pour le tenir sur les fonts. La cérémonie du baptême se fit à Nanterre auprès de Paris, en 591, avec beaucoup de solennité, et en présence de plusieurs évêques qui augmentèrent l'éclat de la fête. Childebert, qui craignit que l'adresse de Frédégonde et les bontés de Gontran pour elle et pour son fils ne lui devinssent funestes, pensa à détourner le coup, en envoyant des députés à son oncle, pour lui rappeler qu'il s'étoit engagé à lui laisser ses Etats, et qu'en tenant le fils de Frédégonde sur les fonts du baptême, et en laissant les crimes de cette mégère impunis, c'étoit lui annoncer un changement de volonté, et des dispositions bien opposées à celles qu'il avoit marquées, et qui étoient scellées par les serments les plus sacrés. Les députés du roi d'Austrasie ne manquèrent pas de remontrer à Gontran, que tandis que Frédégonde s'humilioit devant lui, et lui témoignoit le plus de dévouement et de respect pour ses volontés, elle méditoit dans sa retraite les forfaits les plus noirs; qu'il y avoit à craindre qu'il ne devint lui-même sa victime, tandis qu'il réchauffoit ce serpent dans son sein. En effet, on avoit surpris plusieurs assassins qu'elle avoit envoyés à la cour d'Austrasie pour tuer Childebert et Brunehauld sa mère, et un clerc auquel

Brunehauld fit donner la question, et qu'elle renvoya à Frédégonde comme pour l'insulter, et lui faire voir qu'elle savoit se mettre à l'abri de toutes ses tentatives. Soit par chagrin que son dessein n'eût pas réussi, soit pour se purger du crime aux yeux de la nation, Frédégonde fit couper les pieds et les mains à ce misérable. L'histoire le nomme Oudery, ou Olderic. Deux autres clercs furent encore envoyés pour assassiner Childebert avec des couteaux empoisonnés, et périrent dans les tourments. Le meurtre de Prétextat étoit récent; Gontran lui-même avoit évité trois ou quatre attentats qu'on attribuoit à Frédégonde; apparemment il avoit de puissantes raisons pour conserver la vie à cette princesse. Peut-être, dit Mézerai, craignoit-il le soulèvement des Neustriens qui n'auroient pas souffert qu'on fît périr la mère de leur roi. Quoi qu'il en soit, Gontran s'excusa sur la sainteté de l'action qu'il venoit de faire, qu'il traita de devoir indispensable, établit une garde réglée pour la sûreté de sa personne (1), et pré-

(1) Les Français, qui avoient toujours été *la garde naturelle* de leurs rois, trouvèrent à redire à la conduite de Gontran, qui supprima cet établissement. Saint Louis, qui avoit pris la même précaution contre les mauvais desseins de la comtesse de la Marche, imita Gontran, et cassa ces gardes. Le roi Jean, qui

tendit satisfaire Childebert en confirmant la donation qu'il lui avoit faite de ses États. Il mourut quelques années après, et laissa le roi Clotaire son neveu et Frédégonde dépourvus de tout secours. Avant sa mort, Childebert s'étoit emparé de Braine et de la ville de Soissons : ces places, et sur-tout la dernière, étoient importantes, Frédégonde pensa à les reprendre. Dans la situation où elle se trouvoit, son fils n'ayant encore que neuf ans, c'étoit une entreprise bien hardie. Childebert par la mort de Gontran avoit joint le royaume de Bourgogne à celui d'Austrasie. Que le petit prince son cousin disparût, toute la France, telle que l'avoit possédée Clotaire I, lui appartenoit. C'étoit s'exposer à une guerre ouverte; mais Frédégonde, qui mesuroit tout à son courage, ne crut pas l'entreprise au-dessus d'elle. En reprenant le gouvernement des États de son fils, qu'avoit eu Gontran, elle trouva le moyen de chasser Childebert, avec un succès étonnant, et qui fit voir ce que peut une seule tête. Childebert fut étonné du coup, mais il pensa à réparer sa perte : il mit une

---

eut toujours à craindre les entreprises du roi de Navarre, son gendre, conserva ses gardes, qui sont devenus ordinaires, et qui ont été augmentés plutôt pour la pompe que pour la sûreté. *Choisi, Hist. du roi Jean*, pag. 266.

armée sur pied, avec ordre à ses généraux de reprendre les deux places que lui avoit enlevées Frédégonde, et de la poursuivre à toute outrance, et jusqu'à ce qu'ils se fussent saisis de sa personne. Frédégonde, qui n'oublioit rien pour le succès de ses desseins, suppléa à ses forces, très inférieures à celles de Childebert, par les négociations et la politique. Elle regagna par la douceur extérieure de ses manières, la conduite la plus insinuante qu'on pût employer, l'argent et les promesses, une partie des esprits aliénés. Elle fit naître dans la cour d'Austrasie le trouble et la division entre les grands et le roi: ils conspirèrent même contre la vie de Childebert, de concert avec elle. La conspiration fut découverte, et la nécessité de punir les coupables accrut la haine et les défiances. On avoit fait le procès au traître *Egidius*, cet archevêque de Reims dont on a déjà parlé; et au lieu de la mort qu'il méritoit, il n'avoit été que déposé, quoique convaincu de crime de faux, de trahison, et de lèse-majesté. On conçoit en quel état devoient être les choses à la cour d'Austrasie, où Brunehaud dominoit. Non contente de toutes ces mesures, Frédégonde réussit à faire naître des ennemis qui empêchèrent Childebert de se servir contre elle de toutes ses forces.

Il fut obligé d'armer contre les Bretons et Waroc l'un de leurs chefs : ses généraux donnèrent lieu à leur défaite par leur mésintelligence, suites presque inévitables d'un gouvernement foible. La reine, au lieu de s'alarmer de la puissance et des menaces de Childebert, se prépara à lui livrer bataille. Elle assembla ses troupes, et en donna le commandement à Landri, dont les intérêts étoient joints avec les siens, par cela même qu'ils étoient également soupçonnés de la mort de Chilpéric. C'étoit un homme né pour la guerre et pour le cabinet, spirituel, bien fait, brave, politique, et aussi peu scrupuleux que Frédégonde. Il méritoit l'estime qu'elle avoit toujours eue pour lui. Les Austrasiens ayant paru dans un lieu du Soissonnois, que Mézeray appelle *Truce*, et qu'on prétend être le village de Droissy, à cinq lieues de Soissons, Frédégonde et Landri marchèrent contre eux. Cette journée devoit décider de son sort : elle n'épargna rien pour animer ses troupes. Après avoir donné ses ordres, fidèlement exécutés par Landri, elle alla de rang en rang, ayant à ses côtés le roi son fils (1) qu'elle faisoit voir aux soldats. Elle leur représenta tout ce qui pou-

(1) Aimoin dit *qu'elle le tenoit dans ses bras.* Il dit aussi que *Clotaire étoit encore à la mamelle*, et il se trompe. Clotaire

voit augmenter leur courage, ou le fortifier, en les exhortant à ne pas abandonner leur roi et leur patrie aux ravages de Childebert ; qu'ils eussent pitié d'un prince innocent, dont l'âge ne rendoit ses ennemis que plus odieux, sans les rendre plus redoutables ; qu'ils l'envisageassent, qu'ils verroient déjà briller dans ses regards et dans toute sa personne la majesté de ses aïeux ; que s'il n'étoit pas encore en état de reconnoître leur valeur, elle en seroit témoin elle-même, et ne laisseroit aucune belle action sans récompense ; que c'étoit une dette dont elle se chargeoit, et qu'elle ne manqueroit pas d'acquitter. « Vous l'avez reconnu pour « votre maître, quoiqu'au berceau, *ajouta-t-* « *elle*, c'est à vous de soutenir le trône où vous « l'avez placé. Soyez victorieux, et vous obli- « gerez nos ennemis à respecter dans un prince « enfant la majesté d'un roi : mais quelle honte « pour vous, si, faute de valeur, vous alliez voir « captif celui que vous avez reconnu pour votre « roi ! Si.... mais non, ceux à qui je parle sont « ces braves Neustriens qui ont triomphé sous « Chilpéric ; ils seront victorieux sous son fils. »

---

naquit vers le mois de juin 584, et cette bataille se livra en 593, ou au commencement de 594.

Quelques auteurs (1) disent que Frédégonde, pour suppléer au nombre, fit traverser un bois à son armée, et donna ordre à chaque cavalier de couper une branche d'arbre, de la porter droite devant soi, et de pendre une clochette au cou de son cheval ; que s'étant avancés vers le camp des Austrasiens à la pointe du jour, la garde fut fort étonnée de voir une forêt (l'armée de Frédégonde en formoit toute l'image) où il n'y avoit qu'une campagne le jour précédent ; qu'avant que les troupes de Childebert fussent sorties de cette erreur, soutenue par le bruit des clochettes, elles furent si vivement attaquées, qu'elles n'eurent pas le temps de se reconnoître, et furent taillées en pièces. Un moderne (Le Gendre, t. 1, p. 337), traite cette ruse de petit conte, et je ne vois pas trop sur quoi il fonde le mépris qu'il marque pour ce récit (2). Ce qu'il y a de certain, c'est que Frédégonde remporta une victoire complète ; qu'elle demeura maîtresse du champ de bataille ; et qu'a-

(1) L'auteur des Gestes des Français, chap. 36 ; Aimoin, chap. 82 ; et après eux Mézeray, sous l'an 593, tom. 1.

(2) N'a-t-on pas vu sous Louis XI un champ de chardons pris pour une armée, à cause des lances dont on se servoit autrefois ? La ruse attribuée à Frédégonde n'a rien que de très naturel, et la circonstance de la disparité du nombre y donnoit lieu. *Voy. les Mém. de Commine, liv. 1, chap. 11.*

près beaucoup de sang répandu de part et d'autre, elle poursuivit l'ennemi, et ravagea la campagne jusqu'à Reims. Elle revint à Soissons chargée de dépouilles et comblée de gloire, et Childebert ne remporta de son entreprise que l'affront d'avoir été vaincu par une femme et un enfant. Par cette victoire, due à l'intrépidité de Frédégonde, à la conduite de Landri, et à la valeur des Neustriens, Clotaire vit son trône affermi, et le pouvoir de sa mère entièrement établi. Peut-être fut-elle aussi la cause de la révolte des Varnes, peuples originaires du Meckelbourg, établis dans la Frise et dans la Bavière, contre le roi d'Austrasie, auquel ils étoient soumis. Quoique victorieuse, l'armée de Clotaire avoit souffert, et il étoit plus de la politique de sa mère de détruire son ennemi par des guerres intestines ou étrangères, que de s'exposer avec des troupes affoiblies par la victoire même qu'elles venoient de remporter. Mais la diversion que firent les Varnes ne dura pas long-temps; ils furent exterminés, et Childebert ne pensoit qu'à se venger de l'échec qu'il avoit reçu dans le Soissonnois, lorsqu'une maladie l'emporta à l'âge de vingt-cinq ans. Frédégonde avoit trop d'intérêt à la mort de ce prince, pour n'en être pas accusée. Il est vrai qu'elle avoit entrepris

plusieurs fois sur sa vie, et qu'il étoit l'ennemi qu'elle avoit le plus à redouter; mais tout cela ne produit que des conjectures qui ne vont point jusqu'à la certitude. Brunehauld a également été accusée de cette mort. On a même porté le soupçon jusque sur *Faileube*, femme de Childebert, quoique cette princesse soit morte presque en même temps; et si quelques auteurs disent que Childebert mourut de poison, d'autres n'en disent rien. C'est un ancien préjugé des peuples et des historiens, d'attribuer, sur le moindre fondement, la mort des princes à une cause extraordinaire, et sur-tout au poison; comme si, plus puissants que les autres hommes, ils étoient aussi moins assujettis qu'eux aux ordres de la nature. La nouvelle de cette mort inspira aussitôt à Frédégonde le dessein d'en profiter. Childebert laissoit deux fils, dont l'aîné, nommé *Théodebert*, qui fut roi d'Austrasie, n'avoit que dix ans; et le cadet, nommé *Thierri*, n'en avoit que neuf. Brunehauld leur aïeule se saisit encore du gouvernement sous leur nom, de même que Frédégonde régnoit sous celui de Clotaire son pupille. Ces deux femmes devoient faire le destin de la France; mais toujours supérieure à sa rivale, Frédégonde s'empara de Paris et des environs,

malgré les obstacles que voulut lui opposer Brunehauld. Cette princesse, suivie des deux rois ses petits-fils, vint jusqu'à un endroit que nos anciens historiens appellent *Latofao* (1), et qu'un moderne place sur les limites du Soissonnois et du Laonnois. Frédégonde marcha au-devant d'elle avec son fils Clotaire. On vit en cette occasion trois rois, dont l'aîné n'avoit que douze ans, à la tête de leurs armées. *Théodebert* commandoit les Austrasiens; les Bourguignons marchoient sous les ordres de *Thierri* son frère, et Clotaire conduisoit ses braves Neustriens. Les deux frères défaits prirent la fuite, leurs troupes furent taillées en pièces; et Clotaire, avec le champ de bataille, gagna par cette victoire toutes les places que Gontran et Childebert avoient usurpées. La conduite de Frédégonde, que l'âge avoit épurée, son attention aux affaires, et en particulier celle qu'elle apportoit à l'éducation de son fils, ces succès répétés, l'avoient élevée

(1) Cet endroit est désigné par Frédégaire, n° 97, sous le nom de *Licofao* ou *Locofico*, suivant quelques éditions. L'auteur du *Gesta Francorum* l'appelle *Lufao*, *Lucofago* ou *Lucofao*, ou *Latofao*. *Dom Ruinard*, sur Grég. de Tours, croit que c'est *Lufaus*, au diocèse de Toul, aujourd'hui *Lifou*. L'abbé Le Bœuf pense que c'est LAFAU, à demi-lieue de Chavignon, en tirant vers Soissons, à quatre lieues de Laon; et ce sentiment me paroît le plus probable.

au comble de la gloire. On oublioit presque déjà les crimes qui déshonoroient une si belle vie, lorsqu'elle mourut à Paris l'an 596, à l'âge d'environ cinquante ans, laissant à la vérité un fils encore bien jeune, mais dont les affaires pouvoient se soutenir avec une prudence ordinaire.

Le dessein que j'ai de comparer cette reine fameuse avec Brunehauld, sa rivale, m'empêche de rien ajouter à une vie digne d'admiration, quand on aura écarté les taches qui la rendent digne d'horreur. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Vincent, dite aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau avec sa statue. Elle y est représentée avec une couronne terminée par de véritables *fleurs de lis* et un sceptre surmonté d'un *lis champêtre*. Le tombeau est de *marqueterie* parsemé de filigrane de laiton, et a toutes les marques d'un monument original. Cela prouve que de tout temps les fleurs de lis ont été employées pour orner la couronne et le sceptre de nos rois. J'ai nommé les enfants qu'elle eut de Chilpéric; ce furent Clodebert, mort, âgé de quinze ans, en 580; Thierri, né en 582, et mort âgé de deux ans; et Clotaire, surnommé le Grand, successeur de Chilpéric.

BRUNEHAULD,

FEMME DE SIGEBERT.

Brune, Brunehauld (1) ou Brunechilde, fille puînée d'Athanagilde, roi des Visigots d'Espagne, et de Gosinthe, et sœur de Gosuinte ou Galsuinte, femme de Chilpéric, de laquelle nous avons parlé, naquit à Tolède, où Athanagilde faisoit sa résidence, et fut élevée avec autant de succès que de soin. Ses charmes répondoient à son esprit; et Sigebert, qui chercha à s'élever au-dessus de ses frères par une alliance plus digne d'un roi que celles qu'ils avoient faites, préféra Brunehauld à Galsuinte son aînée, à cause de sa beauté. D'après le portrait qu'en fait Fortunat (2), qui l'avoit vue, sa taille libre et pro-

(1) *Brunehauld* (Bruneehildis), Brune, *aimable*, du mot brun, que nous avons conservé, couleur brune, *fuscus color*, et *hild*, avec le chiomé teutonique aimable. *Erat Carolus M. capillis* brunis, *facie rubeâ*, dit Turpin dans la vie de Charlem. cité par Vossius *de Vitiis sermonis* au mot Brunus, liv. 2, c. 3, p. 184.

(2) *Clarior ætherea* Brunichildis *lampade fulgens*,
Lumina gemmarum superasti lumine vultûs.
Altera nata Venus, *regno dotata decoris*;

portionnée étoit parfaite; son teint, d'une blancheur admirable, étoit relevé du vermillon le plus pur; c'étoit un composé de lis et de roses. Ses yeux vifs, animés, avoient un éclat surprenant. C'étoit la beauté même. Le langage de l'auteur, tout poétique qu'il est, est celui de l'histoire. Qu'on joigne à ces qualités la décence, la modestie, un esprit délicat et supérieur, une naissance des plus illustres, que manquoit-il à Brunehauld? Le mariage se fit en 566 (1), et les choses s'y passèrent avec un éclat qui répondoit au rang des époux et aux grandes richesses que la princesse apporta en dot à Sigebert. L'appareil des noces fut somptueux, et tous les grands de

---

Nullaque Nereidum de gurgite talis Ibero
Oceani sub fonte natat, non ulla napea
Pulchrior. Ipsa suas subdunt tibi flumina Nymphas
Lactea cui facies incocta rubore coruscat.
Lilia mixta rosis, aurum si intermiscet austro
Decertata tuis numquam se vultibus æquent.

Fortunat., lib. 6, de Nuptiis Sigiberti.

Pulchra, modesta, decens, solers, et grata, benigna
Ingenio, vultu, nobilitate potens.

Idem, lib. 6, poem. 3.

(1) D'autres historiens, suivis par Anselme, disent 568; mais le mariage de Galsuinte étant placé au plus tard en 567, il me paroît que l'époque de 568 ne peut convenir à celui de Brunehauld. *V. Cujat. lib. 4, de Feudis, tit.* 22, et le Traité du Douaire de Ph. de Renusson, liv. 1, chap. 1, depuis le nombre 6 jusqu'à la fin.

la cour d'Austrasie s'y trouvèrent. Brunehauld étoit arienne. Quoique le roi son père ne fût pas fort attaché à l'arianisme, et qu'on prétende même qu'il fût secrètement catholique, il avoit élevé ses filles dans la religion dominante. La jeune reine fut instruite par les prélats auxquels le soin en fut commis; son mari même, qui fut un des princes les plus éclairés et le plus estimable de son siècle, se mêla de la catéchiser, et elle abjura son erreur peu de temps après son mariage. Je ne sais pourquoi nos historiens donnent à celui de Chilpéric et de Galsuinte, sœur de Brunehauld, une époque antérieure : il paroît néanmoins certain par Grégoire de Tours, et on ne sauroit même douter, que le mariage de Chilpéric avec Galsuinte n'ait été précédé de six mois au moins par celui de Brunehauld. Cette alliance fut la source de la haine qui éclata depuis entre Brunehauld et Frédégonde. La reine d'Austrasie ne put voir qu'avec une extrême indignation que sa sœur fût compromise avec une femme d'une naissance aussi méprisable que l'étoit celle de Frédégonde, qui avoit servi à la chambre d'Audouère, première femme de Chilpéric. Mais lorsqu'elle apprit que Galsuinte avoit été la victime infortunée de Frédégonde, et que Chilpéric avoit sacrifié la vie de sa sœur à sa passion et à l'am-

bition de sa concubine, à laquelle il avoit donné le nom d'épouse et le trône, sa douleur n'eut plus de bornes, et elle forma dès-lors le projet de se venger de Frédégonde, et d'employer à sa vengeance tous les moyens possibles. Elle avoit été en partie l'occasion et la cause du mariage de Galsuinte, et si l'on en croit Fortunat, elles s'aimoient tendrement. Elle mit donc tout en usage pour satisfaire sa haine contre Frédégonde, qu'elle ne pouvoit regarder que comme la meurtrière de Galsuinte. De son côté, Frédégonde regarda aussi comme un des premiers principes de sa politique de perdre Brunehauld à quelque prix que ce fût, et ne s'en écarta jamais. La rivalité de ces deux femmes trop célèbres dans notre histoire régla presque toutes leurs actions. Frédégonde, qui jugeoit par elle-même des extrémités où le ressentiment pouvoit conduire une femme ambitieuse et offensée, fut la première à exciter la haine entre les deux frères, et à les rendre irréconciliables, sur-tout depuis l'alliance de Sigebert et de Gontran contre Chilpéric. Ce dernier avoit été obligé de détourner l'orage, en accordant à Brunehauld les villes d'Aquitaine(1)

(1) Bordeaux, Poitiers, Limoges, Cahors, donnés à Galsuinte pour présent de noces, que Grégoire de Tours appelle

qui avoient été données à Galsuinte pour présent de noces : Frédégonde remontra à son mari la honte qu'il y avoit à entretenir un traité si préjudiciable à ses intérêts. Il arma, fit la paix, renouvela la guerre contre Sigebert, lequel, comme nous l'avons dit dans l'histoire de Frédégonde, fut enfin la victime qu'elle immola à sa passion et aux circonstances.

Brunehauld, qui avoit tout lieu de croire qu'elle alloit disposer du sort de Frédégonde, ainsi que de celui de Chilpéric et de ses États, en maîtresse absolue, étoit à Paris lorsque Frédégonde fit assassiner Sigebert. Elle y étoit allée pour s'opposer au traité qu'elle craignoit que Chilpéric n'obtînt de la générosité de Sigebert et de la médiation de Gontran : car accuser Brunehauld de la mort de Sigebert, c'est se tromper volontairement, et vouloir décharger Frédégonde d'un crime qui, de tous ceux dont on l'accuse, lui appartient le plus incontestablement.

Il ne pouvoit arriver rien de plus sinistre à Brunehauld. La mort du roi d'Austrasie, son mari, changeoit entièrement la face des affaires, et elle se trouvoit, par cet évènement, presque

---

matutinale donum, *seu Morghangeba*. Don auquel a succédé le *douaire*, établi depuis, par nos lois, en faveur des femmes.

entre les mains de ses ennemis. Chilpéric devenoit maître de Paris; on donna même des gardes à la reine d'Austrasie. Mais Frédégonde, qui venoit d'assassiner un roi, ne crut pas avoir d'intérêt assez puissant pour se défaire de Brunehauld par une voie aussi violente. Elle se contenta de lui laisser assez de liberté pour qu'elle pût se retirer dans les États d'Austrasie, si elle l'eût voulu. Brunehauld conçut alors un projet qui ne pouvoit naître que dans un génie supérieur, et que sa haine pour Frédégonde lui fit envisager comme plus facile qu'il n'étoit en effet. Cette princesse étoit encore jeune, et ses traits n'étoient point effacés; ses yeux vifs, un teint brun, mais délicat, du brillant, de la fraîcheur, étoient encore des charmes qui pouvoient lui promettre une conquête. Il est si naturel à une femme de se flatter en ces occasions, et la comparaison qu'elle fait d'elle-même avec une rivale est toujours si avantageuse! Elle crut que paroissant aux yeux de Chilpéric, d'un tempérament sensible et amoureux, et lui faisant voir les richesses qu'elle avoit apportées avec elle de Metz à Paris, elle pourroit parvenir à éloigner Frédégonde et à prendre sa place dans le cœur et sur le trône de Chilpéric. Si elle lui demandoit une couronne, elle lui en offroit elle-même une autre.

Childebert, son fils, n'avoit que quatre ans, et elle pouvoit disposer de toutes les richesses de l'Austrasie, et même du royaume. Il y avoit matière à tentation pour Chilpéric, naturellement avide de biens. Cependant, pour ne donner rien de trop à l'incertitude des évènements, et se ménager une ressource, Brunehauld fit évader son fils Childebert, qui fut conduit à Metz, et proclamé roi par les grands d'Austrasie.

Chilpéric vit Brunehauld à Paris; mais Frédégonde étoit trop habile pour le laisser longtemps exposé aux pièges de son ennemie. Les promesses et les intrigues de cette princesse ne purent rien obtenir de Chilpéric, qui étoit obsédé par Frédégonde. Comme elle connoissoit la foiblesse de son mari, et l'adresse de sa rivale, elle exigea de Chilpéric que Brunehauld fût éloignée de la cour et reléguée à Rouen, où Frédégonde avoit ses créatures et ses partisans. Toute captive qu'étoit Brunehauld, elle ne laissa pas de faire une conquête (1). Mérouée, second fils de Chilpéric et d'Audouère, et devenu l'aîné de

(1) Il parut en 1678 un petit ouvrage assez bien écrit, intitulé: *Mérouée, fils de France*, nouvelle historique, où l'on a prétendu faire l'histoire des amours de ce prince et de Brunehauld; mais quelques faits historiques y sont, comme dans tous les ouvrages où l'imagination règne aux dépens de la vérité, presque noyés dans de fausses circonstances.

ses enfants par la mort de Théodebert, tué dans un combat en 575, devint amoureux de la reine d'Austrasie, et elle n'eut pas la force de résister elle-même au penchant qu'elle se sentit pour ce jeune prince. Peut-être la politique entra-t-elle pour quelque chose dans l'amour de Brunehauld. Mérouée pouvoit réunir sur sa tête le royaume de Neustrie avec celui de Bourgogne. Gontran étoit sans enfants, et Sigebert ne laissoit qu'un fils qui n'avoit que cinq ans. C'étoit un moyen de se conserver le royaume d'Austrasie, et de se faire un appui contre Frédégonde. Peut-être même, par cette alliance, espéroit-elle se venger d'elle et l'accabler; mais peut-être aussi la légèreté et la coquetterie de Brunehauld furent-elles les premiers motifs de sa conduite; et c'est ce qu'on pensera, si l'on juge des choses par l'événement. Il étoit difficile d'en imposer à une femme aussi attentive à ses intérêts que l'étoit Frédégonde. Quand la politique ne lui auroit pas ouvert les yeux, sa haine et sa jalousie l'auroient éclairée. Elle fut donc instruite de la passion de Mérouée pour Brunehauld, et des projets de la reine d'Austrasie, malgré tous les soins qu'ils prirent pour cacher leur intelligence. Dans la vue d'aller au-devant des inconvénients et d'étouffer l'amour naissant du prince, elle l'é-

loigna de la cour, sous prétexte de l'envoyer faire la guerre dans l'Aquitaine, et de s'y assurer des places qui y appartenoient au roi d'Austrasie. Mérouée partit en effet, mais il n'alla pas plus loin que Tours, où il passa les fêtes de Pâques; puis feignant d'aller au Mans (1) voir sa mère, qui y vivoit encore reléguée, il prit le chemin de Rouen, et alla rejoindre la reine d'Austrasie. Elle y vivoit avec assez de liberté et y étoit même respectée. On voyoit dans Brunehauld une reine détrônée et presque captive. Les princes malheureux ont toujours droit à la compassion des peuples. Le sort, qui par les adversités semble les rapprocher de nous, nous les rend plus chers.

L'évêque Prétextat, ou par ce mouvement naturel, ou par la haine qu'il avoit pour Chilpéric et Frédégonde, peut-être à la sollicitation d'Audouère, se déclara aussi hautement qu'imprudemment partisan de Brunehauld et de Mérouée son amant. On pardonne à un prince jeune, sans expérience, et tel qu'étoit Mérouée; on plaint même ses écarts. Mais on ne sauroit excuser la légèreté et l'imprudence que fit voir Brunehauld pendant le séjour de Mérouée à

(1) Cela prouve que cette ville faisoit alors partie du royaume de Soissons, et appartenoit à Chilpéric. *V.* Trouillard, Mém. des Comtes du Maine, pag. 29.

Rouen. Son rang, le respect qu'elle devoit à la mémoire de Sigebert, la situation où elle se trouvoit, tout exigeoit d'elle plus de ménagement qu'elle n'en garda avec Mérouée. Ce prince étoit filleul de Prétextat : il se joignit à Brunehauld pour l'engager à les marier, et l'évêque n'eut pas la force de les refuser. Cependant tout l'y obligeoit. Il devoit prévoir que ce mariage ne pouvoit que donner lieu à de grands désordres dans l'État : c'étoit donner à Chilpéric un ennemi déclaré dans son fils, exposer les deux reines à de nouveaux combats, livrer les peuples aux passions violentes de ces deux femmes, dont l'une étoit toute puissante sur l'esprit de son mari, et dont l'autre alloit le devenir. Un père pouvoit-il voir tranquillement son fils disposer de sa personne sans son aveu, et d'une manière si opposée à ses intérêts? Un roi devoit-il le souffrir impunément? Je ne dis rien de l'indécence qu'il y avoit dans un mariage aussi contraire aux lois de l'église qu'aux lois de l'État. Mérouée étoit le neveu de Brunehauld ; et quel que fût alors le pouvoir des évêques, qui ne s'adressoient point à Rome pour de pareilles dispenses, au moins la raison du sang devoit-elle faire balancer le prélat. Mais il ne paroît pas qu'il fit la moindre difficulté. Prétextat étoit un génie borné, livré à ses idées,

et qui confondant la religion avec le ministre, croyoit que ce que l'homme fait est aussi sacré que la religion même. Il maria donc la tante et le neveu sans faire d'attention à aucun de ses devoirs, et fut cause de son malheur (1) et de celui du prince.

Chilpéric accourut à Rouen pour se saisir des époux, et les séparer : ils se refugièrent tous deux dans une église de la ville, dédiée à S. Martin. Le respect infini qu'on avoit en France pour ce saint évêque retint Chilpéric, et l'empêcha de violer cet asile. Brunehauld et le prince n'en sortirent même qu'après que Chilpéric leur eut promis de ne pas rompre leur mariage. La reine d'Austrasie dut bien prévoir quelles suites auroit une alliance contractée avec aussi peu de prudence. Chilpéric, qui étoit devenu son beau-père, les reçut avec bonté; il les embrassa même, *et mangea avec eux*, c'étoit alors le témoignage d'une parfaite réconciliation. Si Frédégonde eût eu moins de pouvoir sur son esprit, peut-être les choses se seroient-elles conciliées; cependant tout ce que put obtenir Brunehauld, fut qu'elle resteroit à Rouen sur le pied où elle y étoit avant son mariage. Pour Mérouée, on convint qu'il accom-

(1) *Voy.* ci-dessus la vie de Frédégonde.

pagneroit son père jusqu'à Soissons. La princesse voyoit que la promesse que Chilpéric lui avoit faite de ne pas casser son mariage étoit forcée, et ne subsisteroit qu'autant de temps qu'il en faudroit pour trouver quelque prétexte de l'enfreindre; Frédégonde n'avoit qu'à parler. Peut-être sa tendresse la fit-elle agir; au moins étoit-elle engagée par honneur à travailler à n'être pas séparée du prince. Elle donna ordre à deux seigneurs d'armer dans la Champagne, qui faisoit partie des États d'Austrasie, de surprendre Soissons, s'il étoit possible, et d'y enlever Frédégonde et ses enfants. Chilpéric fut instruit de cet armement assez à temps pour opposer des troupes à celles de Brunehauld. Il voulut d'abord employer la négociation; mais il fallut en venir aux mains, et le génie de Frédégonde l'emporta encore sur celui de son ennemie. Cela ne servit qu'à hâter le malheur de Mérouée. Frédégonde employa les circonstances pour ulcérer le cœur de son époux. Il reprocha à son fils que sa révolte et son mariage étoient cause de l'affaire de Soissons, et lui donna des gardes, jusqu'à ce qu'il eût décidé de son sort. Il fut rasé quelques jours après, c'est-à-dire déclaré incapable du trône, et conduit à l'abbaye d'Aninsule, au Maine, qui est aujourd'hui Saint-Calais, près de Vendôme, à six lieues, au diocèse

du Mans. Fauchet, qui donne à cet évènement la date de l'an 570, se trompe certainement, ainsi que l'a observé l'auteur des *Mémoires des comtes du Maine*. Il doit être renvoyé après la mort de Cherebert, auquel le Maine appartenoit, et qui, s'il eût vécu, n'eût pas souffert que Chilpéric son frère eût ainsi disposé des places qui lui appartenoient. On sait qu'il ne mourut qu'en 572 sans postérité.

Brunehauld, qui avoit si mal réussi dans l'entreprise de Soissons, avoit fait agir les grands d'Austrasie pour sa liberté, et l'avoit enfin obtenue, dans la crainte qu'eut Chilpéric qu'ils ne se vengeassent de l'affront fait à la mère de leur roi. Si les Austrasiens avoient agi si efficacement, c'étoit autant par politique que par zèle. Ils aimoient mieux voir entre les mains de Brunehauld leur prince enfant, qu'entre celles de Frédégonde ou de Gontran ; leur autorité étoit plus assurée. Ils exerçoient une espèce de régence qui flattoit leur ambition. Brunehauld, de retour dans ses États, oublia le malheureux Mérouée avec autant de légèreté qu'elle en avoit fait voir dans son amour et dans son mariage. Il ne paroît pas que ce prince fût un grand génie. Sa foiblesse et sa dégradation le rendirent un objet indifférent à Brunehauld, qui avoit cru y trouver un soutien

plus ferme et de plus grandes ressources. Le prince, ennuyé dans sa solitude, pensoit aux moyens d'en sortir, lorsqu'il fut invité de se retirer à Saint-Martin de Tours, par Gontran-Bozon, qui s'y étoit réfugié pour éviter la colère de Chilpéric. L'invitation étoit-elle sincère? N'étoit-ce point un piège que lui tendoit Frédégonde, pour avoir occasion de se défaire d'un prince qui pouvoit reprendre le rang dont on l'avoit privé? C'est ce que ne dit pas Grégoire de Tours. Quoi qu'il en soit, Mérouée trouva le moyen d'aller à Tours : on y dressa le plan d'une révolte; mais quel plan, et à quoi pouvoit aboutir un dessin formé sans crédit, sans argent, sans troupes? C'est une des raisons qui me feroient croire que Mérouée étoit trahi. A peine Chilpéric eut-il menacé l'évêque de Tours et les habitants du pillage, s'ils ne chassoient son fils, qu'ils lui obéirent. Grégoire l'historien refusa de le livrer à son père, c'est tout ce qu'il pouvoit faire. Il trouva le moyen d'aller en Austrasie. Quoique le pouvoir de la reine fût très borné, elle eût pu le recevoir mieux, et ne pas se déshonorer, en abandonnant entièrement à la rigueur de son sort cet époux dont elle avoit causé tous les malheurs. Il ne trouva qu'indifférence et mépris à sa cour, et périt enfin, comme nous l'avons dit dans la vie

de Frédégonde. Prétextat, qui avoit célébré ce mariage, ne fut pas mieux traité que Mérouée, et Brunehauld ne prit pas plus de part à son malheur. Cette conduite marque je ne sais quelle foiblesse indigne d'une ame élevée.

Comme la reine devoit son retour aux grands du royaume, qui s'étoient emparés de l'autorité pendant son absence, elle fut obligée de fléchir sous ce joug. Aussi voit-on qu'elle n'avoit guère plus de part aux affaires que son fils, tant qu'il fut enfant. Sa haine contre Frédégonde étant impuissante, demeura long-temps oisive. Elle ne put même empêcher que le traité que Frédégonde négocia à la cour d'Austrasie, entre cette cour et celle de Soissons, ne réussît au gré de Frédégonde, qui remporta encore un avantage marqué sur elle en cette occasion. La paix que Chilpéric fit avec Gontran son frère, sans la participation de Childebert et de Brunehauld, fut une circonstance dont elle tira tout l'avantage qu'elle pouvoit y trouver. Les gens de guerre et les peuples se réunirent et dirent que leur maître étoit lâchement vendu par les grands. Brunehauld appuya ce bruit, et les plaintes devinrent si publiques, que l'alliance contractée entre son fils et Chilpéric fut rompue. Elle trouva le moyen de réunir les Austrasiens et les Bourguignons contre

Chilpéric. Brunehauld l'eût emporté, si l'on n'eût pas mis dans la tête de Childebert, son fils, de marcher contre les Lombards. Suivant les apparences, elle avoit à combattre Frédégonde jusque dans son cabinet; et comme la reine de Soissons se servoit d'eux contre elle, ils se servoient de Frédégonde pour diminuer le pouvoir de Brunehauld dans les conseils du jeune roi qu'ils dirigeoient, et dont ils vendoient honteusement les résolutions à sa rivale. Tels étoient Égidius, ce traître archevêque de Reims, Gontran-Bozon, et quelques autres, dont les plus puissants et les plus mutins furent enfin accablés par Childebert, conduit par les conseils de sa mère.

Après le meurtre de Chilpéric, dont elle fut accusée, sinon avec plus de fondement, au moins avec plus d'apparence que Frédégonde, elle seroit peut-être venue à bout de perdre la reine de Soissons, et de faire passer les États de Clotaire au roi d'Austrasie, si sa coquetterie, une ambition mal dirigée, et les nouveaux efforts de politique qu'employa Frédégonde, ne l'eussent rendue odieuse à Gontran, roi de Bourgogne. On publia, et Gontran le crut, que Brunehauld avoit dessein d'épouser le fils aîné de Gondebauld, surnommé Ballomer (1). Ce Gondebauld, sous le

(1) *Voy.* ci-dessus ses aventures, liv. 6, c. 24. Il y a trois

nom de fils de Clotaire I, prétendoit à sa succession, et avoit été long-temps le chef d'un parti assez redoutable. Brunehauld avoit favorisé ce parti contre Gontran, auquel il avoit donné beaucoup d'inquiétude; il n'avoit disparu que par la mort du chef massacré par la perfidie de Mommol.

La conduite qu'avoit tenue Brunehauld avec Mérouée, fils de Chilpéric, pouvoit autoriser le bruit qui couroit sur les nouvelles amours de cette princesse. D'ailleurs elle avoit toujours conservé des liaisons avec l'Espagne sa patrie. Gontran venoit de faire une perte assez considérable contre les Visigots, et l'attribuoit à Brunehauld. Frédégonde s'étoit servie de tous ces moyens pour brouiller les deux cours, et tirer parti de leur mésintelligence. Elle en avoit effectivement profité; et Childebert, et la princesse sa mère alarmés, ne négligèrent rien pour regagner Gontran.

Il faut faire honneur à Brunehauld du traité important du 28 novembre 591, négocié et conclu à Andéli entre Gontran et Childebert.

---

lieues de Châteauneuf en Thymerais (*de Thymaro*) au village appelé *Ballomer* ou *Bellomer* (*Ballomerum* dans les titres du douzième siècle), où est un monastère de l'ordre de Fontevrault, duquel les auteurs du *Gallia Christiana* n'ont rien dit. Ce village auroit-il quelque chose de commun avec ce Ballomer, prétendu fils de Clotaire I?

Elle y est employée après les deux rois, et traitée de *très glorieuse dame* (1) *la reine Brunehauld.* Par ce traité que Grégoire de Tours nous a conservé tout entier, et qui est un des monuments les plus précieux de notre histoire, Gontran, Childebert son neveu, et la reine mère, convinrent et jurèrent par les serments les plus saints, « par le nom de Dieu tout-puissant, par « l'inséparable Trinité, par l'épouvantable jour « du jugement dernier, et par tout ce qu'il y a « de sacré, que les traités précédemment faits « entre Gontran et Sigebert seroient exécutés; « que les États de celui des deux rois qui pré- « décèderoit sans enfants, appartiendroient au « survivant; que Childebert mourant avant son « oncle, Gontran prendroit sous sa protection « Théodebert et Théodoric ses deux fils, et les « autres enfants qui pourroient naître, ainsi que « la reine, mère de Childebert, et les autres « princes et princesses du sang d'Austrasie. » En ce qui touchoit les villes de Bordeaux, Limoges et Cahors, et celles du Béarn et de Bigorre, appartenantes à Galsuinte, femme de Chilpéric et sœur de Brunehauld, tant à titre de *dot* qu'à

(1) *Præcellentissimi domini Guntherannus, et Childebertus reges, et gloriosissima domina Brunichildis regina.* Grég. de Tours, liv. 9, pag. 512.

titre de don nuptial (1), et que la reine d'Austrasie avoit elle-même acquises sous les règnes de Chilpéric et de Sigebert, il fut convenu que Brunehauld ne jouiroit actuellement que de Cahors et ses enclaves, avec les habitants : la jouissance des autres villes réservée à Gontran, après la mort duquel elles retourneroient en pleine propriété à Brunehauld et à ses héritiers.

Après la signature du traité, Gontran reprocha à Félix, plénipotentiaire et ministre du roi d'Austrasie, les démarches qu'il avoit faites pour réunir Brunehauld et Frédégonde, et, suivant les apparences, pour amener les choses à un traité préjudiciable à ses intérêts. Félix protesta de ne s'en être jamais mêlé. Alors l'évêque de Tours, qui avoit travaillé au traité, peut-être au nom de Brunehauld, se mêlant à la conversation, dit à Gontran ironiquement : « Ne « doutez pas, seigneur, que l'amitié qui a tou- « jours été entre les deux princesses ne subsiste « encore : elles sont unies d'un lien trop fort « pour qu'il puisse rompre. » Puis quittant ce ton, il ajouta : « La haine qu'elles se portent

(1) *Tam in dote quam in morganegibâ* (ou *morganghebâ*, ou *margengebâ*, ou *margebâ*) *hoc est matutinali dono.* Grég. de Tours, l. 9, dans le Traité *Morgen, Matin Gal ; Présent.* Voy. *le Dictionnaire de Droit de J. Calvin.*

« est invincible et tellement enracinée, que rien « ne peut l'arracher de leurs cœurs. » C'étoit connoître les deux reines. Brunehauld fit en même temps parler à Gontran du mariage de Clodosinde, sœur de Childebert, projeté entre elle et Recarède, roi des Visigots. Il montra qu'il avoit pour cette alliance beaucoup d'éloignement; mais ne voulant pas cependant s'y opposer formellement, il déclara que Brunehauld et le roi son neveu feroient au reste ce qu'ils voudroient, pourvu qu'ils exécutassent ponctuellement le traité qu'ils venoient de signer. Si Gontran se relâcha sur ce point, Brunehauld de son côté fut obligée de se payer des excuses que donna Gontran sur ses relations intimes et les intelligences qu'il avoit avec Frédégonde et Clotaire son fils. Après un traité aussi solennel que celui qui avoit été conclu entre Gontran, Childebert et Brunehauld, il sembloit qu'il devoit y avoir une parfaite intelligence entre la cour d'Austrasie et celle d'Orléans : cependant les défiances mutuelles continuoient toujours. Gontran avoit inutilement prétendu concilier les intérêts de deux princesses aussi irréconciliables que l'étoient Frédégonde et Brunehauld; l'une et l'autre, par les ministres et les créatures qu'elles s'étoient faites auprès

de Gontran, entretenoient dans l'esprit de ce prince, naturellement timide, la défiance et les soupçons; en sorte que Brunehauld ayant envoyé à Recarède de magnifiques présents, qui consistoient en *un bassin d'or pur,* d'une grandeur extraordinaire, enrichi de pierreries, et en quelques autres vases du même métal, également ornés de pierres précieuses (1). Ebrégésile, qui étoit chargé de ces présents, ayant passé par Paris, fut arrêté et conduit à Gontran. Le roi lui reprocha avec un emportement extraordinaire qu'il avoit fait passer Gondebauld, surnommé Ballomer, en France, dans le dessein de le marier; et ajouta que son voyage n'avoit sans doute pas d'autre objet que d'attirer ses enfants dans ses États, pour attenter à son trône et à sa vie. Mais, dit encore Gontran, vous vous

(1) Grégoire, en parlant de ces vases, dit *pateris ligneis, quas vulgò* BACCHINON *vocant, eisdemque similiter ex gemmis fabricatis et auro.* Ce qui donne lieu de croire qu'il s'agit de vases en façon de *gondole.* A Paris on appelle *bachot*, parmi les bateliers, un petit batelet, qu'on appelle *gondole* à Venise. L'abbé de Marolles, dans sa note sur ce mot, dit qu'on appelle *bachots*, les cuvettes qui servent à recevoir l'eau dont on se sert pour rincer les verres, ou laver ses mains; et *bachoues*, des hottes pour porter la vendange. De ce mot *Bacchinon*, qui a sans doute son origine dans le nom de *Bacchus*, vient notre mot *bassin;* l'étymologie est toute naturelle. *Bacchinon, bassinon, bassin.*

trompez, et je saurai bien renverser vos projets. Chargé d'une négociation aussi contraire au bien de mes États et de la nation, vous périrez, et votre mort me vengera de la méchanceté de vos projets. Les idées qu'on avoit alors du droit public étoient encore bien informes. Ébrégésile nia qu'il fût chargé d'aucune commission pareille, et eut la permission de continuer sa route. Au lieu d'attribuer à la mésintelligence des généraux qu'il avoit mis à la tête de l'armée qu'il avoit envoyée dans le Languedoc, et à leur mauvaise conduite, la défaite de ses troupes qui y furent taillées en pièces, Gontran en accusa son neveu et Brunehauld. Tout commerce fut même interdit entre les sujets des deux royaumes. Enfin Théodebert, fils aîné de Childebert, étant allé à Soissons, Gontran s'imagina encore que ce voyage n'avoit pas d'autre but que de faire passer ce jeune prince de Soissons à Paris, pour se faire un chemin au trône de Gontran.

Brunehauld étoit accusée de tout. La jeunesse de Childebert, et la part qu'elle avoit aux affaires du gouvernement, étoient des raisons décisives contre elle. Il lui étoit important de dissiper tous ses soupçons élevés dans l'esprit de Gontran par ses ennemis, et sans doute par Frédégonde; aussi ne négligea-t-elle rien pour en venir à

bout. Elle savoit que le foible de ce prince étoit la confiance presque aveugle qu'il avoit pour les évêques. La mort de Prétextat et la conduite de Frédégonde avec les prélats, l'avoient rendue aussi odieuse aux ecclésiastiques, que Brunehauld leur étoit chère par une conduite toute opposée avec eux, et par ses libéralités sans mesure pour les églises et les monastères. Elle conduisit les choses au point de les rendre juges entre elle et Gontran, en le déterminant à faire assembler un synode d'évêques au premier jour de novembre 593. Ce synode n'eut pas lieu, peut-être parceque les ennemis de Brunehauld en prévirent les suites. Les évêques qui s'étoient mis en chemin de l'extrémité des Gaules eurent la liberté d'aller où il leur plut, et de passer même en Austrasie. Gontran se contenta du serment que fit Brunehauld, de n'avoir eu aucune part à tous les desseins dont on l'accusoit d'être auteur. La politique de Gontran, qui consistoit à opposer Brunehauld à Frédégonde, et celle-ci à la première, les empêcha, tant qu'il vécut, d'avoir aucun avantage marqué l'une sur l'autre. Le traité de Brunehauld avec Gontran avoit été suivi du baptême de Clotaire, dont le roi d'Orléans fut le parrain et devint le protecteur; et ce baptême précéda les nouvelles protestations

que fit Gontran à Childebert et à Brunehauld d'avoir toujours pour le roi d'Austrasie la même tendresse et la même considération.

Gontran mourut en 594. Il sembloit que cette mort dût donner à Brunehauld une supériorité, de laquelle sa rivale devoit enfin être la victime. Clotaire n'avoit que neuf à dix ans. Le royaume de Bourgogne étoit échu à Childebert avec tous les États qui en faisoient partie. Mais Frédégonde suppléa, comme on l'a déjà dit, par sa politique et ses intrigues, à ce qui lui manquoit de forces. Après la victoire de Soissons, elle réveilla tous les ennemis de Childebert. Les Bretons et les Varnes se soulevèrent, et firent une diversion qui empêcha Childebert et sa mère d'exécuter les projets de vengeance qu'ils méditoient contre elle.

La mort de Childebert, arrivée en 595, jeta Brunehauld dans de nouveaux embarras. Cependant les partisans de Frédégonde publièrent que Brunehauld, craignant de perdre le crédit qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, l'avoit sacrifié à son ambition, pour régner plus absolument sous le nom de Théodebert et Thierri, ses petits-fils, encore enfants. Mais pendant que d'un côté l'on accusoit Brunehauld de la mort de Childebert, d'un autre on l'imputoit à la cruelle politique

de Frédégonde, et sans doute les créatures de Brunehauld étoient les auteurs de ces bruits. Quelle apparence que Brunehauld, qui avoit pris un entier ascendant sur l'esprit de son fils, et qui régnoit avec plus d'empire que jamais, se fût exposée à une révolution qu'elle pouvoit craindre de la part des grands indisposés? Mais aussi quelle sorte de preuve donne-t-on contre Frédégonde? Une preuve du peu de fondement de ces bruits opposés résulte non seulement de leur contrariété, mais d'une troisième opinion qui rendoit Faileube, femme de Childebert, coupable de sa mort. Il se peut faire, et l'on doit même croire que les princes étant mortels comme les autres hommes, Childebert soit mort fort naturellement; et c'est une opinion à laquelle il faut se fixer, tant qu'on n'aura point d'autorité plus certaine que celles qu'on a pour en accuser trois reines, dont le rang exige un respect que le doute historique ne doit pas bannir. Brunehauld fit une faute essentielle après la mort de son fils, en divisant ses États entre ses deux petits-fils, Théodebert, âgé de dix ans, et Thierri, âgé de neuf; l'un eut l'Austrasie, ou le royaume de Metz; l'autre, le royaume d'Orléans, ou de Bourgogne. Cette division d'États les affoiblit et en rendit la conduite plus

embarrassante. Mais quand la maxime du temps n'eût pas été contraire à l'union, les grands y avoient intérêt, et ils pensèrent sans doute à se venger des mépris de l'aïeule sous la minorité des petits-fils. La reine d'Austrasie avoit dans Frédégonde une rivale attentive à profiter de tout.

La nouvelle de la mort de Childebert ne fut pas plutôt répandue, que Frédégonde s'empara de Paris et des environs. Brunehauld conduisit les deux rois ses petits-fils pour arrêter ses progrès ; mais ils furent battus, et le jeune Clotaire gagna une victoire complète, et recouvra, sous les auspices de sa mère, toutes les places qui avoient été usurpées par Gontran et Childebert. Ce succès fut balancé par la mort de Frédégonde, arrivée l'année suivante. Sa rivale gagnoit beaucoup plus à cette mort qu'elle n'avoit perdu à la défaite de ses petits-fils. Brunehauld, débarrassée de la crainte que lui donnoient les négociations secrètes, les intrigues et l'intrépidité de Frédégonde, se conduisit avec moins de ménagement et trop de sécurité dans ses propres États, c'est-à-dire dans ceux de ses enfants. Les grands d'Austrasie, d'autant moins soumis que leur soumission étoit forcée sous le règne de Childebert, se plaignirent que Brunehauld disposoit

de tout, sans leur donner aucune part aux affaires du gouvernement. On lui reprochoit son orgueil, sa partialité, sa cruauté et son avarice. Guentrion, l'un des principaux seigneurs d'Austrasie, fut assassiné par son ordre, et le motif qui détermina la régente fut le crédit qu'il avoit sur l'esprit de Théodebert, son fils aîné. Cette mort, en augmentant la crainte, augmenta aussi l'audace. Le jeune roi en fut mécontent : c'étoit un attentat à son autorité. On se plaignit tout haut ; on cabala.

Théodebert avoit épousé une esclave de Brunehauld ; elle étoit jeune, aimable, et joignoit beaucoup d'esprit à ses charmes. Elle s'acquit assez de crédit sur son époux pour diminuer celui de son aïeule. La cour qui s'en aperçut se rangea auprès d'elle, et les deux reines eurent bientôt chacune leurs partisans. Mais le parti de la reine régente diminuoit à chaque instant, et celui de Bilichilde (c'étoit le nom de la jeune reine) augmentoit et devenoit puissant. Enfin, si l'on en croit Aimoin et Frédegaire, Brunehauld fut obligée d'abandonner l'Austrasie, et de se retirer à la cour de Thierri, roi de Bourgogne. Elle fut chassée par les peuples, dit Frédegaire, et tellement abandonnée, que s'étant trouvée seule au milieu de la campagne,

elle n'auroit su que devenir, sans un pauvre homme qui la reconnut et la conduisit à la cour de Thierri, qui étoit à Châlons sur Saone. L'auteur ajoute que, par reconnoissance pour son guide, elle lui procura depuis l'évêché d'Auxerre. Il faut avouer que les circonstances de cette évasion ont quelque chose de trop choquant pour les admettre sans restriction. Il se peut bien faire que Brunehauld, mécontente de son fils, se soit retirée mal accompagnée, pour ne pas faire connoître sa retraite, qu'elle avoit des raisons plausibles de dissimuler, et qu'elle se soit égarée; qu'un paysan lui ait servi de guide, et que ce paysan ait été depuis élevé à l'évêché d'Auxerre, dont il n'a peut-être pas joui. Mais sa retraite est certaine. Thierri la reçut avec joie, et lui fit tous les honneurs qu'il crut devoir à son aïeule. Cet évènement ne pouvoit que faire beaucoup d'éclat; les peuples en ignoroient les causes, et les grands qui les savoient gardèrent le silence sur celles qu'il étoit de leur intérêt de cacher. On parla donc bien différemment sur la retraite de la reine. Ses ennemis publièrent que, n'ayant pas assez de pouvoir sur l'esprit de Théodebert, pour l'engager dans tous ses mauvais desseins, elle étoit allée en Bourgogne pour essayer son crédit sur l'esprit de Thierri; qu'il

ne falloit pas douter que, vindicative et ambitieuse comme elle étoit, elle ne travaillât à semer la mésintelligence entre ses enfants, pour se venger de ses mécontentements particuliers aux dépens des peuples, et même de la vie de ses petits-fils, s'il le falloit; qu'elle alloit donc exciter le trouble et la guerre civile, ou par ses conseils ou par ses intrigues. Ces idées prennent facilement sur les peuples naturellement enclins à mal juger des dispositions de leurs maîtres. On se fait des exemples, on croit ce que l'on craint.

Brunehauld instruite de ce qui se passoit, et appréhendant de trouver sa perte dans son asile même, voulut dissiper les bruits désavantageux qui se répandoient sur sa conduite et son caractère. Ainsi, en les démentant par une démarche entièrement contraire à celle qu'on lui supposoit, elle débuta à la cour de Thierri par des conseils de paix entre les deux frères. Elle représenta au roi de Bourgogne, qu'ils ne pouvoient que réussir s'ils demeuroient unis; et pour effectuer ce qu'elle proposoit, elle lui conseilla de se joindre avec son frère Théodebert, contre le jeune Clotaire, leur ennemi commun, et qui avoit usurpé sur eux les meilleures places de leurs États. Ce conseil fut applaudi même à

la cour d'Austrasie. Les deux rois réunis levèrent des troupes et marchèrent contre Clotaire. Ce prince pensa généreusement à sa défense, et vint au-devant des deux frères. Les armées combinées de Bourgogne et d'Austrasie joignirent celle de Clotaire aux environs d'Auxerre. Ce dernier fut battu, et y perdit plus de vingt mille hommes; et le traité auquel il fut réduit fut très avantageux aux deux frères, qui, demeurant unis, marchèrent encore ensemble contre les Gascons, qu'ils assujettirent et rendirent tributaires.

On pouvoit regarder ces avantages comme l'effet des avis de Brunehauld et son ouvrage. Aussi s'acquit-elle à la cour de Thierri une grande considération; mais elle s'affoiblit bientôt par un goût vif pour les amusements et la galanterie, que l'âge, qui eût dû le détruire, ne modéra même pas, et par la hauteur de sa conduite, qui ne pouvoit souffrir d'égal dans le gouvernement. Elle fit en Bourgogne ce qu'elle avoit fait en Austrasie; chercha à amuser son fils par le luxe, la mollesse et les plaisirs, pour s'emparer des affaires sans partage, ou peut-être par le penchant qu'elle avoit elle-même pour la volupté. Elle fit périr ceux qu'elle crut pouvoir lui nuire auprès du roi. Le patrice Egila, qui n'avoit pas d'autre crime que d'être aimé

de Thierri, fut cruellement assassiné, et ses biens confisqués au profit de Brunehauld. Berthoalde ou Berthaud, maire du palais, et le seigneur le plus considérable de la cour de Thierri, autant par son mérite et sa valeur, que par sa charge, fut une autre victime des dégoûts que lui donna la reine mère. Il se sacrifia lui-même dans un combat qu'il livra aux troupes de Clotaire, aimant mieux périr les armes à la main, que d'être massacré comme le malheureux Egila. Brunehauld, qui avoit résolu sa perte, fit passer la dignité de maire du palais à un favori nommé Protade. C'étoit un seigneur romain, d'une figure aimable, d'un génie vif et pénétrant, ambitieux, hardi, mais trop jeune encore pour avoir acquis toute l'expérience dont il avoit besoin dans le poste délicat où il se vit élevé. Toutes ces qualités, et ses liaisons intimes avec la reine mère, le firent regarder comme un amant chéri. La médisance, qui n'épargne pas les grands, répandit des bruits peu favorables à la sagesse de Brunehauld, et plusieurs de nos historiens n'ont pas fait difficulté d'écrire qu'il y avoit un commerce criminel entre Protade et cette princesse. Le favori, qui sacrifioit tout à la passion qu'il avoit de plaire à la reine, adopta tous ses plans d'ambition et de cruauté. Fier de

l'appui de Brunehauld, il ne pensa pas à s'en ménager d'autre ; et une coquette déjà sur l'âge, avec un jeune homme, faisoient le sort d'une partie de la France. Les peuples en murmurèrent, et ne furent point écoutés. Les grands appuyèrent leurs plaintes, et Brunehauld et son favori méprisèrent les grands. Ils cherchèrent même à les subjuger : et la reine mère, qui avoit conseillé l'union entre les deux frères par politique, se livra à ses ressentiments, et conseilla la guerre par passion. Protade, croyant y trouver une occasion de se faire valoir, et de faire sa cour à Brunehauld, se servit de tout le pouvoir que lui donnoit sa charge pour déterminer le roi à rompre avec Théodebert, et à lever des troupes pour marcher contre lui. Le prétexte dont on se servit fut que le roi d'Austrasie avoit traité comme de concert avec Clotaire, au lieu de l'accabler comme il eût pu. Cela supposoit des liaisons particulières et une intelligence secrète entre ces deux princes. Frédegaire prétend même que, pour indisposer tout-à-fait Thierri contre son frère aîné, Brunehauld lui assura que le roi d'Austrasie n'étoit pas son frère, ni fils de Childebert, mais le fils d'un jardinier. Mais qui étoit la mère du fils de ce jardinier? Si ce n'étoit pas Faileube, femme de Childebert, pourquoi avoit-

il été élevé en prince destiné à la couronne ? Si c'étoit elle, quelle idée pouvoit avoir Thierri de sa propre mère? Son sort étoit-il plus certain que celui de son frère? Et en se rendant ainsi maîtresse de l'État de Théodebert, Brunehauld ne se rendoit-elle pas maîtresse de celui de Thierri? Cette anecdote présente une absurdité trop palpable, pour être légèrement adoptée, sur-tout quand on lit dans Grégoire de Tours (liv. 8, c. 37, p. 475), « que Childebert eut « un fils que Magneric, évêque de Trèves, leva « des fonts, et *nomma* THEODEBERT; que sa « naissance donna tant de joie à Gontran, son « grand oncle, qu'il lui fit aussitôt beaucoup « de présents, et dit *que Dieu se serviroit de* « *cet enfant pour relever le royaume des Fran-* « *çais.* » Quoi qu'il en soit, Thierri, qui ne suivoit guère d'autres impressions que celles que lui donnoient son aïeule et Protade son premier ministre, résolut d'armer contre Clotaire, malgré l'avis de tous les grands de ses États, qui surent couvrir leurs haines et leurs intérêts particuliers des raisons du bien public. Elles ne manquent jamais à ceux qui l'envisagent le moins. Les choses en vinrent au point que les deux armées se trouvèrent en présence l'une de l'autre. Brunehauld et son favori triom-

phoient déjà de la haine des peuples, et de tous les obstacles des grands, lorsqu'ils éprouvèrent que le pouvoir qui n'est fondé que sur la violence est toujours mal établi. Protade et Brunehauld, et Thierri même, aveuglément soumis à leurs conseils, avoient décidé de l'heure et du moment où l'on devoit en venir aux mains, lorsque tous les officiers réunis, ne pouvant fléchir leur roi, résolurent de sacrifier le ministre. Thierri ayant fait une partie de chasse pour s'amuser, laissa Protade dans sa tente; ce dernier y jouoit aux échecs avec son premier médecin, nommé Pierre par Frédegaire, lorsqu'il se vit environné de toutes parts. Thierri averti de la conspiration formée contre son ministre, voulut venir à son secours; des gens apostés l'en empêchèrent. Tout ce qu'il put faire, fut d'envoyer un officier, Uncelenus, pour écarter les mutins et dissiper leur projet. Uncelenus, qui étoit lui-même un des conjurés et celui qui fut envoyé, arrive, et portant la parole, dit à ceux qui environnoient la tente du roi, qu'il falloit *sacrifier Protade au bien de la nation, et ne pas différer; que c'étoit l'ordre du roi son maître.* A peine eut-il prononcé ces mots, que le respect de la majesté royale ne retenant plus les ennemis de Protade,

ils entrèrent en foule et le percèrent de plusieurs coups. Brunehauld et Thierri même, sous les yeux desquels cette scène se passa, furent obligés de dissimuler. On conclut un traité (1) avec Clotaire; mais Uncelenus, qui avoit précipité l'exécution de Protade, n'échappa pas à Brunehauld. Elle trouva le moyen de lui faire subir un supplice d'autant plus cruel, que le malheureux Uncelenus, qui n'eut qu'un pied coupé, fut dépouillé de tous ses biens, et réduit à une pauvreté extrême.

Pour conserver son pouvoir, Brunehauld s'appliqua plus que jamais à fomenter les débauches et à entretenir les désordres de son fils. Elle craignoit que Thierri, qui ne manquoit pas de génie, ne se servît de ses lumières, et ne prît du gouvernement des connoissances qui lui eussent fait ouvrir les yeux. Malheureuse condition des princes, qui ont à combattre, non seulement leurs passions, comme le reste des hommes, mais celles des autres,

(1) Nous avons plusieurs exemples dans notre histoire de batailles données, et de traités conclus parceque les armées l'exigeoient. Il en étoit de même chez les Romains dans le déclin de l'empire. Constantius, dans Marcellin, consulte l'armée *pour traiter avec les Allemands*; l'empereur Zénon *délibère* avec ses soldats avant que *de déclarer* la guerre aux Vandales, etc. *Voy.* le Discours de Constantius dans *Ammien Marcellin*, liv. 14, vers la fin, et la note de Henri de Valois sur ce discours, pag. 50.

des ames intéressées à leur rendre les vices aimables! Thierri, jeune encore, et dans un temps où les passions sont les plus dangereuses, autorisé par l'exemple et les conseils de sa mère, avoit déjà quatre fils, et étoit encore sans femme légitime. Brunehauld, dans l'appréhension de perdre son crédit en lui donnant une femme, comme cela lui étoit arrivé à la cour de Théodebert, quoique ce dernier n'eût pris qu'une esclave, l'entretenoit dans ses amours criminelles. Il est vrai qu'Ermenberge, fille de Betteric, roi des Visigots, fut reçue à Châlons par Thierri; mais elle fut presqu'aussitôt renvoyée, malgré les serments faits par ses ambassadeurs. Qu'on s'en rapporte à nos anciens écrivains, et à ceux qui les suivent aveuglément, Brunehauld employa contre sa bru *les charmes et la magie, et besoigna de telle sorte*, dit Etienne Pasquier, *que le roi ne la put aucunement connoître par attouchement marital.* On sait aujourd'hui à quoi doivent se réduire ces charmes et cette magie, qui n'ont d'autre fondement dans l'histoire que l'ignorance des écrivains, leur haine contre Brunehauld, et le dessein de joindre le titre de *sorcière* aux autres noms odieux qu'ils donnent à cette princesse. Didier, évêque de Vienne, s'éleva fortement et sans succès contre la conduite de la mère

et du fils. Son zèle enthousiaste et peu ménagé fut cause de sa perte.

Brunehauld eut assez de crédit sur l'esprit des évêques pour obtenir d'eux la déposition de Didier dans un concile tenu à Châlons-sur-Saone, auquel présidoit, dit-on, Arige, évêque de Lyon, qui (1) a été mis au nombre des saints. Il étoit fort aimé de Brunehauld, et ne la quittoit presque jamais, dit l'auteur de la *Vie de saint Romaric*. Après la déposition de Didier, il ne fut pas difficile à Brunehauld de le faire exiler. Il fut relégué dans une île appelée Lévise, et y resta quatre ans. La reine le fit rappeler. Didier reparut à la cour, et y porta les mêmes sentiments et la même inflexibilité : il fit de nouveaux reproches à Thierri et à Brunehauld sur les désordres de leur vie. Elle perdit patience, et fit assassiner le saint évêque dans le pays de Dombes, dans un village qu'on a depuis appelé Saint-Didier de Chalarone ou de Chalarine, qui est une petite rivière au-dessus de la Saone. Aymoin (2) et Frédegaire accusent encore saint

(1) Saint Ouen condamna aussi saint Léger. Ainsi ce n'est pas le seul, ni le premier exemple d'un *saint* condamné par un autre *saint*.

(2) Aimoin, liv. 3, chap. 94; Frédegaire, chap. 32; Baillet, dans la vie de saint Didier, au 23 mai; Le Cointe, Année ecclésiastique, année 607, n. 15; Adon de Vienne, pag. 189.

Arige de la mort de saint Didier (1), aussi-bien que Brunehauld; et l'auteur de la *Vie de saint Romeric* les a suivis. « Il est fâcheux, dit un mo-« derne, que des auteurs aussi anciens déclarent « un saint évêque coupable de la disgrace et de « la mort d'un autre. » Mais enfin, jusqu'à ce qu'on ait des preuves du contraire, il faut bien s'en rapporter à eux. On ne les accusera pas de ménager trop Brunehauld.

Colomban, bon Irlandois, habitué en Bourgogne du temps de Gontran, et d'un caractère fort approchant de celui de Didier, étoit devenu chef d'une nombreuse communauté établie au château de Luxeuil; il fut également exilé. C'étoit encore un de ces hommes en qui la piété, exclusive de tous les ménagements qu'on doit à ses maîtres, étoit sincère, presque dure. Brunehauld, en cherchant à l'adoucir, ne fit que l'irriter. Elle lui présenta les enfants que Thierri avoit eus de ses concubines, en le priant de les bénir. « Les bénir ! lui répondit Colomban ; à Dieu

(1) L'auteur de l'Hist. ecclésiastique du diocèse de Lyon, après avoir essayé de justifier Arige *(Aridius)* sur la déposition, l'exil, et la mort même de saint Didier, est obligé de convenir que l'évêque de Lyon *reconnut l'innocence de son confrère, et se repentit, méritant ainsi son pardon auprès de Dieu.* La Mure, Hist. du diocèse de Lyon, pag. 96.

« ne plaise. Ce sont les fruits des débauches du « roi ; et ne vous imaginez pas qu'ils portent ja- « mais un sceptre. » L'aîné, nommé *Sigebert*, fut pourtant roi ; et la prophétie de Colomban, non plus que celle de Prétextat, à l'égard de Clotaire, ne se vérifia pas. Le pape Grégoire, en parlant de ces même princes, dans la lettre (64, liv. 9) qu'il écrivit à Brunchauld pour l'engager à punir quelques prêtres d'une conduite scandaleuse, s'exprime d'une manière toute différente, et les regarde comme les successeurs nécessaires de Thierri. « Songez à votre salut, « dit Grégoire à Brunehauld ; pensez à celui de vos « petits-fils, que vous désirez de voir régner heu- « reusement. » Ce grand pape, dans de pareilles dispositions, n'eût pas refusé sa bénédiction à ces princes. La reine-mère et son fils n'épargnèrent rien pour fléchir Colomban, et ne purent y réussir. On eût dit que, pour confirmer l'opinion de sainteté où il étoit auprès du peuple, toujours dupe d'une pareille conduite, il cherchoit à devenir la victime de son opiniâtreté. Il ne put obtenir ce triomphe, et alla se réfugier en Italie, sans avoir rien gagné à la cour de Thierri ; fruit ordinaire de ces zélés imprudents qui croiroient dégrader leur sainteté, s'ils y joignoient le charme de la douceur et l'attrait de la

charité évangélique. La dissension des deux frères, que Brunehauld avoit peut-être nourrie, se réveilla à l'occasion des prétentions de Théodebert, sur quelques places du royaume de Bourgogne que le roi d'Austrasie répétoit sur Thierri. Pour accommoder ce différent, et réconcilier Blichilde, femme de Théodebert, et Brunehauld, dont l'inimitié étoit à son comble, on convint d'une entrevue entre elles : mais elle n'eut point de suites ; et il paroît que ce fut la faute de Blichilde, qui refusa de s'y trouver, suivant le conseil des Austrasiens, dont elle avoit eu le secret de s'attirer le respect et l'amitié. Ce mépris ne fit qu'aigrir la haine des deux princesses. Il étoit bien difficile que deux femmes telles que Blichilde et Brunehauld se trouvassent ensemble. Comment régler le cérémonial entre deux reines, dont l'une, qui avoit été esclave de l'autre, se trouvoit sur le trône, et dont l'autre, qui n'étoit que régente, avoit donné l'existence à sa rivale, en la tirant de l'état le plus vil, du néant de la servitude? Il fallut donc proposer d'autres moyens de réunion. Les grands s'en mêlèrent ; et la mauvaise foi de Théodebert obligea Thierri à un traité qui, étant forcé, ne les conduisit qu'à deux sanglantes batailles, dont la dernière fut la perte de Théodebert. Il y fut vaincu, trahi à Cologne,

où il s'étoit réfugié, et livré par un de ses gens à Thierri son frère, qui l'envoya chargé de fers à Brunehauld. Elle se livra à tous les plaisirs les plus affreux de la vengeance contre un fils qu'elle accusoit de l'avoir méprisée, de l'avoir sacrifiée à une esclave. L'infortuné Théodebert fut d'abord rasé par ordre de sa mère : mais il fut tué quelque temps après ; et s'il en faut croire l'abbé Jonas (1), auteur de la *Vie de saint Colomban*, et par cela même très suspect de partialité, elle ordonna elle-même sa mort, comme elle avoit fait sa dégradation. Mais elle est disculpée par le continuateur de la *Chronique de Marius*, qui impute le massacre de Théodebert à la cruauté de son frère Thierri. Clotaire et Mérouée, enfants de Théodebert, furent traités aussi inhumainement. Quoique enfants, et dans un âge auquel on doit toute sa pitié, ils n'en purent trouver aucune dans le cœur de leur oncle, ni dans celui même de leur bisaïeule. L'un et l'autre furent tués; et il ne tient pas aux historiens déclarés contre Brunehauld, qu'on ne croie que, loin

(1) *Furibunda Theodobertum clericum fieri voluit, et post dies non multos, cùm jam esset clericus, impiè perimendum curavit.* Abbas Jonas in vitâ sancti Columbani. Mais ce Jonas, qui écrivoit en Lombardie, est un moine emporté et fort mal instruit. Il prétend que Sigebert étoit en même temps roi d'*Austrasie* et de *Bourgogne*.

d'intercéder pour eux, cette princesse poussa la barbarie jusqu'à être elle-même leur meurtrière, ayant, disent-ils, brisé contre la muraille (1) la tête du petit Mérouée, qui n'avoit pas encore été baptisé. Cette circonstance qui, augmentant l'horreur du meurtre, ne le rend pas plus croyable, et le meurtre même, peuvent bien être l'ouvrage de Thierri. Dans le dessein de s'emparer du royaume de Théodebert, il crut qu'il étoit de la barbare politique du conquérant d'anéantir la maison de son frère, pour se délivrer de toutes les inquiétudes que les princes ses neveux auroient pu lui donner à l'avenir. C'avoit été la maxime de Clovis, celle de Childebert, celle de Clotaire I, et en général celle de la plupart des princes de cette race, où, dès que l'ambition, la vengeance ou le caprice parlent, on voit à leur voix le sang le plus pur et le plus innocent couler. Frédegaire et le continuateur de *Marius* disculpent encore Brunehauld de la mort des deux princes, et en particulier de celle de Mérouée, qu'il attribue à Thierri; et, en suivant le récit de cet historien, on pourroit imputer cette hor-

(1) Aimoin. *Quæ arreptis Theodoberti filiis, eos sine morâ neci tradidit, et minorem quidem natu, Meroveum nomine, in albis adhuc positum, lapidi illisum innocentem coegit exhalare spiritum.* Aimoin, liv. 3, ch. 98, à la fin.

rible scène aux conseils de Léonise, évêque de Mayence, ennemi déclaré de Théodebert. Après la bataille de Toul, ce prélat engagea Thierri à poursuivre son frère sans relâche, et jusqu'à Tolbiac ou Zulpic, où le roi d'Austrasie fut entièrement défait après une des batailles la plus sanglante qui se fût livrée depuis Clovis I. Léonise, dit Frédegaire (n. 38), affectionné aux intérêts de Thierri, et ennemi de Théodebert, pour engager Thierri à poursuivre son frère; lui rapporta cet apologue : « Un jour un loup étant allé « sur une montagne, et ses petits louveteaux « commençant à aller à la chasse, il les appela, et « leur dit : Jetez les yeux de tous côtés, et regardez « d'aussi loin qu'il vous sera possible, vous ne « trouverez nulle part des amis, sinon parmi ceux « de votre race : achevez donc ce que vous avez « commencé. » La mort de Théodebert et de ses enfants est une suite bien naturelle de l'apologue, plus digne d'un loup que d'un évêque qualifié de *bienheureux* et de *personnage apostolique*. La jeunesse et la beauté de la princesse d'Austrasie, fille de Théodebert, adoucirent pourtant Thierri : il en fut charmé, et résolut même de l'épouser, soit qu'il ne fût pas si scrupuleux sur une pareille alliance que l'avoient été les princes ses prédécesseurs, soit que Brunehauld, comme

le prétend Frédegaire, lui eût dit et fait croire en effet que Théodebert n'étant pas son frère, sa fille n'étoit pas sa nièce. Brunehauld, persistant dans sa politique, n'épargna rien pour s'opposer à ce mariage, et se servit des motifs de la religion et des règles de l'église, qui s'opposoient à une pareille alliance. Si la reine avoit voulu persuader à son petit-fils Thierri que Théodebert n'étoit pas son frère, il y avoit bien de l'étourderie dans sa conduite. Eh! comment une femme d'esprit, et aussi éclairée que Brunehauld, pouvoit-elle employer un pareil motif? Aussi les écrivains (1) qui prétendent que Brunehauld avoit voulu faire passer Théodebert pour le fils d'un jardinier, disent-ils que Thierri, furieux au discours de sa mère, qui lui représentoit son mariage comme un inceste, mit l'épée à la main contre elle, et l'eût tuée, si on ne l'en eût empêché, en disant à sa mère : « Eh ! mé-« chante (2) femme que vous êtes, si Théo-« debert étoit mon frère, pourquoi m'avoir donc

(1) L'auteur des Gestes des Français, nombre 39; et Aimoin son copiste, n. c, à la fin du troisième livre.

(2) *Nonne tu Deo odibilis, cunctisque invisa bonis, mihi dixeras eum fratrem non esse meum : ut quid imposuisti mihi tam grave onus fratricidii? Et evaginato ense voluit eam persecutere, quæ à circumstantibus errepta, etc.* Aimoin, liv. 3, chap. dernier.

« poussé à sa mort ? Pourquoi m'avoir fait com-
« mettre un crime si odieux ? Si je commets un
« inceste en épousant la fille, n'ai-je pas commis
« un fratricide en tuant le père ? » Le mariage ne se fit point ; mais Thierri ne s'en empara pas moins du royaume d'Austrasie, resté sans défense et sans maître. Il avoit même résolu de dépouiller encore Clotaire de ses Etats, lorsqu'il mourut à Metz à l'âge de vingt-six ans, l'an 612. Sa mort fut-elle le crime de Brunehauld ? C'est ce qu'il n'est pas aisé de décider. Cependant, je vois bien plus de raison de croire la princesse innocente, que de la regarder comme coupable. Aimoin (1) n'en parle pas comme d'un fait bien certain ; car, après avoir dit que Brunehauld lui fit donner du poison au sortir du bain par un domestique qui lui servit à boire, *il est pourtant des auteurs*, ajoute-t-il aussitôt, *qui ont écrit que Thierri mourut à Metz d'une dyssenterie.* Du nombre de ces auteurs est Frédegaire (chapitre 39), plus croyable qu'Aimoin, parcequ'il étoit plus prochain de ces temps (en 641) que le

(1) Cap. c. lib 3, ad calcem. *Sed nepoti dolos paravit temeritate fœmineâ, nam egredienti è balneo per manus ministrorum pecuniâ corruptorum veneni porrexit poculum.* Quo hausto, etc. Tradunt verò memorati scriptores cùm apud præfatam urbem Metensem, dum contra Chlotarium expeditionem agere meditatur, dyssenteriæ morbo interiisse.

moine Aimoin, auteur d'ailleurs passionné, et toujours défavorable à Brunehauld. L'abbé Jonas a écrit que Thierri *mourut d'un coup de tonnerre*. Son opinion n'est pas la plus suivie; mais son témoignage va à la décharge de Brunehauld, contre laquelle il se déclare pourtant avec d'autant plus de chaleur qu'il écrivoit la vie d'un saint *persécuté*, suivant lui, par Brunehauld. C'est avec bien plus de raison qu'on l'accuseroit d'avoir entretenu les débauches et corrompu le caractère de Thierri son petit-fils, qui avoit de très belles qualités, et toutes les semences d'un grand homme. Cette mort précipitée dut jeter la reine dans un grand embarras. Elle s'en tira par son esprit, son courage et son expérience, se porta régente et tutrice des quatre fils de Thierri et de ses concubines. (C'étoient Sigebert, Childebert, Corbus et Mérouée.) Quoique illégitimes, ils n'étoient pas moins considérés comme princes du sang et fils de roi, et la bâtardise n'étoit pas encore un vice exclusif du trône (1).

(1) Ce n'est qu'au commencement de la seconde race que les bâtards ont été absolument exclus; à moins qu'on ne dise avec beaucoup d'apparence que les rois de la première race reconnoissoient pour légitimes tous les enfants qu'ils avoient eus des femmes qu'ils avoient prises, et auxquelles ils donnoient le nom de *reines*, comme Clotaire et ses enfants ont fait, ayant eu même

Dans le dessein de se conserver à elle-même un pouvoir plus certain et plus absolu, elle le réunit en entier sur la tête de Sigebert, l'aîné des quatre frères, âgé de dix ans, et le déclara seul héritier des Etats de son père.

Clotaire, dont les affaires venoient de prendre une face aussi avantageuse qu'elle étoit mauvaise avant la mort de Thierri, négocia auprès des grands d'Austrasie, ennemis de Brunehauld, et qui craignoient de retomber sous un joug odieux; et par la faction d'Arnauld et de Pépin, il entra dans le pays. Il étoit à Antenac, qui est peut-être Anteney près de Reims, lorsque la régente, qui s'étoit réfugiée à Worms avec les fils de Thierri, lui envoya deux députés pour le *prier* ou le *sommer* de se retirer d'un royaume sur lequel il devoit savoir qu'il n'avoit aucun droit. Clotaire leur répondit que ses droits, et ceux des enfants de Thierri sur l'Austrasie, n'étoient pas un point tellement décidé, qu'il voulût prononcer lui-même dans sa propre

---

temps trois ou même quatre femmes auxquelles ils donnoient ce titre. On ne regardoit point comme bâtard et illégitime un prince né fils de roi, et reconnu tel. Le christianisme des rois de la première race n'étoit qu'extérieur, et n'alloit point jusqu'à la réforme des mœurs, qui étoient toutes païennes. *Voy.* le discours sur l'état des femmes et des enfants des rois de la première et de la seconde race, à la tête de cet ouvrage.

cause ; qu'il avoit résolu de s'en rapporter à ce qui seroit statué *par le jugement de la nation* (1) qui termineroit ce différent. C'étoit se concilier adroitement l'estime des grands d'Austrasie, et leur amitié. Brunehauld, qui n'avoit pas lieu d'y compter, vit bien que cette réponse étoit un refus absolu qui exigeoit qu'on en vînt aux armes. Elle envoya Sigebert en Thuringe avec Warnacaire, Warnier ou Garnier, maire du palais, Alboin, et quelques autres seigneurs. Elle avoit tout lieu de se défier du premier ; et un moderne (2) croit, avec bien de la vraisemblance, que Warnacaire, qu'il appelle Garnier, étoit un traître qui avoit vendu ses maîtres à Clotaire, et négocié la réduction de l'Austrasie en sa faveur ; que si ce prince s'en étoit si facilement rapporté au jugement des grands d'Austrasie et de Bourgogne, c'est qu'il étoit assuré de leur décision par les démarches du maire du palais. Sur ce fondement, quand il seroit vrai que Brunehauld eût donné des ordres particuliers à Alboin de se défaire de Warnacaire, elle n'auroit fait que ce que

(1) Trace d'un parlement dès le septième siècle.

(2) Pasquier, Recherch., liv. 5, ch. 25, pag. 498 de la nouvelle édition, tome 1.

la nécessité indispensable des circonstances et la raison d'état l'obligeoient de faire. Mais en supposant ces ordres véritables, on prétend que la lettre qui les contenoit fut lue par l'officier qui en étoit chargé, et déchirée pour tenir la chose secrète; que par un bonheur extraordinaire pour le maire du palais, un de ses domestiques en trouva les morceaux, les ramassa, les réunit sur des tablettes de cire; que ce domestique les donna à son maître, et que Warnacaire y reconnut le danger qu'il couroit, et le prévint par son traité avec Clotaire, dans lequel il fit entrer une partie des grands du royaume de Bourgogne. Cette lettre déchirée, les morceaux rassemblés avec tant d'attention par un homme qui n'avoit pas de raison de prendre un pareil soin, un évènement si extraordinaire qui fit connoître à Warnacaire les dispositions de Brunehauld, sont des faits bien suspects; et il faut convenir que ce n'est pas sans raison que le moderne judicieux dont j'ai parlé le rejette, ou comme un conte imaginé par Warnacaire pour excuser sa perfidie, ou comme une pure imagination des écrivains du temps. Quand on fait réflexion que le traité fait entre Clotaire et les Austrasiens ne souffrit ni retard, ni difficulté; qu'il fut aussitôt conclu que la prétendue découverte fut faite,

on ne sauroit s'empêcher de regarder le maire Warnacaire comme un traître, et de plaindre la situation où se trouva Brunehauld. Les troupes des deux royaumes d'Austrasie et de Bourgogne abandonnèrent Sigebert et se retirèrent, se trouvant sans chef par la défection du général. Clotaire ne les suivit même quelque temps, que pour en imposer à ceux qui ignoroient le secret de son traité. Les troupes auxiliaires furent forcées d'imiter les troupes nationales, et abandonnèrent Brunehauld et ses enfants. Tous furent faits prisonniers, à l'exception de Childebert, qui, tout jeune qu'il étoit, trouva le moyen d'échapper des mains de Clotaire, et de disparoître sans qu'on ait jamais su ce qu'il devint (1). Sigebert et Corbus furent massacrés par l'ordre de Clotaire. Mérouée, qui étoit son filleul, fut épargné en considération de cette filiation spirituelle, et fut exilé en (2) Neustrie, pour y vivre en simple particulier, et sans aucune des distinctions qui étoient dues à sa naissance. Cet exil ne fut-il

(1) *Beau sujet*, dit Mézeray dans son Abrégé, *pour les généalogistes qui voudront obliger quelque maison libérale de cette illustre origine.* Mézeray, Abrégé chronologique sous Clotaire, année 632, pag. 217.

(2) Aimoin dit *Neptricum*. Il se peut bien faire que cela ne désigne qu'un *château* de ce nom.]

point suivi d'une mort violente? C'est ce qu'on peut croire sans faire tort à la morale de Clotaire, puisque le jeune Mérouée disparoît entièrement dans notre histoire depuis cette catastrophe. Il n'y avoit point d'extrémités auxquelles Brunehauld ne dût s'attendre de la part de Clotaire, fils de Frédégonde. Il avoit été élevé dans une haine mortelle contre la reine d'Austrasie. Quoique dépouillée de tout son pouvoir, et déjà âgée d'environ soixante-six ans, elle étoit encore à craindre par ses talents, par son expérience consommée et ses intrigues. Ainsi, trahie par ses ministres et abandonnée des peuples qui avoient reconnu Clotaire pour leur roi, et par ses alliés, qu'aucun motif ne pouvoit intéresser pour elle après la mort de ses enfants, Brunehauld fut conduite au vainqueur. Warnacaire avoit livré les enfants; Herpin, à son exemple, fut celui qui livra la mère, qu'il alla chercher dans un fort près du lac de Genève, où elle s'étoit retirée avec Theudelinde, sœur de Thierri. Clotaire ne garda aucune décence avec elle, et la reçut avec une dureté indigne de l'un et de l'autre. Un ancien (1) historien a prétendu que ce prince avoit feint de vouloir l'épouser, et l'avoit attirée à sa cour par

(1) L'auteur du Gesta Francorum, c. 40.

cette fausse promesse ; qu'elle eut la foiblesse de l'en croire, et qu'elle se présenta même devant Clotaire avec toute la parure dont elle pouvoit recevoir quelque avantage. Mais pour peu qu'on fasse réflexion aux circonstances, à l'esprit et à l'âge de Brunehauld, à laquelle quelques auteurs donnent alors environ soixante-dix ans, et qui en avoit au moins soixante-cinq (1), il est facile de reconnoître le peu de fondement d'un fait vraisemblablement imaginé pour la rendre et plus méprisable et plus odieuse. Clotaire lui reprocha en présence de toute sa cour, qu'*elle avoit fait périr dix rois*, et ajouta qu'il n'y avoit point de supplices dont une mégère comme elle ne fût digne. Parmi ces dix rois, au nombre desquels il mettoit les princes du sang royal, il comptoit Sigebert, comme si elle eût effectivement été la meurtrière de son mari ; Mérouée, fils de Chilpéric, qui périt bien plutôt par la main de Frédégonde que par celle de la reine d'Austrasie ; Chilpéric lui-même, assassiné sans qu'on ait jamais bien connu les vrais auteurs du crime ; Théode-

(1) Brunehauld épousa Sigebert, roi d'Austrasie, en 568, et ne mourut qu'en 614, ce qui donne à cette princesse quarante-six ans, lesquels joints à dix-huit ou vingt ans qu'elle pouvoit avoir au temps de son mariage avec Sigebert, donnent les soixante-quatre ou soixante-six ans dont je parle. Mais lui donner soixante-dix ans, c'est la faire trop âgée.

bert, tué, suivant Frédegaire, par les ordres de Thierri, aussi-bien que Clotaire son fils, et un autre Mérouée, fils de Clotaire; Thierri, son second fils et ses trois fils même, que Clotaire venoit d'égorger. L'injustice de l'accusation saute aux yeux; apparemment il lui imputoit tous les meurtres dont elle avoit été la cause même éloignée. La princesse ne trouva que des parties, sans que personne osât se charger de sa cause. Il ne paroît pas qu'elle ait daigné se défendre elle-même; au moins si elle le fit, les historiens, dans la crainte de déplaire à Clotaire, ou à sa postérité, ont-ils supprimé sa défense. Ce seroit une pièce bien intéressante, si elle étoit du temps. Pour les invectives et l'accusation que le moine Aimoin a ornées et étendues à sa manière, elles ne méritent pas de place dans l'histoire; c'est un moine du temps (1) qui fait l'orateur, et qui prend plaisir à déclamer contre la mémoire d'une princesse infortunée. Avec de pareils écrivains, le malheur est un crime, et la prospérité a toujours raison. Ceux devant qui Clotaire se rendit, pour ainsi dire, l'accusateur de Brunehauld, et qu'il lui donna pour juges, étoient les uns des traîtres qui l'avoient lâche-

(1) Il vivoit au neuvième siècle, vers l'an 850. *Voy.* Vossius de l'hist. lat., pag. 308, et Sandius son critique, pag. 43.

ment abandonnée, tels que Warnacaire et Herpin, les autres des seigneurs qui avoient ou croyoient avoir des sujets de mécontentement. Ils se récrièrent unanimement, que la justice qui étoit due aux peuples que Brunehauld avoit si long-temps sacrifiés à ses passions, exigeoit un châtiment proportionné à tant de crimes. Enfin jugée par ses propres sujets, ou par ceux d'un prince qui n'avoit aucun droit sur sa vie, elle périt par le supplice le plus cruel et le plus infâme que la barbarie pût imaginer, à l'âge de soixante-six ans. Après qu'elle eut enduré divers tourments pendant trois jours de suite, elle fut mise sur un chameau dans un équipage honteux, promenée dans le camp, où elle essuya les opprobres et les insultes qu'on peut attendre de l'insolence du soldat autorisé par ses chefs, et enfin attachée par les cheveux (1) à la queue d'un cheval indomté, qui lui cassa la tête par ses ruades. Son corps, traîné sur les cailloux et dans des halliers, fut déchiré en pièces et jeté au feu. Telle fut la fin de Brunehauld (2), fille, femme,

(1) *Brunicheldis regina, pro multis sceleribus suis, in præsentia Chlotarii regis,* JUDICANTIBUS FRANCIS, *indomitis equis, religata brachiis, et cruribus divaricatis, membratim discinditur, ac igni ossa illius cremata.* ADO VIENN. *ætas sexta* p. 190.

(2) Fille d'Athanagilde, roi des Visigots d'Espagne; femme

mère, aïeule et bisaïeule de rois. Ce supplice est si extraordinaire, que quelques historiens l'ont regardé comme une fable imaginée pour achever de noircir la mémoire d'une princesse dont on a fait des portraits aussi odieux qu'ils sont faux. Mais le moyen de nier un fait rapporté par tous ceux qui ont parlé de sa mort? Ce que dit Mézeray, que les flammes ayant consumé son corps, le vent se joua de ses cendres, n'est pas tout-à-fait exact. En effet, on voit à Autun, dans l'abbaye de Saint-Martin (1), qu'elle y avoit fait bâtir son tombeau (2), où l'on a trouvé une

---

de Sigebert, roi d'Austrasie; mère de Childebert; aïeule de Théodebert, roi d'Austrasie, et de Thierri, roi de Bourgogne; bisaïeule de Mérouée et de Clotaire, fils de Théodebert, et de Sigebert, Childebert, Corbus et Mérouée, enfants de Thierri.

(1) *Voy.* les antiquités d'Autun, par Etienne Ladonne, p. 181, où en parlant du monastère de Saint-Martin d'Autun, situé dans le faubourg, il dit:

At regina pio Brunechildis concita motu,
Templa eadem et meritos tibi, Christe, instaurat honores, etc.

(2) Il se trouve même décoré de cette épitaphe moderne, ouvrage de quelque moine reconnoissant, qui a prétendu canoniser sa bienfaitrice.

Ci-gît la reine Brunehauld,
A qui le saint pape Grégoire
Donna des éloges de gloire,
Qui mettent *sa vertu bien haut.*

urne pleine de cendres avec une molette d'éperon; ce qui, en prouvant que le corps de Brunehauld fut jeté au feu, prouve aussi que ses cendres furent ramassées avec quelque sorte de respect. C'étoit le moindre égard qu'on pût avoir pour une princesse de son rang, comme l'observe bien judicieusement un de nos historiens. Si Brunehauld a été accusée des plus grands crimes par beaucoup d'écrivains, elle a trouvé aussi des panégyristes. Frédegaire, Aimoin, l'auteur des Gestes des Français, Aden, archevêque de Vienne, la Chronique de Sigebert, et l'abbé Jonas, auteur de la vie de saint Colomban, déposent contre

---

Sa piété pour nos mystères,
Lui fit fonder trois monastères,
Sous la règle de saint Benoît:
Saint-Martin, S.-Jean, S.-Andoche,
Sont trois saints lieux où l'on connoît
Qu'elle est exempte de reproche.
N'écoutez donc pas ces esprits,
Qui traitent cette bonne reine
D'ambitieuse, *d'inhumaine*,
Et d'autres termes de mépris.
On ne doit condamner sa vie,
Ni sur ce qu'en a dit l'envie,
Ni sur son très lugubre sort.
Croyez qu'elle est par assurance
Une fleur bénite, en sa mort,
Mais *fleur d'une rare innocence* (1).
BRUNECHILDE, REINE DE FRANCE.

(1) Anagramme. *Voyage littér. du P. Martène*, p. 158.

elle chez les anciens. Ils ont été suivis par Gaguin, Nicole Gilles, et, après eux, par Duhaillan, Vignier, Belle-Forêt, de Serres et Baronius. Fortunat et Grégoire de Tours lui donnent des qualités dont tout le monde convient, mais qui sont indifférentes dans la discussion dont il s'agit, et d'ailleurs Grégoire de Tours est très suspect dans ce qu'il dit d'avantageux de Brunehauld et d'odieux contre Frédégonde. Il est ouvertement le partisan de l'une et l'ennemi de l'autre. Les louanges de saint Grégoire, pape, me paroissent aussi indifférentes que celles de l'évêque de Tours: il l'a louée parcequ'il avoit besoin d'elle. Bocace et Paul Émile (1) ont sérieusement entrepris la défense de Brunehauld; et ils ont été suivis par du Tillet, Papire-Masson, Mariana, et ceux-ci par Pasquier, Le Cointe et les deux Cordemoi père et fils (2), qui ont réuni toutes leurs forces pour purger la mémoire de la princesse. Je ne parle pas de l'auteur moderne de son épitaphe;

(1) Sous le règne de Clotaire II, pag. 19.

(2) *Voy.* sur-tout l'apologie de Brunehauld par le dernier, dans la préface intéressante qu'il a jointe au second volume de l'*Histoire de France*, commencé par son père. Ce morceau mérite d'être lu, et l'auteur parle en homme très instruit de sa matière. Il discute l'autorité des auteurs qui ont parlé de Brunehauld comme d'un monstre avec beaucoup de jugement et d'exactitude; le continuateur de la chronique de Marius, le moine

il est de trop peu d'autorité. Si j'ose dire mon sentiment après tant d'historiens, je crois que Brunehauld n'étoit ni si coupable, ni si innocente qu'on l'a faite. Dans des temps plus heureux, elle eût été une princesse accomplie. Dans ceux où elle vivoit, elle fut forcée de se laisser entraîner à la politique barbare qui régnoit. Je l'ai déjà justifiée dans les occasions où j'ai cru pouvoir le faire; mais je crois qu'il y a du danger à vouloir faire son apologie par-tout. C'est donner dans le système, et assujettir les faits à ses propres idées, et non pas ses idées à l'histoire. Il me paroît certain, comme à Etienne Pasquier, que nos premiers écrivains, subjugués par l'éclat du règne de Clotaire, et par l'autorité de ceux qui causèrent les malheurs de Brunehauld, ont cherché à faire leur apologie aux dépens d'une reine malheureuse. La fatalité des évènements, en décidant de son sort, a décidé de sa réputation. Mais vouloir que Brunehauld ne fût ni avare ni ambitieuse, ni vindicative, ni galante, et que ses passions ne l'aient pas conduite aux crimes qui en sont si souvent la suite sur le trône, parcequ'elle étoit aimable, élo-

---

Jonas et Frédegaire y sont appréciés, et leur autorité réduite à ses justes bornes, et sagement balancée Le moderne qui vient de s'exercer sur cette matière ne paroît pas l'avoir envisagée avec autant d'attention.

quente et spirituelle, parceque Grégoire de Tours, le plus zélé de ses partisans, et l'ennemi de Frédégonde, a gardé le silence, et condamné sa rivale; parcequ'elle a été louée par Fortunat dans un panégyrique, et par le pape Grégoire dans ses lettres; parcequ'enfin elle a fondé plusieurs monastères, bâti plusieurs églises, et parcequ'elle étoit magnifique en bâtiments, la croire, dis-je, innocente par ces raisons, c'est s'appuyer sur des moyens trop foibles et trop aisés à détruire. C'est être moins historien que panégyriste. Ce sont cependant les moyens qu'emploient ceux qui ont travaillé à la défense de Brunehauld. Il faut des faits; et la discussion n'est pas toujours favorable à cette reine: la comparaison qu'on peut faire d'elle avec Frédégonde achèvera de répandre sur son histoire un plus grand jour, en faisant connoître les deux plus célèbres reines qu'ait eues la France dans ces temps éloignés.

COMPARAISON

DE FRÉDÉGONDE ET DE BRUNEHAULD.

Brunehauld, fille d'un roi, mérita par sa naissance, son esprit et sa beauté, le trône où son mariage l'éleva. Frédégonde étoit d'une

naissance si obscure, qu'à peine sait-on l'endroit où elle naquit; et si elle dut son élévation à sa beauté, elle la dut encore bien davantage à sa politique et à son adresse, qui la firent monter du rang vil d'esclave à celui de reine. L'une et l'autre étoient aimables, galantes, spirituelles; mais Frédégonde qui ne devoit rien, ou très peu de chose, à son éducation, avoit moins de talents acquis, moins de délicatesse dans les idées, mais plus de force, et, si l'on peut le dire, plus de *sublime*, de conduite et de mœurs. Dans les désordres qu'on reproche à ces deux princesses, l'une étoit galante par foiblesse, entraînée par légèreté; l'autre, en se livrant au tempérament, savoit y résister. Les passions maîtrisoient Brunehauld; Frédégonde commandoit aux siennes: il y avoit plus de débauche que de coquetterie dans Frédégonde, et Brunehauld étoit plus coquette, plus sensible à l'amusement que Frédégonde: celle-ci se livroit imprudemment aux impressions du cœur; celle-là ne les connoissoit qu'autant qu'elle le vouloit, et que les circonstances le lui permettoient. Frédégonde aimoit les plaisirs comme César, lorsqu'ils s'accommodoient avec l'état de ses affaires: Brunehauld s'y laissoit aller comme Antoine, même aux risques de nuire à ses intérêts. L'âge et l'ambition firent

disparoître toute idée de galanterie dans Frédégonde, et, après la mort de Chilpéric, on ne la vit plus occupée que des soins du gouvernement, et de la politique d'une grande reine; Brunehauld se rendit méprisable, en donnant au moins matière au soupçon dans un âge déjà avancé, et en présumant trop long-temps de ses charmes : en oubliant, pour ainsi dire, qu'elle avoit fait la passion d'un grand roi par les siens, Frédégonde se rendit respectable à la nation, qui se vit forcée d'admirer une de ses plus grandes reines dans la mère de son jeune roi : l'avantage que Brunehauld eut sur Frédégonde fut de se voir sur la tête une couronne qu'elle ne devoit qu'à son rang, et qu'elle pouvoit conserver, sans qu'il lui en coûtât aucuns des efforts qu'exige un bien mal acquis; au lieu que Frédégonde fut obligée de commettre bien des iniquités pour s'élever, et pour se maintenir dans son élévation. Cependant la première, après la mort de Childebert, prit une voie indigne d'une mère et d'une princesse, en corrompant le naturel heureux de Thierri, et en le plongeant dans le luxe et la débauche, pour perpétuer son autorité et l'enfance de son fils. Frédégonde au contraire employa tous ses soins à former un grand roi, et ne crut pas pouvoir régner elle-

même dignement, si elle ne donnoit à la France un monarque digne du trône. Peut-être si Brunehauld n'eût pas survécu à son époux, eût-on vu ses enfants heureux se maintenir à l'abri de la protection de Gontran, et conserver la Bourgogne et l'Austrasie : mais il est certain que Clotaire dut tout à sa mère ; et que, sans la conduite héroïque de Frédégonde, son enfance eût succombé aux pièges de ses ennemis. C'étoit sur-tout dans les dangers extraordinaires, dans les circonstances où sa chute paroissoit inévitable, que Frédégonde s'armoit de courage et d'intrépidité. Elle paroît alors plus grande que jamais, fertile, inépuisable en ressources ; elle est active, prudente, courageuse, et sait ne rien ménager, quand il s'agit de perdre tout. Brunehauld, abattue dans ces occasions critiques, n'a ni les mêmes ressources, ni la même vigueur: elle cède parcequ'elle n'a pas le courage de résister ; et faute de justes mesures, de sages précautions, devient la victime de ses ennemis. On sent que son génie n'est pas fait pour les grands efforts qui étoient naturels à celui de sa rivale. Dans l'une, c'est une flamme vive, légère, brillante, qui s'éteint, parcequ'elle manque d'aliments ; dans l'autre, c'est un feu soutenu qui dévore tout sans se consumer. L'Espagnole

est insolente dans la prospérité, abuse de son pouvoir, et porte tout au-delà des bornes; son luxe, sa dépense, sa vanité, toutes ses passions l'entraînent. Le plaisir avec lequel elle s'y livre est moins un effet des avantages qu'elles lui procurent, que du chagrin que ses succès donnent à ses ennemis. Frédégonde, supérieure à de pareils sentiments, ne pense dans la prospérité qu'à se munir contre les revers. Ses vues vont toujours au-delà de l'objet présent; ce qu'elle n'a pas prévu ne dépendoit pas de la prudence humaine; et, en perdant ses ennemis, elle ne pense qu'à se faire des créatures, un parti puissant qui fasse disparoître la haine attachée à ses démarches. Une preuve de la supériorité de Frédégonde sur sa rivale se tire non seulement des avantages qu'elle eut toujours sur elle, et de la chute de Brunehauld et de la maison d'Austrasie, mais encore des partisans qu'elle avoit à la cour de Gontran, à celle de Sigebert, et dans le cabinet même de Brunehauld. On ne sauroit lui reprocher de démarche imprudente et fausse, que la passion avec laquelle elle poursuivit et fit enfin périr Prétextat. Mais en même temps il n'est point de mesures qu'elle ne prenne pour dissiper l'impression défavorable que donna la mort du prélat. Si Landri étoit véritablement

son amant, au moins trouve-t-on quelque sorte d'excuse à sa passion dans le mérite de ce seigneur, qui devient son bras droit après la mort de Chilpéric, et qui réunissoit aux talents de l'homme de cour, du politique et du négociateur, ceux d'un des plus grands capitaines de son temps. Brunehauld ne prend pas la peine de donner des prétextes à sa vengeance; et par la confiscation des biens des coupables, ou des innocents qu'elle fait périr, elle se rend encore plus odieuse que par leur mort même, et les fait tous considérer comme des victimes de sa méchanceté. Ses intrigues avec Mérouée et avec Protade sont mal concertées, la déshonorent, et ne lui servent de rien. Elle est obligée d'abandonner lâchement le premier, après l'avoir précipité dans la révolte, et de dissimuler la mort du second, qui se sacrifie en jeune homme et sans précaution, n'ayant pas su mettre de digues au torrent qui devoit l'entraîner. Le crédit de Brunehauld ne s'élève que pour retomber. C'est une vicissitude continuelle de succès peu mérités, et de disgraces qu'elle se procure, parcequ'elle ignore le grand art de se ménager de solides appuis, de prévoir et d'écarter ce qui peut lui nuire. Elle profite d'un instant de bonheur avec rapidité, et ne prévoit pas le piège où

son ennemi l'attend. Emportée par les idées toujours dangereuses, toujours fatales du despotisme, elle l'exerce sans ménagement. Frédégonde, qui sait plier quand il le faut, déguise avec adresse l'autorité suprême qu'elle porte à son comble, jouit de tous les avantages que le politique y trouve, et sait éviter la haine qui y est jointe. Les actions extérieures de piété de Frédégonde sont moins fréquentes ; elles ont moins d'éclat ; mais elle en savoit tirer des avantages plus réels. Moins attachée aux ecclésiastiques, elle leur donnoit aussi moins d'empire sur elle et sur les peuples. A bien examiner les donations immenses que Brunehauld fit à l'église, ces monastères multipliés qu'elle dota richement, toutes ces dépenses qui lui ont valu les éloges, attiré les louanges des deux Grégoire, le pape et l'évêque de Tours, la rendirent peut-être plus odieuse que chère à son siècle. Il y avoit plus de faste et de luxe que de vraie piété dans ses somptueux édifices qui ne pouvoient s'élever qu'aux dépens de bien des malheureux. On est surpris que ses États aient pu y suffire. Elle est la fondatrice de l'abbaye de Saint-Vincent de Laon, de celle de Saint-Médard de Soissons, de celle d'Aulnay près de Lyon, de celle de Saint-Martin d'Autun, d'un magnifique hôpital

hors de la ville, et de plusieurs autres en Bourgogne et en Austrasie. Ce qui a fait dire au moine Aimoin, qui ne perd pourtant aucune occasion de dire du mal de cette princesse, « qu'il « est inconcevable qu'une femme ait pu fonder « tant de monastères, bâtir tant d'églises, dans « un règne aussi rempli de troubles, et au mi- « lieu de tant d'affaires. » Je ne parle point des grands chemins célèbres, sous le nom de *chaussée Brunehauld*, desquels la prodigieuse construction est attribuée à cette reine par la tradition, et un grand nombre d'écrivains qui l'ont suivie aveuglément, et en particulier celle du grand chemin qui conduit de *Cambray à Arras, d'Arras à Térouenne* et même jusqu'à la mer. Cette opinion est suffisamment réfutée par les modernes instruits; le silence de Grégoire de Tours, contemporain et ami de Brunehauld, celui d'Aimoin et de tous nos historiens des premiers temps, ce silence est décisif (1). Un auteur n'oublie point des faits de cette nature, qui semblent excéder le pouvoir humain, et qui tiennent du miracle.

(1) Il y a une infinité de contes sur ces CHAUSSÉS BRUNEHAULD. Nicolas Reucleri, cité par Bergier, est le premier qui, dans son poëme sur le royaume des Belges, dit que *Bavo*, fondateur du royaume des Belges et de la ville de *Bavais* fut l'auteur de ces

Les louanges des moines richement dotés n'en imposent pas à la postérité. Le peuple ne se méprend point dans ces occasions. Il s'en faut beaucoup que Frédégonde ait tenu la même conduite : elle connoissoit mieux le prix qu'ont

---

chaussées ; il en compte sept construites, dit-il, en l'honneur des *sept planètes*, toutes les sept partant du milieu de l'ancienne ville de *Bavais*, où étoit construite une pyramide à sept faces.

Rex (Bavo) *septem calles immensos regna petentes*
Jussit, et in gyrum per totum pergere mundum.

Lucius, historien de Tongres, donne pour auteur des mêmes chaussées le sixième roi des Belges, descendu de Bavo, nommé, dit-il, *Brunehauld* ou *Brunechilde*, dont elles portent le nom. Jacques de Guyse réunit ces deux opinions, en disant que ces chaussées ou grands chemins ont été commencées par le prétendu Bavo, et continuées par *Brunehauld* son successeur. Le diable et la magie sont mêlés (comme de raison) dans tous ces contes ; et ces sept chemins, qui conduisoient aux extrémités de la terre, *passoient pour avoir été faits en trois jours par le démon, grand ami du roi Brunehauld.* Bergier conjecture que les chemins connus sous le nom de *chaussées Brunehauld* ont été construits sous Auguste et ses successeurs. Elles existoient du temps de Julien l'apostat ; cela est prouvé par plusieurs passages d'*Ammien Marcellin.* Juste Lipse, au troisième livre de la Grandeur de Rome, réfute en un seul mot toutes les fables imaginées sur ces chemins. *Ah ! ignaros*, dit-il, *et incredulos Romanorum operum, qui hæc talia militari manu, et provincialium item subsidio supra omnem fidem patrabant !* Mais pourquoi le nom de *chaussées Brunehauld* donné à ces chemins ? du mot celtique *brun*, *brunaux*, pierre noire, comme le pense l'abbé Le Bœuf, d'après Bergier, pag. 218 de son Essai sur l'*Histoire de Reims*, parceque ces chemins étoient construits de pierre ou cailloux *bruns, ou de couleur de fer.*

les trésors dans la main des souverains, et savoit les employer plus utilement. En jetant au feu les rôles des impôts sous le règne de son mari, elle fit une action plus utile et plus sensible au cœur de la nation, que si elle eût doté cent monastères. Au contraire, Brunehauld, en députant en Neustrie le brave Bertoalde, maire du palais de Bourgogne, qu'elle vouloit perdre, pour établir de nouveaux subsides, et informer contre ceux qui s'étoient emparés des domaines royaux, risqua son crédit et la Neustrie. Si l'on doit juger des choses par l'évènement, la mort tranquille et glorieuse de Frédégonde, comparée à la fin terrible de Brunehauld, donne à l'une un grand avantage sur l'autre ; et on conviendra que si Brunehauld étoit savante dans l'art de régner, Frédégonde le possédoit tout entier ; et que si l'on doit imputer les malheurs de l'une aux circonstances et aux évènements qui l'entraînèrent à sa perte, il faut attribuer le bonheur de l'autre à la fermeté et à la prudence qui la rendirent supérieure aux caprices du sort. A l'égard des éloges qu'on a donné à l'une et à l'autre, et des crimes qu'on leur impute, j'ai dit ce que j'en pensois ; et ce n'est que par l'examen critique des faits bien appréciés qu'on peut en juger. Il est presque

impossible que sous les règnes de deux femmes si célèbres, et qui se haïssoient mortellement, les écrivains et la tradition n'aient pas reçu des impressions des sentiments différents qu'on avoit pour elles. Tandis qu'on accusoit en Austrasie Frédégonde de la mort de Chilpéric, son mari, on l'imputoit en Neustrie à Brunehauld; l'une rejetoit sur l'autre les crimes dont elle pouvoit être accusée ou soupçonnée. Mais si l'on peut dans un si grand éloignement se flatter d'avoir quelque idée nette des objets, Frédégonde, plus hardie aux crimes utiles à ses desseins, en a commis un plus grand nombre pour en assurer le succès; et Brunehauld plus emportée, d'une ambition moins raisonnée, a peut-être commis plus de forfaits stériles, et qui ont même hâté sa perte. Frédégonde est au moins complice de la mort de Galsonte, sœur de Brunehauld, qui fut étranglée par les ordres de Chilpéric son mari. La mort de Prétextat présente des soupçons si violents contre elle, qu'on ne peut l'en excuser sans une preuve du contraire plus claire que celle qu'on a. Le seigneur français qui la lui reprocha ne fut empoisonné que de sa main. Le meurtre de Sigebert, roi d'Austrasie, celui de Mérouée, et celui de Clovis avec Audouère, sont des effets de sa

cruelle politique. Il faut en dire autant du petit Clovis précipité dans la Marne. Ne parlons point des autres attentats qu'on lui impute sur la vie de Brunehauld, sur celle de Gontran : ces crimes certains suffisent pour rendre sa mémoire plus odieuse que celle de Brunehauld, qui n'est accusée avec certitude que de la punition de quelques rebelles, dont les intrigues tendoient à lui ôter tout pouvoir en Austrasie, et de complicité avec Thierri, son fils, dans le meurtre de Théodebert son petit-fils.

FAILEUBE (1),

FEMME DE CHILDEBERT II.

FAILEUBE, que quelques écrivains appellent Faldubrade, et qu'ils font fille d'un roi des Visigots, femme de Childebert II, fils aîné de Sigebert et de Brunehauld, est peu connue dans notre histoire. Elle avoit épousé Childebert avant l'an 586, puisqu'en cette même année, suivant

(1) Faileube (*Faileuba*), du mot FALLA, *ferio vibro*, scintila, et de *bo sedes*, remplie d'éclat, sans doute à cause de sa beauté. *Faldru bra scintillis urens*, qui embrase par sa beauté *brand*, d'où brandon, *flamme*.

Grégoire de Tours, elle fut mère de Théodebert II. Dans le traité conclu en 591 au mois de décembre, entre le roi Gontran, Childebert et Brunehauld, il est parlé de la reine Faileube. Par ce traité, qui est une des pièces les plus considérables de notre histoire, Gontran exige de son neveu Childebert qu'il conserve à celle de ses filles qui lui restoit les biens dont elle se trouveroit en possession à sa mort (de lui Gontran), et qu'il la prenne en sa protection. Il promet de son côté d'en user de la même manière envers Brunehauld, mère de Childebert, Clodesinde, sa sœur, tant qu'elle restera dans le royaume, Faileube, *sa femme*, qu'il regardera *comme sa bonne sœur*, et ses filles qui seront conservées avec toute sûreté, honneur et dignité dans leurs biens, tant villes, terres, revenus, titres et droits, soit à l'égard de ceux dont elles pouvoient jouir au temps du traité, qu'à l'égard des augmentations qu'elles pourroient y faire, de manière que s'il leur plaît de disposer, en quelque sorte que ce puisse être, ou conférer ou donner à autrui quelque partie des terres, domaines (*de agris fiscalibus*) ou facultés à elles appartenantes, il leur sera libre de le faire valablement, et leurs dispositions seront fermes et irrévocables. On ne pouvoit pas prendre des mesures plus sages pour assurer le

sort de la reine Faileube et celui des filles ses enfants. On peut remarquer à cette occasion que ceux qui, comme le savant abbé de Vertot, ont prétendu qu'aucune des princesses de la première et de la seconde race n'a jamais eu en partage aucune des terres de la couronne; qu'on a toujours à leur égard observé la loi Salique à la rigueur; que ce n'est qu'environ depuis deux cents ans qu'on leur a donné des apanages en fonds, et que *Gontran ne laissa pas un pouce de terre à sa fille*, est une observation hasardée, et démentie par ce traité, dont toutes les clauses détruisent ce système. D'après l'évêque de Tours (l. 9, c. 38), Faileube étant accouchée d'un enfant mort en naissant, apprit qu'on formoit des desseins contre elle et contre Brunehauld. Aussitôt qu'elle fut relevée de sa couche, elle alla trouver le roi son mari et la reine mère, et les informa de ce qui se disoit. Suivant le bruit qui s'étoit répandu, Septimine, gouvernante de ses enfants, devoit engager Théodebert à éloigner sa mère et à abandonner Faileube, pour prendre une autre femme, de laquelle les conjurés devoient disposer si entièrement, qu'ils se flattoient de devenir les maîtres absolus par son crédit; que si cette voie ne leur réussissoit pas, cette nouvelle épouse devoit attenter à la vie du roi

même, et, en élevant ses enfants sur le trône, régner sous leur nom, et chasser la mère et l'aïeule. Elle nomma les principaux conjurés, au nombre de quatre. C'étoient Septimine, Droctulfe, amant de cette femme, Sunnegisile, chef des écuries ou connétable, et Gallomagne, référendaire de Théodebert. Septimine fut battue de verges, marquée d'un fer chaud, et enfermée dans un monastère, où elle fut condamnée de moudre la farine destinée au pain des religieuses. Droctulfe, son amant et son complice, eut les cheveux et les oreilles coupés, fut relégué et condamné à travailler aux vignes du roi. Les deux autres conjurés, Gallomagne et Sunnegisile, furent privés de leurs emplois et des biens qu'ils tenoient de la libéralité du prince, et tous les deux exilés. Childebert étant mort quelque temps après avec soupçon de poison, Faileube fut accusée de sa mort, peut-être par les partisans de Frédégonde, à laquelle on imputoit aussi ce crime. Mais, dit un moderne, elle étoit trop simple pour faire un si méchant coup : c'étoit un esprit doux, un caractère vrai, et peu fait pour une cour aussi orageuse que le fut celle d'Austrasie, depuis la mort de Sigebert. D'ailleurs Paul, diacre, et Aimoin assurent qu'elle fut empoisonnée elle-même, et qu'elle mourut en même temps que son mari,

c'est-à-dire vers le mois d'avril 596, suivant Le Cointe, ou à la fin de 595, suivant Labbe. Il paroît qu'elle eut plusieurs enfants, et en particulier plusieurs filles, auxquelles Gontran promet sa protection par le traité de 591 ; mais il n'y a de connu que Théodebert II, et Thierri ou Théodoric, aussi second du nom, roi de Bourgogne, et ensuite d'Austrasie.

BLICHILDE,

FEMME DE THÉODEBERT II.

Blichilde, ou Bilichilde (1), première femme de Théodebert II, roi d'Austrasie, fils de Childebert et de Faileube, étoit une jeune fille sans naissance. Elle étoit esclave lorsque Brunehauld l'acheta à Metz pour la faire passer à son service. Elle étoit belle, et son esprit répondoit à ses charmes. Brunehauld la regarda comme une personne très propre à amuser les passions de son fils Théodebert, auquel elle n'avoit pas dessein de faire prendre d'alliance plus considérable,

(1) Des deux mots BLID, BLIDA, *blandicies*, caresse, douceur. Et HILDE ou CHILDE, *amor*, *amabilis* ; aimable par sa douceur, caressante.

dans la crainte qu'une femme digne du rang où l'eût élevée son fils n'eût pris trop d'empire sur l'esprit du prince, et n'eût fait disparoître le crédit qu'elle vouloit conserver. Une jeune esclave qu'elle tiroit du néant, qu'elle plaçoit sur le trône, devoit, suivant toutes les apparences, reconnoître toute sa vie une si grande obligation, et, bien loin de penser à soustraire le roi à l'empire de sa mère, l'y maintenir elle-même. Mais Brunehauld se trompa : Blichilde s'accoutuma au rang qu'elle tenoit, et chercha bientôt à s'affranchir elle-même du joug de la reine mère. Brunehauld s'étoit rendue odieuse par sa hauteur avec les grands. Blichilde s'en fit aimer par une conduite toute opposée à la sienne, gagna leur cœur par des manières douces et engageantes, et s'assura de celui de son mari. On vit naître deux partis à la cour, celui de la reine régnante, et celui de la reine mère. Le premier devint le plus fort : tout le monde se déclara pour Blichilde, parcequ'elle avoit des égards pour tout le monde. D'ailleurs, la haine que les seigneurs avoient pour Brunehauld étoit autant de gagné pour Blichilde. L'une faisoit des reproches, l'autre s'en vengeoit par des mépris affectés ; c'étoient des discours injurieux de part et d'autre, des brouilleries continuelles. Le roi, embarrassé entre sa mère et sa

femme, fatigué de leurs plaintes mutuelles, eût bien voulu qu'elles vécussent en bonne intelligence, et en chercha tous les moyens imaginables. Il tâcha de les réconcilier par une entrevue qu'on indiqua, et à laquelle Blichilde refusa de se trouver. Grégoire de Tours, qui semble confondre ici les évènements, ne dit point en quel temps cette entrevue fut résolue; mais il paroît que ce ne fut qu'après la retraite de Brunehauld dans les États de Thierri son petit-fils. Il n'y a rien de lié non plus entre l'amour qu'avoit pour elle Théodebert en 599, et l'extrémité où ce prince se porta contre elle en 609. Cette année, dit Frédegaire, Théodebert tua Blichilde, et épousa une jeune fille nommée Théodechilde. Malgré le témoignage bien précis de Frédegaire, Mézeray paroît croire que la mort de Blichilde doit être imputée à Brunehauld; mais je préfère l'autorité de l'ancien à celle du moderne. Elle est d'autant plus considérable, que Frédegaire ne flatte pas Brunehauld. Un de nos historiens, qui est peut-être l'un de ceux qui ait écrit avec le plus de réflexion, croit que les grands de la cour de Théodebert, ennuyés de dépendre du crédit de Blichilde, cherchèrent à la perdre dans l'esprit du roi. Dans ce temps-là, dit-on, parut à la cour une jeune fille dont Théodebert devint amoureux. On lui conseilla

de l'épouser, et le prince traitant Blichilde comme une esclave, sur laquelle il avoit droit de vie et de mort, la tua de sa propre main. Elle eut deux fils, Clotaire et Mérouée, qui périrent misérablement par la main de leur oncle, et une fille, dont le nom est incertain, et que quelques uns ont appelée Teudelinde.

TEUDECHILDE,

FEMME DE THÉODEBERT II.

Teudechilde, ou Théodechilde (1), seconde femme de Théodebert, second du nom, roi d'Austrasie, a beaucoup exercé nos historiens. Il ne faut pas la confondre avec une reine du même nom, fille d'un berger ou plutôt d'un particulier nommé Opilion, et femme de Cherebert, de laquelle nous avons parlé. Elle n'est pas non plus la même que celle dont Fortunat a fait l'éloge dans ses poésies, ni la princesse Teudechilde, fille de Thierri I, femme en premières noces d'Hermégis, roi des Varnes, et en secondes noces de Radiger, fils de ce même Hermegis. Si l'on en croit du Tillet et les auteurs

(1) Teudechilde, amour de la nation. *Voy.* ci-dessus.

qui l'ont suivi, notre Teudechilde seroit la même princesse que celle dont Fortunat a parlé ; mais quand on rapproche ce que dit Frédegaire de la reine, épouse de Théodebert II, avec ce que dit Fortunat de la princesse dont il a fait l'épitaphe, on ne sauroit se ranger du parti de ce moderne. D'après Frédegaire, la reine Teudechilde, épouse de Théodebert, ne devoit pas être d'une naissance fort distinguée, puisqu'il ne la désigne que sous le nom *d'une jeune fille nommée Teudechilde.* Se fût-il exprimé en ces termes, en parlant d'une princesse *née de sang royal de père en fils, petite-fille, sœur et mère de rois?* Ce sont les qualités que donne Fortunat à la princesse de laquelle on trouve l'épitaphe dans ses poésies.

Cui frater, genitor, conjux, avus, atque priores
Culmine succiduo regius ordo fuit.

Celle dont parle l'évêque de Poitiers eut une nombreuse postérité et vécut soixante-quinze ans ; et on ignore si l'épouse de Théodebert II eut des enfants, et le temps de sa mort. Enfin Fortunat, qui mourut dans les premières années du septième siècle, et peut-être l'an 600, eût-il pu faire l'épitaphe de Teudechilde, femme de Théodebert II, qui n'étoit qu'une jeune fille, suivant Frédegaire, lorsqu'elle épousa ce prince en 609?

Et en parlant d'elle vers l'an 590, pouvoit-il dire qu'elle étoit morte âgée de soixante-quinze ans, puisqu'en l'an 600 elle n'avoit peut-être pas vingt ans? Après ces preuves, il paroît inutile d'en donner d'autres pour démontrer l'erreur de du Tillet et de ceux qui l'ont copié sans un examen plus approfondi. Un savant jésuite, Brouerus, qui a reconnu cette erreur, a pensé que la princesse Théodechilde, dont parle Fortunat, pouvoit bien être femme de Thierri I, et mère de Théodebert I, qui règna d'abord en Austrasie. « Une partie de l'Auvergne, dit-il, dépendoit de « l'Austrasie, et cette province peut bien avoir « été donnée à cette princesse, après la mort de « Thierri, pour son entretien et par forme de « douaire. » En effet Grégoire de Tours, dans son livre de la gloire des confesseurs, dit que la reine Teudechilde recevoit les tributs qui se levoient en Auvergne. Mais il faudroit, pour que cela fût, que cette reine eût été répudiée; la mère de Théodebert I étant fille d'Alaric, et nommée Eustère, par Aubert Lemire. Anselme, d'après Valois, croit que la reine de laquelle il s'agit dans les poésies de Fortunat étoit Théodechilde, non pas épouse, mais fille de Thierri I, et d'une seconde femme qui eut pour aïeul saint Sigismond, roi de Bourgogne. Cette opinion n'est pas

non plus sans ses difficultés. Il est certain que la Teudechilde de Fortunat mourut comme on l'a dit à soixante-quinze ans. Suivant Anselme, cette mort arriva l'an 563; cela suppose une princesse née l'an 488 : et comment cette princesse eût-elle pu être la fille de Thierri, né en 485? Théodebert I, qu'on suppose son frère, dans cette hypothèse historique, n'a pu naître que vers l'an 500. Née d'une autre mère, la Teudechilde, fille de Thierri, ne pouvoit naître que quelques années après. En 563, date de sa mort, elle n'eût donc pu avoir que quelque soixante ans. Alors il faudra reculer sa mort ou avancer sa naissance d'environ quinze ans; et cela jette dans de nouveaux embarras : il vaut mieux croire, jusqu'à ce qu'on fasse quelque découverte, que la Teudechilde, femme de Théodebert II, dont nous parlons, est une quatrième princesse de ce nom, différente de celle dont parle Fortunat, laquelle n'est pas non plus la Teudechilde fille de Thierri I.

ERMENBERGE,

FEMME DE THIERRI II.

Ermenberge (1), fille de Witteric, roi des Visigots, épousa Thierri II, surnommé le Jeune, roi de Bourgogne et d'Austrasie (fils de Childebert II), petit-fils de Brunehauld et frère de Théodebert, l'an 606. Le mariage fut célébré à Châlons-sur-Saone, où elle fut reçue avec beaucoup de magnificence. Brunehauld s'étoit inutilement opposée à la conclusion de ce mariage, dans la crainte qu'une femme l'emportât sur elle dans le cœur de son mari, et n'éclipsât son pouvoir à la cour de son petit-fils. Mais dans la suite elle parvint à faire renvoyer la princesse, malgré les serments qu'avoient faits les ambassadeurs de Thierri chargés de l'amener (2). Les débauches où le prince étoit plongé déplurent sans doute à la nouvelle reine. Peut-être s'en plaignit-elle : ses plaintes furent négligées.

(1) Des mots HER, *dominus*, MAN, *vir* et BERG, *illustris ; magno viro illustris, rege sponso digna :* digne ou illustre par un époux souverain.

(2) Aredius ou Arige, évêque de Lyon, et Rocon et Eborin, grands officiers de la couronne.

Elle réclama aussi inutilement la foi des serments. Le dégoût suivit les noces de si près, qu'on publia que Brunehauld avoit employé la magie pour empêcher la consommation du mariage. Ermenberge fut renvoyée en Espagne, et Thierri n'eut pas la générosité de lui rendre les richesses qu'elle lui avoit apportées en dot. Witteric, roi des Visigots, père d'Ermenberge, chercha à se venger de la conduite de Thierri, en soulevant Clotaire et Théodebert contre lui. Ils se liguèrent avec Agon, roi d'Italie, et fondirent tous les quatre sur les États de Thierri; mais cet armement n'eut point de suite. La ligue se dissipa; et Witteric, qui n'étoit monté sur le trône que par la mort du légitime héritier qu'il avoit cruellement assassiné en 603, fut lui-même égorgé l'an 610 (Flavius, l. II), et il faut croire que la princesse sa fille eut part aux malheurs de la révolution de l'Espagne, et en fut peut-être la victime elle-même. Qui sait si Brunehauld, qui prévit l'évènement, ne la fit pas renvoyer par son petit-fils, pour ne pas s'engager dans les suites que la chute de l'usurpateur pouvoit avoir. Quelques modernes ont regardé le mariage de Thierri et d'Ermenberge comme un fait hasardé sans fondement par Frédegaire; et ils opposent à son témoignage le silence de l'abbé

Jonas, et ce qu'il dit même de contraire à cette alliance. Mais comme ils sont les premiers à convenir que Jonas étoit mal informé de ce qui se passoit à la cour de Thierri, et qu'il est de peu d'autorité, leur sentiment ne doit pas prévaloir, et n'a pas dû nous fixer.

HALDETRUDE,

FEMME DE CLOTAIRE II.

Haldetrude (1), première femme ou concubine de Clotaire le Grand, ou le Jeune, roi de France, fils de Chilpéric et de Frédégonde, ne nous est connue que par ce qu'en dit l'auteur anonyme de la vie de saint Ouen (2), suivant lequel elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre de Rouen. M. de Valois prétend que ce fut dans l'église de Saint-Vincent à Paris, c'est-à-dire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Elle fut mère de deux princes; Mérouée, fait prisonnier à la journée d'Étampes, à l'âge de quatre ans,

(1) Des deux mots HARDA, *valdè*, *vehementer*, beaucoup, et DRUTTI, en italien *drudo*, d'où notre *dru*, chérie, très aimée; ce qui rend ce que nous entendons par *sultane favorite*.

(2) C. 32. *Voy.* SURIUS, au 24 août.

et tué, si l'on en croit Fauchet, par l'ordre de Brunehauld, l'an 603; et Dagobert I, roi de France, né environ l'an 602.

BERTRUDE,

FEMME DE CLOTAIRE II.

Bertrude (1), qui succéda à Haldetrude, étoit née en Neustrie, d'une maison illustre (2), et sœur de Gomatrude, de laquelle nous allons parler, et de Brunulfe, que Dagobert fit tuer en 629. Les bonnes qualités de cette reine la rendirent également chère aux peuples et à Clotaire son époux. Elle lui donna des marques d'une tendresse à l'épreuve de tout dans une occasion importante. Le patrice Aletée (3), prince du sang royal de Bourgogne, et qui avoit conspiré contre Clotaire, se servit de Leudemonde, évêque de Sion en Valais, pour faire entrer la

(1) Bertrude (*Beretrudis*), composé de Ber, et drutti, *potens amasia*, puissante amie ou aimée du maître: ce qui est à peu près la même chose que Haldetrude.

(2) Quelques uns prétendent qu'elle étoit de la maison de Saxe.

(3) Frédegaire, c. 43 et 44.

reine dans la conspiration. Clotaire étoit avec elle dans un village d'Alsace (1). L'évêque Leudemonde alla trouver Bertrude en secret, et employa auprès d'elle tous les motifs qu'il croyoit capables de la déterminer à abandonner le roi, et se retirer auprès d'Aletée. « La mort du roi « votre époux est certaine, lui dit ce lâche « prélat (2), et les mesures sont si bien prises, « qu'il ne sauroit échapper à la vengeance « d'Aletée. Il vous offre non seulement une « retraite, mais son lit et un trône, puisqu'il « est le seul qui puisse remplir celui de Clo- « taire. Passez auprès de lui avec toutes vos « richesses et vos bijoux. Sion, dont je suis « évêque, vous mettra à l'abri des recherches, « et Aletée est tout prêt de quitter sa femme, « et de la répudier pour vous épouser. » Bertrude, craignant que ce qu'on lui annonçoit ne fût que trop véritable, ne répondit rien à un discours aussi insolent et si indigne, je ne dis pas d'un évêque, mais du dernier des Français, et se retira tout en pleurs. L'évêque de Sion vit bien, au silence de la reine et à ses larmes, qu'il

(1) *In villâ Maurolegiâ*, Maurley ou Morley en Alsace.

(2) *Melior leno quàm præsul*, dit Jean du Tillet, évêque de Meaux, sous l'an 617.

s'étoit avancé trop avant, et que la démarche qu'il venoit de faire pour Aletée ne pouvoit avoir que de fâcheuses suites pour l'un et l'autre. Il s'enfuit la nuit même à Sion, et de là à Luxeuil, auprès de l'abbé Austase. Il ne se trompoit pas dans ses conjectures. Bertrude découvrit au roi l'infâme complot d'Aletée et du prélat. Clotaire, pénétré de la vérité de la délation, et en même temps de reconnoissance pour la reine, eut assez de clémence pour pardonner à Leudemonde, à la prière de l'abbé Austase; mais il fit arrêter le patrice Aletée, qui fut condamné dans une *assemblée des grands* (1), et eut la tête tranchée. Bertrude survécut peu de temps à la découverte de la conspiration, et mourut en 620 (2), généralement regrettée. On voit son tombeau de pierre dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, à main droite du grand autel. Elle fut mère de Cherebert, roi d'Aquitaine, mort l'an 631, âgé de vingt-trois ans; ce qui suppose que Bertrude avoit épousé Clotaire au plus tard vers l'an 607, et qu'elle régna environ huit ans.

(1) Nouvelle trace d'un parlement.

(2) *Anno 36 ejusdem principis, Bertherudis regina moritur, quam unico amore Chlotarius dilexerat, et omnes Leudi bonitatem ejus cernentes vehementer amaverant.* Ann. ib. 4, cap. 8.

SICHILDE (1),

FEMME DE CLOTAIRE II.

La troisième femme de Clotaire II fut Sichilde (2), qu'Aymoin fait mère de Caribert, et qui mourut sans enfants, suivant M. de Valois; au moins n'y en a-t-il pas de connus. Si les soupçons de Clotaire étoient bien fondés, Sichilde eut moins de tendresse pour son mari que Bertrude : elle lui fut même infidèle; et un certain Boson, fils d'Audolinus, de la ville d'Étampes, lui étoit plus cher qu'il n'eût dû l'être. Clotaire, alarmé de la familiarité qu'on remarqua entre ce seigneur et la reine Sichilde, le fit assassiner par le duc Arnebert, suivant le témoignage de Frédegaire (n. 54.)

(1) Sichilde, de sig ou sich, victoire, et hild *amor*; victorieuse aimable; aimable conquérante.

(2) *Rex Clotarius accepit* conjugem *nomine* Sichildem, *de quâ habuit filium nomine Haribertum.* Aimoin, ibidem.

GOMATRUDE ET NANTILDE,

FEMMES DE DAGOBERT I.

Gomatrude (1), sœur de la reine Bertrude et de Brunulfe, fut la première femme de Dagobert I, roi de France, fondateur de l'abbaye de Saint-Denis en France. Elle fut mariée à Clichy, près Paris, l'an 625 (2). Clotaire y étoit, et son fils vint l'y trouver, accompagné des leudes (3) ou grands vassaux de la couronne, et les noces se célébrèrent en leur présence. Trois ans après elle fut répudiée sous prétexte de stérilité, mais en effet par l'inconstance de Dagobert, qui

(1) *Gomatrude*, formé de GOMMAN, GUMME, époux, et *drutti amasia*, favorite de l'époux.

(2) Suivant l'abbé Le Bœuf, histoire du Diocèse de Paris, tome 3, pag. 63, qui développe l'embarras où peut jeter le texte de Frédegaire, qui, après avoir dit que le mariage se célébra à Clichy, appelle ce même endroit ROMILIACUM. *V.* Frédegaire, c. 53, sous l'an 42 du règne de Clotaire, et c. 58.

(3) Ces *leudes*, appelés aussi *fidèles*, *vassi*, furent dans la suite appelés BARONS. Ils avoient encore ce nom dans le quatorzième siècle, où l'on disoit que le roi avoit à sa suite *grande baronie*, pour dire un grand nombre de seigneurs du premier rang. Ces *leudes* ou *barons* ont été les premiers membres de nos parlements, d'abord pairs, puis dits par excellence *pairs de France*.

épousa au même endroit une des femmes de la reine, nommée Nanchilde ou Nantilde (1). La confusion des mots *ministerio* et *monasterio* a fait dire à quelques auteurs que Nantilde avoit été tirée d'un couvent. Suivant Fauchet, Dagobert, sensible à la musique, étant allé à l'abbaye de Romilli, pour assister aux vêpres, fut si touché du chant d'une religieuse (c'étoit Nantilde), qu'il voulut absolument la voir. La vue acheva ce que le chant avoit commencé; Dagobert en devint éperdument amoureux, et l'épousa. Ce fait bien prouvé suffiroit à établir qu'effectivement Nantilde fut tirée d'un monastère, et non du service de la reine; et Fauchet très profond dans notre histoire ne l'aura pas adopté sans preuve. Saint Amand, évêque de Mastricht, s'opposa inutilement au divorce du roi avec Gomatrude, et au mariage de Nantilde; il fut fait publiquement à Clichy; et la reine, devenue grosse quelques années après, fut mère de Clovis II, né en 634. Les débauches du roi l'affoiblirent extrêmement, et à trente ans il étoit épuisé. Nantilde n'en conserva pas moins l'empire qu'elle avoit pris sur

(1) *Nanthilde* ou *Nantechilde*, du mot LAND ou NAND, en substituant l'N à l'L, région, pays, et HILD amour, amour du pays; ou du gothique NEENGT, rien, et HILD, AMOUR DE RIEN, ou amour du péché.

son esprit, et les affaires les plus importantes se firent, sur la fin du règne de Dagobert, par l'avis de cette princesse. Ce fut elle qui lui conseilla de partager ses États entre ses deux fils, Clovis II et Sigebert II du nom, fils de Ragnetrude, concubine de Dagobert. Le premier eut la Neustrie et la Bourgogne, et prit le titre de roi de France après la mort de son père; le second fut roi d'Autrasie. Clovis II n'avoit encore que quatre ans à la mort de Dagobert, arrivée en 638. Accablé de débauches et d'infirmités, le roi sentant la fin de ses jours approcher, se fit porter à Saint-Denis, dont il étoit fondateur. Il y tint une assemblée générale, où il recommanda Nantilde et Clovis son fils aux grands de la nation, leur déclarant que son dessein étoit qu'après sa mort son fils régnât sous la tutelle de Nantilde, qu'il établit *régente* avec Éga (1), maire du palais, ou premier ministre en Neustrie. Ce seigneur avoit des talents distingués; il étoit riche de patrimoine, vigilant, actif, intelligent, et joignoit à l'autorité que donne la naissance, une

(1) C'est sous la régence de Nantilde et le règne de Clovis, que l'on peut dire que commença le pouvoir de la mairie, qui a servi comme de degré à monter sur le trône, tant à la seconde race qu'à la troisième, qui sentit la nécessité de détruire la mairie.

probité véritable. Il est vrai qu'à s'en rapporter au moine Jonas, qui a écrit (1) la vie d'une sainte, à laquelle Éga avoit contesté quelques terres, il ne mériteroit pas ces éloges. Mais le motif qui conduisoit la plume de ce moine en est un pour ne pas l'en croire. Par la sagesse du maire Éga, les deux frères vécurent en bonne union, et partagèrent paisiblement les trésors de leur père. Dans ce partage, Nantilde prit *le tiers des biens* (2) *acquis par Dagobert depuis leur mariage*. Tant que vécut Éga, on ne voit pas que la reine ait commis de fautes considérables; mais après sa mort (3), elle se mit en tête d'établir aussi un maire en Bourgogne, où il n'y en avoit point eu depuis long-temps. Le sujet qu'elle protégeoit, nommé Flachoat, n'avoit pas l'estime

(1) *Jonas in vita S. Burgundofar*, cité par Cordemoy, t. 2, pag. 334.

(2) A titre de communauté ou d'héritière de son mari. Grég. de Tours, liv. 11, n. 85; Aimoin, liv. 4, chap. 36. Le droit de communauté réglé *au tiers* dans les acquêts, *capit. lib.* 4, *c.* 9. Marculphe, *form. cap.* 17, et à la moitié. Suivant le titre 8 de la loi des Saxons, *De eo quod vir et mulier simul acquisierint, mulier mediam partem accipiat. Voy.* Tournet, sur Paris, art. 220; Le Brun, de la communauté, p. 2, n. 4, le droit de la femme dans la communauté n'étoit que du tiers sous les deux premières races.

(3) Arrivée au palais de Clichy en 641, suivant Mézeray. Abr. chron. p. 286.

des grands, et peut-être n'avoit-il pas aussi le mérite convenable. Cependant il fut agrégé dans une assemblée tenue à Orléans, plus par complaisance pour Nantilde, que par la considération qu'on eut pour lui. Il épousa même Reneberte, nièce de la reine. Les contestations qu'on vit naître entre Erchinoalde qui avoit succédé à Éga en Neustrie, et le nouveau maire de Bourgogne, le pouvoir extraordinaire des maires sous le règne du jeune Clovis, et qui fut le principe de celui qui rendit dans la suite les maires du palais rivaux des rois, sont des preuves que Nantilde étoit un génie borné et peu proportionné à la place qu'elle occupa depuis 638 jusqu'en 642. Elle fut inhumée à Saint-Denis, auprès de Dagobert son époux.

RAGNETRUDE,

CONCUBINE DE DAGOBERT I.

Ragnetrude (1), concubine de Dagobert, mais avec le titre de reine, en fut aimée pendant la vie même de Nantilde, ainsi que Vulfagonde et

(1) Ragnetrude, des mots *ragn*, *numen*, chez les Gots REX, et *drutti* ou TRU, favorite du roi.

Berthilde. Ces trois femmes sont placées au même rang par Frédegaire (1), qui, après les avoir nommées, dit : « Que les autres concubines ou maî-« tresses de Dagobert sont en si grand nombre, « qu'il n'a pas cru devoir en grossir son histoire. » Si le détail en eût été fait, comme il eût pu l'être, et avec les circonstances dont on eût dû l'orner, il n'eût pas été sans intérêt. Dagobert, qui vit Ragnetrude dans un voyage qu'il fit en Austrasie en 630, en devint amoureux, et il eut même d'elle un fils, qui a été Sigibert II, dit saint Sigibert, roi d'Austrasie, et chef de la troisième branche. Valois place la naissance de ce prince en janvier 630; ainsi, suivant notre calcul, il faut placer les liaisons de Dagobert avec Ragnetrude en 629.

---

(1) Frédegaire, cap. 59; Aimoin, lib. 4, cap. 20. *Puellam quamdam, Ragnetrudem nomine, thalamo sibi sociavit, ex quâ filium eo anno suscepit*, dit Aimoin, qui ajoute tout de suite, que « l'enfant ayant été présenté au baptême à saint Amand, « évêque de Mastricht, qui en fit la cérémonie dans l'église « d'Orléans, et aucun des assistants ne répondant à une orai-« son, l'enfant, qui n'avoit qu'un mois, prononça distinctement « *Amen.* » Frédegaire garde le silence sur ce miracle.

BATHILDE,

FEMME DE CLOVIS II.

Bathilde, Bauteur ou Baudour (1), femme de Clovis II, roi de France, étoit issue des Saxons d'Angleterre. C'est ce qu'on peut dire de plus certain sur sa naissance. Si on a écrit qu'elle étoit née princesse, c'est qu'en effet elle méritoit de l'être, et que, dans le rang où elle se vit élevée, il est bien aisé de trouver quelque flatteur qui prétende accréditer une pareille idée. Elle étoit encore dans la première jeunesse, lorsqu'elle fut enlevée par des corsaires qui la vendirent en France à Erchinoalde, Erchevalde ou Archembauld, devenu maire du palais après la mort d'Ega. Il la donna à sa femme, dont elle gagna le cœur (2). Bathilde étoit parfaitement

(1) Bathilde, composé de *bald* ou *balh*, puissant, et *hild* amour, amour extrême.

(2) Lisez, pour vous divertir, la vie de *Bathilde*, par le *Jésuite Étienne Binet*, imprimée à Paris, in-12, 1624. Voici comme il s'exprime en parlant de l'entrée de la jeune Bathilde dans le palais du maire qu'il appelle *Archembauld*. « Qui vit « jamais un agneau tombé entre deux loups, il s'imaginera ai-

belle (1); sa physionomie étoit heureuse, et son esprit juste et délicat répondoit à tout ce que promettoit sa physionomie. Ses charmes étoient soutenus, non seulement de ces graces touchantes, et sans lesquelles la beauté n'est qu'un mérite imparfait, mais encore de beaucoup de vertu. Aimée de la femme d'Erchinoalde, estimée du maire lui-même, et chérie à la cour, elle plut au jeune Clovis. Il y avoit déjà long-temps que la naissance devenoit une chose indifférente dans

---

« sément l'état du pauvre cœur tremblant de Bathilde, *jeune « pucelle fleurissante*, étrangère, . . . esclave et logée à la cour, « *parmi un monde de loups-garoux et de valets débordés*. . . . « Dieu. . . lui donna *un corps de garde* d'anges. . . . Elle se mit « à faire la servante des servantes, à *travailler pour quatre*, à « faire *tous les métiers* de la maison. Ne sachant point parler « français *elle parloit la langue des anges*. Elle parloit *par « les mains*, faisant tout; *par les pieds*, courant par-tout, *par « le cœur*, aimant toutes ses compagnes; *par les yeux*, pleurant à chaudes larmes, quand elle prioit Dieu. . . . . Croyez-« vous qu'une fille de si noble race ne dédaignoit *de déchausser « ses compagnes, de nettoyer leurs souliers, décrotter leurs « cottes*. . . . »

Ne pourroit-on pas dire au jésuite: *Messer Bineto, dove diavolo avete pigliate tante coglionerie?* avec autant et plus de justesse que ne le dit le cardinal d'Est à l'Arioste, sur son poëme.

(1) Clodovæus (filius Dagoberti) accepit uxorem de genere Saxonum nomine Bathildem *pulchram, omnique ingenio strenuam*. Aim. lib. 3, c. 4?.

les alliances de nos rois. Le désordre monté à son comble autorisoit toute espèce de mariages, qui n'étoient un lien indissoluble qu'autant qu'il plaisoit aux princes. Leurs femmes étoient confondues avec leurs concubines, et ces dernières avec des maîtresses d'un moment ou de quelques jours. Erchinoalde vit avec plaisir Clovis II touché de la beauté de la jeune Bathilde son esclave. C'étoit un degré de plus à l'étendue de son pouvoir. Le mariage se fit vers l'an 651. Le prince avoit environ dix-sept ans, et Bathilde étoit à peu près du même âge. Devenue reine, son élévation sur le trône ne l'enorgueillit point; elle n'en parut que plus attentive à se faire aimer à la cour par ses manières douces et insinuantes. Clovis étoit un génie étroit, livré à ses plaisirs, et entretenu dans ce funeste goût par la politique des maires qui régnoient sous son nom. Il mourut hébêté par l'usage continuel du vin et des femmes, au commencement de l'année 656. Il laissoit trois fils en mourant, Clotaire III, Childéric II, et Thierri I. Bathilde fut régente et tutrice de ses fils. L'aîné avoit cinq ans, Childéric environ quatre, et Thierri étoit au berceau. Les États de Clovis ne furent partagés qu'entre les deux premiers, *et Thierri fut le premier fils de France qui ne fut point roi.* La Bourgogne et la Neustrie furent

données à Clotaire III, et l'Austrasie à Childéric, qui fut conduit à Metz. Le petit Thierri fut élevé avec son frère aîné, sous les yeux de leur mère qui se chargea de leur éducation. Ce fut à peu près là que se bornèrent tous ses soins; car lui faire honneur de ce qui se passa dans les premières années de sa régence, c'est lui donner une gloire qu'il ne paroît pas qu'elle ait méritée. Bathilde avoit le cœur droit, de bonnes intentions, aimoit la paix, et étoit naturellement dévote; mais c'est tout ce qu'on peut dire de cette princesse. Peu faite pour le manège d'une cour, il ne paroît pas qu'elle fut fort initiée dans les mystères du gouvernement, qui demandent une ame plus ferme, plus d'activité et plus de lumières qu'elle n'en avoit. Tant qu'elle écouta les conseils du célèbre Ebrouin, le ministre le plus éclairé qu'ait eu la première race, et que les vues de ce grand homme furent suivies, Bathilde régna avec gloire et se fit considérer. Les peuples, dont elle s'étoit fait aimer, lui attribuèrent la sage administration de l'État qu'Ebrouin conduisoit. Les règlements pieux, et ce qui concernoit la pureté de la religion ou des mœurs, étoient de son ressort, et le ministre ne faisoit que la seconder. Le peuple, qui ne porte pas ses vues au-delà des objets qui le frappent, étoit charmé de voir des lois qui

mettoient (1) un frein à la simonie, et qui défendoient à des pères dénaturés de vendre leurs enfants à des Juifs qui en faisoient commerce ; on ne pouvoit se lasser de louer la reine. La France, dit le jésuite Binet, dans son style bizarre, *lui donna un million de bénédictions*, et PENSA LA CANONISER TOUTE VIVE. Le souvenir de sa première condition la rendoit sensible à celle des malheureux, dont la liberté et la vie même étoient tous les jours vendues à vil prix. On applaudit aussi beaucoup aux règlements qui rendoient les impôts supportables. Mais les ressorts de la grande machine d'où résultoient ces effets étoient conduits par Ebrouin. Une preuve que Bathilde avoit des lumières fort bornées en matière d'État, c'est qu'elle ne put pas fixer longtemps la confiance qu'elle avoit eue pour Ebrouin. Les génies médiocres ne compatissent pas naturellement avec les grands hommes : il n'y a pas assez de relation entre eux pour faire subsister l'union. Si la régente craignoit qu'Ebrouin, le

(1) La première chose qu'elle fit heureusement, ce fut de *déraciner la simonie qui empestoit tout le clergé*; .... mais il en demeura tout *plein de filets qui n'ont* (malheur!) *que trop germé depuis, et poussé grande abondance de cette malheureuse graine.* Étienne Binet, p. 50.

plus ambitieux de tous les hommes, ne portât trop loin ses vues, elle pouvoit lui donner un frein, et lui prescrire des bornes qu'il ne pût passer. Mais cela demandoit plus de génie qu'elle n'en avoit. La régente voulut partager le pouvoir entre trois hommes d'une humeur incompatible, en donnant à Ebrouin, pour compagnons dans l'administration des affaires, Léger, évêque d'Autun, et Sigebrand, évêque de Paris. Le partage de l'autorité fit naître la jalousie; et la jalousie produisit les partis, les intrigues et tout ce qui en est la suite inévitable. Léger se croyoit fort intelligent, et seul capable de gouverner, et ne l'étoit pas. Sigebrand, aussi peu estimable qu'il étoit peu estimé, mesuroit ses talents à sa vanité, et il s'en falloit beaucoup que sa capacité égalât sa présomption. On peut dire qu'Ebrouin seul mesuroit son ambition à ses talents. Au milieu de ces trois hommes, Bathilde étoit dans une agitation continuelle. L'estime des sujets diminuoit; elle n'étoit ni assez puissante, ni assez adroite pour se défaire d'Ebrouin; elle avoit pour Léger et Sigebrand l'intérêt de protection qu'on a pour ses créatures. Tous les trois occupés de leur grandeur, et d'autant moins du bien de l'Etat, ne pensèrent plus qu'à se détruire. On eût pu excuser dans la reine son attachement pour

Léger. Il étoit savant pour son temps, homme d'esprit; et le ton qu'il prenoit, son caractère inflexible, même un peu dur, avoit la piété pour prétexte. Il avoit enfin la voix du peuple. Mais on ne voit pas trop pourquoi Bathilde s'étoit attachée à l'évêque Sigebrand. C'étoit un homme d'une arrogance insupportable, sans ménagement pour les grands, méprisé du peuple, haï à la cour, et d'une conduite même déréglée. Soit que ce bruit vînt de la part d'Ebrouin, soit que les liaisons de la reine avec Sigebrand fussent généralement désapprouvées, on publia qu'il falloit que Bathilde eût un intérêt secret de le soutenir; et allant encore plus loin, on supposa un commerce criminel entre elle et le prélat. Sensible à ces bruits, la reine eût quitté la cour dès ce temps-là, si elle n'y eût pas été retenue par la considération des princes ses fils, encore enfants, et par les prières des évêques. Quoique Léger ne dût pas être partisan de Sigebrand, qui partageoit avec lui un crédit qu'il croyoit dû à lui seul, il ne laissa pas sans doute de le maintenir : leur cause étoit commune. En abandonnant tout-à-fait les affaires, Bathilde abandonnoit l'évêque d'Autun, aussi-bien que Sigebrand, à la vengeance d'Ebrouin. Elle resta, mais ce ne fut que pour être témoin de la mort de sa créature. Sigebrand

fut assassiné, vraisemblablement par les intrigues d'Ebrouin, et presque tout le monde applaudit à sa mort. Bathilde vit bien qu'elle ne feroit plus qu'un personnage désagréable à la cour, où ses ennemis triomphoient; et plus sensible qu'elle n'eût dû l'être à la mort d'un prélat généralement détesté, elle se détermina à se retirer. Bien loin de la détourner de ce dessein, comme on avoit fait quelque temps auparavant, on lui fit sentir qu'elle n'avoit pas de parti plus honnête à prendre, après ce qui venoit d'arriver. Soit dépit, soit raison, elle le suivit, et se livra tout entière aux exercices de piété dans l'abbaye qu'elle avoit fondée à Chelles, auprès du palais qu'y avoient les rois de la première race. Clotilde, veuve de Clovis le Grand, y avoit déjà fondé un monastère de filles sous le nom de Saint-Georges (1); la veuve de Clovis II le fit abattre, et y jeta les fondements d'une grande église, dont l'autel, placé au milieu, étoit sous le titre de Sainte Croix. Bertille, fille du diocèse de Soissons, en fut établie la première abbesse. La reine y vécut avec édification, et comme dans un port d'où elle contemploit les orages

(1) Histoire du Diocèse de Paris, de l'abbé Le Beuf, tome 6, p. 33; Étienne Pinet, p. 99.

qui s'élevèrent à la cour. On assure qu'elle prit le voile, et se soumit à la règle avec toute l'humilité de la dernière des religieuses (1). Elle mourut en réputation de sainteté le 30 janvier 680, avant l'âge de quarante-cinq ans. Elle fut inhumée à Chelles, et est honorée comme sainte depuis le neuvième siècle (2). Les règnes de Dagobert, et de ses enfants Clovis II, et Sigebert II, roi d'Austrasie, ne furent certainement pas les règnes de la pureté du christianisme, au moins pour la pratique et la morale. La France se vit dans une sorte d'anarchie, et les peuples en proie aux grands. Nos rois même en furent souvent les victimes. Cependant ce fut dans ce siècle et le suivant que les fondations des monastères commencèrent à se multiplier. Bâtir des églises, doter des couvents, étoit passé en

---

(1) Il faut voir l'imagination du jésuite *Binet* se jouer sur cet article. *Croirez-vous*, dit-il, *qu'à son tour, elle vouloit servir à la cuisine, lavant de ses royales mains les plats et la vaisselle ? Croiriez-vous, qu'au réfectoire elle servoit à table jusqu'aux* SOEURS CONVERSES, *et les plus petites novices ?* . . . *On dit encore*, ajoute-t-il, *quelque chose bien plus basse et bien plus pénible à une telle personne ; mais j'aime mieux vous la donner à deviner, que de la coucher par écrit.* Cela est pourtant dédié à la princesse Marie de Lorraine, abbesse de Chelles !

(2) *Idem*, p. 34.

coutume : *les seigneurs et les dames* (1), *autant par émulation que par piété, en fondoient plus ou moins, selon le bien qu'ils avoient, et souvent même au-delà de leurs revenus, et aux dépens de leurs vassaux.* Bathilde se signala (2) dans ce prétendu genre de piété, ayant fondé, outre l'abbaye de Chelles, celle de Corbie, et fait de grandes donations à plusieurs autres maisons religieuses (3). Ceux qui voudront s'instruire des actions particulières de dévotion de cette reine peuvent consulter sa vie dans les recueils de Surius et des Bollandistes, et dans Baillet (4). Outre les trois princes Clotaire III, Childéric II, et Thierri I, quelques auteurs ont prétendu qu'elle en avoit eu deux autres, qui ont donné sujet à une fable aussi peu fondée que ces princes sont peu connus.

---

(1) Le Gendre, tome 2, p. 37.

(2) Les Annales nous disent que de son temps on bâtit et dota plus d'églises et de monastères par toute la France, que jamais on ne fit ni devant, ni après. *Tant il est vrai qu'une* BRAVE FEMME, *et bien fidèle à Dieu, peut faire un monde de bonnes œuvres !* La remarque et la réflexion sont du jésuite *Binet*, vie de Bathilde, p. 33, et très digne de lui.

(3) Aux monastères de S.-Vandrille, de Luxeuil, de Jouarre, de Farmoutiers, de Corbie et de Jumièges.

(4) Tome 2, au 30 janvier, p. 423 et suiv. de l'édition in-4.

Cependant on la trouve conservée dans les manuscrits de la plus haute antiquité, dans les archives de l'abbaye de Chelles, dans celles de l'abbaye de Corbie, et dans l'histoire de la fondation de Jumièges. J'abrègerai le plus qu'il me sera possible le récit absurde et ridicule qu'on y trouve au sujet de ces princes. Clovis II, dit-on (1), étant allé dans la Palestine par le conseil de Bathilde, qui fut établie régente, s'en empara sans la moindre difficulté, et y régna sept ans dans une paix profonde. Il y seroit resté plus long-temps, s'il n'eût été rappelé dans ses États par la révolte de ses enfants contre la régente leur mère. Loin de se soumettre, au retour de Clovis, ses enfants prirent les armes contre leur mère et contre lui; mais ils furent défaits. Les grands du royaume devenus leurs juges, cédèrent le droit de les juger à Bathilde, qui ne se contentant pas de les déclarer déchus de tout droit à la couronne, éteignit

(1) Nicole Gilles a copié ce conte, et l'on trouve dans l'abbaye de Jumièges une épitaphe de ces prétendus princes, conçue en ces termes :

Hic in honore Dei requiescit stirps Clodovæi
Patris bellica gens, bella salutis agens.
Ad votum matris Bathidis, pœnituere,
Pro proprio scelere, proque labore patris.

Voy. les Antiquités de la ville de Rouen, ch. 24, p. 113.

encore en eux toute leur postérité, en les réduisant dans un état d'impuissance absolue. Ils furent *énervés*, dit l'histoire. Objets de haine et de mépris, ils furent, après cette opération, exposés sur la Seine, dans une barque sans rames et sans voiles. La Providence les conduisit en Normandie, au pied d'un rocher, et proche la cellule d'un solitaire, à la persuasion duquel Bathilde fonda une riche abbaye, qui est celle de Jumieges. Telle est l'histoire, ou plutôt le conte des Énervés, que rapporte et rejette Belleforêt, et que nos historiens modernes ne se donnent pas la peine de réfuter (1). Si un pareil récit ne sert qu'à avilir la dignité de l'histoire, au moins caractérise-t-il l'ignorance du siècle où cette fable a été forgée, et insérée dans une légende de sainte Bathilde.

(1) Le jésuite Binet, qui n'est certainement pas un grand critique, n'a pu s'empêcher de dire en son style. « *Imaginez-* « *vous donc si ce n'est pas une sotte fable ce qui se dit des* « ÉNERVÉS *de Jumièges, et si cette royne d'incomparable* « *bonté eût été cruelle envers ses entrailles, elle qui chéris-* « *soit si tendrement les pauvres, et les personnes inconnues.* »

BLITILDE (1),

FEMME DE CHILDÉRIC II.

Blitilde, femme de Childéric II, fils de Clovis II et de Bathilde, ne nous est connue que par la sanglante catastrophe où elle périt. Childéric avoit été appelé du trône d'Austrasie à celui de la France, ou aux royaumes de Bourgogne et de Neustrie, sans égard aux droits que le jeune Thierri, proclamé roi par la faction du maire Ebrouin, pouvoit y avoir. Léger, évêque d'Autun, avoit été en partie le chef et la cause de la révolution. La disgrace d'Ebrouin, relégué au monastère de Luxeuil, et le crédit de Léger auprès du nouveau roi, fut d'abord la récompense de ses démarches en faveur de Childéric. Mais ce prince étoit capricieux (2); il se lassa bientôt

(1) Blitilde, des mots *blid*, *blida*, *blandicies*, *et hilde*, amour. *Voy. suprà* Blichilde.

(2) *Erat ipse Childericus rex levis, atque citatus nimis.* Frédegaire, c. 95.

du ton d'autorité que prenoit l'évêque d'Autun. D'ailleurs un prince n'aime pas un sujet auquel il a tant d'obligations, et Léger s'en prévaloit peut-être un peu trop. Il fut lui-même relégué avec Ebrouin, et dans le même monastère (celui de Luxeuil). Ce fut une rencontre assez singulière que celle de ces deux hommes, rivaux l'un de l'autre, et qui s'étoient disputé le pouvoir souverain, relégués dans le même monastère, et réduits tous les deux à l'inaction et à une sorte d'anéantissement. Le monarque, débarrassé d'un homme qui le gênoit, se livra à ses penchants. La cruauté en étoit un. Il se fit d'abord haïr; de la haine on passa au mépris. Les grands qui se l'attirent sont les plus sensibles aux marques qu'on leur en donne. Un seigneur français (voyez Fréd. c. 95), nommé Bodillon, s'étant présenté devant lui dans les accès de fureur que les affronts qu'il recevoit lui inspiroient, il le fit attacher à un pilier et battre de verges à outrance. Ce supplice étoit infamant et réservé aux *serfs*. Aussi Frédegaire observe-t-il que Childéric agit en cela contre la (1) loi. La mort eût paru plus douce à un homme de la naissance de Bo-

(1) *Ad stipitem tentum* CONTRA LEGEM *cædere præcepit.* Fred. c. 95.

dillon. Le traitement indigne qu'il avoit reçu souleva toute la noblesse française. Il conspira avec quelques autres mécontents, Ingolbert et Amalbert, contre la vie de Childéric ; et ayant trouvé le roi qui chassoit aux environs de Chaumont en Vexin (1), où il étoit allé avec la reine et Dagobert son fils, encore enfant, il s'approcha de Childéric, l'insulta, et lui passa son épée au travers du corps. Le roi tomba mort à ses pieds. La vengeance du parricide ne fut point assouvie par ce meurtre; il alla à la maison royale, où étoit Blitilde avec le jeune Dagobert. L'état où étoit la reine, grosse de quelques mois, ne suspendit point sa rage; et levant sur elle son épée encore teinte du sang de Childéric, il la massacra aussi cruellement. Dagobert périt aussi dans cette occasion, et fut tué avec sa mère. Exemple à jamais détestable de la fureur d'un sujet contre son roi! Childéric avoit environ vingt-trois ans, et Blitilde étoit à peu près du même âge. Outre

(1) Suivant l'abbé Le Beuf, dans ses recherches sur plusieurs lieux mentionnés dans Frédegaire, p. 361 du premier volume de ses dissertations. *Voyez-y* la critique qu'il fait de ceux qui prennent la forêt de *Lauconte* ou *Loconnie* pour celle de *Chelles*, ou de *Livri*, ou de *Lions*. Il y a un endroit nommé *Loconville*, près Chaumont; cela me paroît décisif.

le prince Dagobert qui fut tué avec elle, elle avoit un autre fils nommé Daniel, qui fut élevé au monastère de Chelles, et qui ne monta dans la suite sur le trône que pour en descendre. On trouva en 1646 le tombeau de Childéric II, et celui de Blitilde, avec un petit cercueil de pierre, qui étoit sans doute celui du jeune Dagobert, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Il ne se trouva dans le cercueil de Blitilde rien autre chose que ses ossements avec ses habits, qui furent réduits en poussière à l'ouverture du tombeau.

COSILDE,

FEMME DE THIERRI I.

Tout ce que nous savons de Cosilde (1), Crotilde (2), ou Dode (3), femme de Thierri I, c'est qu'elle fut inhumée dans l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, où fut aussi inhumé son mari, qui en étoit le fondateur (4).

---

(1) Même signification que CLOTILDE.

(2) Mézeray fait deux princesses de Crotilde et Dode; à moins, ajoute-t-il, que ce nom n'ait été une épithète de *Crotilde*, qui peut avoir été nommée ainsi, pour avoir eu beaucoup d'embonpoint (dodue): cela paroît certain, et il y en a d'autres exemples. *Gontran-Boson*, le surnom de BOSON étoit affecté à cette maison célèbre dans notre histoire. *Austregilde* étoit surnommée BOBILE, le patrice *Ennius* étoit surnommé MUMMOL, l'abbé *Mummol* avoit le surnom de BONUS, *Dracolenus* celui d'INDUSTRIUS. Ainsi, le nom de DODA ne doit pas faire croire que Thierri ait eu deux femmes.

(3) Dode, du mot *aude* ou *ode*, *odigum*, *odige*, d'où OGIVE, *regnum possessio*, princesse régnante.

(4) C'est le témoignage qu'en donne la Chronique d'Alberic sous l'an 593. *Rex Francorum* THEODORICUS *mortuus, in abbatiâ S. Vedasti, quam ipse fundaverat. Sepultus est cum regina* DODA, *uxore sua.* Il est parlé de cette reine dans l'épi-

Les reines, épouses des six derniers rois (1) de la race de Clovis ne nous sont pas connues, et ces princes ne le sont eux-mêmes que par quelques chartes où se trouvent leurs noms. Le pouvoir des maires du palais éclipsa entièrement le leur ; et tandis que, réduits à un revenu borné, ils languissoient dans quelque maison royale, d'où ils ne sortoient qu'une fois l'année pour paroître aux assemblées de la nation, Eb oïn et Leudesie, Pepin d'Héristel, Varaton, Willimer son fils, Berthaire, que Pepin fit disparoître,

---

taphe du roi Thierri, qu'on lit gravée sur une pierre dans le chœur de Saint-Vaast d'Arras, en ces termes :

Rex Theodoricus, ditans ut verus amicus,
Nos ope multimodâ, jacet hîc cum conjuge DODA.
Regis larga manus, et præsul Vindicianus
Nobis REGALE, *dant et jus* PONTIFICALE.
In decies nono cum quinquagies duodeno
Anno, defunctum sciet hunc qui quattuor addet.
Quâ legis hæc horâ, dominum pro regibus ora,
Muneribus quorum stat vita Dei famulorum.

Si l'on pouvoit compter sur cette pièce, il s'ensuivroit que Thierri *seroit* mort en 594. Sigebert la place sous l'an 593. Le Cointe sous l'an 592, Anselme sous l'an 591 ou 590, Jacques Chifflet en 593, et son opinion me paroît la plus probable. A l'égard de l'épitaphe, le style, *le mode Léonin*, qui n'étoit pas en usage, et les caractères prouvent qu'elle est bien postérieure à la mort de Thierri. ANASTASIS CHILDER. p 21 et suiv.

(1) Childebert II, Dagobert III, Chilpéric II, Clotaire IV, Thierri II, Childéric III.

Rainfroy et Charles-Martel, fils de Pepin, régnèrent en effet (1). L'histoire de la France est celle des maires, et non celle de nos rois, réduite à leur élévation sur le trône et à la date de leur mort, tellement prématurée dans ces temps malheureux, qu'il est étonnant qu'on la regarde comme naturelle.

---

(1) Cela est fort bien exprimé par Eginard au commencement de la vie de Charlemagne : *Nam et opes*, dit-il, *et potentia regni penes palatii præfectos, qui* MAJORES DOMUS *dicebantur et ad quos summa imperii pertinebat, tenebantur. Neque regi aliud relinquebatur, quàm ut regio tantùm nomine contentus, crine profuso, barbâ submissâ solio resideret, ac speciem dominantis effingeret, etc.*

SECONDE RACE,

DITE DES CARLOVINGIENS.

PLECTRUDE,

FEMME DE PEPIN D'HÉRISTEL.

Plectrude, femme ou concubine de Pepin d'Héristel, c'est-à-dire le forestier, duc et prince des Français, ne sauroit paroître ici à titre de reine. Mais le rôle que le prince son époux et elle-même ont soutenu étant beaucoup plus intéressant que celui des derniers rois de la race de Clovis, nous avons cru devoir parler d'elle, puisque de tout ce qui accompagne la royauté, il ne lui manqua que le titre. Cette même raison nous détermine à insérer ici les noms et ce qu'on peut savoir de la vie d'Alpaïde, de Rotrude et de Sonichilde.

Plectrude étoit Française de nation, et issue de ces braves Francs qui avoient conquis les Gaules avec nos premiers rois. C'est ce qui est

prouvé par une lettre du pape Etienne IV, adressée à Charlemagne et à Carloman son frère, et par Frédegaire (chap. 100). Une charte de Pepin d'Héristel son mari, du 13 mai 706, nous apprend aussi qu'elle étoit fille d'Hugobert. Elle suivit la pratique de son temps, et a donné des marques de sa piété en fondant et dotant richement un monastère de religieuses à Cologne. Plectrude, accoutumée aux premiers honneurs pendant la vie de Pepin, ne s'en vit dépouillée qu'avec peine après la mort de son mari (1). Elle trouvoit un rival digne d'elle dans Charles-Martel, fils d'Alpaïde, concubine ou femme de Pepin, et elle fit tous ses efforts pour le perdre et régner sous le nom du jeune prince Thibault son petit-fils, et fils naturel de Grimoald (2), assassiné en 714. Sa haine pour Charles-Martel et son ambition agirent de concert; elle satisfaisoit une passion par l'autre. Dagobert II avoit

---

(1) Arrivée le 16 décembre 714, après vingt-sept ans de gouvernement.

(2) Grimoald, le second fils de Plectrude, frère de *Dreux* ou *Drogon*, fut élu maire du palais, suivant Frédegaire, n. 101. Il étoit généreux, bon, libéral, et de mœurs douces et faciles. Il épousa *Teudesinde* ou *Teudelinde*, fille de Ratbod, duc des Frisons, et fut assassiné par un seigneur frison nommé Rangaire, dans l'église de Saint-Lambert de Liège, en avril 714.

succédé à Childebert son père, et il y avoit déjà environ trois ans qu'il régnoit, c'est-à-dire qu'il prenoit la qualité de roi dans les actes qui se faisoient sous son nom. Ce prince étoit d'autant plus à plaindre et ses fers plus pesants qu'il en connoissoit le poids. Il méritoit de régner, et sa mort prématurée, à dix-sept ans, en 716, fut précédée de desseins et d'actions qui firent reconnoître en lui un prince digne du sang de Clovis. Les grands de Neustrie, ligués avec leur roi, s'opposèrent, après la mort de Pepin, à l'élévation de Thibault, que Plectrude vouloit substituer à la place de son époux. L'ambitieuse Plectrude avoit entrepris de se rendre maîtresse des trois royaumes de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie, sous le nom de Thibault, âgé de six ou sept ans, et elle prit toutes les mesures convenables pour venir à bout de ce grand projet, quoiqu'elle eût en tête Dagobert et les Neustriens, qui s'étoient rangés auprès de lui, et le prince Charles, dit Martel, fils d'Alpaïde. Elle possédoit tous les trésors de la couronne, dont Pepin l'avoit laissée maîtresse : comme tutrice des en-

---

Il n'eut point d'enfants de *Teudesinde*, et le prince Thibault son fils naturel n'avoit que six ans à la mort de son père. Thibault fut tué lui-même en 741.

fants de son mari, elle tenoit le timon des affaires. La plupart des gens en place, au conseil et dans l'armée, devoient leurs emplois à Pepin, et étoient créatures de Plectrude; leurs intérêts et ceux de la veuve étoient communs. Enfin, pour s'ôter toute inquiétude du côté de Charles, fils d'Alpaïde, qui, déjà âgé de trente ans à la mort de Pepin, annonçoit un grand mérite et des qualités redoutables à Plectrude, elle eut l'adresse de le faire arrêter et de le faire enfermer; et pour faire tête aux Neustriens et à Dagobert, elle mit une puissante armée sur pied (1), à laquelle elle donna pour chef son petit-fils Thibault. Il se livra une sanglante bataille aux environs de Compiègne dans la forêt de Guise (2) : le carnage y fut grand, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le jeune Thibault put se sauver avec sa suite. Rainfroy se signala du côté des Neustriens, qui gagnèrent cette victoire, et fut fait maire du palais. Il persuada à Dagobert de poursuivre ses avantages, et de ne pas donner le temps aux Austrasiens et à ses ennemis de rétablir leurs affaires. Son conseil fut suivi : Dago-

(1) Composée des vassaux de Pepin, de ceux de Grimoald, et des partisans de Plectrude.

(2) *In Cautiâ Silvâ.*

bert ravagea tout jusqu'à la Meuse ; et cette campagne lui fut extrêmement glorieuse à lui et au maire Rainfroy. Le crédit de Plectrude s'affoiblit beaucoup par ce revers. On l'accusoit des malheurs arrivés en Neustrie; et la maison royale se seroit infailliblement relevée de sa chute, sans la mort de son chef. Dagobert mourut à l'âge de dix-sept ans, et Charles Martel trouva le moyen de rompre ses fers. Chilpéric Daniel, fils de Chilpéric II, élevé parmi des moines au monastère de Chelles, succéda à Dagobert. Il ne tint pas à lui d'achever ce qui avoit été commencé si heureusement par son prédécesseur ; et si l'expérience avoit répondu à ses desseins et à son courage, il eût pu en venir à bout. Les circonstances paroissoient favorables à la révolution. Il succédoit à un roi victorieux ; les Austrasiens étoient effrayés des succès de Dagobert II; ils étoient divisés entre eux ; Plectrude y avoit encore des partisans, et Charles Martel y avoit les siens. Chilpéric Daniel, qui avoit mis le duc des Frisons dans ses intérêts, devoit entrer en Austrasie avec une armée, et le duc avec une autre. Le prince Charles, craignant la réunion de leurs forces, alla au-devant du duc. Le combat fut opiniâtre; mais la valeur de Charles, mal secondé des siens, succomba; il fut battu. L'Aus-

trasie étoit soumise; la faction de la maison de Pepin étoit subjuguée; et Plectrude et ses partisans sans ressource, aussi-bien que ceux de Charles Martel, si la princesse, en femme habile, et qui savoit ne rien ménager, quand il s'agissoit de tout perdre, n'eût ébloui Chilpéric par les offres les plus grandes. Il avoit joint ses forces à celles de Ratbod, duc des Frisons, et étoit sous les murs de Cologne, lorsque Plectrude lui offrit la plus grande partie de ses trésors et des richesses immenses, s'il consentoit à s'éloigner. S'il est permis de juger de la conduite de Chilpéric dans un si grand éloignement de temps, il fit une faute irréparable, et qu'on ne sauroit pardonner à Rainfroy, son premier ministre ou maire du palais. C'étoit vendre lâchement son roi et le trône, puisqu'en se rendant maître de Plectrude et de Cologne, où elle s'étoit renfermée, non seulement Chilpéric fût devenu maître des trésors qu'elle lui offroit, mais de sa personne et de tout le parti. Charles Martel profita de la faute du malheureux Chilpéric; et tandis qu'il se retiroit chargé de butin et des richesses que lui avoit abandonnées Plectrude, il tomba sur lui dans sa retraite, avec son armée avide de butin, et formée d'aventuriers et de gens qui croyoient leur sang bien payé, s'ils pouvoient s'enrichir.

Après avoir harcelé les troupes de Chilpéric pendant quelques jours, il profita d'un moment favorable où les royalistes, marchant sans inquiétude, marchoient aussi sans ordre, il les attaqua, et en défit une partie. Charles Martel devint, par cet avantage, auquel les Austrasiens n'osoient s'attendre, leur dieu tutélaire. La victoire qu'il remporta à Vinciac le 21 mars 717 décida du sort de Chilpéric. Ce prince infortuné rentra dans l'espèce de néant d'où sa valeur l'eût fait sortir, si elle eût été accompagnée de plus de prudence. Plectrude s'étoit débarrassée de Chilpéric à force d'argent; mais elle avoit un ennemi encore plus dangereux dans Charles Martel. Elle voyoit ses succès avec une sorte de chagrin; elle fut enfin obligée de céder à son bonheur, et de partager aussi avec lui les trésors qui lui étoient restés. Son parti s'éclipsa même entièrement après la nouvelle victoire que Charles Martel remporta encore sur Chilpéric et Eudes, duc d'Aquitaine, son allié. Ce dernier avantage le rendit maître des trois royaumes, et de Chilpéric même qu'il reconnut pour son roi, à condition de ne lui en laisser que le nom. Suivant toutes les apparences, Plectrude se rabattit sur la dévotion, et s'enferma à Cologne dans le monastère de religieuses qu'elle y avoit fondé. Elle n'avoit plus d'autre rôle à jouer

dans le monde. Elle mourut et fut inhumée dans ce monastère, sans qu'on sache l'année de sa mort.

ALPAÏDE,

MÈRE DE CHARLES MARTEL.

ALPAÏDE (1), mère de Charles Martel, est qualifiée de femme de Pepin, par Frédegaire (n. 103) et par l'auteur des *Gestes des Français*, suivis par Aimoin et par plusieurs modernes. Cependant le savant jésuite Pétau, Chantereau Lefèvre et le duc d'Épernon, ont soutenu, et paroissent avoir prouvé le contraire. La pureté du mariage étoit encore trop mal établie, pour ne pas confondre une concubine avec une femme légitime, et l'état des enfants de l'une avec celui de l'enfant de l'autre. Quelque opinion qu'on admette, elle n'en est pas moins la source maternelle de la seconde race, et la bisaïeule de Charlemagne. Elle se retira, après la mort de

---

(1) *Alpaïde* ou *Alpheide*, des mots AL adverbe, augmentatif, beaucoup; et FAIDA ou FEIDA; *inimitié, puissante ennemie.*

Pepin, au diocèse de Namur, et fonda un monastère de religieuses à Orp-le-Grand, en Brabant, où elle mourut et fut inhumée, sans qu'on sache l'année de sa mort. Elle étoit d'une naissance distinguée, et il falloit qu'elle joignît à ce mérite celui de la beauté, puisqu'elle est appelée *la belle Alpaïde* dans nos premiers historiens.

ROTRUDE ET SONICHILDE,

FEMMES DE CHARLES MARTEL.

Rotrude (1), première femme de Charles Martel, fut mère de Carloman, duc et prince des Français, et de Pepin le Bref, et mourut en 724.

Sonichilde (2), fille d'un frère ou d'une sœur d'Odilon, duc de Bavière (3), lui succéda

(1) *Rotrude* ou *Chrotrude*, des mots RO ou CHRO, *plurimum*, et TRUDE, *fort aimée*.

(2) *Sonichilde* ou *Sunihilde*, du teutonique gothique SUN ou GUN *sujets*, et HILDE *amour*, *amour des sujets*.

(3) L'auteur de la Chronique de Saxe, publiée par Leibnitz dans ses *Accessions historiques*, sous le titre de CHRONOGRAPHUS SAXO, dit sous l'an 742, en parlant de la mort de Charles

et épousa Charles Martel en 725. Charles, dans son expédition de Bavière, qu'on place sous l'année 725, fit un grand butin et amena deux princesses de cette maison; on donne à l'une le nom de Pilitrude, que quelques modernes ont confondue avec Plectrude, et à l'autre le nom de Sonichilde : c'est la princesse dont nous parlons. Elle fut mère de Grifon, et il ne tint pas à elle de mettre la couronne sur la tête de son fils, et de le faire régner sur Carloman et Pepin, fils de Rotrude, quoiqu'il fût plus jeune qu'eux. Par ses conseils et ses intrigues, elle fit passer, après la mort de son mari, la princesse Hiltrude, fille du premier lit, en Bavière, où elle épousa le duc Odilon, sans le consentement de Carloman et Pepin, ses frères. Le projet de Sonichilde et du Bavarois pouvoit être ou d'affranchir entièrement la Bavière du joug de la France, ou d'opprimer Carloman et Pepin, et de partager la monarchie française entre Odilon et le jeune Grifon, fils de Sonichilde. Il s'en falloit beaucoup que les grands du royaume eussent de

---

Martel *(qui dictus erat bellicosus)*, et de ses enfants : *quorum Grypho, qui minor natu erat, à matre suâ nomine* SVANHILDA, *quæ erat* NEPTIS ODILONIS *Bajoœriorum ducis ad spem totius regni, etc.* CHRONOGRAPH. *Saxo sub an.* 742, p. 113 du Recueil de Leibnitz, in-4. Leipsic, 1698.

pareils desseins : ils faisoient passer la reine pour une simple amie, et prétendoient que son fils né devoit avoir aucune part à la succession du père. Carloman et Pepin prirent les armes, et le jeune Grifon et sa mère s'enfermèrent dans Laon, que ses remparts et sa situation faisoient alors passer pour imprenable. Au moins Sonichilde pensa-t-elle qu'elle y résisteroit assez long-temps aux deux princes unis contre elle pour obtenir du secours de ses partisans : mais elle se trompa; Carloman et Pepin forcèrent la place, et s'y saisirent de la mère et du fils. Grifon fut envoyé sous une sûre garde à Neufchâtel, près des Ardennes; et Sonichilde fut reléguée à Chelles. Elle y mourut sans qu'on sache si ce fut après y avoir pris le voile comme abbesse ou religieuse, ou seulement comme dans un lieu d'exil (1).

BERTHE,

FEMME DE PEPIN LE BREF.

Berthe (2) ou Bertrade (3), femme de Pepin le Bref et mère de Charlemagne et de Carloman,

(1) L'abbé Le Beuf, Histoire du Diocèse de Paris, t. 6, p. 34.

(2) Berthe, *noble, puissante*. Ber avec la finale féminine. Bertrade, *très sage*, des mots ber et rad.

(3) C'est le nom que lui donne Eginard dans la Vie de Char-

étoit fille de Cherebert, ou Herebert, comte de Laon. Elle fut surnommée *au grand pied*, parceque, dit Fauchet, elle en avoit un plus grand que l'autre. Vers l'an 774, Pepin forma le dessein de la répudier. Les raisons du divorce projeté sont absolument inconnues, et la politique n'en présente aucunes de plausibles; cependant il paroît certain que si le pape Etienne, qui vint en France dans ce même temps, ne se fût point opposé, autant qu'il dépendoit de lui, à la résolution de Pepin, Berthe eût été répudiée. Cela suppose quelque dégoût domestique dont l'histoire n'a pas daigné nous instruire, ou que les écrivains ont supprimé par respect pour la mémoire de Charlemagne, fils de Berthe et de Pepin. Elle étoit entreprenante, impérieuse, vive dans ses passions; peut-être ce caractère étoit-il la cause des chagrins de son mari. Quelques uns ont même prétendu qu'elle avoit été couronnée avec lui, Charles et Carloman, ses fils; mais ce fait est au moins douteux. Elle mourut à Choisi le 12 juillet de l'an 783 (1), ayant toujours été très

---

lemagne. *Mater quoque ejus* BERTRADA *in magno apud eum honore consenuit.* Recueil de Ruberus, p. 8, ad calcem. Elle a aussi ce nom dans la Chronique de Saxe.

(1) *Eodem anno* 783, *obiit Bertha regina* 4 *idus julii.* Reginon, sous cette année.

considérée de Charlemagne son fils, avec qui elle n'eut jamais le moindre différent, sinon à l'occasion du divorce que fit Charlemagne avec la fille de Didier, roi des Lombards (1), qu'elle lui avoit fait épouser. Elle avoit fait un voyage en Italie, sous prétexte de dévotion, mais en effet pour conclure cette alliance; et Charles y avoit donné les mains, plus par complaisance, que parcequ'il y eût le moindre penchant. Une autre preuve de son crédit sur l'esprit de Charles, fut la réconciliation, au moins apparente, des deux frères, qu'elle négocia, et dont elle vint à bout quelque temps avant la mort de Carloman. Elle fut depuis inhumée à Saint-Denis, auprès de Pepin.

Outre Charlemagne et Carloman, son frère, Berthe eut encore Gille, moine du mont Saint-Silvestre près de Rome; Pepin, mort enfant en 761; Rothaïde et Adélaïde, mortes jeunes; Gisle, ou Giselle, abbesse de Notre-Dame de Soissons, fort aimée de Charlemagne, qui l'honoroit comme une autre mère; Isleberge, regardée comme sainte; une princesse mère de Cu-

(1) *Cùm matris hortatu, filiam Desiderii regis Longobardorum duxisset uxorem, incertum quâ de causâ, post annum repudiavit.* Egin. in Caroli M. vitâ, p. 8 du Recueil de Just. *Ruberus*, tome 1, vid. ibid. inferius.

nibert ; et une autre que Bertius appelle Rothaïde (1), d'autres Berthe, femme de Milon, comte du Mans, et mère du célèbre Roland, tué au retour d'Espagne dans le val de Roncevaux. Si l'on en croit Lazius, Pepin auroit eu une autre femme que Berthe ; mais comme cette princesse lui a certainement survécu, ce ne pourroit être que par la voie du divorce que Pepin se fût remarié. Or il est prouvé que le divorce projeté par Pepin n'eut pas lieu. D'ailleurs Lazius, très savant dans ce qui concerne l'Allemagne, est fort suspect dans ce qu'il dit de la France, faute de bons mémoires, et de choix à l'égard de ceux dont il s'est servi, rapportant bien des choses contraires à l'opinion reçue, et aux auteurs les plus accrédités ; « Ce que ne doit « pas faire, dit le président Fauchet, un auteur « qui aime son honneur. Car, ajoute-t-il, ce « n'est pas assez de voir de vieux livres, et les « alléguer pour garants, il faut peser ce qu'ils « disent, et savoir s'ils s'accordent avec les livres « approuvés, ou s'ils les contrarient ; diligemment « examiner leurs raisons et le temps de la com- « position des livres. » Avis trop prudent pour être négligé par quiconque veut écrire raisonnablement et de bon sens sur des faits éloignés.

(1) Bertius, dans ses Mémoires sur l'Allemagne, liv. 2, p. 16.

GERBERGE,

FEMME DE CARLOMAN.

GERBERGE (1), femme de Carloman, roi de Bourgogne et d'Austrasie, et frère de Charlemagne, fut mariée en 768. Pendant son mariage, qui ne dura que trois ans, elle eut deux fils, Pepin, mort jeune, et Siagre, mort évêque de Nice, en réputation de sainteté, l'an 797. Quoique Française de naissance (2), Gerberge n'en parut pas plus affectionnée à la France, ni pendant la vie de Carloman, ni après sa mort. Les deux frères, Charles et Carloman, ne vécurent pas dans une grande union. Le premier, par son mérite personnel, et par l'avantage que lui donnoit l'ordre de la naissance, obscurcissoit l'au-

(1) *Gerberge*, des mots GER, augmentatif, *omninò planè, beaucoup ;* et BERG, *noble, puissante, la très noble.* Fauchet et quelques autres l'appellent *Berthe* ou *Bertrade*, et se trompent certainement.

(2) *Nullus ex vestris parentibus, sed neque avus vester, neque proavus, sed nec genitor vester ex alio regno vel externâ natione conjugem accepit.* Étienne III, dans sa lettre à Charles et à Carloman, citée par Labbe, p. 21 de ses Tabl. généalogiques.

tre. La jalousie, si naturelle aux grands, avoit fait faire à Carloman des démarches qui eussent embarrassé son aîné, si son courage ne l'avoit pas rendu supérieur; et l'on prétend que les deux reines, Hildegarde, femme de Charles, et Gerberge, épouse de Carloman, ne vivoient pas mieux ensemble que les deux rois. Un auteur ancien, cité par Fauchet, prétend même que si Carloman abandonna son aîné dans l'expédition d'Aquitaine, Gerberge en fut en partie la cause. Mais, comme il l'observe, Charles n'ayant épousé la fille de Didier qu'en 770, après la campagne d'Aquitaine, et Hildegarde qu'en 772, le motif de jalousie entre Hildegarde et Gerberge ne sauroit avoir lieu; et il faut attribuer la conduite de Carloman, qui abandonna son frère, à une autre cause. Cependant, si l'opinion de dom Mabillon, qui croit que le mariage d'Hildegarde se fit avant l'an 770, est bien fondée, l'auteur cité par Fauchet pourroit avoir raison. Après la mort de ce jeune prince (1), Gerberge fut dé-

(1) Arrivée en 771, le 4 décembre, à Samoulei. *Carlomannus in villa Salmoviaco moritur et Carolus ad* CAPIENDUM EX INTEGRO REGNUM, *Narbonacum villam venit. Ibique Williharius episcopus Sedunensis et Volradus presbyter, aliique plures sacerdotes, comites, et primates fratris sui ad eum venerunt.* UXOR VERO CARLOMANNI, *cum filiis et parte optima-*

trônée par les brigues de Charlemagne, qui se fit reconnoître roi d'Austrasie par les grands de ce royaume, sans égard aux droits que pouvoient y avoir les enfants de Carloman. Elle eut d'abord recours à Tassillon, duc de Bavière ; mais ayant reconnu qu'il y avoit plus de courage et de bonne volonté que de pouvoir dans le Bavarois, abandonnée de la noblesse, trahie par le clergé, elle alla se réfugier avec ses enfants chez Didier, roi des Lombards (1). Ce prince craignoit lui-même la grandeur future de Charles ; (et il ne la craignoit pas sans beaucoup de raison, comme l'évènement le fit connoître depuis) ; il étoit de son intérêt de s'y opposer. D'ailleurs Charles venoit de répudier sa fille sous prétexte de stérilité. Il reçut Gerberge à bras ouverts, et employa tout son crédit auprès du pape en faveur de la princesse, et pour faire reconnoître Pepin et Siagre, ses deux

---

tum, ad Italiam profecta est. Ce ne fut donc que se voyant abandonnée d'une partie des grands, du clergé et de la noblesse, que Gerberge passa en Italie.

(1) Lisez Eginard ; il vous dira que Gerberge se retira chez Didier, *nullis existentibus causis*, sans le moindre sujet. Mais Eginard est un flatteur, et le mensonge et l'adulation se joignent. La Chronique de Saxe, sous l'an 771, parle plus sincèrement, et annonce le dessein qu'avoit Charles de joindre à ses États ceux de son frère. C'est ainsi qu'il s'exprime en parlant de la mort de Carloman.

fils, rois d'Austrasie. Il offrit même à Adrien de lui rendre ce qu'il avoit pris sur le patrimoine de Saint-Pierre, s'il vouloit les couronner rois. Adrien balança ses intérêts en politique qui craignoit plus un prince voisin qu'un monarque éloigné, et n'eut aucun égard aux prières de Didier, ni à la justice des droits de la veuve de Carloman. Gerberge ni le roi de Lombardie ne purent obtenir ce qu'ils demandoient, et Didier fut obligé de prendre les armes. Pour obliger Adrien à faire par force ce qu'il ne vouloit pas faire de bon gré, il prit plusieurs places que le pape prétendoit lui appartenir. Si Didier s'étoit défendu avec courage contre Charles, qui vint au secours d'Adrien, il eût pu réussir, et parvenir à remettre les enfants de Carloman sur le trône de leur père, et Gerberge leur mère à la tête du gouvernement des Etats de Bourgogne et d'Austrasie; mais il fut trompé ou mal servi. Vérone, où Didier avoit donné retraite à Gerberge et à ses enfants, fut prise, et Charles s'empara même de toute l'Italie. Jamais conquête ne fut plus rapide ni plus avantageuse au vainqueur. En subjuguant la Lombardie et Didier, Charlemagne devenoit le maître absolu de Rome et des Romains, et vit en son pouvoir Gerberge et ses enfants. Le pape se repentit sans doute d'avoir

appelé à son secours un prince aussi puissant que Charles : mais il n'étoit plus temps ; et tous furent obligés d'avoir recours à sa générosité, Didier, Gerberge et Adrien. La princesse se vit réduite à se soumettre, elle et ses enfants, à la clémence de Charlemagne. Il la traita humainement, mais ne lui laissa aucun pouvoir. Elle ne paroît plus dans notre histoire depuis cette époque, et on ignore même la date de sa mort. Il est fort aisé de répondre à ceux qui, comme Eginard, font un crime à Gerberge d'avoir été mendier un asile chez Didier, ennemi de Charles et de la France. Elle étoit mère et reine ; et, suivant les lois et la constitution de l'Etat, ses enfants avoient droit au trône d'Austrasie et de Bourgogne, qu'elle ne pouvoit se dispenser de réclamer pour ses pupilles. On n'avoit encore qu'un seul exemple de fils de roi déshérité dans la personne du jeune Thierri, fils de Clovis II ; et cet exemple même, vu l'âge du prince et les circonstances, ne devoit pas tirer à conséquence : celui-ci est le second. Condamner les démarches qu'elle fit, c'est juger des choses par l'évènement et non par l'équité.

ERMENGARDE (1),

FEMME DE CHARLEMAGNE.

Ermengarde (2) est le nom que l'on donne communément à la princesse fille de Didier (3), roi des Lombards, que Charlemagne épousa l'an 770, à la sollicitation de Berthe *au grand pied* sa mère. A peine fut-elle une année sur le trône de France. Charlemagne, qui avoit contracté cette alliance malgré lui, chercha à la rompre : l'indifférence en fut le premier motif, et des raisons de politique achevèrent d'y déterminer ce prince. Le pape, qui avoit de très grands intérêts à discuter avec Didier, dont il

(1) Ermengarde, Hermangarde, Irmingarde, *viro fidelis*, fidèle à son mari; ou *hominum, populi custodia, præsidium*, support, asile du peuple.

(2) D'autres l'appellent *Berthe*.

(3) Et de Flavia Ansa, morte en 742, et inhumée, avec cette inscription, à Bressia, où elle fonda un monastère.

D. O. M.

Flaviæ Ansæ reginæ, Flavii Desiderii ultimi Longobardorum In Italia regis uxori, vetustissimi hujus monasterii fondatrici.

cherchoit l'abaissement (1), contribua de tout son pouvoir au divorce qui se fit, disent nos historiens, par *le conseil des évêques*. Eginard, qui n'avoit sans doute aucune bonne raison à apporter pour autoriser la rupture de ce mariage, convient au moins qu'il en ignore le motif; et le moine de Saint-Gal ne dit rien autre chose, sinon *que la reine étoit valétudinaire et stérile* (2). Les malheurs de sa maison, la mort de son père et celle d'Adalgise son frère, détrônés, ont répandu tant d'obscurité sur la vie de la princesse, qu'on ignore absolument son sort.

HILDEGARDE,

FEMME DE CHARLEMAGNE.

Hildegarde (3), seconde femme de Charlemagne, étoit fille d'Imma, et petite-fille de Nebi,

(1) *Sed eam Carolus fractus pontificis importunis legationibus, tandem dimisit*, dit Bertius dans ses Mémoires sur l'Allemagne, liv. 2, p. 16.

(2) *Erat clinica* (toujours au lit) *et ad propagandam prolem inhabilis*, dit le moine de Saint-Gal.

(3) *Hildegarde*, des mots HILD, et GAR ou WALD, très aimée ou très aimable, ou *warde custodia*, gardienne de l'amour.

suivant une ancienne généalogie, qui lui donne aussi un Ulric, religieux de Saint-Gal, pour frère. Elle étoit d'origine allemande (1), et descendoit, suivant Thegan (2), de Godefroy, duc des Allemands. D'autres la font fille de Childebrand, duc de Souabe, mais sans fondement. Elle mourut à Thionville, où Charles faisoit souvent son séjour, le 30 avril 783, n'étant encore âgée que de vingt-six ans, et fut inhumée dans l'abbaye de Saint-Arnould de Metz. Elle laissa une postérité nombreuse, ayant été mère de quatre princes (3) et de cinq princesses.

---

(1) *Hildegardem de gente Suevorum præcipuæ nobilitatis fœminam in matrimonium accepit.* Egin. in Car. M. p. 8.

(2) *Quæ erat de cognatione Gothofredi ducis Alamanorum.* Thegan, sous l'an 813, p. 100 du Recueil de Pithou. Telle est la généalogie qu'il établit : *Godefroy, Houchingus, Nebi, Imma,* HILDEGARDE.

(3) Ces princes sont CHARLES, roi de la France orientale, mort en Bavière, sans postérité, l'an 811 ; PÉPIN, roi d'Italie, mort en 810 ; LOUIS, dit le *Débonnaire*, roi de France, mort en 840 ; et LOTHAIRE, frère jumeau de Louis, mort peu de jours après sa naissance, en 778. Les princesses furent ADÉLAÏDE, morte jeune ; ROTRUDE, morte sans alliance, l'an 810, laissant néanmoins un fils ; BERTHE, mère de l'historien *Nithard*, abbé de Saint-Riquier ; HILDEGARDE et GISELE ou *Gisle*, morte religieuse : d'autres ajoutent mal à propos *Imma*, femme d'Eginard.

FASTRADE,

FEMME DE CHARLEMAGNE.

Fastrade (1), troisième femme de Charlemagne, étoit fille de Raoul ou Rodolphe, comte de Franconie. Elle fut mariée à Worms quelque temps après la mort d'Hildegarde, c'est-à-dire l'an 73 (2). Cette princesse étoit au palais d'Attigny en Champagne en 785, lorsque le célèbre Witikind abjura le paganisme à la cour de Charles son vainqueur, et s'y fit baptiser. L'empereur, suivant l'abbé d'Usperg, tint Witikind (3) sur les fonts, et Fastrade fut la marraine de la princesse Guève ; ce qui doit déterminer à placer la cérémonie du baptême de ce prince aux fêtes de Noël 783 plutôt qu'à celles de

(1) *Fastrade*, des mots teutoniques FAST et RAD, fidèle en ses conseils, sage et fidèle.

(2) D'autres disent à *Paderborn*, d'autres à *Worms*, d'autres à *Minden*, d'autres à *Bardonwick*, d'autres à *Osnabruck*.

(3) *Voy.* ce que j'en ai dit dans mon Histoire abrégée de Witikind, imprimée dans le Conservateur.

Pâques, Hildegarde n'étant morte que le 30 avril. L'orgueil de Fastrade, et le mépris qu'elle marquoit pour les premières personnes de l'Etat, pensèrent devenir funestes à Charles. Le nombre des mécontents augmentoit chaque jour (1). On se plaignoit que l'empereur, livré aux conseils de sa femme, n'avoit plus pour les grands ni pour ses autres sujets cette générosité et cette bonté qui lui étoient naturelles. Les Austrasiens, qui prétendoient à quelques distinctions, parceque Charles étoit né dans ce royaume (à Salsbourg dans la haute Bavière), joignoient leurs murmures à ceux des autres mécontents. Pepin, dit *le Bossu*, son fils naturel, et d'une demoiselle nommée *Himiltrude*, se mit à la tête d'une conspiration d'autant plus dangereuse qu'elle étoit domestique; et, pour se venger de Fastrade, les chefs de la conspiration résolurent de se défaire de l'empereur même. Charles étoit à Ratisbonne, peu accompagné, parcequ'il avoit licencié ses troupes et rompu son parlement : il n'avoit presque que sa famille et des femmes à sa

(1) *Harum tamen conjurationum* FASTRADÆ *reginæ crudelitas causa et origo extitisse creditur.... Quia uxoris crudelitati consentiens à suæ naturæ benignitate ac solita mansuetudine immaniter exhorbitasse videbatur.* Egin. in vitâ Carol. M. p. 9, de la coll. de Juste Reuberus.

cour. Suivant le projet des conspirateurs, Pepin devoit être élevé sur le trône à sa place. Sans doute la mort de Fastrade eût suivi de près celle de Charlemagne, puisqu'elle étoit la cause première de la conspiration. Les conjurés avoient déjà arrêté entre eux le jour de l'exécution de leur noir projet. Ils s'assemblèrent sous prétexte de dévotion et de faire des prières pour la vie de l'empereur, qu'ils vouloient faire périr, dans l'église Saint-Pierre. Dieu, qui veille sur la vie des rois, sauva celle de Charles par une espèce de miracle. Un prêtre lombard, qui avoit suivi Didier en France (1) (l'histoire le nomme *Fardulfe*, et c'est une faute dans nos écrivains modernes de n'avoir pas conservé le nom d'un

(1) *Rege (Carolo Ratisbonæ) æstatem agente* (dit Eginard, sous l'an 792), *facta est contra eum conjuratio à filio suo majore, nomine Pippino et quibusdam Francis, qui se crudelitatem Fastradæ reginæ ferre non posse asseverabant; atque ideò in necem regis conspiraverant. Quæ cùm per Fardulfum Longobardum detecta fuisset, ipse* (Carolus) *ob meritum fidei servatæ monasterio S. Dyonisii donatus est.* Il en est parlé dans les Annales de Saint-Denis. Sur ce Fardulfe, abbé de Saint-Denis, *Voy.* Alcuin, pièce 117 de ses poésies, et Théodolphe d'Orléans, liv. 6, p. 306 du Recueil de Sirmond, et dans les notes, p. 304, où l'on trouve une pièce de vers de la composition, ou sous le nom de l'abbé Fardulfe pour servir d'*inscription* à un hôtel qu'il avoit fait bâtir pour loger l'empereur et sa maison, quand il alloit à Saint-Denis.

homme qui sauva la monarchie); ce prêtre, fatigué des exercices du jour, s'étoit endormi dans un coin de l'église: il se réveilla au bruit des conjurés, entendit leurs discours, et, épouvanté de l'horrible projet qu'ils détaillèrent, sortit secrètement de l'église, accourut au palais, quoique la nuit fût fort avancée, et fit tant auprès de la garde, qu'il obtint la permission de parler à l'empereur lui-même, auquel il déclara tout ce qu'il venoit d'apprendre. On se saisit des conjurés. Fastrade, naturellement cruelle, et plus animée que l'empereur, lui remontra de quelle importance il étoit pour sa vie, et pour le salut de l'Etat, de punir les coupables à la dernière rigueur. Les uns eurent la tête tranchée; les autres furent pendus, sorte de supplice, lequel, par la honte qui y étoit attachée, excédoit tous les autres en rigueur; et ceux qui ne perdirent pas la vie eurent les yeux crevés. Charles n'eût pas poussé les choses si loin sans les instances de Fastrade. Sans doute Pepin n'eût pas été épargné s'il n'eût tenu qu'à elle. Il étoit chef de la conspiration, et d'autant plus coupable, qu'il devoit la vie à celui auquel il vouloit l'arracher. Mais Charles, le meilleur des pères, comme le plus généreux des hommes, ne put se résoudre à verser le sang de son fils, tout in-

digne de la vie, tout criminel qu'il fût. Il fut rasé, et enfermé dans l'abbaye de Saint-Gal, et depuis dans celle de Prum, où il mourut en 811. Ajoutons ici que Fardulfe, pour sa récompense, fut fait abbé de Saint-Denis près Paris. Fastrade ne survécut pas long-temps à ce dernier évènement (1), étant morte à Francfort l'an 794 (2), à la fleur de son âge, dit Théodulphe. Elle fut inhumée à Saint-Alban de Mayence. Elle étoit, dit Fauchet, en parlant de sa mort, *fâcheuse et superbe femme, et qui aigrissoit son seigneur, de nature douce.* Il n'y a pas d'apparence que le roi la regrettât beaucoup; mais elle ne le fut point du tout des Français, qui ont toujours aimé dans leurs souverains la bonté, la bienfaisance et l'humanité. Elle fut mère de deux filles, l'une appelée Théodrade, abbesse d'Argenteuil, vivante en 823; et l'autre Hiltrude, abbesse de Farmoutiers (3). On trouve l'épitaphe de Fastrade (4) dans les poésies latines de Théodulphe, évêque d'Orléans.

(1) On le place sous l'année 792. *Voy.* la Chronique de Saxe sous cette année.

(2) L'auteur des Annales de Charlemagne, sous l'an 794.

(3) *Voy.* Sirmond *loco citato*, p. 289 du Recueil imprimé en 1643.

(4) Elle est telle :

Inclyta Fastradæ reginæ hîc membra quiescunt,

LUITGARDE,

FEMME DE CHARLEMAGNE.

Luitgarde (1), Leutgarde ou Lutegarde, quatrième femme de Charlemagne, étoit Allemande ou Tudesque de naissance; elle se trouva à l'entrée du pape Léon, et mourut à Tours, sans postérité, le 4 juin 800 (2). Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Martin. Théodulphe, évêque d'Orléans, Alcuin, dans son poëme sur l'arrivée du pape Léon, et le poëte saxon, cités par le père Sirmond dans ses notes sur les poésies de

De medio quam mors frigida flore tulit.
Nobilis ipsa viri thalamo conjuncta potentis,
At modo cœlesti nobilior thalamo.
Pars animæ melior Carolus rex ipse remensit
Cui tradat mitis tempora larga Deus.

L'église où étoit le mausolée de la princesse ayant été brûlée, les cendres de Fastrade furent portées dans l'église cathédrale, où on lui fit un nouveau tombeau et une nouvelle épitaphe.

(1) *Luitgarde*, des mots LEUTH, LUITH et WARD, garde, *populi custodia*, gardienne du peuple.

(2) *Moratus est ibi* (Turonis) *dies aliquot propter adversam dominæ Luitgardæ conjugis valetudinem, quæ ibidem defuncta, et humata est.* Vita Carol. Magni incerti autoris, inter autores à Pitheo editos, pag. 51; Chronographus Saxo, sous l'an 800.

Théodulphe, parlent de Luitgarde comme d'une princesse aussi vertueuse que belle. C'est ainsi que s'explique l'évêque d'Orléans dans ses poésies. Il y loue Charles, sa famille et tout ce qui l'environne, et après avoir parlé des sœurs de l'empereur, il dit: « A elles se joint la belle prin-« cesse Leutgarde : la piété qui brille en elle « augmente l'éclat de son esprit. Admirable dans « sa parure, plus admirable par ses mœurs et « par sa conduite, elle a su réunir la tendresse « qu'elle a pour les peuples à son attention pour « les grands : les uns et les autres sont également « protégés. Généreuse, affable, bienfaisante, elle « ne s'occupe que du soin d'obliger tout le « monde et de ne nuire à personne. Quelle ar-« deur pour s'instruire! Quel amour pour l'étude « des beaux-arts et de tout ce qui peut polir et « orner l'esprit! » Si le portrait est fidèle, Luitgarde étoit accomplie. Agréments dans l'esprit, bonté de caractère, charmes de la figure, elle avoit tout. On sent que le poëte a voulu opposer la bonté de cœur de la princesse à la hauteur et à la dureté de Fastrade.

CONCUBINES

DE CHARLEMAGNE.

Charlemagne, qui n'avoit guère d'autres défauts que son penchant pour les femmes, eut plusieurs concubines avant et depuis qu'il fut marié. La première, appelée Himiltrude (1), fut mère de Pepin le Bossu, qui conspira contre son père, et fut rasé en 792, et d'une princesse nommée Rothaïs, qui vivoit l'an 806. A moins que cette Himiltrude ne doive être considérée comme une première femme que Charles quitta pour épouser la fille de Didier, soupçon auquel donne lieu la lettre du pape Etienne III, adressée à Charles et à Carloman, où Etienne leur dit en propres termes : « qu'ils avoient épousé l'un et « l'autre dès le vivant de Pepin, et par son ordre, « en mariage légitime, des dames françaises d'une « grande beauté (2). » La seconde, qu'il paroît avoir long-temps et beaucoup aimée, fut une jeune personne à laquelle il donna le nom de

(1) *Himiltrude*, des mots teutoniques MIHIL ou MIFIL, *grand*, ou *hilmir*, roi, et *trutti* ou *trud*, aimée.

(2) *Conjugio legitimo, ex præceptione genitoris vestri, copulati estis, accipientes de eâdem vestrâ patriâ* PULCHERRIMAS *conjuges.*

Régine, ou Reine, nom qu'il faut, je crois, plutôt interpréter comme un titre que lui donnoit la tendresse de Charles, que par quelque autre qualité qui lui donnât un rang déterminé à la cour, quoique la chose fût assez commune sous les règnes précédents, où plusieurs personnes avoient ce nom en même temps. Régine eut plusieurs enfants. Hugues, dit l'Abbé, chancelier de Louis le Débonnaire, tué dans un combat en Angoumois, le 7 juin 844. Le jésuite Tournemine l'a fait, sans beaucoup de fondement, tige de la race des Capétiens. Dreux, évêque de Metz, mort le 8 novembre 855, et une princesse qu'Eginard appelle Adalindre. La troisième fut Adélaïde (1), Adalinde ou Adelvide, mère de Thierri; la quatrième, Madelgarde (2), ou, suivant Éginard, Mathalgarde, mère de Rothilde ou Rotrude; la cinquième, Gersuinte (3), Saxonne, mère d'Adeltrude (4); une anonyme citée par Pétrarque. Ce

(1) *Adélaïde*, du mot ADEL, ATAL, noblesse.

(2) *Madelgarde*, des mots MAG, MAGUS, ville, cité, ADEL, noblesse, et *warde*, *custodia* ou *custos*, noble asile, ou gardienne de la ville.

(3) *Gersuinte*, des mots GER et SWINTA, d'origine très noble. *Vid. suprà.*

(4) *Voy.* Éginard, dans la Vie de Charlemagne, n. 40, p. 8 du Recueil de Reuberus, et la Chronique de l'abbé d'Usperg, p. 129 de l'édition de 1609.

poëte, dans ses épitres familières, rapporte un fait qu'il ne donne lui-même que comme une fable, et qui ne mérite pas d'autre titre. Comme elle a été copiée par quelques modernes, on nous pardonnera la liberté que nous prenons de la retracer ici. Le conte prouve au moins que Charles, le héros de la France, le plus grand de ses rois, étoit capable des plus grandes foiblesses, et perdoit tous ses titres auprès du sexe.

« Etant à Aix, dit Pétrarque (1), j'y ai vu le « tombeau de Charlemagne, monument respecté « de toutes les nations et des barbares mêmes. « On m'y raconta, ajoute-t-il, un fait dont le « récit n'est pas désagréable, et que les prêtres « qui me le contèrent m'assurèrent avoir lu. Voici « ce fait. Charles étant devenu éperdument amou- « reux d'une certaine femme, la gloire qu'il ai- « moit, les intérêts de ses États, tout ce qu'il « avoit de plus cher au monde fut sacrifié par le « héros à sa maîtresse. Il oublia tout pour elle, « il s'oublia lui-même ; mais elle mourut quelque « temps après. L'empereur n'avoit point de véri- « tables amis qui ne fussent charmés de cette

(1) Pétrarque, ép. famil. fol. 210, r° de la bonne édition de Venise, de 1051. *Voy.* Belleforêt, tom. premier de ses Ann. de France, et Pasquier, ch. 33, p. 646 de ses Recherches, t. premier de l'édition nouvelle, in-fol.

« mort. Lui seul en parut au désespoir, rien ne « pouvoit le consoler ; et ce qu'il y eut d'extraor- « dinaire, il ne pouvoit se résoudre à se séparer « de l'objet de sa passion. Il embrassoit sa maî- « tresse toute morte qu'elle étoit, et même dans « un état de corruption que personne ne pou- « voit soutenir. Cette passion excessive, ou plu- « tôt furieuse, inspiroit quelque chose de plus « que de l'étonnement à toute la cour. L'arche- « vêque de Cologne (1), attaché à Charlemagne, « et très saint prélat, quoiqu'à la cour, employa « inutilement tout ce que la nature et la raison « offrent de motifs de consolation. Charles obs- « tiné étoit toujours dans les pleurs, toujours « attaché au corps de sa maîtresse. Le bon prélat « adressa ses prières à Dieu, qui lui révéla ce qui « entretenoit la passion désordonnée de l'empe- « reur. Il s'approcha lui-même du corps, et lui « ouvrant la bouche, y trouva une pierre en- « châssée dans un anneau. C'étoit, dit-on, un « talisman, le charme qui attachoit le prince. « L'amour de Charles pour sa maîtresse disparut « à l'instant : elle fut inhumée, et l'archevêque

(1) Pasquier le nomme *Tulpin* ou *Turpin*, nom célèbre dans les Chroniques fabuleuses du temps ; on lui attribue l'Hist. de *Charlem.* et de *Roland*, qui contient les rêveries d'un moine du onzième siècle. *Voyez Vossius de historicis latinis*, *liv.* 2, *c.* 32, *p.* 298.

« de Cologne, par ce même anneau, s'attira « toute la tendresse du monarque, qui ne pou- « voit plus s'éloigner d'auprès de lui. Instruit par « son expérience, l'évêque, qui craignit que ce « fatal anneau ne passât dans d'autres mains, le « jeta dans un lac voisin d'Aix-la-Chapelle. Le « talisman ne perdit pas pour cela sa vertu. Char- « lemagne se prit, pour le lac même où il avoit « été jeté, d'une si violente passion, qu'il n'avoit « jamais tant de plaisir que lorsqu'il se prome- « noit sur ses bords. Pour ne pas s'en éloigner, « l'empereur y fixa sa résidence, et voulut que « le palais qu'il y fit bâtir fût dans la suite le siège « de l'empire et le lieu où ses successeurs fussent « couronnés. »

Belleforêt, qui a rapporté ce conte d'après Pétrarque, y fait des réflexions très judicieuses ; et cependant, quoiqu'il regarde l'anecdote du talisman comme très fabuleuse, il ajoute qu'il ne voudroit pourtant pas tout-à-fait la rejeter, « vu « les folies, dit-il, avenues par les femmes, et les « charmes faits par elles pour se maintenir dans « l'amour des grands. » Il faut pardonner cette idée au temps auquel écrivoit Belleforêt, où il s'en falloit beaucoup que la raison fût aussi épu- rée qu'elle l'est aujourd'hui. La foiblesse du cœur humain et la force de l'imagination sont aujour- d'hui les seuls charmes qu'on reconnoisse en

amour. Ajoutons ici que ce conte a servi de modèle à beaucoup d'autres de la même espèce, lesquels, calqués sur celui-ci, ne méritent pas plus de créance. L'on peut dire de ces anecdotes :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualis dicet esse sororum.

ERMENGARDE,

FEMME DE LOUIS LE DÉBONNAIRE.

Ermengarde (1), première femme de Louis le Débonnaire, étoit fille d'Ingramme, comte d'Haslay, au diocèse de Liège. Elle fut mariée l'an 798, et couronnée à Reims avec son mari par le pape Etienne IV, l'an 816 ; il leur mit une couronne d'or sur la tête, en les qualifiant d'*Augustes*. La distance de son couronnement à son mariage a fait croire à quelques auteurs qu'Ermengarde ne devoit être regardée que comme une *concubine*, à laquelle Louis ne donna que long-temps après, et avec la permission de Charlemagne, le titre d'épouse et celui de reine, et il faut convenir que cette opinion peut être fort raisonnable, d'après la manière dont s'exprime Thégan (2),

(1) *Vid. suprà*, *p.* 26.

(2) Théz. n. 4.

qui distingue le *mariage* d'Ermengarde d'avec son *couronnement*. « Louis, dit Thégan, épousa « la fille du duc Ingramme, nommée Irmin- « garde, et lui donna ensuite le titre de reine, de « l'avis et du consentement de son père. » L'auteur de la vie de Louis le Débonnaire se sert du terme de *prit pour compagne*, au lieu de celui d'*épouser*, ce qui favorise encore le sentiment des auteurs dont nous avons parlé. Le concubinage, qui étoit *un mariage moins solennel*, étoit encore une union permise ; mais le titre de *reine* qui fut donné à la princesse, de l'*avis* et du *consentement* de Charles, doit la faire regarder comme femme légitime, au moins depuis l'an 816. Elle mourut à Angers le 13 octobre 818, et y fut inhumée. Cette princesse, outre le mérite de la beauté, avoit encore celui de la douceur du caractère, et fut extrêmement regrettée de son mari et de ses sujets. Elle donna à Louis le Débonnaire six enfants : Lothaire I, empereur ; Pepin I, roi d'Aquitaine ; Louis, roi de Germanie, ou le Germanique ; Gisle, ou Giselle, fondatrice de l'abbaye de Cisoin, suivant Aubert Le Mire ; Alpaïde, femme de Bégon, comte de Paris ; Hildegarde, femme du comte Thierri.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES

REINES ET RÉGENTES DE FRANCE

CONTENUES DANS CE VOLUME.

On a cru se rendre agréable au lecteur en donnant à cette table une forme tout à la fois utile et commode: en même temps qu'elle indique les pages où se trouvent les reines et régentes que l'on cherche, on a sous les yeux toute leur nomenclature chronologique et celle de leurs époux. C'est par le même motif qu'on a fait précéder chaque dynastie et leurs subdivisions du résumé des époques qu'elles présentent. Ils sont tirés de *l'Atlas historique de A. Le Sage*, ouvrage qui revient sans cesse en fait d'histoire, parcequ'il est indispensable pour la lire avec fruit ou l'apprendre avec facilité.

Première Race, ou Période Mérovingienne, dure 331 ans, donne vingt-deux rois et un nombre incertain de reines, parmi lesquelles on remarque seulement Bazine, Clotilde, Frédégonde et Brunehauld.

Pharamond est le premier roi de cette race, *Childéric III* le dernier; *Mérovée* lui donne son nom, et *Clovis* en est le héros. La couronne se partageoit alors entre tous les frères: ce sont ces partages qui ont perdu

la dynastie et rendent son histoire difficile. Il y en a trois remarquables. Le premier est celui des enfants de Clovis; ils étoient quatre. Après beaucoup de combats et de crimes, *Clotaire I* reste seul, et réunit tonte la monarchie française. A sa mort, nouveau partage entre ses quatre enfants, nouveaux troubles, nouvelles atrocités. *Clotaire II* son petit-fils reste seul, et réunit encore tout le territoire français. Mais sous ses deux petits-fils s'effectue le troisième partage, en France orientale ou Austrasie, et en France occidentale ou Neustrie. Les rois cessent d'abord en Austrasie. *Pepin Héristel*, maire du palais, office qui avoit usurpé toute l'autorité, non seulement ne permet pas à ceux de Neustrie de venir leur succéder, mais il les oblige de le recevoir pour maire; et dès ce moment les Mérovingiens furent perdus. Ces deux grandes magistratures de l'État, la royauté et la mairie, étant héréditaires, et le hasard voulant que la race des maires fût une suite de grands hommes, tandis que celle des rois ne fournissoit que des gens incapables, il en résulta que les maires furent tout et les rois rien; aussi sont-ils connus dans l'histoire sous le nom de *rois fainéants*. Enfin, le maire Pepin se lassa un jour de faire les fonctions de roi sans en avoir le titre; il écarta le fantôme qu'il laissoit subsister, et se montra à sa place. Ce fut moins une révolution qu'une ordonnance. J'ajouterai que le premier partage est remarquable, parcequ'il donne le premier exemple de la *loi salique;* le second, par *Brunehauld* et *Frédégonde*, deux reines célèbres par les crimes dont elles furent les auteurs ou l'objet; le troisième enfin, parcequ'il prépare et consomme l'*usurpation du trône* par les maires du palais. Quand on a classé ceci, c'est assez pour la pé-

riode mérovingienne, et l'on peut voir que la tâche n'est plus aussi effrayante que le laisse craindre le chaos offert par nos volumineuses histoires; encore la *Géographie de l'histoire* (tableau n° III) facilite-t-elle singulièrement tout ce qu'on vient d'énoncer, parcequ'elle montre tout à la fois, sous la forme généalogique, les différents princes, leur patrimoine, les maires du palais et les principaux faits dont il est question. (*Atlas de Le Sage*, n°. IX.)

PRINCES.	FEMMES.
PHARAMOND, mort en 427.	Les femmes de ces trois princes, très incertains eux-mêmes, sont très incertaines ou tout-à-fait ignorées . . pag. 81
CLODION, mort en 448. .	
MÉROUÉE, mort en 456. .	
CHILDÉRIC, mort en 481. .	*Bazine* 82
CLOVIS I, mort en 511. .	*Anonyme* 88
	Clotilde, morte en 548 90
CLODOMIR, roi d'Orléans, mort en 524. . . .	*Gondiuque* 110
CHILDEBERT I, roi de Paris, mort en 558. . . .	*Ultrogotte* 112
CLOTAIRE I, mort en 562.	*Ingonde* 115
	Aregonde . . . . *ib.*
	Chusène 120
	Radegonde . . . . *ib.*
	Waldrade 138
	Anonyme 139
CHÉREBERT, roi de Paris, mort en 566. . . .	*Ingoberge* 158
	Miroflède 162
	Marcouèfve. . . . *ib.*
	Teudegilde. . . . 163
GONTRAN, roi de Bourgogne, mort en 593. . .	*Vénérande.* . . . 167
	Marcatrude . . . *ib.*
	Austregilde ou Bobile. *ib.*

PRINCES.	FEMMES.
Chilpéric I, mort en 584.	*Audouère*, m. en 580. 172 *Galsonte*, m. en 578. 176 *Frédégonde*, m. en 596. 182
Sigebert, roi d'Austrasie, mort en 575	*Brunehauld*, m. en 613. 231
Comparaison de *Frédégonde* et de *Brunehauld*. . 289	
Childebert, roi d'Austrasie, mort en 596. . .	*Faileube*, mort en 596. 300
Théodebert, roi d'Austrasie, mort en 612. . .	*Blichilde* . . . . 304 *Teudechilde*, m. en 563. 307
Clotaire II, mort en 628.	*Haldetrude* . . . . 313 *Bertrude*, m. en 620. 314 *Sichilde* 317
Dagobert I, mort en 638.	*Gomatrude*. . . . 318 *Nantilde* . . . . *id.* *Ragnetrude*. . . . 322
Clovis II, mort en 660.	*Bathilde* 324
Childéric II, mort en 673.	*Blitilde* 336
Thierri III, mort en 690.	*Cosilde* ou *Dode* . . 340
Chilèbert, mort en 711. Dagobert, mort en 715. Thierri IV, mort en 736. Childéric III, rasé en 750.	Les femmes de ces quatre princes sont presqu'inconnues et leurs noms incertains.

Seconde Race, ou Période Carlovingienne, dure 236 ans, donne onze rois et un grand nombre de reines, parmi lesquelles Judith, femme de Louis le Débonnaire, est la plus remarquable.

Pepin le Bref est le premier roi de cette race, *Louis V* dernier; *Charlemagne* lui donne son nom, et en est

le héros : il étend au loin les frontières françaises, et fonde le second empire d'Occident, qui comprenoit la France, l'Allemagne, et l'Italie presque entière. La couronne se partageoit encore sous cette race; et ce sont ces partages encore qui perdent la dynastie, et rendent son histoire confuse.

Le fils de Charlemagne a trois enfants, qui règnent en Italie, en France et en Allemagne. Chacun des frères a nombre d'enfants, qui amènent autant de subdivisions. Tous ces partages, les guerres qu'ils causent, les crimes qu'ils font commettre, remplissent deux ou trois générations (*Voyez la Géographie de l'histoire*, n° III.) Enfin Charles le Gros, l'arrière petit-fils de Charlemagne, réunit sur sa tête tous les États de son aïeul, par héritage ou par usurpation; mais il n'avoit ni ses forces ni son génie. On le dépose; son trône s'écroule, et ses débris forment des États séparés. Voilà les Carlovingiens tombés dans le mépris, comme avoient été les Mérovingiens. Mais sous ceux-là l'autorité ne s'étoit pas perdue, elle n'avoit fait que changer de mains; car si elle échappa aux rois, elle fut saisie tout entière par les maires du palais. Aussi le passage de la première à la seconde race se fit-il sans amener de révolution dans l'État. Il n'en fut pas ainsi sous les Carlovingiens; l'autorité, perdue par le monarque, ne fut pas recueillie par un seul, ce qui eût continué la monarchie accoutumée; elle fut disséminée entre tous, ce qui produisit l'indépendance partielle, l'anarchie, le *système féodal*. La monarchie française ne fut plus qu'une confédération tumultueuse, qui ne conserva des rois que par habitude, et par le besoin de résister aux Normands qui ravageoient le pays.

Les Carlovingiens avilis, incapables désormais de se faire obéir et d'accorder protection, ne montrant plus que des droits sans pouvoir et des titres sans talents, devoient nécessairement disparoître devant le plus puissant et le plus habile des vassaux. C'est ce qui arriva sous Hugues Capet, qui commence la troisième dynastie, dont cette carte montre les détails. (*Atlas historique de Le Sage*, n°. III.)

PRINCES.	FEMMES.
PEPIN D'HÉRISTEL, maire du palais	*Plectrude* . . . . 343 *Alpaïde* 350
CHARLES MARTEL, maire du palais	*Rotrude* . . . . . 351 *Sonichilde* . . . . *ib.*
PEPIN le Bref, mort en 768.	*Berthe au grand pied, morte en* 783 . . 353
CARLOMAN, roi d'Austrasie, mort en 771	*Gerberge* 357
CHARLES le Grand, dit CHARLEMAGNE, mort en 814.	*Ermengarde* . . . 362 *Hildegarde*, 783 . . 363 *Fastrade*, 794. . . 365 *Luitgarde*, 800 . . 370 *Himiltrude* . . . . 372 *Regine* . . . . . *ib.* *Adalinde* . . . . *ib.* *Madelgarde* . . . *ib.* *Gersuinte* . . . . *ib.* *Anonyme* . . . . *ib.*
LOUIS le Débonnaire, mort en . . . . . 840.	*Ermengarde, morte en* 818. . . . 377

Fin de la Table du premier Volume.

TOME II.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
LOUIS le Débonnaire, mort en 840	*Judith*, morte en 843.	1
CHARLES le Chauve, mort en 877.	*Ermentrude*, morte en 869.	29
	Richilde	31
LOTHAIRE I, mort en 855.	*Ermengarde*, morte en 851.	38
PEPIN I, roi d'Aquitaine, mort en 838.	*Ingeltrude*, morte en 838	39
LOUIS le Germanique, mort en 876.	*Emme*, morte en 876.	40
CHARLES le Gros, déposé en 888, mort en 898. . . .	*Richarde*, morte en 911.	43
LOUIS le Bègue, mort en 879.	*Ansegarde*.	47
	Adélaïde.	52
CHARLES le Simple, mort en 929.	*Anonyme*.	55
	Frédérune	*ibid.*
	Ogive.	58
RAOUL, mort en 936. . .	*Emme*, morte en 934.	62
LOUIS d'Outremer, mort en 954.	*Gerberge*, morte vers 969.	64
LOTHAIRE, mort en 986. .	*Emme*, morte vers 988.	73

PRINCE.	FEMME.	Pag.
Louis V, mort en 986. . .	*Blanche*, morte en 989.	82

TROISIÈME RACE, ou PÉRIODE CAPÉTIENNE, donne trente-cinq rois et forme trois branches régnantes, les *Capétiens directs*, les *Valois*, et les *Bourbons sur les Capétiens directs*.

La branche directe des Capets, qui présente à la lecture moins d'éclat peut-être que les deux suivantes, offre pourtant des objets plus essentiels. C'est là qu'on trouve le principe de nos institutions et de nos coutumes, le berceau de notre droit public et de nos lois constitutives. En vain on voudroit les aller chercher au-delà : le système féodal, qui complète la ruine des Carlovingiens et commence l'élévation des Capétiens, s'élève comme un mur de séparation entre les deux dynasties ; il brise toute la filiation des lois, il interrompt la succession des coutumes, il creuse un abîme où s'engloutit la législation de Charlemagne ; en un mot il forme un véritable interrègne entre les vrais monarques de la seconde et de la troisième race. L'accession de Hugues Capet fut le dernier terme de ce système anarchique, et le premier pas rétrograde vers la monarchie réelle. Ce prince étoit le plus puissant des seigneurs, et son riche patrimoine devint la base solide sur laquelle ses descendants travaillèrent sans relâche à reconstruire la monarchie aux dépens de l'indépendance féodale : ce fut le

point d'appui qui leur servit à rapprocher et rejoindre tant de matériaux épars. C'est une chose admirable et curieuse que la sagesse, l'habileté avec laquelle tous les rois capétiens marchent constamment et en silence vers le même but; rien n'égale l'uniformité et la persévérance de leur système héréditaire, si ce n'est la fortune qui les seconde.

Quand Hugues parvint à la couronne, la France étoit partagée entre une foule de seigneurs, qui, sous la dépendance purement nominale du roi, étoient absolus chez eux, y levoient des impôts, rendoient la justice, dictoient les lois, frappoient monnoie, et faisoient la guerre. Hugues Capet, qui, comme seigneur particulier, avoit tous ces avantages dans ses domaines, ne les possédoit nulle part comme roi; il n'avoit de véritable souveraineté que dans ses terres. Qu'il fallut de politique, d'adresse et de bonheur dans ses descendants pour dépouiller ces fiers barons, et les réduire à la condition de sujets! Telle fut pourtant l'habileté de ces princes et la faveur des circonstances, que vers 1300, maîtres de la plus grande partie du territoire français, acquis par conquête, par mariage, ou par réunion, ils se trouvoient les justiciers universels du royaume, et ses législateurs suprêmes. Cependant leurs besoins avoient augmenté avec leur grandeur, et leurs dangers s'étoient peut-être accrus avec leur puissance. Les impositions et les taxes, ce sujet éternel de dispute entre les souverains et les peuples, cette cause première des révolutions des empires, devenoient désormais un objet délicat et dangereux vis-à-vis d'une grande nation qui ne les auroit pas consenties; et si le monarque n'avoit plus à redouter l'opposition d'un vassal puissant, il avoit à

craindre les murmures et le soulèvement d'un peuple entier. Philippe le Bel, le plus grand politique de son temps, osa parer à cet inconvénient par une mesure qui auroit fait trembler un prince moins habile : il convoqua la nation; et cette assemblée, qui vers le même temps en Angleterre, sous le nom de *parlement*, faisoit la guerre à ses rois, et en Allemagne, sous le nom de *diète*, dictoit des lois aux empereurs, ne fut alors en France, sous le nom d'*états-généraux*, que le soutien du trône et l'affermissement de l'autorité royale : tant il est vrai que les mêmes éléments maniés par des mains différentes peuvent conduire à des résultats opposés! Cet important établissement, le complément des institutions capétiennes, devenu la base fondamentale de la monarchie française, terminera nos observations.

Nous ajouterons seulement, et par forme de récapitulation, que tant de travaux et de succès furent particulièrement l'ouvrage de quatre princes les plus remarquables de leur race. *Louis le Gros* jeta les premières bases, *Philippe-Auguste* les étendit par ses victoires, *S. Louis* les affermit par sa sagesse, *Philippe le Bel* y mit la dernière main par son grand caractère et sa politique audacieuse. (*Atlas historique de Le Sage*, n° IX.)

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Hugues Capet, mort en 996.	*Adélaïde*	85
	Anonyme	86
Robert le Pieux, mort en 1031.	*Berthe*	87
	Constance d'Arles, morte en 1032.	94
	Agnès de Noyon	119

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
HENRI I, mort en 1060. .	*Agnès de Russie*. . . .	121
PHILIPPE I, mort en 1108.	*Berthe de Hollande*. .	129
	Bertrade de Montfort, morte en 1117. . .	134
LOUIS VI, *dit* le Gros, mort en 1137.	*Luciane de Rochefort*.	192
	Adélaïde de Savoie, morte en 1154. . .	195
LOUIS VII, dit le Jeune, mort en 1180.	*Éléonor de Guyenne*, morte en 1204. . .	201
	Constance de Castille, morte en 1160. . .	278
	Alix de Champagne, morte en 1206. . .	281
	Anonyme.	296
Comparaison de *Bertrade de Montfort* et d'*Éléonor de Guyenne*.		270
PHILIPPE II, dit Auguste, mort en 1223.	*Isabelle de Hainaut*, morte en 1190. . .	299
	Ingelburge de Danemarck	306
	Agnès de Méranie, morte en 1120. . .	329
	Anonyme.	331
LOUIS VIII, mort en 1226.	*Blanche de Castille*, morte en 1252. . .	333

TOME III.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
SAINT LOUIS, mort en 1270.	*Marguerite de Provence*, morte en 1285.	1
PHILIPPE III, dit le Hardi, mort en 1285.	*Isabelle d'Aragon*, morte en 1271. . .	30
	Marie de Brabant, morte en 1321. . .	33
PHILIPPE le Bel, mort en 1314	*Jeanne de Navarre*, morte en 1304. . .	50
LOUIS X, dit Hutin, mort en 1316.	*Marg. de Bourgogne*, morte en 1315. . .	63
	Clémence de Hongrie, morte en 1328. . .	73
	Anonyme.	75
PHILIPPE V, dit le Long, mort en 1322	*Jeanne de Bourgogne*, morte en 1329. . .	76
CHARLES IV, dit le Bel, mort en 1328.	*Blanche de Bourgogne*, morte en 1325.	80
	Marie de Luxemb., morte en 1323. . .	84
	Jeanne d'Évreux, morte en 1370. . .	87

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

Donne dix générations, treize rois, sept rameaux, et s'éteint en 1615.

(V. *les Tableaux historiques de Le Sage*, nos. IX et X.)

Observations sur les Valois.

La branche des Valois présente la scène la plus active et la plus tumultueuse de notre histoire; elle fournit les évènements les plus frappants de la monarchie, soit qu'on la considère au dehors, soit qu'on l'observe au dedans.

Deux de ses rois tombent dans les mains de l'ennemi, *Jean* à Poitiers, et *François I* à Pavie. Deux fois le sceptre est sur le point d'échapper; on croit le voir passer dans la main des *Plantagenets* ou des *Guises*. Il faut presque des miracles pour le retenir: je veux parler de Charles VII au temps de la Pucelle d'Orléans, et du temps de la ligue à la mort de Henri III.

Deux révoltes fameuses mettent l'état en péril, celle de *Robert d'Artois*, devenu le conseiller d'Édouard III, et celle du *connétable de Bourbon*, devenu le général de Charles-Quint.

Les trois grandes guerres étrangères de notre histoire se trouvent toutes sous cette branche; 1° *celle d'Angleterre*, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte; 2° *celle d'Italie*, qui devint la source des plus grands maux; et 3° *celle d'Autriche*, qui commença sous des auspices si malheureux.

Sous les Valois encore éclatent trois des quatre fameuses guerres civiles qui souillent nos annales; 1° *celle*

de Charles le Mauvais, sous Jean et Charles V; 2° celle des *Armagnacs* et des *Bourguignons*, sous Charles VI; 3° celle des *protestants* et de la *ligue*, sous François II, Charles IX et Henri III. Les plus terribles défaites et les victoires les plus glorieuses sont de ce temps, *l'Écluse, Crécy, Poitiers, Azincourt, Pavie* et *Saint-Quentin; Rosebecq, Fournoue, Agnadel, Marignan, Cérisoles et Ravenne;* et, comme si tout devoit concourir à rendre cette période célèbre, c'est elle encore qui présente le rassemblement de ces découvertes fameuses qui amenèrent des révolutions complètes dans l'esprit humain : l'*artillerie*, l'*imprimerie*, la *boussole*, la découverte de l'*Amérique*, et le *passage aux Indes;* c'est enfin de son temps que commence la chaîne non interrompue de nos *poëtes*, de nos *historiens*, et de nos *théâtres*.

Si l'on a bien présents les désastres extérieurs et domestiques des Valois, tels que je viens de les esquisser, l'on ne sera pas peu surpris sans doute du contraste étrange de leur bonne fortune, en lisant que c'est la branche qui a effectué le plus de réunions importantes, et affermi les bases du pouvoir absolu du monarque. Il semble, à parcourir la suite des évènements, que le destin bizarre voulût payer chaque revers éclatant par quelque succès solide : en effet chaque désastre militaire est accompagné d'une grande acquisition territoriale, et chaque trouble civil est aussitôt suivi d'une augmentation de l'autorité royale. Philippe de Valois, malgré les malheurs de Crécy, enrichit la couronne de l'acquisition du Dauphiné. L'infortuné Jean, malgré sa défaite et sa prison, recueillit pourtant la Bourgogne.

Charles VII est encore plus frappant : proscrit, déshérité, chassé du trône où s'assied son rival, lui qu'on

croit perdu sans ressource, est précisément celui qui réunit toutes les provinces anglaises.

Si l'on veut continuer ce contraste singulier, les succès brillants de Charles VIII et de Louis XII en Italie n'amenèrent que des désastres, tandis que les malheurs de François I furent accompagnés de la réunion de la Bretagne et de tout le patrimoine du connétable de Bourbon. La défaite de Saint-Quentin n'empêcha pas Henri II de réunir Metz, Toul et Verdun ; et, pour terminer enfin, il n'y a pas jusqu'aux horreurs de la ligue et à la dissolution immédiate dont elles menaçoient la monarchie, qui ne soient suivies de l'acquisition du riche patrimoine de Henri IV. Il en fut ainsi de l'autorité royale et de l'affermissement de la maison régnante. Les succès inutiles d'Édouard III et de Henri V ne servirent qu'à consacrer davantage la loi salique ; ils gravèrent plus profondément dans le cœur des Français cette loi salutaire qui prévient tant de maux. Les attentats de Marcel rendirent Charles V plus puissant. L'atrocité des Bourguignons et les complots d'Isabelle préparèrent les jours absolus de Charles VII et de Louis XI, comme l'anarchie de la ligue et le danger des guerres de religion produisirent l'autorité toute-puissante des Bourbons.

Sous les Valois encore naquirent des lois fondamentales célèbres. La majorité des rois fut fixée à quatorze ans, les apanages furent abolis, l'inaliénation des domaines consacrée, le concordat établi ; et, ce qu'il y a de bien digne de remarque, c'est qu'une des époques les plus confuses de cette période est précisément celle du triomphe de la magistrature dans les personnes des l'Hospital, du Tillet, Cujas, de Thou, Harlay, etc. etc.

(*Tiré de l'Atlas de Le Sage, tableau IX.*)

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
PHILIPPE VI, dit de Valois, mort en 1350	*Jeanne de Bourgogne*, morte en 1348.	94
	Blanche de Navarre, morte en 1398. . .	100
JEAN, mort en 1364. . .	*Bonne de Luxembourg*, morte en 1349.	104
	Jeanne, esse d'Auvergne, morte en 1360.	106
CHARLES V, mort en 1380.	*Jeanne de Bourbon*, morte en 1377. . .	109
CHARLES VI, mort en 1422.	*Isabelle de Bavière*, morte en 1435. . .	116
	Odette de Champdivers.	168
CHARLES VII, mort en 1461	*Marie d'Anjou*, morte en 1463.	173
	Gérarde Cassignel . .	178
	Agnès Sorel, morte en 1450	180
	Ant. de Villequiers. .	212
LOUIS XI, mort en 1483. .	*Marguerite d'Écosse*, morte en 1445. . .	216
	Charlotte de Savoie, morte en 1483. . .	224
	Félise Renard	237
	Maguerite de Sassenage.	*ibid.*
	La Gigonne, La Passefilon	242
CHARLES VIII, mort en 1498	*Anne de Bretagne*, morte en 1513. . .	245
	N... Anonyme. . .	307

PRINCE. FEMMES.

		Pag.
Louis XII, mort en 1515.	*Jeanne de France*, morte en 1504. . .	316
	Anne de Bretagne, morte en 1513. . .	332
	Marie d'Angleterre, morte en 1534. . .	375
	Anonymes.	394
	Thomassine Spinola.	397

TOME IV.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES. FEMMES.

		Pag.
Charles, duc d'Angoulême, mort en 1496. . .	*Louise de Savoie*, mère de François I, morte en 1531. . .	1
François I, mort en 1547.	*Claude de France*, morte en 1524. . .	58
	Éléonor d'Autriche, morte en 1558. . .	65
	Anne de Boulen. . .	93
	La belle Féronière. .	107
	L'Avocate	112
	N. . . . *Curcau*. . . .	116
	Françoise de Foix, morte en 1537. . .	118
	Anne de Pisseleu. . .	156

PRINCES. FEMMES.

		Pag.
HENRI II, mort en 1559.	*Catherine de Médicis*, morte en 1589 . . .	202
	Philippe Duc.	291
	Diane de Poitiers, morte en 1566. . .	295
	Nicolle de Savigny. .	340
	N. . . Flamin. . . .	342
FRANÇOIS II, mort en 1560.	*Marie Stuart*, décapitée par Élisabeth d'Anglet^re en 1587.	347

TOME V.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES. FEMMES.

		Pag.
CHARLES IX, mort en 1574.	*Élisabeth d'Autriche*, morte en 1592. . .	1
	Anonyme.	30
	Marie Touchet, morte en 1638	34
HENRI III, assassiné en 1589.	*Louise de Lorraine*, morte en 1601. . .	52
	Comparaison d'*Élisabeth d'Autriche* et de *Louise de Lorraine.*	93
	Renée de Rieux. . . .	96
	Marie de Clèves, princesse de Condé, morte en 1574. . .	109

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

BRANCHE DES BOURBONS.

Donne dix-huit générations et un très grand nombre de rameaux.

(V. *les Tableaux historiques de Le Sage*, nos IX et XI.)

Observations sur les Bourbons.

La maison de Bourbon est particulièrement célèbre par la douceur de ses princes et leur extrême valeur : elle a donné une foule de grands capitaines, et deux des plus grands rois de la monarchie ; *Henri IV*, dont les Français ne parlent qu'avec amour, et *Louis XIV*, qu'ils citent avec une juste admiration. Mais elle doit être bien plus célèbre encore dans les siècles à venir par la terrible et fameuse révolution dont elle a été la victime.

Cette maison, la plus ancienne de l'Europe, ainsi que la plus puissante et la plus nombreuse, comptant plusieurs siècles d'une illustre existence et d'un bonheur constant, victorieuse de ses ennemis ou héritière de ses rivaux, occupant plusieurs trônes et régnant sur les deux hémisphères, comblée de gloire, d'honneurs et de pouvoir, étoit destinée à donner à la terre, dans la personne de son chef, un grand et terrible exemple de la fragilité des grandeurs humaines. Un gouffre effroyable s'est ouvert tout-à-coup sous ses pieds, et il s'y est irrésistiblement englouti, lui, son trône, sa puissance et sa famille. A peine l'imagination peut-elle suivre la rapidité d'une telle catastrophe ; les effets de la foudre

ne sont ni plus terribles, ni plus prompts : en un instant tout a disparu; et l'esprit consterné cherche en vain quelques vestiges de tant de grandeurs. — Hommes du monde, grands de la terre, philosophes de toutes les sectes, politiques de tous les pays, lisez et méditez!!!

PRINCE.	FEMMES.	Pag.
HENRI IV, assassiné en 1610	*Marguerite de Valois*, morte en 1625. . .	119
	Marie de Médicis, mort en 1642. . . .	210
	Dayelle.	268
	Tignonville.	*ibid.*
	Martine.	271
	Montaigu.	272
	Arnaudine.	273
	Catherine du Luc . .	*ibid.*
	Fleurette.	274
	La Glandée	*ibid.*
	La Boinville	*ibid.*
	La Clain.	*ibid.*
	Charlotte de Beaune.	275
	N. de Rebours.	286
	Françoise de Montmorenci	289
	Corisande d'Andouins.	305
	Charlotte des Essars.	322
	Jacqueline de Bueil. .	337
	Antoinette de Pons, morte en 1632. . .	348
	Marie de Beauvilliers, morte en 1656. . .	352

TOME VI.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Suite de HENRI IV, mort en 1610	*Gabrielle d'Étrées*, morte en 1599. . .	1
	Henriette d'Entragues, morte en 1633. . .	57
	Charlotte de Montmorenci	107
Louis XIII, mort en 1643.	*Anne d'Autriche*, morte en 1666. . .	126
	Louise de La Fayette.	170
	Marie de Hautefort. .	187
Louis XIV, mort en 1715.	*Marie Thérèse d'Autriche*, morte en 1683.	203
	Madame de Maintenon, morte en 1719.	230
	Madame de Beauvais.	256
	Mad^elle de La Mothe d'Argencourt . . .	259
	Olympe, Marie, et Hortense Mancini, nièces de Mazarin.	263
	Mademoiselle de La Vallière, morte en 1710.	290
	Mademoiselle de Fontanges, morte en 1681.	322
	Madame de Montespan, morte en 1707.	338

Note de l'Éditeur 349
Histoire de la Littérature et des Beaux-Arts. . . . 351
Des Systèmes politiques qui ont gouverné l'Europe. 367
Table générale des matières contenues dans l'Histoire des Reines et Régentes de France. 381

Fin de la Table générale.